



DIAGNOSTIC PAYS SUR LE SECTEUR PRIVÉ

CRÉER DES MARCHÉS AU MALI

Mobiliser le Secteur Privé pour une
Relance et une Résilience Économiques

Avril 2022

À PROPOS DE LA SFI

La Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités sont axées sur le secteur privé dans les pays en développement. Crée en 1956, la SFI est contrôlée par les 185 pays qui en sont membres et définissent ensemble sa politique. La SFI a accumulé six décennies d'expérience sur les marchés les plus difficiles du monde. Grâce à sa présence dans plus de 100 pays, un réseau composé de centaines d'institutions financières et environ 2 000 clients du secteur privé, la SFI est particulièrement bien placée pour créer des opportunités là où elles font le plus défaut. La SFI utilise son capital, ses compétences et son influence pour aider le monde à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée. Au cours de l'année 2021, la SFI a engagé un montant record de 31,5 milliards de dollars en faveur d'entreprises privées et d'institutions financières dans les pays en développement, tirant parti du pouvoir du secteur privé pour mettre fin à l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée, alors que les économies sont aux prises avec les impacts de la pandémie de COVID-19. Pour plus d'informations, visitez le site www.ifc.org.

© International Finance Corporation 2022. Tous droits réservés.

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
www.ifc.org

Le contenu de ce rapport est protégé par le droit d'auteur. La copie et/ou la transmission de tout ou partie de ce rapport sans autorisation peut constituer une violation de la loi applicable. La SFI ne garantit pas l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage, ni les conclusions ou les jugements qui y sont décrits, et décline toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs (y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et les erreurs techniques) dans le contenu, quel qu'il soit, ou en cas de confiance dans ce contenu.

Les constatations, interprétations, opinions et conclusions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Société financière internationale ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (la Banque mondiale) ou des gouvernements qu'ils représentent.

Photo de couverture: Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	IV
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	XI
1. CONTEXTE DU PAYS	1
1.1. Économie politique	1
1.2. Fragilité : Considérations contextuelles sur le risque, la fragilité et la résilience pour le secteur privé	4
1.3. Tendances et perspectives macroéconomiques et budgétaires	7
1.4. Impacts liés à la Covid-19 et réponses politiques	15
2. ÉTAT DU SECTEUR PRIVÉ	19
2.1. Impacts de la pandémie de Covid-19 sur le secteur privé	23
3. OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LE SECTEUR PRIVÉ	26
3.1. Considérations méthodologiques	26
3.2. Focus sur le secteur : Agriculture et agro-industrie (dont l'élevage)	30
3.3. Les Zones économiques spéciales dans l'espace agro-industriel	41
4. PRINCIPAUX OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	47
4.1. Énergie	47
4.2. Transport et logistique	56
4.3. Infrastructure numérique	63
4.4. Accès au financement	68
4.5. Le climat des affaires	89
ANNEXES	
Annexe A. Analyse des chaînes de valeur agricoles	94
Annexe B. Analyse SWOT — secteurs de l'agriculture et de l'élevage	102
Annexe C. Tirer parti des ZES pour soutenir le secteur privé	104
NOTES	117

REMERCIEMENTS

Ce Diagnostic-pays sur le secteur privé (DPSP) a été préparé par une équipe principale du Groupe de la Banque mondiale (GBM) dirigée par Zineb Benkirane (économiste principale (SFI), Diletta Doretti (spécialiste principale du développement du secteur privé, Banque mondiale), Craig Giesze (responsable principal des opérations, SFI) et Sabri Draia (économiste, SFI). Ce rapport a été préparé sous la conduite de la direction du GBM, notamment de Mona Haddad (directrice globale Banque mondiale), Clara de Sousa (directrice-pays, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), Aliou Maiga (directeur, l'Afrique de l'Ouest et centrale, SFI), Olivier Buyoya (directeur-pays, SFI), Sébastien Dessus (directeur régional, équipe économie, Afrique, SFI), Consolata Rusagara (directrice Afrique de l'Ouest, Banque mondiale), Jean-Pierre Chauffour (responsable du programme, Banque mondiale), Jean-Michel Marchat (économiste principal, Banque mondiale), et de Volker Treichel (économiste principal, SFI).

L'équipe remercie Anne-Lucie Lafourcade (responsable des investissements, SFI), Tiphaine Crenn (responsable des opérations, SFI), Youssef Mekouar (responsable des opérations, SFI), Maimouna Gueye (spécialiste principal du secteur financier, Banque mondiale), Laurent Gonnet (spécialiste principal du secteur financier, Banque mondiale), Mamoudou Nagnalen Barry (spécialiste du secteur financier, Banque mondiale) et Anthony Njoroge (responsable des investissements, SFI) pour la section Accès au financement ; Rhoda Rubaiza (économiste principal Agriculture, Banque mondiale), David Ivanovic (responsable principal des opérations, SFI), Malick Daniel Antoine (responsable principal des investissements, SFI) et Salif Niang (consultant) pour la section Agriculture et agroalimentaire ; Éric Mabushi (responsable principal des opérations, SFI), Émilie Jourdan (spécialiste principal des questions de fragilité et de conflit, Banque mondiale), Hannah Elizabeth Blyth (spécialiste développement environnemental et social, SFI) et Simbi Anzaya (spécialiste genre, SFI) pour les contributions sur la fragilité et le genre ; Mahamoud Magassouba (responsable principal des opérations, SFI), Olivier Yao (Responsable-pays, SFI), Halimatou Nimaga (consultant, SFI) et Adela Antic (consultante, Banque mondiale) pour la section Environnement des affaires ; Carlo Maria Rossotto (responsable principal des investissements SFI), Guillaume Xavier Touchard (responsable des investissements, SFI), Tounwende Alain Sawadogo (spécialiste principal Développement numérique, Banque mondiale) et Georges Vivien Houngbonon (économiste, SFI) pour la section Infrastructure numérique ; Thibaut Foucher (responsable principal des investissements, SFI), Candice Lanoix (responsable adjointe des investissements, SFI), Yussuf Uwamahoro (spécialiste principal Énergie, Banque mondiale), Rabiatou Baldé (Responsable adjointe des opérations, SFI), Delphine Anne Marchi (Responsable principal des investissements, SFI), Jan Henri Dewulf (Responsable principal des

investissements, SFI) et Koffi Ekouevi (économiste principal, Banque mondiale) pour la section Énergie ; Pierre A. Pozzo di Borgo (spécialiste principal Industrie, SFI), Anca Cristina Dumitrescu (spécialiste principale Transports, Banque mondiale), Olivier Hartmann (spécialiste principal Secteur privé, Banque mondiale), Rima Aloulou (spécialiste Transports, Banque mondiale), Franck Taillandier (spécialiste principal Transports urbains, Banque mondiale) et Alain Labeau (consultant) pour la section des transports ; Xun Yan et Eliakim Kapko (économistes, Banque mondiale) pour la section macroéconomique.

Nos remerciements vont également aux pairs évaluateurs qui ont apporté une contribution précieuse : Vincent Palmade (économiste principal, Banque mondiale), Femi Akinrebiyo (directeur, SFI) et Pierre Graftieaux (spécialiste principal Transports, Banque mondiale). Le soutien administratif a été assuré par Jemima Harlley (SFI), Véronique Gorce (Banque mondiale) et Irène Marguerite Nnomo Ayinda-Mah (Banque mondiale). La traduction du rapport a été assuré par Marie-Elisabeth Camus-Cadot.

Enfin, l'équipe est également reconnaissante au Ministère de l'Économie et des Finances du Mali et aux nombreux homologues gouvernementaux, ainsi qu'aux représentants du secteur privé qui ont étayé ce rapport de leurs commentaires.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ABE	Autorité bancaire européenne
ACR	Analyse de l'avantage comparatif révélé
AGEFAU	Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale
AMRTP	Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes
APD	Aide publique au développement
API-Mali	Agence pour la Promotion des Investissements au Mali
ASS	Afrique Sub-saharienne
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CCI	Commerce, Compétitivité, Innovation
CDD	<i>Customer Due Diligence</i> dans son acronyme anglais (Vigilance raisonnable ou ‘Connaissez-vous votre client-KYC’)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMILT	Coût moyen incrémental de long terme (<i>Long-Run Incremental Cost</i> , LRIC dans son acronyme anglais)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	<i>CoronaVirus Disease 2019</i> (SARS-CoV-2), maladie à Coronavirus 2019
CPP	Cadre de Partenariat Pays
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
CREE	Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau
CREPMF	Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CSA	Agriculture intelligente face au climat (<i>Climate-Smart Agriculture</i> dans son acronyme anglais)
DBF	Dakar-Bamako Ferroviaire
DDR	Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (<i>Disarmament, Demobilization and Reintegration</i> dans son acronyme anglais)

DFS	Système de fichiers distribués (Distributed File System dans son acronyme anglais)
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
DGI	Direction Générale des Impôts du Mali
DPO	Opération de politique de développement du Groupe de la Banque mondiale
DRA	Direction régionale de l'Agriculture
DSF	Forces de Défense et de Sécurité (<i>Defense and Security Forces</i> dans son acronyme anglais)
DPSP	Diagnostic-Pays sur le secteur privé (<i>CPSD</i> dans son acronyme anglais)
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture Intégrée
EBA	<i>Enabling the Business of Agriculture</i> dans son acronyme anglais
FEC	Facilité Élargie de Crédit (<i>Extended Credit Facility</i> dans son acronyme anglais)
EDM-SA	Énergie du Mali – Société anonyme d'économie mixte
EMI	Établissement de monnaie électronique (<i>Electronic Money Institution</i> dans son acronyme anglais)
ESO	Organisations de soutien à l'entrepreneuriat (<i>Entrepreneurship Support Organizations</i> dans son acronyme anglais)
É.-U.	Dollar américain
FARM	Projet de financement agricole et rural au Mali
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (CFA), monnaie
FCS	En situation de fragilité et de conflit (<i>Fragile and Conflict-affected Situations</i> dans son acronyme anglais)
FEC	Facilité Élargie de Crédit (<i>Extended Credit Facility</i> dans son acronyme anglais)
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
FMI	Fonds Monétaire International
FSVA	Fournisseurs de service à valeur ajoutée
GBM	Groupe Banque mondiale
G2P	'gouvernement à personne' ou 'de l'État aux particuliers' (<i>Government-to-Person</i> dans son acronyme anglais)

GCI	Indice composite de compétitivité mondiale (<i>Global competitiveness index</i> dans son acronyme anglais)
GEDI	<i>Global Entrepreneurship and Development Institute</i> dans son acronyme anglais
GIM-UEMOA	Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA
GoM	Gouvernement du Mali
GSMA	Association <i>Global System for Mobile Communications</i> dans son acronyme anglais
ICH	Indice du capital humain
ICP	Indicateurs-clés de performance
IDA	Association internationale de développement (<i>International Development Association</i> dans son acronyme anglais -Groupe Banque mondiale)
IDE	Investissements directs à l'étranger
IDP	'déplacés internes' ou personnes déplacées dans leur propre pays
IMF	Institutions de microfinance
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSTAT	Institut national de la statistique du Mali
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette (<i>Debt Service Suspension Initiative</i> dans son acronyme anglais)
KYC	<i>Know-your-customer</i> dans son acronyme anglais « Connaissez-vous votre client ? » ou vigilance raisonnable
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MBB	<i>Mobile broadband</i> dans son acronyme anglais
MFD	Approche <i>Maximizing Finance for Development</i> dans son acronyme anglais
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MNO	<i>Mobile Network Operator</i> dans son acronyme anglais
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NBFC	Institutions financières non bancaires (<i>Non-Bank Financial Institutions</i> dans son acronyme anglais)
NIF	Numéro d'identification fiscale
NINA	Numéro d'identification nationale

NINACAD	Numéro d'identification national unique cadastral
OSC	Organisations de la société civile
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONEF	Observatoire National de L'Emploi et de la Formation
ORM	'mapping objet-relationnel' (ORM dans son acronyme anglais)
PACAM MALI	Projet d'Appui à la Compétitivité Agro Industrielle au Mali
PADEL-M	Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Mali
PAFIGOM	<i>Promoting Access to Finance and Income Generating Opportunities</i> au Mali dans son acronyme anglais
PAYG	<i>Pay-As-You-Go</i> dans son acronyme anglais
PC	Contract de Performance
PCASER	Projet de candidature spontanée d'Électrification rurale
PCDA	Programme de compétitivité et de diversification agricole
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier du FMI
PER	Revue des dépenses publiques (<i>Public Expenditure Review</i> dans son acronyme anglais)
PIB	Produit intérieur brut
PNISA	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole du Mali
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	<i>Power Purchase Agreements</i> dans son acronyme anglais (contrat d'achat d'énergie de long terme)
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	Partenariat public-privé
PRAHC	Holding de compagnie ferroviaire (<i>Public Rail Asset Holding Company</i> dans son acronyme anglais)
PSC	Conseil de Paix et de Sécurité (<i>Peace and Security Council</i> dans son acronyme anglais)
QoS	Qualité de Service
RDP	Revue des dépenses Publiques
R&D	Recherche & Développement

SCD	Diagnostic systématique du pays
SFI	Société financière internationale (Groupe Banque mondiale) (<i>IFC</i> dans son acronyme anglais)
SFN	Services Financiers Numériques
SIKABO	Zone économique spéciale transfrontalière (Mali, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire)
SITRAM	Système intégré de Transport Multimodal
SOE	Entreprise publique
SRE	Système de récépissé d'entreposage
TCER	Taux de change effectifs réels
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TSA	Initiative « Tout sauf les armes »
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USSD	Services supplémentaires pour données non structurées (<i>Unstructured Supplementary Service Data</i> dans son acronyme anglais)
VC/PE	Capital-risque/capital investissement (<i>Venture Capital/Private Equity</i> dans leur acronyme anglais)
WBL	Indice « Les femmes, l'Entreprise et le Droit » de la Banque mondiale (<i>Women, Business and the Law</i> dans son acronyme anglais)
WBMDB	Collection de publications ‘ <i>Migration and Development Brief</i> ’ de la Banque mondiale
WEF	Forum économique mondial
WDI	Indicateurs du développement dans le monde (<i>World Development Indicators</i> dans son acronyme anglais)
ZES	Zone économique spéciale

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Entre 2014 et 2019, le Mali a connu une trajectoire de croissance économique positive, inversée en 2020 par la pandémie de Covid-19 et l'instabilité politique, se traduisant par une plus grande restriction de l'espace budgétaire.

Jusqu'au début de la pandémie de Covid-19 et malgré la détérioration de la situation sécuritaire, la croissance économique du Mali a atteint une moyenne de 5 % depuis 2014, à la hauteur de son potentiel à long terme.¹ Cette croissance a été largement générée par les matières premières (exportations d'or) et le secteur agricole, et est portée par d'importants transferts de fonds, d'aide étrangère et d'emprunts extérieurs pour satisfaire ses dépenses budgétaires. Les tendances d'une croissance robuste du PIB et de performances macroéconomiques saines se sont inversées en raison de la pandémie de Covid-19 et des multiples sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis le premier coup d'État du 18 août 2020. Bien que le Gouvernement du Mali ait déployé des efforts pour contenir les retombées économiques de la pandémie de Covid-19 et les turbulences politiques, ces facteurs pèsent lourdement sur le secteur privé et les perspectives économiques du pays, avec une contraction du PIB de 1,2 % en 2020 contre une croissance réelle du PIB de 4,8 % en 2019 en raison de la baisse de la demande mondiale et de l'impact des mesures restrictives adoptées pour contenir la propagation du virus SARS-CoV-2.²

La fragilité politique et sécuritaire du Mali a également eu des répercussions sur l'activité économique et le bien-être social en réduisant l'accès aux marchés, en menaçant la sécurité alimentaire et en dépréciant les indicateurs du capital humain. Le Mali, pays à faible revenu, est l'un des moins développés au monde, se classant au 184^{ème} rang sur 189 pays, selon l'indice de développement humain 2020. Il est confronté à de graves difficultés liées à une économie non diversifiée, à des taux de pauvreté élevés, à des conflits internes communautaires, à une instabilité politique et à la violence, autant de facteurs résultant de la fragilité qui compromet l'autorité de l'État. La fragilité au Mali est profondément engrainée, à commencer par une gouvernance politique et économique faible et un manque de responsabilité sociale, entre autres. Ces dernières années se sont avérées particulièrement difficiles, avec une succession de coups d'État militaires en 2012, en août 2020 et en mai 2021, dans un contexte de vagues de protestations et d'insécurité généralisée dans les Régions du Nord et du Centre du Mali et qui se propagent dans les Régions du Sud.

Avec un endettement croissant limitant la marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux risques sécuritaires persistants et pour combattre la pandémie de Covid-19, le Gouvernement du Mali n'a d'autres choix que de recentrer le rôle de l'État et de libérer le potentiel du secteur privé pour stimuler la croissance de la productivité, diversifier l'économie en s'éloignant d'une base étroite et assurer un bien-être économique et social inclusif à la population malienne. Avec un changement de priorités visant (i) à assurer une transition politique pacifique ; (ii) à renforcer la fourniture de services de base à la suite de la pandémie de Covid-19 ; (iii) et à lutter contre la corruption endémique, le Mali s'engage à redéfinir le modèle de croissance économique du pays. Ce modèle de croissance sera redéfini autour de la redynamisation de l'investissement, de la création de marchés plus robustes et d'une meilleure reconstruction pour une reprise plus résiliente pour une reprise durable via: (a) l'amélioration du climat des affaires ; (b) le renforcement de la participation du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de certains services publics ; (c) la garantie d'une concurrence libre et non faussée entre les entreprises étatiques et les entreprises privées, c'est-à-dire en appliquant les principes de neutralité concurrentielle ; (d) le développement de partenariats public-privé dans des secteurs-clés par le biais de marchés publics transparents et concurrentiels ; et (e) la valorisation de solutions numériques en améliorant davantage l'infrastructure numérique qui, par ricochet, augmenterait l'adoption des services financiers numériques et des plates-formes numériques pour des secteurs-clés de l'économie, tels que l'agriculture et la numérisation des services publics (services e-gov). Ces principes sont inscrits dans le nouveau cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) lancé par le Gouvernement du Mali en 2018. Celui-ci sert toujours de plateforme politique pertinente pour les autorités de transition, en partant du principe que la réalisation d'une croissance économique durable, à large assise et favorable aux pauvres, passe par une transformation structurelle de l'économie menée par le secteur privé.

Le défi consiste à exploiter le rôle du secteur privé pour saisir les opportunités du marché dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe.

Nonobstant ce contexte difficile, le Mali est doté d'un secteur privé dynamique et résilient qui constitue un véritable moteur pour mener une forte reprise économique après la pandémie de Covid-19. C'est ce que montrent les statistiques projetées pour 2021, qui indiquent un taux de croissance du PIB de 3,1% le premier trimestre de 2021 montrant des signes de reprise dans l'agriculture et les services avec une augmentation des exportations de biens. Le secteur privé formel représente un tiers du PIB du pays et les trois quarts des exportations. La résilience économique face à un environnement fragile est due en partie au fait que plus de 80 % de l'activité économique du Mali se situe dans les régions du sud moins touchées par la crise, malgré une recrudescence des conflits armés dans les régions du centre et du nord ces dernières années et qui s'étendent vers les régions du Sud. Les trans-ferts de fonds représentent près de 6 % du PIB, soit bien plus que la moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne (ASS), et ont également contribué à la résilience du Mali.

Une trajectoire de développement tirée par le secteur privé est essentielle pour générer des opportunités d'emploi pour une main-d'œuvre qui, selon les estimations, augmenterait d'environ 235 000 travailleurs par an, soit plus de la moitié de la population ayant moins de 24 ans. Il y a un déficit de ‘bons emplois’ dans les entreprises formelles et de travail indépendant pour l’importante population de jeunes travailleurs du Mali qui ne cesse de croître. Le taux de chômage est estimé en 2020 à 7,3 %³ au niveau national, mais il est beaucoup plus élevé chez les jeunes, environ 40 %. En outre, environ la moitié de l’ensemble des entreprises maliennes sont des petites et moyennes entreprises (PME) informelles et 90 % de l’ensemble des emplois se trouvent dans le secteur informel. Au-delà de ces entreprises, environ un ménage sur six exploite une entreprise familiale fournissant aux Maliens 280 000 emplois à plein temps et 545 000 à temps partiel.

Pour que le marché du travail puisse absorber le nombre croissant de jeunes, il est impératif de renforcer l’écosystème entrepreneurial naissant, de tirer parti de l’innovation technologique et d’améliorer les compétences. En effet, l’amélioration de compétences est inscrite comme thème phare dans la Loi d’Orientation du Secteur Privé adoptée en décembre 2011. Le Mali enregistre des résultats relativement médiocres en matière d’entrepreneuriat. Le pays se place au 123^{ème} rang sur 137 pays dans l’indice mondial de l’entrepreneuriat 2019 publié par le *Global Entrepreneurship and Development Institute* (GEDI). Il obtient des scores particulièrement bas dans les domaines de compétences en matière de création d’entreprise et d’acceptation du risque (sous-indice Attitude entrepreneuriale), de la création d’entreprise et du capital humain (sous-indice Capacité entrepreneuriale) et de l’internationalisation et du capital-risque (sous-indice Ambition entrepreneuriale). Dans la mesure où le Mali obtient un score global de 60,6 sur 100 dans l’indice du rapport « les Femmes, l’Entreprise et le Droit » (WBL), signifiant que l’économie n’accorde aux femmes qu’environ la moitié des droits accordés aux hommes⁴ (WBL 2020), il sera essentiel de mettre l’accent sur la mise en place des réglementations équitables en matière de travail et de rémunération.

Le Mali devra se concentrer sur ses avantages comparatifs et sur une expansion progressive des secteurs productifs de son économie nationale, comme l’agroalimentaire, afin de renforcer le potentiel de sa croissance par des politiques visant une transformation structurelle de l’économie sur la base d’une reprise post-Covid-19 durable.

Une transformation structurelle et une diversification économique sont essentielles pour stimuler la croissance et réduire la volatilité. Le Mali est l’un des exportateurs les moins diversifiés au monde et la cinquième économie la moins diversifiée de l’Afrique subsaharienne. Ce processus requiert d’améliorer la productivité globale, soit en réaffectant des ressources à des secteurs à forte productivité (comme certaines activités manufacturières), soit en créant des gains de productivité au sein d’un secteur grâce à l’amélioration des processus et des produits. Compte tenu de sa part élevée dans la production, l’emploi et le commerce extérieur du Mali, l’industrie légère basée sur l’agriculture offre les perspectives les plus prometteuses pour améliorer la productivité et accroître les performances—augmentant ainsi les revenus des agriculteurs, créant des emplois et réduisant les prix des denrées alimentaires.

- **Agriculture (dont l'élevage) :** Ce secteur représente 40 % du PIB et 58 % des emplois directs et indirects de la population en âge de travailler, et fait vivre 11 millions de Maliens. Avec ses 6,4 millions d'hectares de terres, le Mali possède plus de terres arables que le Sénégal et la Côte d'Ivoire réunis. Le Mali a la possibilité de tirer parti de son avantage comparatif pour évoluer vers des systèmes de production plus sophistiqués en s'appuyant sur les technologies numériques. L'agriculture de subsistance non rizicole devrait contribuer à hauteur d'un peu plus de 2,43 milliards de dollars É.-U. par an (29 %) au PIB agricole en moyenne pour la période 2019-2023. Dans le même temps, la production animale devrait représenter 37,5 % du PIB agricole, soit en moyenne 3,14 milliards de dollars É.-U. par an. Alors que la majeure partie de la production agricole est axée sur la satisfaction de la demande intérieure, le coton représente la première exportation agricole du Mali. Il en résulte un potentiel d'investissement inexploité dans plusieurs sous-secteurs agricoles, sur la base de la valeur ajoutée et de l'intensité de la transformation, de l'augmentation de la sécurité alimentaire, du potentiel de création d'emplois et d'exportations. Ces chaînes de valeur (fonio, sésame, coton, bétail et mangue) restent largement sous-exploitées et offrent des opportunités uniques aux investisseurs. Pour exploiter le potentiel de ces chaînes de valeur afin d'accroître les investissements du secteur privé et de créer plus d'emplois et de meilleure qualité, le Mali devra s'attaquer à plusieurs contraintes spécifiques au cours des trois à cinq prochaines années. Plus précisément, ces contraintes sont liées : (i) à un environnement juridique et réglementaire non harmonisé régissant le secteur agricole ; (ii) à la gouvernance, liée à la fragmentation institutionnelle et à la faiblesse des capacités ; (iii) à l'insuffisance des infrastructures financières, à un manque d'accès au financement et à un manque de transparence et de traçabilité des flux financiers ; et enfin (iv) à une utilisation sous-optimale des technologies agricoles (AgTech) pour évoluer vers une agriculture intelligente face au changement climatique, avec un manque de compétences qualifiées pour évoluer vers une agriculture s'appuyant sur une industrie légère

Les zones économiques spéciales (ZES) agroalimentaires –renforcées par les plateformes de réseaux numériques– peuvent fournir au secteur privé le fondement économique nécessaire à l'élargissement de la transformation de l'agriculture au Mali. La création de ZES peut se faire en aidant progressivement les agriculteurs privés maliens à (i) accroître la complexité des produits tout au long de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire grâce à la mécanisation et l'innovation ; (ii) en développant le capital humain grâce à une base de connaissances élargie ; (iii) en améliorant les compétences ; et (iv) en rationalisant les transports et la connectivité des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le développement stratégique d'infrastructures et de services essentiels sur une base ciblée grâce à la mise en œuvre de mécanismes innovants de partenariats public-privé dans les ZES peut davantage profiter des attributs positifs de la chaîne de valeur des ZES. Une telle stratégie peut ensuite être reproduite dans les pays voisins de la région ‘Trans-Sahélienne’ du Mali, dont beaucoup sont également des pays fragiles et touchés par des conflits. À ce jour, il n'existe pas de loi sur les ZES au Mali. Le cadre juridique existant est constitué d'un seul article du Code des investissements du Mali. Étant donné la complexité des ZES, cet article n'est pas suffisant pour constituer un argument commercial convaincant pour inciter des investisseurs étrangers chevronnés à réaliser des investissements dans une ZES en Afrique de l'Ouest.

Le renforcement du rôle du secteur privé pour stimuler l'investissement nécessite d'alléger cinq contraintes transversales essentielles.

L'analyse des goulets d'étranglement du développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur agricoles au Mali a permis d'identifier les principaux obstacles intersectoriels au développement du secteur privé. Il s'agit : (i) de l'approvisionnement en énergie ; (ii) du transport et de la logistique ; (ii) de l'infrastructure numérique ; (iv) de l'accès au financement ; et (v) du climat des affaires. Sur un horizon de cinq ans, il sera crucial pour le Mali de s'attaquer en priorité à ces goulets d'étranglement s'il veut pleinement exploiter son secteur privé et l'orienter vers de meilleurs résultats de développement.

- **L'énergie :** Malgré des progrès significatifs au cours des deux dernières décennies, l'accès à un approvisionnement fiable en électricité au Mali reste faible, en particulier dans les zones rurales. Le taux d'électrification national a atteint 51 % en 2018, dépassant pour la première fois le taux moyen d'accès à l'électricité de l'Afrique subsaharienne de 48 % en 2018. Cette augmentation s'explique principalement par un taux d'accès à l'électricité relativement élevé dans les zones urbaines, 86 %, contre 78 % en Afrique subsaharienne. Si le taux d'accès rural s'est également amélioré, atteignant 25 % à la fin de 2018, il reste extrêmement faible (bien que proche de la moyenne de 32 % de l'Afrique subsaharienne). Le secteur de l'énergie au Mali doit être profondément transformé pour en faire un secteur efficace et plus durable, ce qui permettrait à terme de créer un espace budgétaire et de réduire les besoins en subventions pour soutenir efficacement le développement d'infrastructures énergétiques à long terme, et encourager la transition du Mali vers une économie agricole s'appuyant sur une industrie légère. Dans l'ensemble, les principaux domaines d'amélioration portent sur le renforcement du fonctionnement actuel et de la durabilité du secteur autour de quatre objectifs : (i) Améliorer les performances financières et opérationnelles de la compagnie malienne d'énergie EDM-SA ; (ii) Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité, y compris une méthodologie claire pour sélectionner toute nouvelle capacité de production sur la base d'une approche au moindre coût ; (iii) Encourager le développement de solutions nationales d'énergies renouvelables sur le réseau et bénéficier des importations régionales d'électricité ; et (iv) Établir les conditions d'un déploiement efficace des programmes de mini-réseaux pour accroître l'accès dans les zones rurales.

- **Le transport et la logistique :** La qualité et la densité globales des infrastructures de transport du Mali sont bien inférieures aux normes régionales. Le pays se positionne 96^{ème} sur 160 pays dans l'indice de performance logistique 2018. La proportion de la population rurale ayant accès à des routes toutes saisons est d'environ 22 %, taux inférieur à la moyenne de 34 % en Afrique subsaharienne —entravant le potentiel de croissance des principales chaînes de valeur agricoles. Le secteur des transports présente plusieurs opportunités qui pourraient se concrétiser sur des périodes différentes. À court et moyen terme, le secteur devrait se concentrer sur : (i) la restauration et la maintenance des routes d'accès aux zones de production agricole existantes et potentielles par le biais de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances ; (ii) la modernisation et l'entretien du Corridor routier Nord Dakar–Bamako par le biais de contrats de PPP à long terme. Bien que les solutions à long terme ne soient pas l'objectif immédiat du présent diagnostic -pays sur le secteur privé (DPSP), la mise en place de bases pour atteindre ces objectifs doit débuter à court terme pour dynamiser le décollage de l'industrie légère s'appuyant sur l'agriculture. Ces bases comprennent (iii) la construction et l'exploitation de nouveaux terminaux intérieurs et de nouvelles plates-formes logistiques ; (iv) le renouvellement de la flotte de poids lourds longue-distance ; (v) la privatisation de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Bamako ; (vi) l'amélioration de la fluidité du trafic et des transports en commun à Bamako ; enfin (vii) la restauration et la maintenance les grands axes routiers très sollicités par le biais de contrats PPP à long terme.
- **L'infrastructure numérique :** En 2019, le coût d'un forfait de 500 megabytes (Mb/s) d'Internet mobile représentait 20,5 % du revenu mensuel, contre une moyenne de 9,6 % en Afrique subsaharienne. Au Mali, où plus de 50 % de la population vit dans des zones rurales et subsiste grâce à des activités agricoles, la disponibilité de la connectivité peut accroître la productivité et la création de valeur ayant un impact positif sur les moyens de subsistance des femmes. Selon une étude de la Banque mondiale sur le Nigéria, portant sur l'impact socio-économique des infrastructures numériques,⁵ l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile de 70 à 79 % devrait accroître le niveau du PIB de +0,3 % ; l'augmentation du taux de pénétration du haut débit mobile de 20 à 39 % devrait accroître le niveau du PIB de +1,6 % ; l'augmentation de la couverture 3G/4G devrait permettre de créer environ 20 000 nouveaux emplois ; et l'augmentation de la pénétration du haut débit devrait réduire les niveaux de pauvreté, avec, pour effet immédiat, de sortir 100 000 personnes de la pauvreté. Afin que le Mali puisse récolter des bénéfices socio-économiques comparables au Nigéria, une action urgente et significative de la part du Gouvernement du Mali, du régulateur et du secteur privé est nécessaire pour éviter l'aggravation de la fracture numérique au niveau national et régional. Le premier niveau d'actions proposé concerne la suppression des obstacles réglementaires inefficaces qui entravent la hausse des investissements, en particulier au niveau de la vente en gros et du partage des infrastructures. La deuxième phase d'intervention devrait se concentrer sur l'accélération de l'harmonisation de la disponibilité de l'infrastructure numérique sur l'ensemble du pays. Les disparités entre les zones rurales et urbaines sont encore trop importantes pour garantir le plein potentiel économique de la transformation numérique parmi la population. Enfin, le développement de plates-formes numériques, telles que la e-santé, l'e-éducation et l'administration en ligne ou encore la monnaie électronique, doit être poursuivi à un rythme soutenu afin d'accroître l'inclusion économique et l'efficacité de l'administration, compte tenu de la récente instabilité socio-économique. Ces réformes peuvent débloquer les investissements du secteur privé dans le secteur numérique et contribuer à la croissance économique, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

- **L'accès au financement :** L'accès au financement reste très limité pour la plupart des entreprises et des entrepreneurs maliens –en particulier en dehors des zones urbaines et pour les segments mal desservis tels que le secteur informel, les communautés agricoles, les femmes et les jeunes entrepreneurs. Parmi les principales contraintes affectant l'inclusion financière Graphiquent des obstacles liés à l'offre et à la demande, notamment les faibles taux d'éducation financière et les capacités de la population en général, les asymétries d'information et l'aversion pour le risque de la part des banques qui limitent le crédit aux petites entreprises et aux agriculteurs, ainsi que la concurrence limitée et le manque d'égalité entre les banques, les institutions de microfinance et autres acteurs non financiers émergents, comme les fournisseurs d'argent mobile ; tout ceci entraîne des prix élevés et une faible innovation dans le développement des produits. Bien qu'une grande partie du travail de réglementation en ce domaine se fasse au niveau régional (à savoir l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), on peut suggérer plusieurs orientations pour accroître l'inclusion financière des agriculteurs, des entreprises et des entrepreneurs au Mali en supprimant les contraintes liées à l'offre et à la demande en : (i) exploitant les services financiers numériques et d'argent mobile comme point d'entrée à l'inclusion financière –et comme un outil puissant pour intégrer les personnes défavorisées dans le secteur financier formel ; (ii) en revitalisant le secteur de la microfinance par le renforcement de la gouvernance et des capacités pour mieux atteindre les communautés rurales et agricoles ; (iii) en réactivant le Fonds de garantie pour le secteur privé existant pour en faire une plateforme efficace pour les micro et petites et moyennes entreprises (MPME) en manque de liquidités et un partenaire de confiance pour les entreprises durement touchées par la crise de la Covid-19 ; (iv) en déployant des programmes d'éducation financière pour informer la population en général et les jeunes en particulier, sur les opportunités et les risques inhérents au financement de leur entreprise.
- **Le climat des affaires :** Le climat d'investissement reste défavorable au développement des PME et entrave le développement des chaînes de valeur. Un environnement commercial robuste est une condition préalable à toute croissance du secteur privé. Le Gouvernement du Mali devra prendre des mesures importantes pour améliorer son climat des affaires actuellement faible et le rendre plus propice aux investissements du secteur privé. Le premier niveau d'actions proposées concerne l'amélioration du cadre fiscal en rationalisant des procédures lourdes, en dématérialisant des processus et en introduisant une plus grande transparence au niveau des budgets. Ces mesures inciteraient les entreprises à devenir formelles, tout en améliorant la transparence du système fiscal global. Le deuxième niveau d'actions proposées concerne l'amélioration de l'administration foncière. Les mesures à prendre pour y parvenir comprennent l'élaboration d'un système national de cadastre, combiné avec l'attribution d'un numéro d'identification unique pour chaque parcelle de terrain et la création d'un guichet unique en ligne.

La gouvernance apparaît comme un pilier-clé de la réforme, notamment dans chaque section du DPSP. Dans une société dominée par une politique de consensus et une insécurité croissante, les réformes technocratiques classiques (telles que la libéralisation des secteurs de l'agriculture ou des transports) qui ne prennent pas en compte les réalités géopolitiques et d'économie politique actuelles du Mali sont probablement vouées à l'échec. Le présent DPSP donne donc la priorité à la gouvernance en tant que mesure de politique transversale qui aidera le Mali à sortir de son statut actuel d'État fragile. Ce résultat est d'une importance capitale pour permettre à la nation sahélienne d'Afrique de l'Ouest de générer des investissements dans le secteur privé, tant nationaux qu'étrangers, qui peuvent soutenir la croissance le développement économiques, et la réduction de la pauvreté dans le nouveau monde fragile et de la Covid-19.

Bien que le DPSP analyse séparément les secteurs transversaux et verticaux, il donne la priorité aux réformes qui permettront le développement des secteurs à plus haute valeur ajoutée de l'économie, c'est-à-dire ceux qui devraient avoir le plus d'impact, en gardant à l'esprit la capacité limitée du Gouvernement de Transition et les facteurs de fragilité. À cette fin, ce présent DPSP s'appuie sur les facteurs de succès et les enseignements tirés des expériences antérieures de conception et de mise en œuvre des politiques, tant au Mali que dans d'autres pays pairs (de comparaison et aspirationnels), dans le secteur de l'agro-alimentaire et autres domaines transversaux comme le climat des affaires. En outre, en utilisant le cadre de risque contextuel de la SFI, un examen préalable et une analyse approfondie de la fragilité du pays ont permis d'identifier les principaux risques et opportunités pour renforcer la résilience. Le DPSP prend soigneusement en considération ces indicateurs de risque dans les différents chapitres du document, notamment sur l'infrastructure, l'agriculture et le climat des affaires, avec un objectif transversal de genre et de gouvernance. Une évaluation minutieuse de ces risques permettrait au Mali de mettre en œuvre de manière préventive des mesures d'atténuation des effets négatifs potentiels sur les investissements du secteur privé.

Le Tableau ES.2 (Recommandations d'interventions) propose un programme de réformes stratégiques pour les cinq prochaines années. Ce programme est destiné à soutenir le développement du secteur privé afin de soutenir une croissance inclusive et de favoriser la création d'emplois. Toutefois, compte tenu de la durée limitée du mandat du Gouvernement de Transition, il est crucial que plusieurs actions-clés soient immédiatement entreprises afin de jeter les bases de réformes plus complètes à court et à moyen terme. Ces réformes à court terme sont énumérées dans le Tableau ES.1 ci-dessous. Le cœur de ce rapport fournit une analyse et des justifications plus détaillées pour les propositions.

TABLEAU ES.1. ACTIONS ET RÉFORMES IMMÉDIATES À ENTREPRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION

SECTOR	ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION DANS LES DOUZE (12) PROCHAINS MOIS
Agriculture et agro-industrie	<p>Réaliser une étude de faisabilité sur la numérisation des services sanitaires et phytosanitaires (CPS) et autres services de certification afin de réduire les délais et les coûts et d'améliorer la compétitivité internationale des cultures à haute valeur ajoutée.</p> <p>Poser les bases de la mise en place et l'opérationnalisation du système de récépissé d'entreposage (SRE) afin d'accroître l'accès au crédit et développer une infrastructure de stockage professionnelle : (i) en créant un comité de pilotage public-privé du SRE destiné à soutenir l'élaboration et l'adoption des lois et décrets nécessaires, y compris une future agence de régulation ; (ii) en conduisant une étude de faisabilité afin d'examiner le potentiel d'expansion des assurances agricoles pour promouvoir l'accès aux services financiers des agriculteurs.</p>
Zones Économiques Spéciales	Adopter le projet de loi sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) en attendant l'approbation du Conseil des Ministres du Gouvernement de Transition du Mali.
Énergie	<p>Améliorer les performances financière et opérationnelle de la Compagnie nationale d'énergie EDM-SA en (i) augmentant l'efficacité de l'approvisionnement et de la gestion des carburants via une réduction de la consommation de diesel, de nouvelles capacités d'énergies renouvelables et la passation de marchés concurrentiels pour le carburant ; et (ii) en renforçant le contrat de performance (CP) entre EDM-SA et le Gouvernement du Mali en définissant des indicateurs-clés de performance (ICP), en établissant un plan d'actions clair et en désignant un auditeur indépendant de ce contrat de performance.</p> <p>Améliorer les capacités de planification et d'exécution du Gouvernement du Mali en finalisant le plan directeur et en donnant la priorité aux investissements de nouvelle génération les moins coûteux et compétitifs, et à en modernisant les réseaux de transport et de distribution de manière coordonnée.</p>
Infrastructure numérique	<p>Réviser le cadre réglementaire afin de faciliter tous les types d'accords de partage des infrastructures qui peuvent impliquer le partage de divers composants de réseaux mobiles, y compris le partage dit « passif et actif ».</p> <p>Étudier les possibilités d'accords de partage des infrastructures mobiles, notamment l'introduction sur le marché de « TowerCo » (Tower Companies) aux couches passive et active du dernier kilomètre pour accroître le taux de couverture du réseau accessible à la population. (Au cours des cinq dernières années, des sociétés spécialisées dans les infrastructures, connues sous le nom de « TowerCos », sont apparues dans le monde entier pour acheter des infrastructures des tours-opérateurs et leur louer ensuite leurs services).</p>
Accès au financement	<p>Adopter un décret ministériel (Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Économie numérique) de promotion des services financiers numériques, instituant un échéancier de mise en œuvre de la numérisation des paiements publics sur une période d'un à trois ans.</p> <p>Finaliser l'adhésion du Trésor Malien au programme du Groupe Interbancaire monétique (GIM-UEMOA) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, UEMOA.</p>
Climat des affaires	<p>Initier la réforme de « l'impôt synthétique » en modifiant les textes réglementaires relatifs à l'impôt synthétique à travers la loi de finances 2022 qui devait être préparée en septembre 2021.</p> <p>Pour l'accès au foncier, adopter un décret définissant le cadre juridique et réglementaire pour un guichet unique.</p>

Note : SFN = Services financiers numériques ; EDM-SA = Compagnie nationale d'énergie du Mali ; GIM-UEMOA = Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA ; ICP = Indicateur clé de performance ; CP = Contrat de performance ; ZES = Zone économique spécial ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine ; SRE/WRS = Système de récépissés d'entreposage.

Le Tableau ES.2 résume les contraintes et les interventions prioritaires recommandées pour intensifier le rôle du secteur privé dans l'économie malienne. Le court terme désigne les 2-3 prochaines années et le moyen terme les 3-5 prochaines années.

TABLEAU ES.2. RECOMMANDATIONS D'INTERVENTIONS

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
AGRICULTURE, INCLUDING LIVESTOCK			
Harmoniser les lois et les codes régissant le secteur agricole ; réduire la fragmentation institutionnelle et renforcer les capacités	Crée un environnement favorable afin d'accroître la participation du secteur privé dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une étude de faisabilité sur la numérisation des services sanitaires et phytosanitaires et autres services de certification afin de réduire les délais et les coûts et d'améliorer la compétitivité internationale des cultures à haute valeur ajoutée. Adopter un décret ministériel ou un arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances qui complète le Code des investissements, le Code des douanes et le Code général des impôts, afin de faciliter et de simplifier l'importation de technologies des cultures sous serre. Faire un examen des lois, codes et réglementations existants régissant le secteur agricole afin de déterminer la nécessité des mises à jour, de traiter les lacunes existantes et proposer des recommandations d'harmonisation. Initier des réformes institutionnelles qui consolideraient le développement de l'irrigation et fusionneraient les Directions régionales de l'agriculture (DRA) avec la Direction régionale du Génie Rural (DRGR). 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p> <p>Court terme</p> <p>Court terme</p>
Tirer parti des technologies agricoles et s'orienter vers une agriculture intelligente sur le plan climatique et améliorer les compétences	Améliore la vulnérabilité et la résistance au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des incitations au secteur privé pour l'investissement, l'importation et le développement de technologies et de biens d'équipement qui réduisent les pertes et les déchets après récolte. Soutenir les investisseurs privés pour stimuler les investissements en aval dans le stockage en vrac, la réfrigération, la transformation, le conditionnement et le contrôle de la qualité. Augmenter la proportion du budget du PIB agricole consacrée à la R&D, en mettant l'accent sur le recrutement et la formation de chercheurs titulaires d'un doctorat, en particulier de femmes. Bancariser et numériser les flux agricoles en investissant dans des systèmes d'information en temps réel sur le prix des matières premières. 	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p> <p>Moyen terme</p> <p>Moyen terme</p>

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Améliorer l'infrastructure financière	Améliore l'infrastructure financière ;	<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité de pilotage public-privé pour le système de récépissés d'entreposage (SRE/WRS) afin de soutenir l'élaboration et l'adoption des lois et décrets nécessaires, y compris une future agence de régulation. Instaurer et rendre opérationnel un cadre législatif et réglementaire moderne pour un SRE afin d'accroître l'accès au crédit, aux infrastructures de stockage professionnelles et aux marchés pour les produits agricoles. Mener une étude de faisabilité pour examiner le potentiel d'expansion de l'assurance agricole afin d'accroître l'accès au crédit agricole et à d'autres services financiers. Exploiter le SFN (Services financiers numériques) pour fournir des actifs spécifiques de crédit aux ménages ruraux et aux agriculteurs, par le biais de mécanismes de paiement à l'utilisation (PAYG) dédiés. 	Dans les 12 prochains mois Court terme Moyen terme Moyen terme
LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES			
Mettre en place des ZES de sécurité nationale pour l'agro-industrie	Réduit les risques liés à la sécurité ; améliore l'accès à la terre ; améliore la gouvernance ; réduit les inégalités des genres	<ul style="list-style-type: none"> Adopter le projet de loi sur les Zones Économiques Spéciales (en attendant l'approbation du Conseil des Ministres du Gouvernement de Transition). 	Dans les 6 prochains mois
ÉNERGIE			
Améliorer la situation financière et opérationnelle de la Compagnie nationale EDM-SA	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'efficacité de l'approvisionnement et de la gestion des carburants via une réduction de la consommation de diesel, la création de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables et la passation de marchés concurrentiels pour le carburant. Renforcer le contrat de performance (CP) entre EDM-SA et le Gouvernement du Mali en définissant des indicateurs-clés de performance, en établissant un plan d'actions clair et en désignant un auditeur indépendant de ce CP. Concevoir un mécanisme transparent pour un examen régulier des coûts et un financement suffisant des recettes maximales autorisées par rapport aux dépenses éligibles, par le biais d'une combinaison de compensations et d'ajustements tarifaires jugés appropriés par le Gouvernement du Mali. Refinancer la dette commerciale à court terme de l'EDM-SA par (i) la rétrocession par le Gouvernement du Mali du financement concessionnel ; et (ii) le recouvrement des créances en souffrance du Gouvernement pour la consommation publique et les arriérés de paiement des subventions. 	Dans les 12 prochains mois Dans les 12 prochains mois Court terme Court terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité, y compris un plan de production au moindre coût	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités de planification et d'exécution du Gouvernement du Mali en finalisant le plan directeur, en donnant la priorité aux investissements de nouvelle génération les moins coûteux et les plus compétitifs et en modernisant les réseaux de transmission et de distribution de manière coordonnée. Renforcer les capacités institutionnelles au Ministère de l'Énergie, au Ministère de l'Économie et des Finances, à la CREE et à l'EDM-SA. 	Dans les 12 prochains mois Court terme
Favoriser le développement de solutions d'énergies renouvelables sur le réseau domestique et augmenter les possibilités de bénéficier des importations régionales d'électricité	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; réduit les vulnérabilités au changement climatique ; Améliore la résilience	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une répartition des risques claire entre les parties publiques et privées dans le cadre des IPP et rédiger des documents de projet bancables tels que des accords d'achat d'énergie. Fournir des instruments de garantie pour sécuriser les obligations de paiement de l'État et d'EDM-SA. Obtenir des capacités supplémentaires pour garantir le meilleur tarif possible pour EDM-SA en organisant systématiquement des adjudications. Mettre en œuvre les réformes nécessaires pour garantir un échange d'électricité sûr et fiable par le biais du marché du West African Power Pool (WAPP)/EEEOA et en assurant la sécurisation du paiement des importations. 	Court à moyen terme
Définir les conditions d'un déploiement efficace des programmes de mini-réseaux pour accroître l'accès dans les zones rurales	Améliore l'accès aux infrastructures de base ; réduit les inégalités entre les genres ; favorise la résilience climatique	<ul style="list-style-type: none"> Fixer des tarifs reflétant les coûts ; prévoir une compensation adéquate en cas d'empiètement sur le réseau ; clarifier et renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, structurer des accords de concession bancables et privilégier la planification au moindre coût. 	Moyen terme
TRANSPORT ET LOGISTIQUE			
Restaurer et entretenir les routes d'accès aux zones de production agricole existantes et potentielles par le biais de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'efficacité de la gestion des actifs routiers et les ressources des fonds routiers, en commençant par le déblocage complet et en temps voulu des ressources légalement dues au fonds routier (c'est-à-dire augmenter la taxe sur les carburants et prendre des mesures pour améliorer les dispositions institutionnelles et les dispositions en matière de passation de marchés en vigueur applicables à la gestion des actifs routiers. 	Moyen terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Moderniser et entretenir le Corridor routier Nord Dakar - Bamako par le biais de contrats de PPP à long terme	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer et restructurer le fonds routier dans les deux pays. Augmenter la taxe sur les carburants allouée au fonds routier, ainsi que le cantonnement et le soutien nécessaires des ressources du fonds routier allouées aux contrats de PPP pour la restauration et la maintenance à long terme des routes très sollicitées. 	Moyen terme
INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE			
Faciliter le partage des Infrastructures	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Réviser le cadre réglementaire pour faciliter l'ensemble des types d'accords de partage d'infrastructures qui peuvent impliquer le partage de divers composants de réseaux mobiles, y compris le partage dit « passif et actif ». Étudier les possibilités d'accords de partage des infrastructures mobiles, notamment l'introduction de « TowerCo » (Tower Companies) aux couches passive et active du 'dernier kilomètre' pour accroître le taux de couverture du réseau accessible à la population. 	Dans les 12 prochains mois
Réformer le marché Wholesale de la fibre optique au Mali pour accroître le déploiement et la disponibilité de la fibre	Améliore l'accès aux infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> Backbone (réseau dorsal) & Wholesale (vente en gros) : <ul style="list-style-type: none"> Étudier la mise en œuvre des principes du Wholesale des 'coûts marginaux moyens à long terme' (LRIC), et développer un cadre réglementaire pour un accès et une interconnexion transparents à la capacité des dorsales nationales en fibre optique. Initier la coordination entre les acteurs-clés de la capacité de la dorsale pour dégager les synergies nécessaires afin d'accélérer le déploiement des haut débit mobiles (MBB), d'accroître la disponibilité de la capacité à large bande du kilomètre moyen et d'améliorer la qualité de service. Examiner la commercialisation de la capacité en fibres appartenant à l'État et étudier les possibilités de concession Supprimer les obstacles réglementaires à l'accès aux capacités transfrontalières. 	Court terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Améliorer la transparence et la contestabilité du marché	Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Réformer l'ordonnance n° 2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux TIC pour répondre aux meilleures pratiques internationales (comme le régime général des autorisations, la flexibilité pour les opérateurs innovants souhaitant se déployer en zone rurale, le renforcement des droits de passage, l'encouragement au partage d'infrastructures, la transparence accrue des organismes sectoriels). Améliorer la gouvernance des fonds collectés par l'AGEFAU pour le Fonds de service universel (FSU), notamment (i) en améliorant la transparence et l'efficacité du FSU ; (ii) en développant un modèle efficace de collaboration pour la connectivité rurale entre l'AGEFAU et les opérateurs mobiles ; et (iii) en publiant des cartes de couverture mobile actualisées par l'AMRTP. 	Court terme
Faciliter le développement des plates-formes de commerce électronique	Favorise l'inclusion des femmes et des hommes ;	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre une feuille de route cohérente pour le déploiement des plateformes de commerce électronique. Le Gouvernement du Mali doit définir une stratégie cohérente de réglementation et d'investissement pour encourager l'émergence d'un secteur du commerce électronique robuste en impliquant toutes les parties concernées, notamment la Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence (DGCC), le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et le Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective (MENP). 	Moyen terme
L'ACCÈS AU FINANCEMENT			
Faire de l'argent mobile et des services financiers numériques le point d'entrée-clé vers l'inclusion financière	Améliore l'inclusion financière par l'expansion des services financiers numériques (SFN)	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un décret ministériel pro-SFN instituant un calendrier de mise en œuvre de la numérisation des paiements publics (à cosigner par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Économie numérique) sur une période de 1 à 3 ans. Finaliser l'adhésion du Trésor Malien au programme du Groupe Interbancaire Monétique (GIM-UEMOA) de l'UEMOA. Adopter une réglementation régionale (au niveau de la BCEAO) et/ou nationale pour favoriser l'accès au crédit numérique en autorisant les bureaux de crédit régionaux et/ou nationaux à collecter des sources d'information alternatives sur le crédit, telles que les données des consommateurs sur les services publics prépayés et postpayés (par exemple les factures) et autres sources de données disponibles. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Moyen terme</p>

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
Renforcer la gouvernance et les capacités opérationnelles dans le secteur de la microfinance	Améliore l'inclusion financière par la restructuration du secteur de la microfinance –y compris l'extension aux zones éloignées et aux communautés rurales / agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier les rôles et les responsabilités dans la gouvernance, la réglementation et la supervision du secteur des Institutions de microfinance (IMF). Attribuer au Ministère des Finances la seule fonction de supervision (en collaboration avec la BCEAO), et au Ministère de l'Industrie, le travail de promotion. Faciliter l'accès au canal USSD (<i>Unstructured Supplementary Service Data – Service supplémentaire pour données non structurées</i>) pour les IMF, en continuant à réduire son coût et en facilitant son accès aux fournisseurs de services financiers à valeur ajoutée. Développer une facilité de refinancement pour les IMF en leur mettant en place un fonds de garantie avec la BCEAO, en s'appuyant sur les systèmes de garantie gouvernementaux existants. 	Moyen terme
Rendre opérationnel le Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) et relever les défis de liquidité résultant de la pandémie de Covid-19	Comble le déficit de financement des MPME et autres entreprises durement touchées par la crise de la Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> Mener une évaluation des besoins du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali afin de déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités et de développement de produits. Renforcer la transparence et établir de bonnes relations de travail avec les banques commerciales partenaires en nommant trois membres indépendants du Conseil d'administration sur une base concurrentielle (issus du secteur privé), en établissant un comité permanent d'audit et des risques, et en assurant des rapports prudentiels réguliers. 	Moyen terme
Accroître la culture financière Sensibiliser aux opportunités et aux risques du secteur financier	Améliore l'inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> Créer un Observatoire national des services financiers chargé de la protection des consommateurs et de la sensibilisation aux produits et services financiers. 	Moyen terme
Renforcer l'écosystème d'entreprenariat en créant de nouveaux instruments de financement pour les start-up	Améliore l'inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un ensemble d'instruments de financement et de lignes de crédit dédiés, adaptés aux besoins des start-up et des jeunes entrepreneurs. Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de fonds de quasi-fonds propres/ fonds d'investissement privé couvrant à la fois le niveau national et le niveau sous-régional. 	Court-terme

CATÉGORIE	IMPACT SUR LES FACTEURS DE FRAGILITÉ	RECOMMANDATIONS POLITIQUES PRIORITAIRES	DÉLAIS
CLIMAT DES AFFAIRES			
Améliorer le système fiscal	Améliore la transparence et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Refondre « l'Impôt Synthétique » en modifiant les textes réglementaires relatifs à l'Impôt synthétique à travers la Loi de finances 2022 (qui devait être préparée en septembre 2021). Améliorer la gestion du numéro d'identification fiscale (NIF) par (i) l'amélioration de la toponymie et du codage des rues et la création d'un cadastre fiscal ; (ii) la modernisation du processus d'enregistrement pour la déclaration d'impôts ; (iii) l'examen des dossiers des contribuables afin d'en retirer les mauvais payeurs chroniques. Poursuivre la numérisation des procédures fiscales : notamment par (i) l'introduction de la déclaration d'impôt électronique et du paiement des impôts en ligne ; (ii) par la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques ; et (iii) la mise en œuvre effective des procédures électroniques, avec le bureau des impôts (DGI), ainsi qu'un échange efficace et rapide d'informations entre les différents services impliqués dans le contrôle et le recouvrement des impôts. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p> <p>Court terme</p>
Améliorer l'accès à la terre	Améliore la transparence ; Réduit les disparités spatiales.	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un décret définissant le cadre juridique et réglementaire du guichet unique. Mettre en place un système cadastral national combiné à l'attribution d'un numéro d'identification unique cadastral pour chaque parcelle de terrain (NINACAD - <i>National Identification Cadastral Number</i>) géré par un guichet en ligne dédié au foncier. 	<p>Dans les 12 prochains mois</p> <p>Court terme</p>

Note : AGEFAU = Agence de gestion du Fonds d'accès universel ; AMRTP = Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes ; BCEAO = Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; CREE = Commission de régulation de l'électricité et de l'eau ; SFN = Services financiers numériques ; DGCC = Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ; DGI = Direction générale des impôts ; DRA = directions régionales de l'agriculture ; DRGR = Direction Nationale du génie rural ; EDM-SA = Compagnie nationale de l'énergie du Mali ; FGSP = Fonds de Garantie pour le Secteur Privé ; GIM-UEMOA = Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA ; TIC = Technologies de l'information et de la communication ; IPP = Producteurs indépendants d'électricité ; KPI = Indicateur clé de performance ; LRIC = Coût marginal à long terme ; MBB = Haut débit mobile ; MEN = Ministère de l'Économie Numérique et de la Prospective ; IMF = Institutions de microfinance ; MIC = Ministère de l'industrie et du commerce ; WAPP = West African Power Pool.

1. CONTEXTE DU PAYS

Le Mali est un pays sahélien enclavé, à faible revenu et fragile, qui lutte contre la dépendance aux ressources naturelles ainsi que contre l'insurrection, le terrorisme et les tensions sociales. Le pays, l'un des moins développés au monde, se classe 184^{ème} sur 189 pays, selon l'indice de développement humain 2019. Il est confronté à de graves problèmes liés à une économie non diversifiée, à des taux de pauvreté élevés, à des conflits internes régionalisés, à une instabilité politique et à la violence. Les dernières années se sont avérées particulièrement difficiles, avec les trois coups d'État militaires en 2012, 2020 et 2021 au milieu de vagues de protestations et d'une insécurité généralisée dans le Nord depuis 2012, dans le centre du Mali depuis 2015, et plus récemment dans les régions du Sud. Malgré la dégradation de la situation sécuritaire, les performances économiques du Mali ont été relativement bonnes, avec une croissance moyenne du PIB de 5,7 % depuis 2014. Cette croissance est principalement tirée par le coton et les produits extractifs (or), qui représentent environ 80 % des exportations totales, obligeant le Mali à diversifier sa base économique en s'éloignant des produits de base vulnérables aux chocs.

Ces deux dernières années, l'économie malienne a doublement pâti de la pandémie de Covid-19 et des sanctions de la CEDEAO imposées la dernière en date du 9 janvier 2022, après les coups d'État d'août 2020 et de mai 2021. L'épidémie mondiale de Covid-19 et les turbulences politiques actuelles pèsent lourdement sur les perspectives économiques du Mali, avec un PIB se contractant à 1,2 % en 2020 en raison de la faible demande mondiale et de l'impact des mesures restrictives adoptées pour contenir la propagation de la Covid-19. La croissance du PIB attendue pour 2021 est de 3,1 %, témoignant de signes de reprise.

1.1. ÉCONOMIE POLITIQUE⁶

Depuis 2002⁷ un phénomène appelé « politique de consensus » a influencé et façonné le paysage géopolitique et d'économie politique interne actuel du Mali. La *politique de consensus* a été l'approche adoptée de 2002 à 2012 pour gouverner le pays à travers une large coalition multipartite. Cette approche a apporté une stabilité apparemment démocratique au pays et a contribué au développement d'organisations de la société civile (OSC) locales et d'une presse relativement libre. Toutefois, derrière la façade, cette politique de consensus a conduit à la capture de l'élite et à la corruption du Gouvernement du Mali⁸, entraînant ainsi une concentration des pouvoirs entre les mains du Président, enlevant toute place à une véritable opposition⁹. La recherche du *consensus* peut alors être considérée comme l'une des causes profondes de l'instabilité politique actuelle du Mali. Cette instabilité politique –exacerbée par la détérioration de la situation sécuritaire dans tout le pays, et plus récemment par la pandémie de Covid-19– a bloqué le Mali dans la réalisation de son véritable potentiel économique et social.

Dans une société dominée par une *politique de consensus* et une insécurité croissante, les réformes technocratiques classiques comme la libéralisation du secteur agricole ou des transports, qui ignorent les réalités géopolitiques et politico-économiques actuelles du Mali, n'auront que peu d'impact. La conception et la mise en œuvre de stratégies innovantes et ciblées qui s'attaqueraient aux causes sous-jacentes de la persistance des crises géopolitiques, économiques et même sanitaires aideraient le Mali à sortir de sa situation difficile. Ce résultat est d'une importance capitale pour dynamiser la nation sahélienne de l'Afrique de l'Ouest pour qu'elle devienne une économie nationale productive et compétitive, une destination viable pour des investissements du secteur privé, et capable de soutenir la croissance et le développement économiques et la réduction de la pauvreté dans un monde fragilisé et, aujourd'hui nouveau, de la Covid-19¹⁰.

La situation géopolitique du Mali depuis 2012

Dès le début de 2012, de vastes régions du Nord ont été conquises et occupées par des insurgés militaires locaux soutenus par des militaires revenant de Libye et avec le soutien de groupes armés djihadistes (comme Al-Qaida). Gao, Tombouctou et Kidal sont tombés aux mains des forces rebelles. Les insurgés ont ensuite chassé l'armée malienne des autres grandes villes du Nord. Un groupe de soldats du rang a organisé un *coup d'État* en mars 2012, alimenté par le mécontentement populaire concernant la gestion de la crise par le gouvernement civil, ainsi que par ses propres défaites répétées dans le Nord contre les rebelles.

Début 2013, les militants de groupes armés du nord du Mali ont été chassés des principales villes par les Forces armées malientes (FAMA) avec l'aide des troupes militaires françaises et africaines, renforcées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En juin 2013, un nouveau président, Ibrahim Boubacar Keïta, a été élu et a reçu le soutien d'une coalition de 12 partis politiques, de personnalités religieuses, de chefs d'entreprises et d'une grande partie de la communauté internationale.

Malgré les accords de paix d'Algérie de 2015 mettant théoriquement fin au conflit dans le Nord et en dépit de la forte présence et du soutien multiforme des forces armées partenaires, les efforts visant à rétablir la sécurité et l'ordre politique et social dans les Régions du Nord et du Centre se sont heurtés à des défis considérables. La violence, autrefois confinée au Nord, s'est étendue au Centre du Mali et se déplace lentement vers le Sud, vers des zones plus productives. Cette propagation pourrait avoir un impact gigantesque sur les activités du secteur privé qui se déroulent essentiellement dans le Sud. En outre, les tensions ethniques (largement liées à des différends concernant la gestion du foncier et l'accès aux ressources) ont une longue histoire au Mali. Elles se sont intensifiées et se sont étendues au centre du Mali ces dernières années. Le cercle vicieux du sentiment anti-gouvernemental, de la corruption et de la détérioration du climat politique a atteint un point culminant en 2019 à la suite d'une augmentation des tensions interethniques dans les régions centrales. Un massacre dans le village d'Ogossagou en mars 2019 (où plus de 160 Peuls ont été tués) a incité le Premier ministre de l'époque à démissionner et à dissoudre son Cabinet. Dans la foulée, un nouveau Premier ministre a été nommé (Dr. Boubou Cissé). Ce changement de Gouvernement –le quatrième en quatre ans– s'est produit au milieu d'une escalade de protestations et de grèves à Bamako.

La situation politique du Mali reste volatile avec deux coups d'État en neuf mois et le renouvellement des sanctions imposées par la CEDEAO le 9 janvier 2022¹¹. Le premier coup d'État s'est produit le 18 août 2020 et a conduit à la démission du président Ibrahim Boubacar Keita et à la dissolution de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. Le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), dirigé par le colonel Assimi Goïta, a été chargé de la transition vers un régime civil. Un Gouvernement de Transition, dirigé par le président Bah N'Daw et le Premier ministre Moctar Ouane, a été formé le 5 octobre 2020. Un poste de vice-président du Gouvernement de Transition est créé et occupé par le colonel Goïta en accord avec la CEDEAO. Le 25 mai 2021, le président N'Daw, le Premier ministre Ouane et le ministre de la défense nouvellement nommé sont arrêtés et détenus sur la base militaire de Kati. Le vice-président de la Transition, le colonel Goïta, a revendiqué la responsabilité de ces arrestations, pointant du doigt des violations de la Charte de la transition de la part du président intérimaire et a déposé le Premier ministre pour trahison. Le colonel a reconfirmé les engagements de protéger le processus de transition et d'organiser des élections présidentielles et générales en février 2022 dans la même déclaration. Le 7 juin, le colonel Goïta a officiellement prêté serment en tant que nouveau président du Mali. Peu après, il a annoncé la nomination de Choguel Kokalla Maïga au poste de Premier ministre. Le 11 juin, un nouveau Gouvernement composé de 25 ministres et de 3 vice-ministres a été annoncé.

Le 10 juin 2021, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a annoncé la fin de l'opération Barkhane - le déploiement de troupes françaises à travers le Sahel qui est en place depuis 2013. Dans le cadre du réalignement du format et des objectifs de la présence française dans la région, le nombre de soldats sera réduit de 5100 à environ 3500 d'ici la mi-2022, puis à 2500 en 2023. Trois bases (Kidal, Tombouctou, Tessalit) sont en cours de fermeture dans le Nord Mali, la base de Gao restant la principale du pays.

Aller de l'avant

Pour aborder et résoudre ces crises, le Mali, avec le soutien de la communauté internationale du développement et en étroite collaboration avec la société civile malienne et le secteur privé, doit donner la priorité à la bonne gouvernance et aux stratégies spatiales multisectorielles ciblées dans sa stratégie de développement économique. De telles approches liées à l'innovation technologique ont le potentiel de commencer à restaurer la confiance entre l'État et ses citoyens. L'évolution vers l'industrie manufacturière légère basée sur l'agriculture, en se concentrant d'abord sur les principales chaînes de valeur comparatives du pays comme l'élevage, la mangue, les noix de karité et le coton, sera essentielle. En outre, les zones économiques spéciales, ZES, pourraient constituer des outils politiques efficaces pour permettre à l'État malien de mettre en œuvre des stratégies innovantes et audacieuses nécessaires à la reconstruction du tissu économique et social du Mali. De telles interventions peuvent augmenter la probabilité d'attirer les investissements nécessaires conduits par le secteur privé afin de relancer la reprise économique au Mali, tant après le conflit que la crise sanitaire de la Covid-19.

1.2. FRAGILITÉ : CONSIDÉRATIONS CONTEXTUELLES SUR LE RISQUE, LA FRAGILITÉ ET LA RÉSILIENCE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Les défis d'un pays en situation de fragilité (FSC) sont spécifiques au contexte, complexes et nuancés, et requièrent des approches personnalisées adaptées à la géographie et à l'histoire du pays et aux facteurs de conflit propres à chaque situation. Sur la base du cadre de la SFI sur le risque contextuel, un examen et une analyse approfondie de la fragilité du pays ont permis d'identifier huit principaux facteurs de fragilité. Le DPSP au Mali prend soigneusement en considération ces indicateurs dans les différents chapitres du document, notamment l'infrastructure, l'agriculture et le climat des affaires, avec une perspective transversale de genre. Une évaluation minutieuse de ces risques permettrait au Mali de mettre en œuvre de manière préventive des mesures pour atténuer les effets négatifs potentiels sur les investissements du secteur privé.

Cadre du risque contextuel - Indicateurs de risque les plus élevés

Les forces de sécurité

Le Mali a vu la prolifération des forces de sécurité. Ces forces sont constituées des forces armées maliennes, des forces armées françaises et de plus de 15 000 membres du personnel de maintien de la paix de l'ONU (MINUSMA) afin de soutenir les autorités de transition du Mali pour assurer la sécurité, la stabilisation et la protection des civils, entre autres. Le manque de préparation et de capacité des forces de défense et de sécurité maliennes (FDS) à faire face à la diversité et à l'intensité des nouvelles menaces a conduit à la multiplication des sociétés de sécurité privée (SSP). Néanmoins, le secteur de la sécurité privée reste mal réglementé et peu formé au Mali, et la plupart du temps non armé. Dans les environnements à haut risque sécuritaire, les opérations du secteur privé peuvent faire appel aux forces de sécurité publiques ou privées pour la protection des biens.

Conflit interne

Les possibilités de renforcer la résilience par des interventions du secteur privé dans le Nord malien restent limitées par l'insécurité. La concentration historique de l'activité économique dans le sud et l'ouest du Mali a exacerbé les inégalités existantes avec les populations du nord, y compris les Touareg. L'instabilité politique depuis le coup d'État de 2012 a renforcé la rébellion Touareg qui s'est alliée à des groupes extrémistes et terroristes pour assiéger la Région. Le déplacement de la violence vers le sud, à Mopti, est exacerbé par la violence communautaire concernant l'accès aux terres et aux ressources pour le pâturage du bétail et l'agriculture. Les affrontements entre les groupes armés Dogons et Peuls (Fulani) se sont intensifiés en raison des attaques et des représailles. L'inclusion et l'équité deviennent des critères encore plus cruciaux dans ce contexte. À cette fin, le DPSP se concentre sur les opportunités dans les régions où les niveaux de conflit sont moins élevés ; toutefois, les retombées de Mopti à Séguo peuvent avoir des implications pour les investissements actuels et futurs.

Accès aux systèmes de justice formels et aux mécanismes de résolution des conflits

Les entreprises qui ont recours aux systèmes de justice formels peuvent être confrontées à des problèmes de transparence, de mauvaise application de la loi et des procédures longues. Des faiblesses dans la performance du système de justice commerciale affectent négativement l'environnement des affaires et constituent des obstacles au développement du secteur privé. En conséquence, les sociétés multinationales choisissent souvent de recourir à d'autres pays pour le règlement potentiel des litiges dans leurs contrats commerciaux. Pour la population malienne, les obstacles à l'accès à la justice, les sentiments de méfiance et les perceptions de corruption dans le système de justice formel contraignent souvent les citoyens à s'en remettre aux autorités traditionnelles et locales pour rendre la justice, plutôt que de s'adresser aux tribunaux. Ces dernières favorisent souvent le pardon et n'encouragent pas les sanctions, exacerbant davantage les sentiments d'injustice et d'impunité. Bien que cela ne soit pas présenté dans le DPSP comme une activité à court ou moyen terme, le Mali devrait donner la priorité à l'exécution des contrats dans le cadre de son programme sur le climat d'investissement, et soutenir une réforme de politiques afin d'améliorer l'efficacité des institutions de justice commerciale.

Accès aux infrastructures et aux services de base

Comme discuté plus loin dans le DPSP dans la section sur les infrastructures, des infrastructures faibles peuvent entraver l'accessibilité des marchés et des matières premières pour les entreprises, avec la pénurie d'électricité augmentant les coûts d'exploitation, en particulier dans les activités à forte intensité énergétique telles que l'industrie manufacturière. La population malienne est confrontée à des disparités significatives dans l'accès aux infrastructures et aux services de base, particulièrement dans les régions du Nord et rurales. Par exemple, l'accès de la population à l'électricité dans les zones rurales est de 25,4 %, contre 85,6 % dans les zones urbaines. Ce DPSP identifie donc les possibilités pour le secteur privé d'explorer des initiatives qui contribuent à combler les lacunes en matière de gouvernance et à améliorer l'accès au marché, notamment en établissant des partenariats avec le secteur privé.

Mouvement forcé de population

Le Mali connaît une crise humanitaire qui s'aggrave en raison de l'augmentation de la violence depuis 2018, déclenchant un mouvement d'exode de personnes déplacées internes, PDI, qui fuient vers les villes du Sud, et des réfugiés qui fuient l'insécurité du voisinage, exerçant une pression accrue sur les services publics et l'accès à la terre. Fin 2019, le Mali comptait plus de 200 000 personnes déplacées internes à la suite d'un conflit ou de violences, et plus de 6000 à la suite d'une catastrophe naturelle. En outre, l'insécurité régionale a augmenté les flux de réfugiés au Mali, avec plus de 40 000 réfugiés en juillet 2020, dont la majorité provient des sous-régions du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie. Ces mouvements augmentent le risque de tensions sur des ressources déjà rares et sur l'accès aux opportunités d'emploi qui sont principalement fournies par le secteur privé. Ce DPSP analyse les plateformes régionales existantes dans le Sahel pouvant être mises à profit pour explorer des programmes potentiels pour les réfugiés afin de renforcer leur résilience.

Déforestation et autres menaces pour les ressources naturelles

Les effets négatifs croissants sur le climat, en particulier la sécheresse extrême et la désertification, restent un risque majeur pour les deux-tiers du Mali qui sont arides et semi-arides. Ces changements entraînent une diminution du rendement des cultures pluviales, une augmentation des mouvements de transhumance, une augmentation de la mortalité du bétail, une variabilité et une qualité de l'approvisionnement en eau et une insécurité alimentaire. La déforestation généralisée, due en grande partie à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire est liée à ces problématiques. Cette déforestation a entraîné la perte de 2,1 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2016, et la Région de Sikasso représente à elle-seule 70 % de la perte de la couverture forestière. Le DPSP donne donc la priorité aux interventions qui maximiseront l'efficience de la production, utiliseront des technologies intelligentes face au climat et augmenteront la sécurité alimentaire.

Terres des autochtones

Comme il sera discuté plus loin dans la section sur le climat des affaires, les droits fonciers des autochtones sont intégrés dans le code domanial et foncier du Mali, mais restent mal appliqués. La propriété foncière privée est garantie par l'enregistrement et la délivrance de titres fonciers, mais la plupart des terres titrées sont situées dans les zones urbaines. Très peu de petits exploitants agricoles ou de sylviculteurs sont propriétaires des terres qu'ils exploitent, et la plupart des terres rurales sont techniquement sous la propriété de l'État, avec des droits d'utilisation coutumiers exercés par les agriculteurs et les sylviculteurs¹². À mesure que la population augmente et que la disponibilité des ressources foncières diminue, une concurrence féroce et parfois violente pour l'accès à la terre s'intensifie. Cela rend la situation des producteurs ruraux encore plus précaire. C'est pourquoi le DPSP accorde la priorité à l'accès aux droits fonciers dans la section consacrée au climat des affaires, en s'appuyant sur l'assistance technique actuellement fournie au Mali en ce domaine.

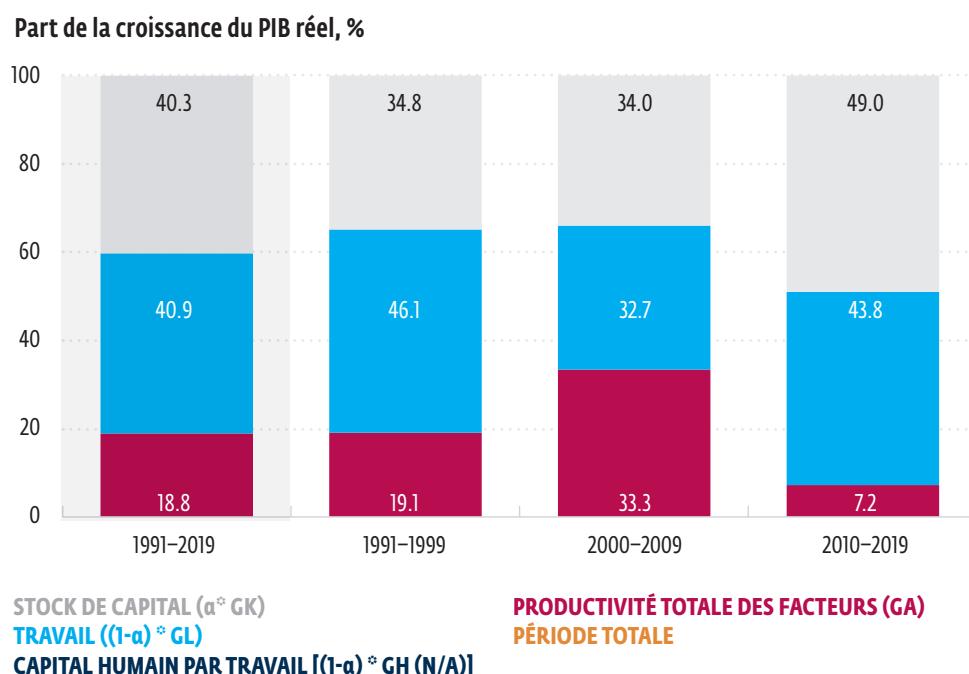
Violence sexiste et mesures de protection

La violence liée au sexe est un problème omniprésent au Mali, exacerbée par les effets des conflits sur les femmes et les filles. Selon l'enquête démographique et de santé malienne, EDSM-VI, de 2018, 45 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles.¹³ Bien qu'il existe des systèmes de justice, les femmes ne cherchent pas la plupart du temps à accéder à la justice en raison de la pression sociale ou du manque de connaissance des systèmes de justice formels disponibles. Les disparités significatives entre les sexes en matière d'éducation, d'emplois et d'accès à la santé restent également un obstacle pour les femmes au Mali. Il s'agit notamment de la prévalence des mariages d'enfants, des mutilations génitales féminines, des grossesses précoces, de la mortalité maternelle, et des niveaux d'éducation des femmes et de leur participation à la main-d'œuvre qualifiée plus faibles, avec un taux d'alphanétisation des femmes adultes de 25,7 % en 2018. Le DPSP donne donc la priorité aux opportunités qui se concentrent sur l'inclusion des femmes dans la population active et les chaînes d'approvisionnement, dans la mesure où ce sont des considérations essentielles pour combler les écarts entre les sexes et renforcer la résilience.

1.3. TENDANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Historiquement, sur le long terme, la croissance économique du Mali a été relativement faible et très volatile. Malgré un niveau de départ plus faible du revenu par habitant, avec une croissance réelle par habitant de seulement 1,4 % au cours des 25 dernières années, le Mali a connu une croissance plus lente en moyenne comparée au reste de l'Afrique subsaharienne. La sous-performance du Mali en termes de croissance est le résultat d'une accumulation de capital humain et d'une croissance de la productivité totale des facteurs comparativement faibles, aggravée par la crise politique et sécuritaire. Le capital humain du Mali est considérablement faible, et le pays se classe 154^{ème} sur 157 selon l'indice du capital humain (ICH), avec le score le plus bas au monde en matière de qualité de l'éducation.¹⁴ Un exercice de décomposition de la croissance suggère que la moitié de la croissance du Mali au cours des deux dernières décennies peut être attribuée à l'accumulation du travail, avec l'accumulation de capital représentant environ un tiers de sa croissance : le capital humain et la productivité semblent être les facteurs pour lesquels le Mali est le plus en retard par rapport aux pays pairs (Graphique 1.1).

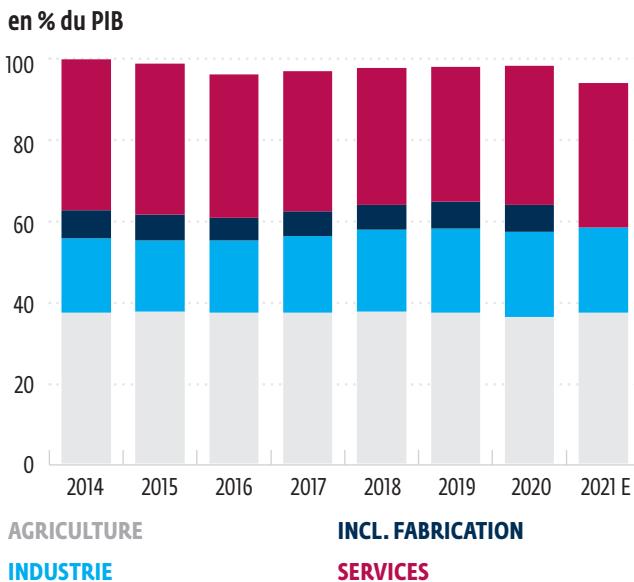
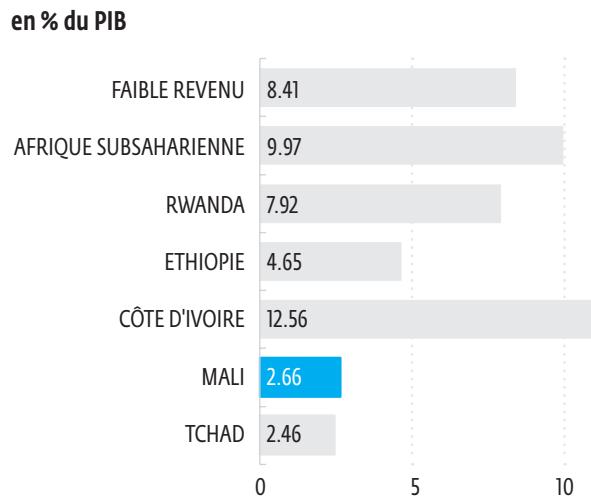
GRAPHIQUE 1.1. CROISSANCE DU PIB RÉEL AU MALI : VISION À LONG TERME SUR LA PÉRIODE 1991-2019



Source : Calculs du personnel de la Banque mondiale.

Note: α = part du revenu imputable au capital; gA = productivité totale des facteurs; gh = taux de croissance annuel composé du capital humain ; gL = taux de croissance annuel composé de main d'œuvre

Avant le choc de la pandémie de Covid-19, l'économie malienne affichait des performances supérieures à son taux de croissance potentiel de 5 % malgré des défis sécuritaires et politiques persistants (FMI, 2019).¹⁵ La croissance s'est maintenue en moyenne à 5,7 % par an depuis 2014, l'année de la pleine reprise après le coup d'État de 2012, malgré la situation d'insécurité croissante. La croissance économique a quelque peu ralenti en 2018 et 2019, à, respectivement, 4,7 % et 4,8 % autour de son taux potentiel. Cette croissance a été possible parce que l'essentiel de l'activité économique se déroule dans la partie sud agricole du pays, relativement préservée de la violence. Audelà de l'agriculture, la croissance économique a été relativement soutenue, avec un fort rebond des dépenses d'investissement du Gouvernement malien qui a entraîné une reprise de la construction de 5,5 % en 2019 ; tandis que la performance du secteur industriel a également été robuste avec une croissance de l'extraction de l'or de 6,6 % en plus d'une accélération de près de 22 % en 2018. La production de services a augmenté de 5,3 % en 2019, avec une bonne performance des secteurs des transports et des TIC (Graphique 1.2). Du côté de la demande, l'investissement public et la consommation privée ont été les principaux moteurs, la forte demande intérieure ayant bénéficié de la forte augmentation des investissements publics (à savoir les dépenses publiques d'infrastructure) et privés (les investissements dans le développement des mines) (Graphique 1.7).

GRAPHIQUE 1.2. COMPOSITION DU PIB PAR SECTEUR**GRAPHIQUE 1.3. VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE, MOYENNE SUR 10 ANS****AGRICULTURE****INCL. FABRICATION****INDUSTRIE****SERVICES**

Source : Banque mondiale « Macro Poverty Outlook » ; Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

Note : E = estimation ; F = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

La performance économique robuste du Mali dans ses récentes années, peut être attribuée à plusieurs facteurs. Représentant plus d'un tiers du PIB et les quatre-vingt pourcent des emplois, la production agricole résiliente a été l'épine dorsale de l'économie malienne, principalement sous la forme d'une agriculture de subsistance. L'émergence de l'exploitation aurifère, ainsi que celle des transports, des télécommunications, des services bancaires, et les principaux changements dans la structure de la production du Mali au cours des dernières décennies, ont encore renforcé la résilience de l'économie (Graphique 1.5), tandis que la contribution de l'industrie manufacturière à l'économie malienne reste relativement faible (Graphique 1.3 et Graphique 1.4). Sur le plan monétaire et financier, l'adhésion du Mali à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec l'arrimage du franc de la Communauté financière d'Afrique à l'euro, et le rôle joué par la Banque centrale régionale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été cruciaux pour limiter l'inflation. L'inflation est restée globalement modérée, inférieure à 2 % ces dernières années, et est même devenue négative en 2019, à -3 %, en raison de la bonne production céréalière du Mali et des facteurs d'inflation communs à l'UEMOA tels que l'offre régionale excédentaire et la faible inflation importée de la zone euro, ont entraîné des pressions déflationnistes. Parmi les autres facteurs de résilience analysés ci-dessous, on peut citer (i) la solidité du secteur financier, avec une croissance de 2,2 % du crédit au secteur privé, qui soutient la forte augmentation de la consommation privée ; (ii) des entrées nettes de capitaux en constante augmentation, y compris les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) et les envois de fonds des travailleurs migrants, qui représentent, respectivement, 2,8 % et 5,9 % du PIB en 2019 (contre 1,8 % et 2,8 % en Afrique subsaharienne) ; et (iii) le soutien financier continu des donateurs de la communauté internationale, y compris les subventions qui ont augmenté pour atteindre 1,9 % du PIB en 2019, tant pour le financement de projets que pour un appui budgétaire général.

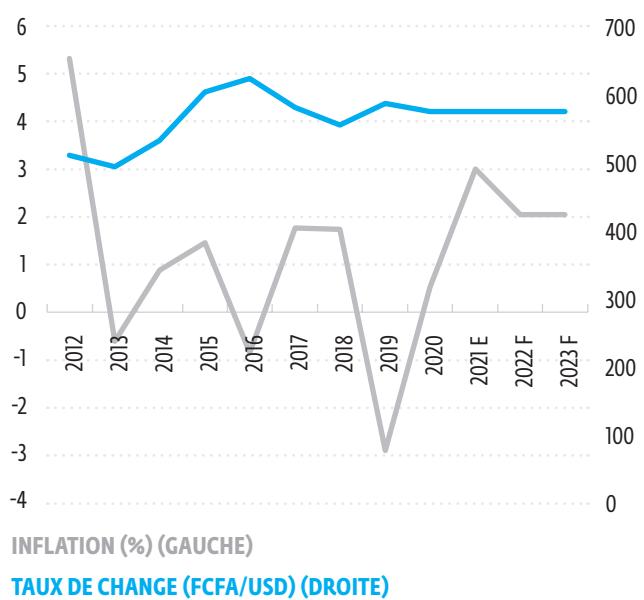
La flambée de la pandémie de Covid-19 et les deux coups d'État militaires sur 2020-2021, ont perturbé plus d'une demi-décennie de bonnes performances économiques au Mali. Plus précisément, l'économie malienne a été durement touchée par les mesures de confinement mises en place par les autorités nationales et régionales à la mi-mars 2020 pour ralentir la progression de la pandémie de Covid-19 qui ont fortement entravé l'activité économique, tandis que la production agricole a pâti de l'échec de la campagne cotonnière, lié à la faiblesse des prix à la production, aux conflits sur les engrains et aux difficultés d'accès aux intrants essentiels. En outre, six semaines de blocus frontalier imposé par la CEDEAO et les sanctions économiques résultant du coup d'État du 18 août 2020 ont continué à affecter les flux commerciaux et financiers du Mali. La combinaison de ces deux crises a fait entrer l'économie malienne en récession, avec une contraction de la croissance du PIB réel de 1,2 % en 2020. Du côté de la demande, la consommation privée a diminué, en raison de la baisse des envois de fonds, de la réaction des ménages aux risques sanitaires et des mesures d'endiguement. Les investissements publics non prioritaires ont été réduits pour faire face aux dépenses sanitaires d'urgence liées à la santé et au désengagement des donateurs après le coup d'État militaire. Simultanément, l'investissement privé a été freiné par la baisse des entrées d'IDE et l'incertitude induite par le coup d'État militaire. Les exportations ont diminué en volume, en raison de la baisse de l'offre de cultures d'exportation, tandis que le volume des importations a été affecté par la réduction de la demande privée. L'inflation, qui était en zone négative en 2019, est devenue positive depuis juillet 2020 en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des prix des denrées alimentaires.

En dépit de fortes performances en termes de croissance économique jusqu'en 2020, le Mali a connu une diversification très limitée de son économie en dehors de la production d'or et de coton - ce qui reflète un état stagnant de transformation structurelle. Les deux principaux produits d'exportation maliens, qui représentaient près de 90 % du total des exportations en 2020, sont caractérisés par une complexité stationnaire de diversification et de production. L'or, qui a historiquement dominé le panier des exportations maliennes, connaît depuis peu une forte poussée des exportations, avec un niveau de production industrielle atteignant les 65 tonnes en 2019 et en 2020. Le coton est le deuxième produit d'exportation du Mali, représentant 6,7 % des exportations en 2020. Le Mali se classe régulièrement parmi les premiers producteurs de coton en Afrique – alors que plus de quatre millions de Maliens (plus d'un cinquième de la population) dépendent du secteur du coton pour leur subsistance. L'industrie manufacturière malienne reste limitée, les produits fabriqués sur place comprenant textiles, outils agricoles, produits cosmétiques, batteries, peintures, plastiques, aliments transformés, ciment, cigarettes et boissons. Le Mali jouit d'une économie ouverte dans laquelle les échanges représentent environ 65 % du PIB, et les droits de douane sont relativement faibles - avec un taux tarifaire moyen appliqué aux alentours de 10 %. Pourtant, le Mali, classé 95ème économie la plus complexe selon l'indice de complexité économique, est l'un des exportateurs les moins diversifiés au monde et la cinquième économie la moins diversifiée en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, la balance commerciale du Mali, qui dépend largement des prix des matières premières, est structurellement déficitaire. Selon l'OMC, les exportations de biens ont augmenté pour atteindre 3,92 milliards USD (contre 3,68 milliards USD en 2019) en 2020, tandis que les importations de biens ont diminué pour atteindre 4,88 milliards USD (contre 5,13 milliards USD) - ce qui se traduit néanmoins par le déficit commercial de biens le plus élevé des pays de l'UEMOA.¹⁶ Le Mali est également un importateur net de services : la valeur des importations de services commerciaux s'est élevée à 1,61 milliard USD, contre 542 millions USD d'exportations. La diversification des partenaires à l'exportation est également restée stable, même si le Mali semble plus diversifié que ses pairs : les principales destinations à l'exportation sont l'Afrique du Sud (36,5 % des exportations totales), suivie de la Suisse (35,6 %), du Bangladesh (7,1 %), de la Côte d'Ivoire (4,2 %) et du Burkina Faso (2,8 %). Le Sénégal (qui représente 22,5 % des importations totales du Mali) est le plus grand fournisseur, suivi de la Chine (15,8 %), de la Côte d'Ivoire (10,6 %) et de la France (7,9 %).¹⁷

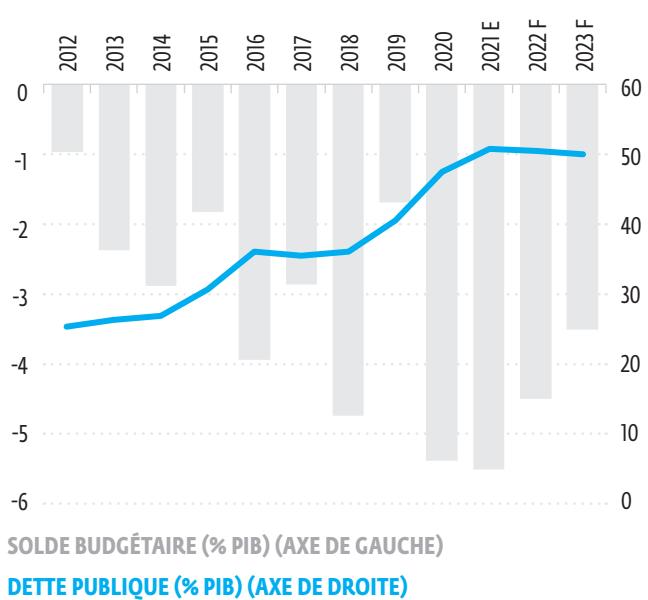
Depuis 2020, le double choc de la pandémie et les bouleversements politiques ont fait reculer les progrès en matière de réduction de la pauvreté d'une demi-décennie. Le taux de pauvreté international (1,9 dollar É.-U./jour en 2011, en parité du pouvoir d'achat) est passé de 47,6 % en 2015 à 42,1 % en 2019, tiré par l'accroissement de la production agricole et l'expansion du secteur tertiaire qui a encouragé la consommation des ménages ruraux. Cette tendance positive s'est inversée en 2020 en raison de la contraction économique qui a fait augmenter le taux de pauvreté à 44,9 % (ce qui représente près d'un million d'individus supplémentaires vivant sous le seuil d'extrême pauvreté). Plus alarmant encore, l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance n'était que de -0,4, contre une élasticité moyenne de -1,9 pour l'Afrique subsaharienne¹⁸. Les progrès ont été mitigés pour de nombreux indicateurs de pauvreté non monétaires : la part des ménages ayant accès à l'eau et à l'électricité a augmenté pour atteindre, respectivement, 85,7 % et 67,7 % en 2019, tandis que la consommation d'électricité pour l'éclairage et l'accès aux toilettes avec chasse d'eau a diminué de trois points de pourcentage en moyenne depuis 2014. Les inégalités ont également augmenté au cours de la dernière décennie, l'inégalité de consommation mesurée par le coefficient de Gini étant passée de 0,37 en 2015 à 0,38 en 2018-2019.

Les fondamentaux macroéconomiques sont jusqu'à présent restés gérables, malgré un solde budgétaire qui se creuse rapidement et des pressions croissantes sur la dette. L'inflation globale est devenue positive à la mi-2020 et a continué à augmenter en 2021, atteignant 4 % en glissement annuel en juin 2021, sous l'effet de la flambée des prix des denrées alimentaires. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 5 % en 2019 en raison de la dépréciation nominale de l'euro par rapport au dollar américain, combinée à une inflation toujours plus faible de l'UEMOA par rapport aux partenaires commerciaux (Graphique 1.5). Les importations diminuant plus rapidement que les exportations, le déficit du compte courant du Mali s'est réduit de 7,5 % à 0,2 % du PIB entre 2019 et 2020 – le Mali ayant vu ses termes de l'échange s'améliorer avec la baisse des prix du pétrole (20 % des importations) et la hausse du prix international de l'or (plus de 90 % des recettes d'exportation). Les entrées financières extérieures ont chuté en 2020, en raison de la pandémie et des retards dans le soutien des donateurs. Sur le plan budgétaire, le déclin général de l'activité économique et les dépenses liées à la pandémie de Covid-19 ont entraîné une augmentation considérable du déficit budgétaire global (de 1,7 % à 5,4 % du PIB entre 2019 et 2020), contrecarrant les efforts de l'État pour rationaliser les dépenses et mobiliser les recettes fiscales – soutenu par l'assistance technique du FMI pour renforcer l'administration fiscale et douanière¹⁹. Le ratio dette publique/PIB qui en résulte atteint un niveau record de 47,4 % en 2020, contre 40,6 % en 2019, et une dette extérieure représentant 26,4 % du PIB (Graphique 1.6). Les recettes fiscales sont faibles (14,3 % du PIB), inférieures à la norme de l'UEMOA de 20 %. Bien que la politique d'endettement du Mali soit prudente, l'échéance de la dette intérieure, dont 59 % arrivant à échéance en 2019-2021, reste préoccupante. Le risque de surendettement global du Mali est modéré, mais reste vulnérable aux changements des conditions de financement et aux chocs extérieurs. Le soutien du FMI a repris dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) de trois ans qui a été approuvée en août 2019 – mais la volatilité politique a retardé les décaissements en 2020-2021. Le Mali est un pays participant à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 déclarée en avril 2020.

GRAPHIQUE 1.4. TAUX DE CHANGE NOMINAL ET INFLATION, MALI



GRAPHIQUE 1.5. BALANCE BUDGÉTAIRE ET DETTE PUBLIQUE, MALI



Source : Banque mondiale « Macro Poverty Outlook ». 2021 (<https://www.worldbank.org/en/publication/macro-poverty-outlook>).

Note : E = estimation ; F = prévision ; PIB = produit intérieur brut.

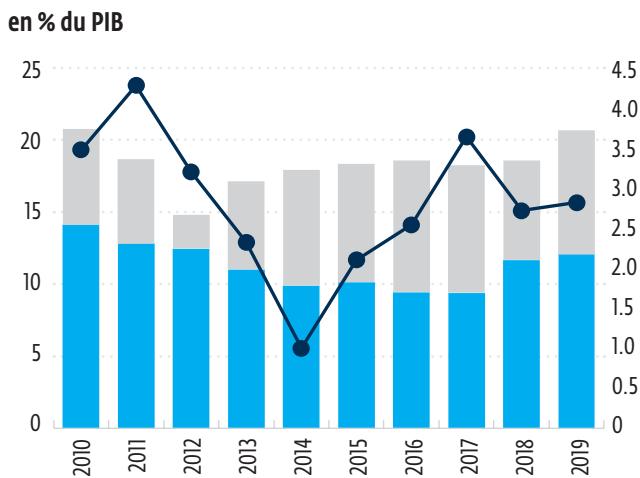
À moyen terme, la croissance du PIB réel devrait rebondir progressivement avec le recul de la pandémie de Covid-19 et la reprise de la consommation privée, soutenue par la poursuite de la hausse de la production de coton et par les investissements dans le secteur aurifère. Avec une croissance du PIB réel estimée à 3,1 % en 2021 et projetée à 3,3 % en 2022, l'économie malienne devrait se redresser mais rester en dessous des niveaux de croissance d'avant la pandémie de Covid-19. Le compte courant devrait rester volatile, et la trajectoire de croissance du Mali continuera de dépendre des prix des matières premières et des conditions météorologiques. Les perspectives à moyen terme du Mali restent très incertaines en raison de la transition politique en cours. Les risques de détérioration comprennent (i) la propagation accrue de l'instabilité politique, de l'insécurité et de la violence (menaces terroristes et conflits internes), avec de nouvelles sanctions imposées par le bloc régional de la CEDEAO à la lumière des promesses faites dans les 18 mois suivant la transition politique (depuis septembre 2020) ; (ii) l'ampleur de la pandémie de Covid-19 et la vitesse inégale du déploiement de la vaccination pour stimuler la reprise économique ; (iii) l'insolvabilité de la compagnie d'électricité (EDM-SA) et son impact sur les finances publiques ; et enfin (iv) la détérioration des termes de l'échange et les chocs climatiques sur la production agricole du pays.

Le cadre de politique macroéconomique du Mali est ancré dans la nouvelle stratégie de développement à moyen terme des autorités (CREDD 2018–2023). Le soutien du FMI a repris au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC-Extended Credit Facility en anglais) de trois ans qui a été approuvée en août 2019 –mais la volatilité politique pourrait en retarder les décaissements. À court terme, le programme soutenu par le FMI vise principalement à (i) améliorer de manière significative la gouvernance fiscale du côté des recettes par le biais de réformes de l'administration fiscale et des douanes ; (ii) accroître le recouvrement des recettes et inverser le déficit de recettes de 2018 ; (iii) créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires en matière de sécurité, d'actions sociales et de développement ; (iv) remédier à la situation financière insoutenable de la compagnie d'électricité publique (EDM-SA) ; et (v) renforcer le climat des affaires. En janvier 2020, le FMI a estimé que la mise en œuvre du programme était « globalement satisfaisante » et que le cadre budgétaire du Mali présentait un équilibre approprié entre les besoins de dépenses et les ressources disponibles.

L'histoire du développement du Mali comporte une dimension spatiale qui éclaire en partie la résilience économique du pays. Plus de 80 % de l'activité économique du Mali se déroule dans le sud du pays qui a été épargné par la crise et, qui a pu, de ce fait, éviter des conséquences économiques négatives majeures. Auparavant, le tourisme était concentré dans les régions centrales et septentrionales de Mopti, Tombouctou et Gao, où se trouve la majeure partie du patrimoine culturel malien. Ces régions ont été les plus durement touchées par la crise. On estime que le Mali a perdu environ 3,2 milliards de dollars É.-U. en investissements directs étrangers auxquels il a renoncé en raison du conflit au cours de la période 2012-2017, et on estime que la crise a eu un impact négatif de 5,3 milliards de dollars É.-U. sur l'ensemble de l'activité d'investissement du Mali (c'est-à-dire IDE + investissement intérieur) au cours de cette période²⁰. Les autres activités économiques –y compris l'agriculture d'exportation (comme le coton) et l'exploitation minière– se sont concentrées principalement dans le Sud qui a connu une augmentation des conflits armés ces dernières années. En fait, des statistiques récentes sur les projets d'investissement approuvés dans le cadre du Code des investissements en vigueur montrent que les secteurs agricole, agro-industriel et minier du Sud, en particulier à Koulikoro et Sikasso, sont en expansion.

Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) sont comparables à celles des pairs régionaux, sous réserve des problèmes de sécurité du pays (Graphique 1.8). Après avoir atteint un niveau record de 4,2 % du PIB en 2011, les entrées nettes d'IDE se sont élevées à 2,8 % du PIB en 2019 –la plupart étant orientées vers l'exploitation minière (de l'or), l'extraction pétrolière, l'industrie textile, les services financiers, les télécommunications et les infrastructures. Les principaux investisseurs internationaux du Mali sont l'Australie, le Canada, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

GRAPHIQUE 1.6. INVESTISSEMENT FIXE, 2010-2019



INVESTISSEMENT PUBLIC, MALI

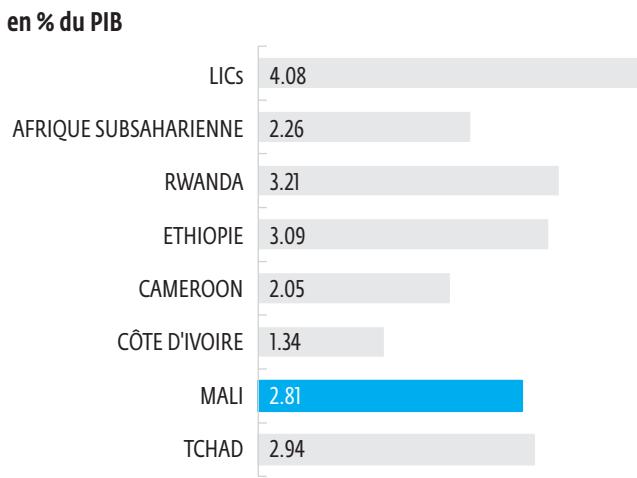
INVESTISSEMENT PRIVÉ, MALI

ENTRÉES NETTES D'IDE
(AXE DE DROITE)

Source : Comptes Nationaux, Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale.

Note : IDE = investissement direct étranger ; PIB = produit intérieur brut ; PFR = pays à faible revenu

GRAPHIQUE 1.7. FLUX NETS D'IDE, MOYENNE SUR 10 ANS

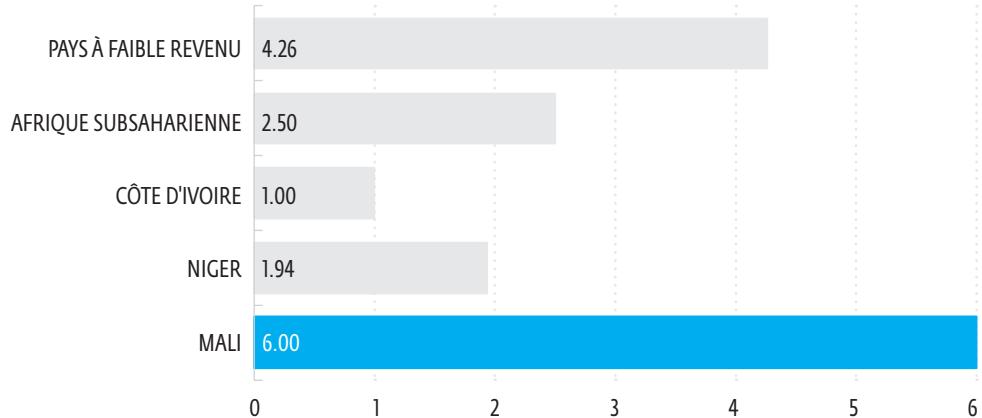


Un autre facteur de résilience pour l'économie malienne repose sur les niveaux élevés des envois de fonds des travailleurs migrants. Les envois de fonds personnels reçus ont atteint 1,034 milliard de dollars É.-U. en 2019 –ce qui représente en moyenne 6 % du PIB sur la période 2010-2019, bien au-dessus de la moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne (2,5 %) et pour les pays à faible revenu (4,3 %) (Graphique 1.9).

Toutefois, en raison de la pandémie de Covid-19 et de la crise économique qui s'ensuit, le montant des fonds que les travailleurs migrants envoient chez eux dans le monde entier devrait diminuer de 14 % d'ici 2021 comparé à 2019²¹. Parmi les facteurs à l'origine de la baisse des envois de fonds, on trouve la faiblesse de la croissance économique et des niveaux d'emploi dans les pays d'accueil des migrants, la faiblesse du prix du pétrole et la dépréciation des devises des pays d'origine des envois de fonds comparées au dollar américain.

GRAPHIQUE 1.8. ENVOIS DE FONDS PERSONNELS REÇUS, MOYENNE SUR 2010-2019

en % du PIB



Source : Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale.

1.4. IMPACTS LIÉS À LA COVID-19 ET RÉPONSES POLITIQUES

Le choc produit par l'irruption de Covid-19 s'est récemment ajouté aux importants défis sécuritaires et sociaux du Mali. Le premier cas de Covid-19 a été signalé au Mali le 25 mars 2020. En date du 12 février 2022, le pays a enregistré 30 265 cas confirmés et 716 décès²². Bien que le taux d'infection par la maladie à coronavirus 2019 Covid-19 reste faible, la pandémie de Covid-19 a considérablement affecté les conditions de vie des Maliens et les entreprises locales. Le choc du Covid-19 a effacé les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté depuis 2015, avec une augmentation de la pauvreté à 44,9 % principalement en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des chocs de prix, ainsi qu'à la réduction des envois de fonds.

Le ‘choc de la Covid-19’ affecte l’économie malienne par des canaux de transmission tant externes qu’internes.

- **Les canaux externes :** Ils comprennent d’une part, une contraction de la demande mondiale et la chute subséquente des prix des produits de base, et d’autre part, le resserrement des conditions financières mondiales (par exemple, les IDE et les investissements à grande échelle dans le secteur minier, les apports d’aide et les envois de fonds). L’effondrement de la demande extérieure va freiner les exportations, en particulier celles de coton (principalement exporté vers l’Asie). Les chocs de l’offre extérieure ralentissent également les importations d’intrants et la production manufacturière, pour un secteur des affaires en difficulté.
- **Les canaux internes :** Ils ont trait à l’impact des politiques de restriction de la distance sociale et des déplacements imposées pour contenir la propagation du virus –en particulier sur le secteur des services. En conséquence, la consommation privée va diminuer, l’activité économique et les investissements vont encore se réduire avec la baisse de la demande et les pressions sur les flux de trésorerie ; le chômage va augmenter. Un accès insuffisant aux services de santé de base, des niveaux élevés d’informalité et de pauvreté, un système de santé fragile et des pénuries de fournitures et d’installations médicales sont autant de facteurs susceptibles d’exacerber les retombées économiques et sociales de la pandémie, en particulier pour les segments les plus vulnérables de la population.

En raison de la pandémie de Covid-19, le paysage économique pour 2020 au Mali a été significativement impacté :

- **La croissance :** Le PIB réel s’est contracté de 1,2 % (-4,5 % par habitant), en raison de l’impact de la Covid-19 sur la demande mondiale, des mesures de confinement nationales, des effets du coup d’État et des sanctions économiques connexes.
- **L’inflation :** L’inflation globale est devenue positive à la mi-2020 et a continué à augmenter en 2021, atteignant 4 % en glissement annuel en juin 2021, sous l’effet de la flambée des prix des denrées alimentaires (5,3 % en glissement annuel). Les pressions à la hausse potentielles résultant des perturbations de l’offre et du soutien politique seront probablement compensées par l’écart de production important et la chute des prix du pétrole, qui devraient progressivement se répercuter sur les prix intérieurs.
- **Position externe :** Le déficit du compte courant (DCC) s’est réduit à 0,3 % du PIB en 2020, grâce notamment à une amélioration sensible des termes de l’échange (baisse du prix du pétrole et hausse du prix de l’or). La contraction des importations, due à la baisse de la facture énergétique, aux perturbations commerciales et à la diminution de la demande intérieure, devrait être plus importante que la perte de recettes d’exportation (notamment des exportations de coton vers l’Asie) et de la diminution des envois de fonds en provenance de l’Europe, des États-Unis et de la Région. Dans le même temps, une baisse des IDE et des autres entrées privées pèsera sur le compte financier, dont la détérioration sera plus importante que celle du compte courant, et pèsera sur les réserves officielles brutes du Mali.

Le déclin général de l'activité économique et des dépenses liées à la pandémie de Covid-19 ont fait passer le déficit budgétaire de 1,7 % à 5,4 % du PIB entre 2019 et 2020 et à 5,5% en 2021. Le ratio de la dette publique au PIB qui en résulte a atteint un pourcentage estimé à 52,7 % en 2021, contre 47,3 % en 2020 et 40,7 % en 2019. Le risque de surendettement global du Mali est modéré, mais il reste vulnérable aux changements des conditions de financement et aux chocs externes. Ainsi, le Mali a été l'un des premiers pays candidats à l'Initiative de suspension du service de la dette du G20 (ISSD) demandée par la Banque mondiale et le FMI en avril 2020, pour accorder une suspension du service de la dette aux pays les plus pauvres afin de les aider à gérer les graves conséquences de la pandémie de Covid-19.

Les autorités ont réagi rapidement par des mesures visant à contenir la propagation du virus et à atténuer son impact social et économique (Encadré 1.1). Outre les mesures prises rapidement par la Banque centrale régionale, la BCEAO, pour préserver la stabilité financière et fournir des liquidités supplémentaires au système bancaire²³, les autorités maliennes ont réagi rapidement au choc de la pandémie de Covid-19 en intensifiant la réponse en matière de soins de santé et des mesures d'urgence pour soutenir les ménages et les entreprises touchés par la pandémie.

ENCADRÉ 1.1. MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU MALI POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le Mali a réagi à la pandémie de Covid-19 par des mesures de confinement préventif dès le début du mois de mars 2020, suivies d'un ensemble de mesures de soutien (d'une valeur de 34,12 milliards de FCFA) accordées aux ménages vulnérables et aux entreprises en difficulté, dès le 10 avril 2020.

- **Mesures de confinement préventif** : imposées entre mars et le 9 mai 2020 (puis de nouveau entre le 1er décembre 2020 et le 25 janvier 2021), le Gouvernement a ordonné la suspension des vols commerciaux (à l'exception des vols de fret), la fermeture des frontières terrestres, l'instauration d'un couvre-feu de nuit, la suspension de tous les rassemblements publics, l'interdiction des rassemblements sociaux, sportifs, culturels et politiques de plus de 50 personnes, la fermeture des écoles, des boîtes de nuit et des bars. Les horaires de travail ont également été aménagées pour terminer plus tôt afin de protéger les fonctionnaires. Les marchés de détail sont restés ouverts (à horaire réduit) pour éviter toute interruption de l'approvisionnement de la population en produits de base, tandis que 20 millions de masques ont été distribués. Le Gouvernement a également mis en place une unité de réponse face à la crise sanitaire de la Covid-19 et a intensifié les campagnes de sensibilisation auprès de la population.
- **Interventions médicales d'urgence** : Ce plan a été conçu pour prévenir la propagation de la maladie à Coronavirus 2019 -Covid-19-, le Gouvernement du Mali, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale a renforcé les capacités de dépistage, développé les installations de quarantaine et d'hospitalisation (y compris les équipements médicaux tels que les ventilateurs, les installations de quarantaine), et amélioré les capacités de soins médicaux grâce à un soutien planifié au secteur de la santé (y compris des primes aux agents de santé) actuellement évalué à environ 0,6 % du PIB.
- **Mesures sociales en faveur des ménages les plus pauvres**. Ces mesures comprennent la mise en place d'un fonds spécial (100 milliards de FCFA) pour fournir une aide au revenu ciblée aux ménages les plus pauvres, une distribution massive de céréales et de nourriture pour le bétail aux ménages les plus pauvres, la fourniture gratuite d'électricité et d'eau aux consommateurs les plus pauvres pour les mois d'avril et mai

2020 (ce qui augmentera les subventions aux fournisseurs publics), une exonération de la TVA sur les tarifs d'électricité et d'eau durant trois mois et une exonération de trois mois des droits de douane sur l'importation de denrées alimentaires de base (notamment riz et lait).

- **Soutien aux entreprises** : Les entreprises touchées par le ralentissement économique, notamment les petites et moyennes entreprises, ont bénéficié d'un fonds de garantie de soutien de 0,2 % du PIB (20 milliards de FCFA) ; une aide a été apportée aux services publics d'électricité et d'eau ; un soutien à l'apurement des arriérés

Néanmoins, la mise en œuvre des différentes mesures a été en grande partie retardée en raison des événements politiques de 2020 et 2021 –en particulier les mesures de soutien au secteur privé devant encore être mises en œuvre (comme les reports d'impôts, le fonds de garantie pour le secteur privé). À ce jour, le programme d'intervention sanitaire est partiellement exécuté (taux de réalisation des dépenses de 73 %), seuls la distribution ciblée de produits alimentaires de base aux communautés vulnérables (ex. céréales) et les transferts financiers aux compagnies d'eau (SOMAGEP-SA) et d'électricité (EDM-SA) de, respectivement, 15 et 17 milliards de FCFA) ont été réalisés.

Sources : Rapport du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit. Avril 2020. Rapport des autorités malienヌes. Novembre 2020. Discours du Président malien Ibrahim Boubacar Keita à la nation le 10 avril 2020, https://www.macmap.org/OfflineDocument/Covid19/COVID_MLI_1.pdf.

budgétaires accumulés au cours de cette année ; et l'octroi d'un report et d'un allégement fiscal pour alléger les contraintes de liquidité des entreprises les plus touchées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des transports. En outre, le Gouvernement a exhorté les banques commerciales à restructurer la dette des entreprises en difficulté, en s'appuyant sur le cadre mis en place par la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest pour soutenir les entreprises ayant des difficultés de remboursement.

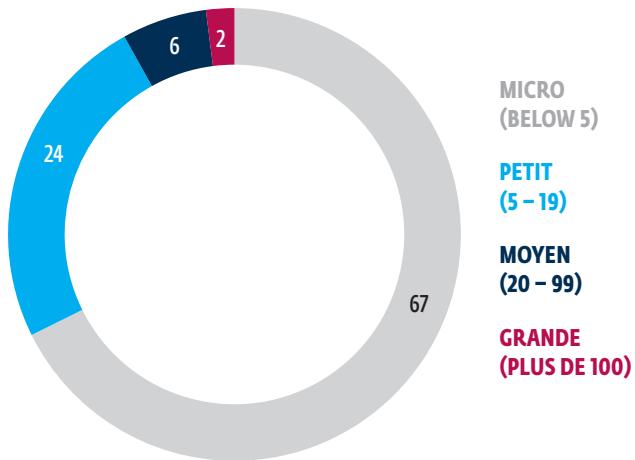
2. ÉTAT DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé formel au Mali est limité en taille et est hautement concentré, avec un petit nombre de grandes entreprises. Il y avait en 2017, seulement 10 000 entités juridiques officiellement enregistrées au Mali, mais on estime qu'elles contribuent à 43 % de la valeur ajoutée et à 78 % des exportations totales²⁴. Parmi les entreprises formelles, seules 800 ont plus de 20 employés. Les 39 plus grandes entreprises, situées en grande partie dans la capitale à Bamako, sont responsables de 80 % des emplois salariés dans le secteur privé et contribuent à une part disproportionnée de la valeur ajoutée²⁵. Plus précisément, ces grandes entreprises font souvent partie de groupes d'entreprises diversifiés qui opèrent à travers une variété de sous-secteurs, allant de l'égrenage du coton, de la fabrication du sucre et de l'agro-industrie (comme les pâtes alimentaires, la brasserie, la boulangerie, l'huile végétale, le sucre, les produits laitiers, le textile et le tabac) à l'énergie, aux services financiers, aux télécommunications et à la sécurité, ainsi qu'à l'exploitation minière aurifère – pour la plupart, des secteurs qui sont plus capitalistiques qu'à forte intensité de travail.

Toutefois, la majorité des entreprises au Mali sont constituées de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et d'entreprises familiales informelles. En moyenne, les entreprises formelles du Mali emploient un peu plus de 11 salariés. En revanche, les deux tiers de ces entités sont des micro-entreprises de moins de cinq salariés, et 24 % sont des petites entreprises (Graphique 2.1). La taille relativement réduite de ces entreprises s'explique en partie par le type d'activités dans lequel la plupart d'entre elles opèrent, à 80 % dans le secteur du commerce et des services ne nécessitant pas de main-d'œuvre importante (Graphique 2.2).

GRAPHIQUE 2.1. ENTREPRISES MALIENNES PAR SECTEUR ET PAR EMPLOI, 2017

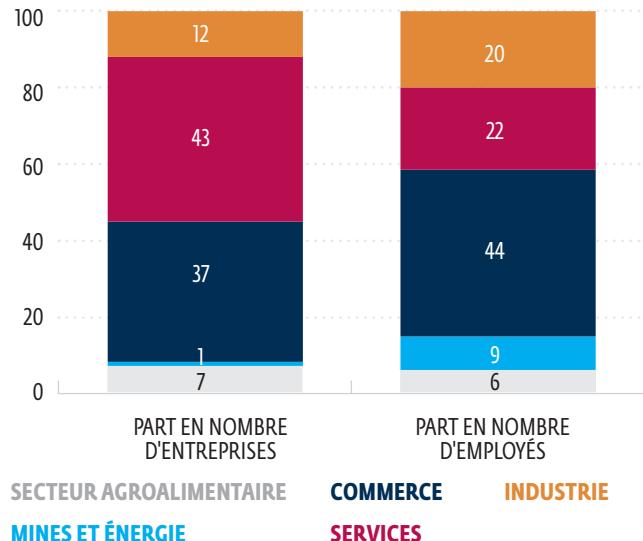
en % entreprises



Source : Estimations à partir des données de l'INSTAT Mali et de l'INPS.

GRAPHIQUE 2.2. ENTREPRISES MALIENNES ENREGISTRÉES PAR TAILLE, 2017

en % entreprises



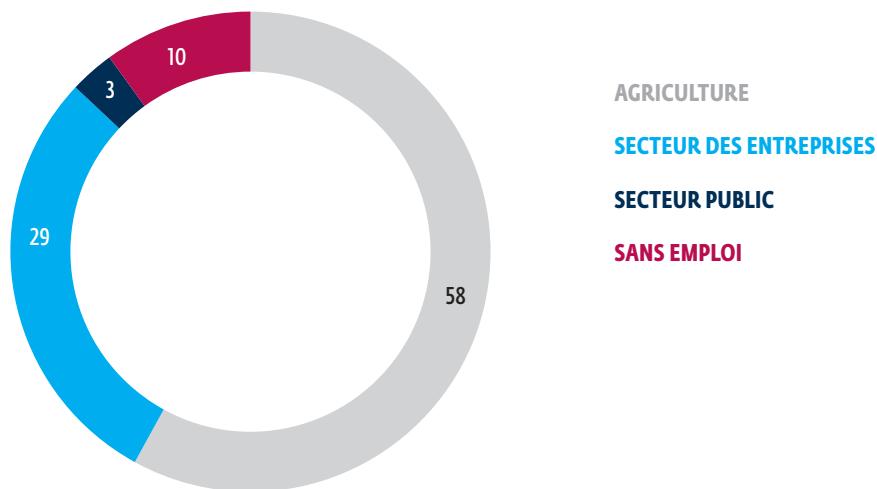
Source : Estimations à partir des données de l'INSTAT Mali et de l'INPS.

En plus du secteur formel, environ la moitié des entreprises malien-nes sont des petites et moyennes entreprises (PME) informelles et regroupent 90 % de l'ensemble des emplois²⁶. Audelà de ces entreprises, environ un ménage sur six exploite une entreprise familiale. Ces entreprises familiales sont des employeurs non négligeables, fournissant des emplois à temps plein à 280 000 Maliens et 545 000 à temps partiel. Cela représente un nombre de travailleurs supérieur d'un ordre de grandeur à celui employé dans des entreprises formelles²⁷.

Il y a une pénurie de bons emplois dans les entreprises formelles et de travail indépendant pour le grand nombre croissant de jeunes travailleurs maliens. Plus de la moitié de la population active malienne –58 %– travaille dans l'agriculture, tandis que le secteur des entreprises (industrie, commerce et services) emploie environ 30 % de la main-d'œuvre (Graphique 2.3). Le secteur des services représente environ 33 % du PIB malien, suivi par le secteur industriel à 21 % du PIB. La population malienne en âge de travailler compte environ six millions d'individus, dont 90 % ont un emploi actif²⁸. Toutefois, la plupart des travailleurs au Mali se limitent à des emplois à faible productivité dans le secteur agricole ou le petit commerce. L'emploi informel est généralisé, il concerne environ 90 % des emplois, tandis que l'emploi salarié reste l'exception avec 14 % du PIB, combinant des emplois salariés formels et informels²⁹.

GRAPHIQUE 2.3. RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR, 2016

en % de la population en âge de travailler



Source : Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) – Mali National Statistical Institute, <https://instat-mali.org/fr>.

Le Mali doit relever le défi de créer des opportunités d'emploi pour une main-d'œuvre qui, selon les estimations, augmente approximativement de 235 000 travailleurs chaque année, avec plus de la moitié de la population du pays ayant moins de 24 ans. Le taux de chômage est estimé à 9 % au niveau national, mais il est beaucoup plus élevé chez les jeunes (environ 40 %) et atteint plus de 30 % dans des Régions comme celles de Gao ou de Koulikoro³⁰. Pourtant, il convient de nuancer le concept de chômage au Mali. En effet, il s'avère que ceux qui sont enregistrés comme chômeurs dans les statistiques sont le plus souvent des aides non rémunérées dans l'agriculture familiale, le petit commerce et les services, ou d'autres emplois à faible productivité.

Il existe un écart particulièrement important entre les sexes en matière de participation au marché du travail au Mali. On observe une différence de 20 points de pourcentage entre les taux d'emploi masculin et féminin et, sur l'ensemble des emplois féminins, seuls 5 % sont salariés et rémunérés, contre 14 % pour les hommes (OIT 2019)³¹. L'emploi informel est la principale voie d'entrée sur le marché du travail, avec une représentation féminine de 94 % et masculine de 87 % (OIT 2019)³². Selon la publication *Women Business and the Law 2021*, les femmes sont encore plus désavantagées que les hommes en matière d'emploi³³. Bien que les femmes puissent participer à des emplois industriels, elles sont confrontées à certains défis, par exemple dans les usines et les chantiers de construction, où leur participation est limitée selon le décret d'application du Code du travail, n°96-178/P-RM du 13 juin 1996, articles D.189-2 et D.189-6³⁴. Cela limite leur capacité à participer pleinement à l'économie et les place dans une situation désavantageuse par rapport à leurs homologues masculins. L'écart salarial pondéré moyen entre les sexes pour l'Afrique subsaharienne est de 22 %, ce qui signifie que les femmes salariées gagnent environ 20 % de moins que les hommes³⁵. La charge du travail non rémunéré (tâches ménagères, soins) incombe également de manière disproportionnée aux femmes, puisque 92 % du travail non rémunéré en matière de soins est effectué par des femmes. Tandis que les hommes consacrent environ 21 minutes par jour au travail de soins non rémunéré³⁶.

En dehors du secteur de l'agriculture et de celui du secteur public qui représentent, respectivement, 58 % et 3 % de la totalité des emplois, les entrepreneurs individuels exploitant des entreprises informelles emploient la plus grande partie de la main-d'œuvre malienne. Les entrepreneurs individuels exploitent des petites/micro entreprises, parfois avec l'aide de membres de leur famille et de quelques travailleurs salariés, le plus souvent sans enregistrement officiel. L'entreprise *individuelle* est également la forme juridique privilégiée, même dans les cas où le propriétaire souhaite formaliser ses activités, ce qui se traduit par des coûts moindres, une absence de capital minimum requis et un régime fiscal plus favorable.

Enfin, le Mali est relativement pauvre en termes d'entrepreneuriat. Le pays se classe 123^{ème} sur 137 pays dans l'indice mondial de l'entrepreneuriat 2019, publié par le *Global Entrepreneurship and Development Institute* (GEDI). Il obtient des scores particulièrement bas dans les domaines de compétences en matière de création d'entreprise et d'acceptation des risques (attitude entrepreneuriale), de la création d'entreprise et du capital humain (capacités entrepreneuriales) ainsi que de l'internationalisation et du capital-risque (aspirations entrepreneuriales).

Le cadre de la politique de concurrence du Mali est faible. Bien que le Mali ait mis en place des lois antitrust pour empêcher les monopoles et garantir une concurrence loyale, les autorités de la concurrence chargées de ces questions partagent leurs compétences avec des régulateurs sectoriels. Ceci entraîne une application des règles médiocres et une collusion *de facto* entre les entreprises. En outre, la corruption généralisée dans le pays entrave la mise en œuvre efficace de ces politiques³⁷. Il y a des indications de fixation des prix dans plusieurs secteurs tels que la production de riz et le commerce des céréales. La concurrence se fait surtout entre les secteurs privés formels et informels.

2.1. IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le ‘choc de la Covid-19’ et les mesures de confinement ont également eu un impact négatif significatif sur le secteur privé local. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures de réponses rapides, dont des mécanismes de soutien destinés à aider le secteur privé, en particulier les petites entreprises les plus vulnérables, pour surmonter la crise en payant les frais courants “*keep lights on*” (Encadré 2.1). Les principales conclusions de deux récentes enquêtes « Business Pulse » menées par le Groupe de la Banque mondiale (GBM) en novembre 2020 et juin 2021 sur les impacts de la pandémie de Covid-19 ont révélé que tous les secteurs d'activité ont connu une baisse des ventes et des revenus, et que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur le statut opérationnel de 9 % des entreprises interrogées³⁸. La demande insuffisante (40 %), suivie d'un manque de liquidités (29 %), sont cités comme les principaux facteurs de fermeture temporaire des entreprises. Une proportion significative des entreprises interrogées (43 %) a confirmé avoir dû annuler des commandes de clients à la suite de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'un accès limité aux intrants. Les secteurs les plus durement touchés sont le commerce de gros et de détail (avec une baisse des ventes de 76 % par rapport à 2019 et de 61 % en 2020), l'agro-industrie (24 % des fermetures d'entreprises) ainsi que les services –notamment les industries hôtelières (hôtels, restaurants). Les grandes et moyennes entreprises sont les plus touchées, avec une baisse d'activité de 22 % entre février 2020 et juin 2020 et de 35 % en juin 2021.

L'enquête a permis d'obtenir quelques résultats notables :

- **Réduction de la main-d'œuvre** : La pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction du nombre d'employés. Entre décembre 2019 et juin 2020, le nombre de salariés dans les entreprises a chuté de 29 %, puis de 35 % en juin 2021. Une baisse plus notable des emplois saisonniers (de 32 %), des start-up et très petites entreprises (de 53 %) et des très grandes entreprises (de 35 %).
- **Perturbations des ventes et de la chaîne d'approvisionnement** : Les entreprises malaises ont également été affectées par une baisse des ventes et autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement. 85 % des entreprises s'accordent à dire que la crise sanitaire a entraîné une réduction des ventes. La variation des ventes, la perturbation de l'approvisionnement en matériaux et l'incertitude sont les trois impacts les plus ressentis. Avec deux tiers des entreprises ayant connu des difficultés d'approvisionnement, presque toutes les entreprises (95 %) ont changé leur gestion de l'approvisionnement et leur gestion des ventes. Par ailleurs, 64 % des entreprises connaissent des changements et des restrictions (fourniture de produits pour le lavage des mains, gels, masques, etc.).
- **Pressions sur les flux de trésorerie** : Plus de la moitié des entreprises ne sera pas en mesure de couvrir leurs dépenses d'exploitation avec leurs flux de trésorerie actuels après une période de trois mois. Et 41 % des entreprises ne pourront pas couvrir leurs dépenses courantes avec leurs flux de trésorerie après un mois. Les grandes et très grandes entreprises semblent avoir une plus grande résilience, la moitié d'entre elles ayant des flux de trésorerie couvrant leurs dépenses d'exploitation sur plus de trois mois. L'agro-industrie reste la plus vulnérable, avec 65 % des entreprises ayant des réserves de trésorerie inférieures à un mois.

- **Accès au financement :** L'accès au financement apparaît comme particulièrement limité, les taux d'intérêt et les garanties exigés par les banques sont jugés excessifs par les entreprises interrogées. Le manque d'accès au financement est également cité comme le principal obstacle à une numérisation accrue par 37 % des entreprises.
- **Accès aux mesures de soutien :** Seules 17 % des entreprises interrogées ont bénéficié des différentes mesures de soutien adoptées par les autorités maliennes, 48 % des bénéficiaires ayant accès à des subventions et 20 % à des exonérations fiscales.
- **Confiance des entreprises :** Sur une note positive, la majorité des entreprises interviewées (50 %) sont optimistes quant à l'augmentation de leurs ventes au cours des six prochains mois, toutefois, 16 % pensent qu'elles seront en baisse. Les secteurs de la construction et de l'immobilier (82 %), les services financiers (82 %) et du commerce de détail (80 %) sont les trois secteurs les plus confiants.
- **Moins de femmes dans les entreprises.** La part des femmes dans la population active a diminué de trois points, passant de 38 % à 35 %. Cette variation est plus marquée pour les emplois permanents. À cela s'ajoute l'absence de systèmes de garde d'enfants, 92 % des entreprises n'envisageant pas de proposer des services de garde d'enfants.

ENCADRÉ 2.1. APUREMENT DES ARRIÉRÉS DE L'ÉTAT ENVERS LE SECTEUR PRIVÉ

Le Mali a annoncé des mesures pour soutenir les entreprises privées touchées par le 'choc de la Covid-19' et le ralentissement économique qui s'est ensuivi. Ces mesures comprennent la création d'un fonds de garantie pour le soutien aux PME (représentant 0,2 % du PIB), ainsi que l'apurement des arriérés budgétaires accumulés en 2020 envers le secteur privé. Déjà avant la pandémie de Covid-19, les autorités maliennes s'étaient engagées, dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI (2019-2021), à élaborer une stratégie pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs, définis comme « des paiements en retard sur des obligations financières des dépenses primaires (publiques), pour lesquels la date de paiement dépasse généralement 90 jours, à moins que les conditions de règlement ne prévoient un délai de grâce plus long ». Les arriérés de paiement intérieurs des gouvernements sont un problème persistant dans toute l'Afrique subsaharienne, avec des arriérés moyens s'élevant à 3,3 % du PIB en 2019, et à 8,5 % pour les pays exportateurs de pétrole (a).

Le Mali, reconnaissant les effets des arriérés intérieurs sur le secteur financier et l'activité économique, s'est engagé à apurer en 2019 tous les arriérés accumulés en 2018. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs par le Gouvernement est un critère de performance continu dans le cadre du FEC du FMI. Les données préliminaires du FMI suggèrent que l'ensemble des arriérés du gouvernement central a été apuré fin 2019 dans le cadre des efforts de l'État malien pour relancer la croissance du secteur privé et respecter ses engagements internationaux (b). À l'avenir, le Gouvernement malien s'est également engagé à ne plus dépasser le plafond des factures en suspens et à ne pas recourir à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (c). Néanmoins, certains arriérés intérieurs accumulés à nouveau au début de 2020 en raison des difficultés persistantes de gestion de la trésorerie devraient être apurés dans le cadre du nouveau train de mesures du Gouvernement pour soutenir l'économie malienne.

**TABLEAU B2.1.1 DETTE D'EDM-SA FIN JUIN2010
(EN MILLIARD DE FRANC CFA)**

	June 2019	Est.
DETTE TOTALE	319	
Dette financière	209	
Dette à court terme ¹	128	
Banques commerciales locales	99	
dont les découvert	27	
Autres institutions financières	29	
Dette à moyen et long terme	82	
Banques commerciales locales	4	
Autres institutions financières	78	
Dettes fournisseurs (arriérés)	76	
Électricité	37	
Produit pétrolier	11	
Autres	28	
Dette fiscale	34	
Arriérés d'impôts	26	
Autres	8	

Source : Autorités malientes; FMI : estimations du personnel.

1 Les prêts ont une échéance de 12 mois, ou moins.

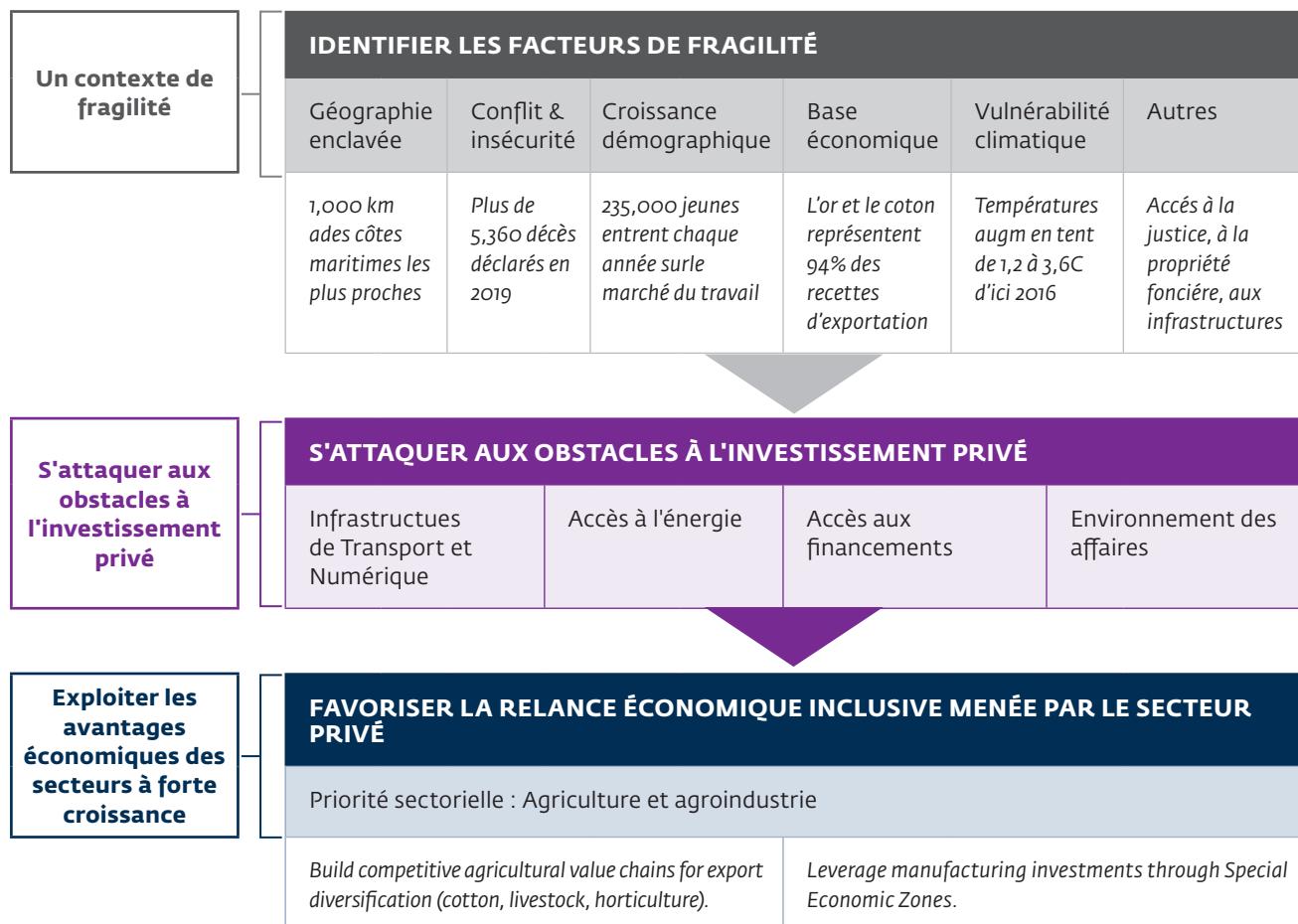
La situation financière de la compagnie nationale d'électricité du Mali, EDM-SA, est particulièrement préoccupante, avec des arriérés importants envers les fournisseurs (Tableau B2.1.1). EDM-SA est confrontée à l'insolvabilité en raison de coûts de production élevés, de tarifs inadéquats et de dysfonctionnements opérationnels. En conséquence, EDM-SA a emprunté massivement auprès des banques commerciales et des fournisseurs de carburant. Sa dette totale (y compris les arriérés de paiement) était estimée en 2019 à 319 milliards de FCFA (3,1 % du PIB), avec une dette à court terme envers les banques commerciales locales (environ 100 milliards de FCFA) représentant plus de la moitié des recettes annuelles. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités malientes ont élaboré un plan pour réduire le stock d'arriérés par EDM-SA et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés –par le biais de prêts bancaires garantis par l'État, de transferts supplémentaires et de rééchelonnement de la dette. L'objectif était de renégocier et d'apurer 40 % des arriérés d'ici fin 2019 (46 milliards de FCFA) et d'apurer l'ensemble des arriérés envers les fournisseurs d'ici 2023 (69,5 milliards de FCFA). EDM-SA entend utiliser sa subvention gouvernementale de 2019 (30 milliards de FCFA), couplée au paiement anticipé des factures d'électricité des organismes publics à EDM-SA, pour rembourser les nouveaux prêts commerciaux et éviter le refinancement du capital.

- a. FMI. « Une planète, deux mondes, trois histoires ». (Perspectives économiques régionales, Washington, D.C., octobre 2019). <https://www.elibrary.imf.org/view/books/086/28351-9781513514055-en/cho3.xml>.
- b. FMI. « Le Conseil d'administration du FMI approuve l'extension des limites d'accès accrues dans le cadre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide ». Communiqué de presse n° 20/3305. Washington, D.C., 5 octobre 2020. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/10/05/pr20305-imf-executive-board-approves-extension-increased-access-limits-under-rmf-and-rfi>.
- c. FMI. « Mali : Debt Sustainability Analysis ». Rapport pays du FMI n° 20/153. Washington, D.C., 24 avril 2020. <https://www.imf.org/en/Publications/DSA?country=MLI&fm=&fy=&tm=9&ty=2019#search-section>.

3. OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LE SECTEUR PRIVÉ

3.1. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'objectif principal du DPSP est à la fois d'identifier les principales opportunités pour le secteur privé et les contraintes critiques qui devront être abordées, et de développer des recommandations qui pourraient alléger ces contraintes. L'approche proposée pour ce DPSP repose sur les étapes suivantes : (i) identifier les secteurs dans lesquels le Mali présente des avantages comparatifs évidents et qui possèdent un potentiel de transformation structurelle (c'est-à-dire de création de valeur) ; (ii) évaluer la capacité du secteur privé et son alignement sur les priorités du Gouvernement ; et (iii) appliquer systématiquement une ‘lentille de fragilité’ –en s'assurant ainsi que l'augmentation des investissements du secteur privé dans un secteur donné n'aggrave pas certains des facteurs de fragilité prédéterminés et contribue même à les atténuer en partie en offrant des possibilités de création d'emplois, de croissance inclusive et de développement durable (Graphique 3.1). En outre, l'évaluation des contraintes contractuelles qui pèsent sur l'activité du secteur privé dans les secteurs de croissance repose sur une analyse comparative par rapport à des pays de comparaison, à la fois structurels et aspirationnels (Encadré 3.1).

GRAPHIQUE 3.1. CADRE ANALYTIQUE ET D'IMPLÉMENTATION

➤ Attirer les IDE, créer des opportunités économiques en améliorant l'intégration régionale.

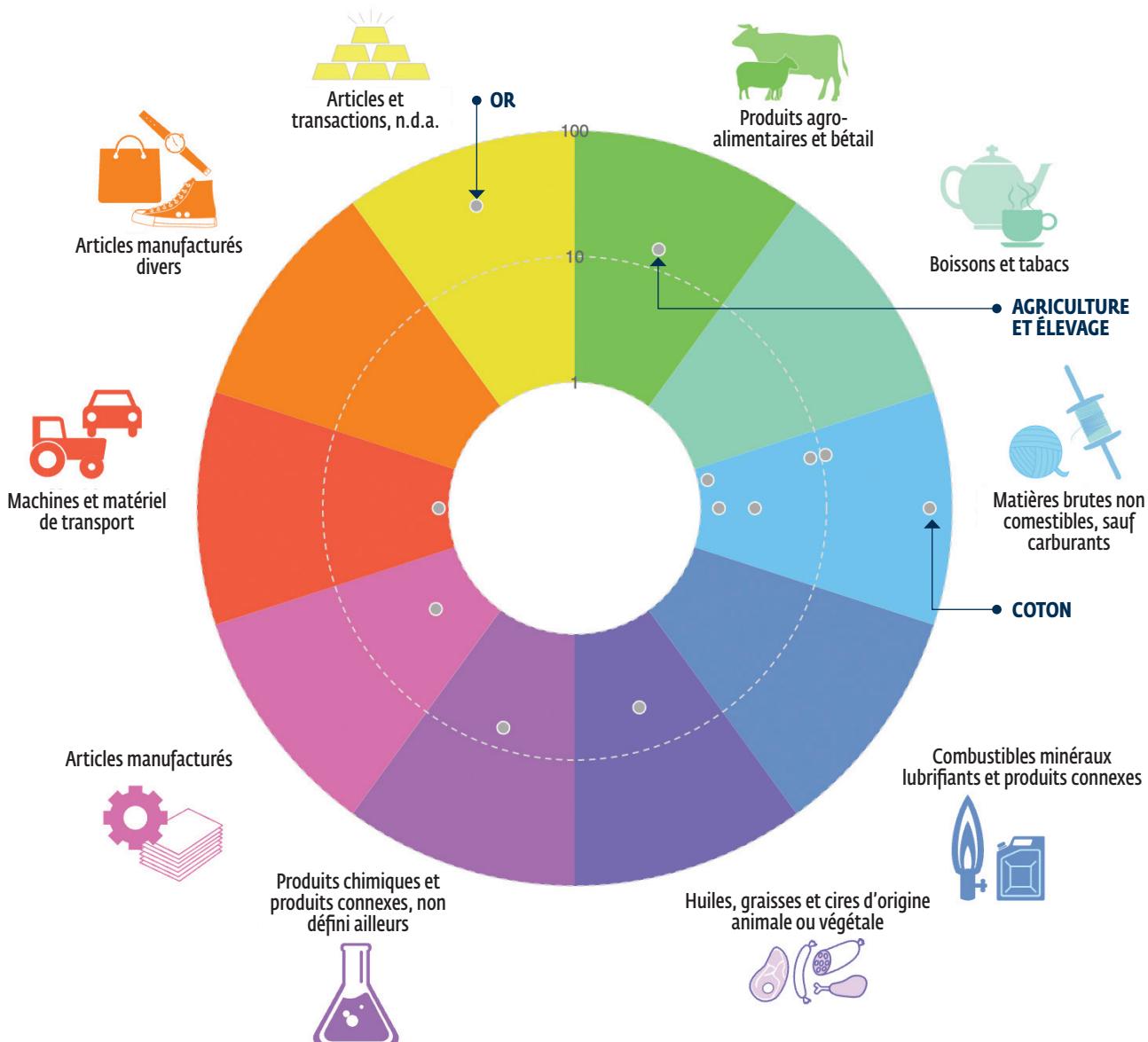
Source : Personnel de la Banque mondiale/SFI.

Note : IDE = investissement direct étranger ; km = kilomètres.

La transformation structurelle et la diversification économique sont essentielles pour stimuler la croissance et réduire la volatilité au Mali. Ce processus nécessite d'améliorer la productivité globale, soit en réaffectant les ressources à des secteurs à forte productivité (comme certaines activités manufacturières), soit en créant des gains de productivité au sein d'un secteur grâce à une amélioration des processus et des produits. Compte tenu de sa part élevée dans la production, l'emploi et le commerce extérieur du Mali, l'industrie manufacturière légère basée sur l'agriculture détient le champ d'application le plus prometteur pour améliorer la productivité et accroître les performances. L'agro-industrie permet ainsi de diversifier davantage l'économie à partir d'une base économique déjà étroite, augmente les revenus des agriculteurs, génère des emplois et réduit les prix des denrées alimentaires.

Cette amélioration est confirmée par l'analyse des Avantages Comparatifs Révélés (ACR) et l'analyse de la complexité économique réalisée pour le Mali (Graphique 3.2)³⁹. L'analyse ACR suggère qu'en 2020, le Mali était naturellement compétitif dans plusieurs catégories de produits comme les ‘aliments et animaux vivants’ et les produits de base tels que le coton et l’or⁴⁰. Plus précisément, au sein de ces catégories, le bétail, le coton, les céréales, les oléagineux et leurs dérivés (comme le cuir, les peaux d'animaux et les engrâis) Graphiquent en tête des sous-catégories dans lesquelles le Mali dispose d'un solide avantage comparatif. Du côté des produits de base, l’or a l'avantage comparatif le plus élevé. Cela représente une forte corrélation positive avec le panier d'exportation du Mali, puisque l’or, le coton et le bétail représentent la principale source de recettes d'exportation du Mali (respectivement 62 %, 11 % et 8 %).

GRAPHIQUE 3.2. L'AVANTAGE COMPARATIF RÉVÉLÉ DU MALI (RADAR ACR) EN 2020.



Source : Base de données UNCTADStat Mali, 2020. <https://unctadstat.unctad.org/en/RcaRadar.html>.

Outre l'or, le coton et le bétail, d'autres sous-secteurs pour lesquels la part croissante des exportations du Mali peut être utilisée comme indicateur de compétitivité sont les produits horticoles. Ces produits comprennent, en particulier les fruits tropicaux tels que les mangues pour lesquels une trajectoire à la hausse apparaît dans la part des exportations du Mali. Conformément aux efforts du Gouvernement pour diversifier la production agricole vers des produits agricoles non traditionnels à haute valeur ajoutée, les producteurs maliens délaisSENT de plus en plus le coton au profit du riz, des céréales (maïs, millet et sorgho) et des produits horticoles –à savoir les cultures ayant la plus haute valeur de production par zone. Le volume des exportations de mangues malienNES a triplé au cours de la dernière décennie, pour atteindre 22 214 tonnes en 2018. Grâce aux conditions agro-climatiques favorables dans le Sud, les innovations technologiques telles que l'entreposage réfrigéré et le transport intermodal (du fret aérien au fret maritime), et à l'accès garanti au marché européen des fruits frais en pleine expansion, la mangue est devenue l'un des produits-phares d'exportation du Mali, générant des recettes croissantes pour ses petits producteurs et exportateurs.

ENCADRÉ 3.1. CHOIX DES PAYS COMPARATEURS

Les pays de comparaison structurelle sélectionnés pour le Mali sont : **Le Niger et le Burkina Faso**, deux pays sahéliens voisins, enclavés et à faible revenu. Ils partagent avec le Mali un haut degré de dépendance à l'égard des exportations d'un produit de base (comme le coton et l'or), ainsi qu'un état de fragilité antérieur à la crise malienne de 2012. Tout comme celle du Mali, les économies du Niger et du Burkina Faso sont essentiellement rurales, dépendent des exportations agricoles et sont de plus en plus vulnérables à l'insécurité et au changement climatique.

La Côte d'Ivoire et le Rwanda semblent être des pays comparateurs aspirationnels appropriés pour le Mali : La Côte d'Ivoire est sortie de son conflit post-électoral de 2011 comme l'une des économies à la croissance la plus rapide au monde, avec une

Source: Personnel de la Banque mondiale/SFI.

croissance moyenne du PIB de 8 % depuis 2012, tirée par un secteur agricole en plein essor et une diversification naissante (hors du cacao), à des niveaux de productivité en hausse et à de bonnes performances à l'exportation. Le Rwanda, exemple même de la réussite en matière de développement en Afrique, a réussi à favoriser un développement économique généralisé malgré sa petite économie et son enclavement géographique. Le Rwanda y est parvenu en attirant de substantiels investissements directs étrangers, en développant une main-d'œuvre qualifiée et en s'engageant dans des secteurs plus productifs –en mettant l'accent sur les services, les échanges et le tourisme, y compris des activités stratégiques réalisées dans ses zones économiques spéciales (ZES) récemment créées.

3.2. FOCUS SUR LE SECTEUR : AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE (DONT L'ÉLEVAGE)

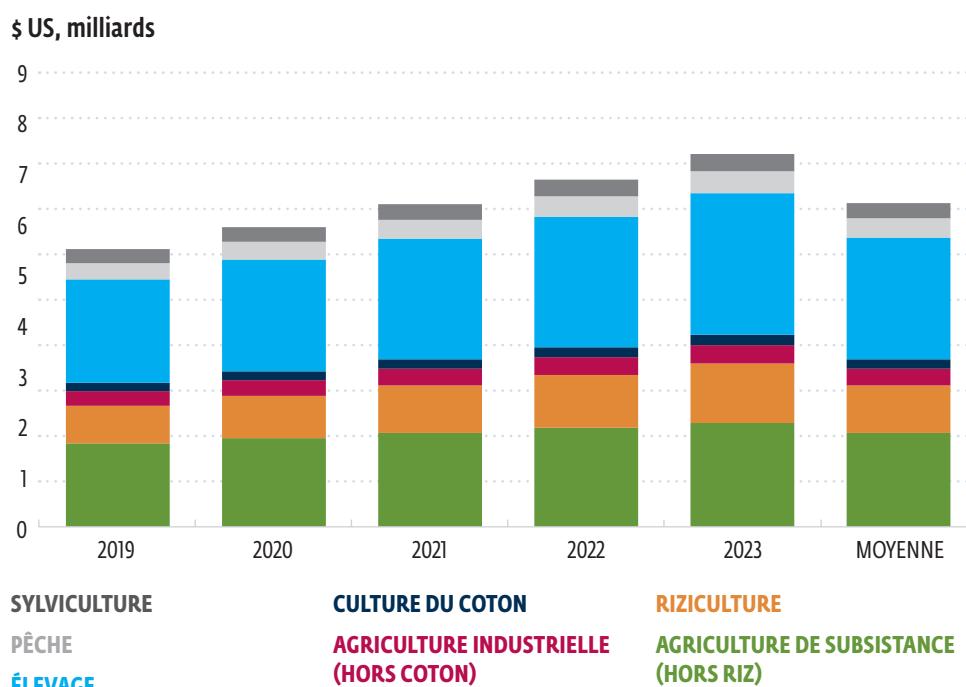
Compte tenu de la situation stratégique du Mali et de sa riche dotation en ressources naturelles, l'agro-industrie, y compris l'élevage, peut être transformatrice pour le pays s'il exploite efficacement ses principaux avantages comparatifs. Représentant 40 % du PIB et 58 % des emplois directs et indirects de la population malienne en âge de travailler, le secteur agricole fournit des moyens de subsistance à 11 millions de Maliens. Avec 6,4 millions d'hectares de terres, le Mali possède plus de terres arables que le Sénégal et la Côte d'Ivoire réunis⁴¹. Avec deux millions d'hectares de surface d'eau intérieure, le Mali surpasse tous ses voisins et partenaires régionaux⁴². Le pays est également doté d'un niveau élevé de nappes phréatiques, notamment dans le delta intérieur du fleuve Niger (régions du Sud de Tombouctou, du Centre de Ségou et du Centre de Mopti). Cette dotation en ressources naturelles ouvre des possibilités de culture et d'élevage tout au long de l'année dans des régions où les eaux de surface et les précipitations sont faibles, en complément des principales régions de production existantes (ex., Sikasso et Ségou⁴³.

La transformation du secteur agricole et agro-industriel du Mali en un contributeur dynamique et durable à sa croissance économique est particulièrement pertinente à la lumière de la pandémie de Covid-19. Selon une enquête auprès des ménages menée par l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT) en mai, juin et juillet 2020, puis de janvier à mars 2021, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'emploi a considérablement diminué⁴⁴. En mars 2021, 0,3 % des répondants ont attribué leur perte d'emploi à la pandémie contre 37,6 % en juillet 2020. Les répondants des zones urbaines, autres que Bamako, étant les plus touchés, avec 55,9 % des répondants qui, en mai 2020, attribuaient leur perte d'emploi à la pandémie de Covid-19. Au niveau national, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le revenu et l'activité des ménages n'est pas lourd, comparé aux mois précédents, seul un ménage sur dix (11,1 %) a été affecté par une baisse de revenu liée à la pandémie du coronavirus, contre 44,1 % en février 2021.

En plus de ses effets négatifs sur l'emploi, la pandémie de Covid-19 a eu un impact significatif sur la sécurité alimentaire. Toujours selon l'INSTAT, 61,3 % des ménages en juillet 2020 ont connu une pénurie alimentaire due à la pandémie, et 74,6 % ont déclaré que leur ménage s'est retrouvé sans nourriture en juin 2020⁴⁵. Les chocs négatifs les plus conséquents pour les ménages depuis le début de la pandémie ont été l'augmentation des prix des denrées alimentaires, suivie par l'augmentation des prix des intrants. Selon les données de l'INSTAT, 71 % des ménages ont déclaré que la pandémie de Covid-19 était la cause du manque de nourriture dans leur foyer, et 69 % des personnes interrogées indiquant qu'il y avait eu des périodes au cours des 30 derniers jours où il n'y avait rien à manger à la maison. Toutefois, la récolte nationale pour la campagne 2020-2021, étayée par une pluviométrie accrue, devrait améliorer l'accès à la nourriture pour une majorité de ménages qui ne sont pas directement touchés par les problèmes d'insécurité actuels, de plus en plus concentrée dans la ‘zone des trois frontières’ entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, dite Région du Liptako-Gourma.

Le changement climatique au Mali est visible et généralisé. Il a déjà modifié les schémas météorologiques et accru la variabilité du temps, avec des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, les conflits et les migrations. Le Mali a déjà connu un réchauffement général des températures, et le changement climatique a, d'une part, diminué les précipitations et, d'autre part, modifié le régime des pluies. Le nord du Mali a connu un réchauffement d'environ 0,5°C par décennie, et la fréquence des nuits chaudes a augmenté de manière significative dans toutes les saisons, sauf en hiver. La modification des précipitations et la diminution de la production alimentaire touchent de manière disproportionnée les populations rurales pauvres, principalement les agriculteurs de subsistance. Dans ce contexte, le Mali a validé en 2018 son plan d'investissement pour une *agriculture intelligente face au climat* (CSA). Le plan d'investissement du CSA du Mali a donné la priorité à un ensemble de 12 investissements et actions nécessaires pour stimuler la résistance des cultures et améliorer les rendements de plus de 1,8 million de bénéficiaires et de leurs ménages pour les aider à s'adapter au changement climatique.

GRAPHIQUE 3.3. PIB PAR SOUS-SECTEURS AGRICOLES



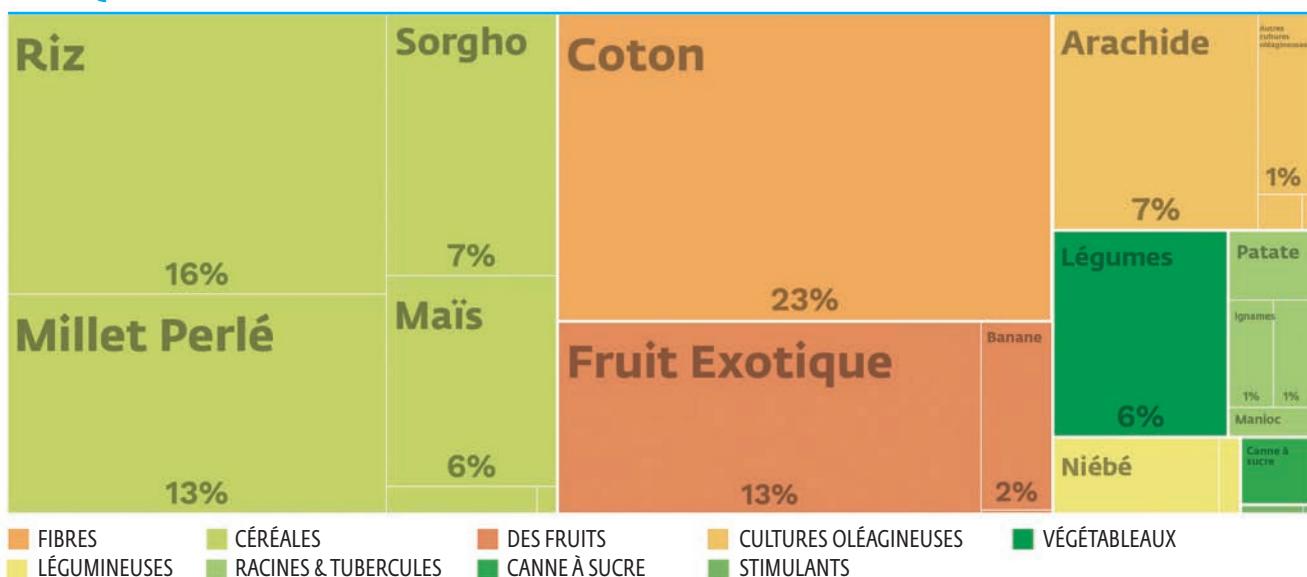
Source : PNISA 2019-2023.

La production agricole du Mali est dominée par six chaînes de valeur-clés⁴⁶ qui représentent 85 % de la production agricole intérieure. La production agricole du Mali est largement dominée par le coton et les céréales (y compris le riz, le millet et le sorgho). Hormis les chaînes de valeur du coton et du riz qui sont relativement structurées, les systèmes de production sont (i) de faible intensité ; (ii) s'appuient sur des techniques de culture traditionnelles à faibles intrants et un rendement faibles ; et (iii) principalement destinés à la consommation des ménages et au marché intérieur. De ce fait, il en résulte que les différentes chaînes de valeur ont des performances nettement inférieures à leur potentiel.

L'agriculture de subsistance non rizicole devrait contribuer à hauteur d'un peu plus de 2,43 milliards⁴⁷ de dollars É.-U. par an (29 %) au PIB agricole en moyenne pour la période 2019-2023 (Graphique 3.3)⁴⁸. La production de riz à elle seule devrait contribuer à hauteur de 24 milliards de dollars par an (14,8%)⁴⁹. Quant à la production animale, elle devrait représenter 37,5 % du PIB agricole, soit en moyenne 3,14 milliards de dollars É.-U. par an. Alors que la majeure partie de la production agricole se concentre sur la satisfaction de la demande intérieure, le coton représente la première exportation agricole du Mali.

Cela lasse la place à un potentiel d'investissement inexploité dans plusieurs sous-secteurs agricoles. Cette estimation repose sur la valeur ajoutée et l'intensité de la transformation, une sécurité alimentaire accrue, un potentiel de création d'emplois et d'exportations (Graphique 3.4). Ces chaînes de valeur, notamment le coton, le fonio, le bétail, la mangue et le sésame, restent largement sous-exploitées et offrent une opportunité unique aux investisseurs. Voir l'Annexe 2 pour une discussion détaillée de ces chaînes de valeur.

GRAPHIQUE 3.4. CULTURES AGRICOLES PAR VALEUR DE PRODUCTION AU MALI



Source : HarvestChoice, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ; Université du Minnesota. « CELLS5M : une base de données géospatiales multidisciplinaires pour l'Afrique au sud du Sahara ». 2017. <https://doi.org/10.7910/DVN/G4TBLF>; Harvard Dataverse. V5 Image fournie par Data Africa. <https://dataafrica.io/profile/mali/CropsByProduction>.

Pour exploiter le potentiel de ces chaînes de valeur afin d'accroître les investissements du secteur privé et de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, il faut s'attaquer à plusieurs obstacles au cours des trois aux cinq prochaines années. Plus précisément, les obstacles sont liés : (i) à l'environnement juridique et réglementaire non harmonisé régissant le secteur agricole ; (ii) à la gouvernance, liée à la fragmentation institutionnelle et à la faiblesse des capacités ; (iii) à une infrastructure financière inadéquate, un manque d'accès au financement et un manque de transparence dans la traçabilité des flux financiers ; (iv) à l'adoption sous-optimale des technologies agricoles (AgTech) pour évoluer vers une agriculture respectueuse du climat associée à un manque de compétences qualifiées pour évoluer vers une industrie manufacturière légère basée sur l'agriculture.

Environnement et gouvernance favorables à l'agro-industrie

Selon le rapport annuel Enabling the Business of Agriculture (EBA) 2019 de la Banque mondiale, le Mali a recueilli une note globale de 33,7 sur un score maximum de 100 et se classe 86ème sur 101 pays. Le rapport EBA mesure et compare les performances de l'environnement favorable, c'est-à-dire les lois, réglementations et politiques qui affectent l'agro-industrie dans 101 pays⁵⁰. Le rapport 2019 note que les lacunes les plus importantes se situent dans la mécanisation et l'irrigation, obtenant les scores les plus faibles de, respectivement, 0 et 10⁵¹.

La correction de ces déficiences nécessite des investissements de la part des acteurs publics et privés. Selon la « Revue des dépenses publiques » (PER dans son acronyme anglais) sur le secteur agricole de la Banque mondiale pour 2020, les dépenses de l'État malien peuvent se distinguer par l'importance accordée au soutien de la production agricole, en particulier les subventions aux intrants pour le coton et le riz⁵².

Malgré leur part relativement élevée dans les dépenses totales, les dépenses agricoles sont peu rentables, tant sur le plan de la répartition que sur celui de l'efficacité technique. Les ressources sont principalement concentrées dans le sous-secteur des cultures au détriment du sous-secteur de l'élevage. Dans la classification économique, les dépenses ont été fortement orientées vers les dépenses courantes et particulièrement vers les subventions aux intrants au détriment de l'investissement. Peu de ressources sont transférées aux Régions et aux services décentralisés qui favoriseraient la fourniture de services adéquats.

ENCADRÉ 3.2. TIRER PARTI DU SECTEUR PRIVÉ POUR LES CHAÎNES DE VALEUR : QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

Tout en passant à la mise en œuvre des recommandations de ce présent DPSP, plusieurs exemples réussites en matière de mobilisation du secteur privé au Mali devraient être reproduites. Cette approche holistique de la chaîne de valeur, qui consiste à travailler à la fois du côté de la demande en renforçant la capacité et l'infrastructure des producteurs de mangues, et du côté de l'offre en investissant dans une entreprise de transformation de mangues qui achète le produit final, a été considérée comme une approche réussie qui pourrait être reproduite par le Groupe Banque mondiale (GBM) dans ses interventions futures.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre conjoint de la Banque mondiale et de la SFI (JIP 2016-2019), le GBM soutient des chaînes de valeur sélectionnées : mangue, bœuf de qualité et beurre de karité, qui présentent le plus grand potentiel en termes de compétitivité et d'exportation.

L'approche adoptée a consisté à utiliser les opérations existantes de la Banque mondiale.

Cette approche a utilisé le Projet d'appui à la

compétitivité agro-industrielle au Mali (PACAM) et le projet de développement des zones arides du Mali, pour réduire les risques associés aux investissements de la SFI dans ces chaînes de valeur sélectionnées.

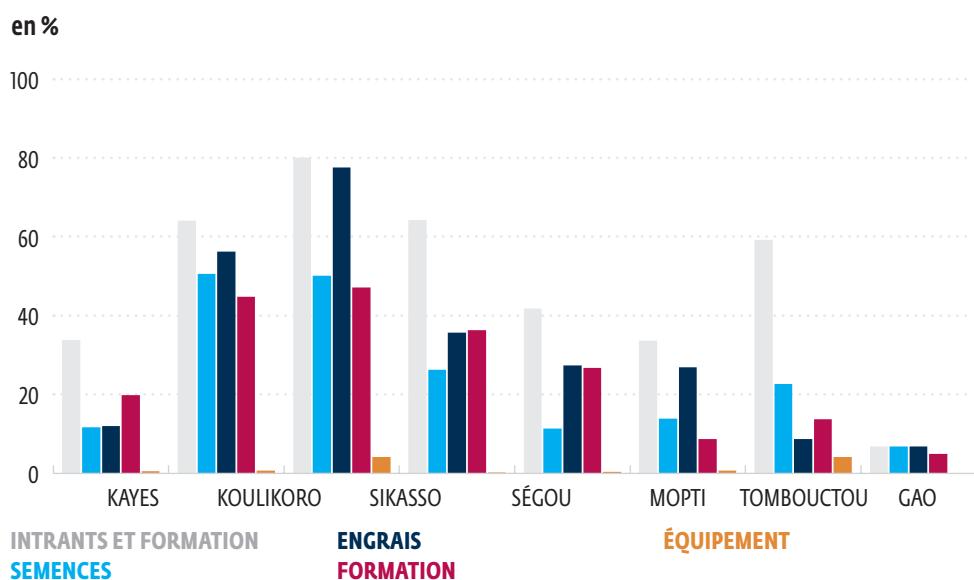
Par exemple, le projet PACAM a réhabilité 300 km de routes rurales dans la Région de Sikasso pour les Cercles de Yanfolila et de Sikasso. Ce projet a permis de donner accès aux producteurs de mangues et au CEDIAM (Centre d'étude et de développement industriel et agricole du Mali), une entreprise qui transforme les mangues en pulpe pour en faire des jus.

De plus, dans le cadre du projet, le PACAM a mené deux campagnes phytosanitaires contre les mouches des fruits de la mangue, pour s'assurer que la qualité de la mangue répondait aux normes européennes d'exportation. D'autre part, la SFI a travaillé avec le CEDIAM pour s'assurer que l'entreprise disposait des certifications requises pour l'exportation et a récemment conclu un investissement de deux millions d'euros dans l'entreprise.

Source : Extraits de l'examen à mi-parcours du projet PACAM, avril 2020.

Alors qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 2,9 % du PIB pour le secteur, la production de coton reçoit 58 % des subventions publiques aux intrants, mettant en évidence le décalage entre l'attribution des ressources et la priorité déclarée de l'État de diversifier et de moderniser le secteur agricole. Depuis sa mise en œuvre, le programme de subvention publique pour la filière coton a connu une augmentation annuelle moyenne de 12 % avec 511 938 tonnes subventionnées pendant la campagne agricole 2018-2019. Toutefois, la production n'a pas augmenté. La production de coton a représenté à elle seule 58 % des subventions publiques durant la période 2009-2018, mais les rendements sont restés stables. Les rendements du coton ont augmenté de 1,6 % par an au cours de la période 2009-2016, avec une moyenne de 930 kg/ha, inférieure au seuil des 1200 kg/ha nécessaires pour assurer la viabilité financière⁵³.

GRAPHIQUE 3.5. PART DES MÉNAGES AGRICOLES BÉNÉFICIANT DES SERVICES DE VULGARISATION, 2017



Source : Cellule de Planification et de Statistiques, INSTAT. Enquête Agricole de Conjoncture Intégrée aux Conditions de Vie des Ménages (ECA-I). 2017.

Avec une part de seulement 40 % des dépenses allouées aux investissements en moyenne sur la période 2010-2018, l'action gouvernementale est disproportionnellement orientée vers un approvisionnement d'intrants inefficace et opaque et le paiement des dépenses de fonctionnement et de salaires des fonctionnaires (Graphique 3.5). Par ailleurs, les ressources et les prises de décision sont centralisées à Bamako, et seuls 9 % des ressources en moyenne ont été alloués aux Régions. La Revue des dépenses publiques 2020 a identifié la nécessité de rationaliser et de financer de manière adéquate les organismes publics dont la mission est de développer les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Mali.

Le niveau de fragmentation institutionnelle est élevé, ce qui constitue un obstacle majeur tant pour une action gouvernementale cohérente que pour les investissements du secteur public. Dix agences sont chargées de développer des systèmes d'irrigation, avec un budget annuel moyen de 350 millions de FCFA (627 000 dollars É.-U.) par agence. Ce montant est insuffisant compte tenu de leur mandat. Ainsi, la Revue des dépenses publiques recommande, qu'à l'exception de la zone de l'Office du Niger, les agences chargées d'élargir l'accès à l'eau soient regroupées en une seule entité qui combinerait la mission et les activités des directions régionales de l'agriculture avec la mission et les activités des directions du génie rural. L'objectif est de rationaliser les dépenses courantes et d'augmenter les ressources destinées aux investissements. Ces recommandations s'intègrent bien dans une stratégie potentielle des zones économiques spéciales (ZES) (abordée dans la section suivante de ce rapport final) pour dynamiser le secteur, tout en s'attaquant aux faiblesses mises en évidence dans l'analyse du rapport « *Enabling the Business of Agriculture* » sur le Mali⁵⁴. Plus concrètement, la nouvelle loi malienne sur les ZES, si elle est adoptée, créera une autorité administrative autonome pour les ZES qui regroupera un grand nombre des activités citées sous un seul organisme aux fins de l'établissement de ZES agroalimentaires. Cette caractéristique permettra au Mali d'améliorer en partie l'environnement dynamisant dans le contexte du secteur de l'agrobusiness.

Les contraintes de capacité institutionnelle sont un autre obstacle majeur auquel le Gouvernement du Mali est confronté, l'empêchant de dépenser toute l'aide étrangère qui lui est allouée. Par exemple, en 2018, seulement 32 % du budget ont été exécutés en raison notamment de la complexité des procédures administratives en vigueur et des contraintes en matière de ressources humaines dans les ministères concernés. Il est donc important de s'assurer que les programmes et les investissements détaillés dans le dernier Plan national d'investissement du Mali soient pleinement réalisés pour encourager et favoriser les investissements du secteur privé.

Le capital physique et humain, exploité par la technologie

L'amélioration de l'efficience des chaînes de valeur du Mali nécessite des investissements dans le capital physique et humain. Le Gouvernement du Mali peut être fier de lancer des initiatives qui tirent parti des technologies agricoles pour améliorer l'efficience des chaînes de valeur et encourager la participation du secteur privé, comme le programme de coupons électroniques (e.voucher)⁵⁵. Toutefois, le secteur agricole du Mali est encore caractérisé par des niveaux de productivité faibles en raison de technologies archaïques et de pratiques inefficaces, du fait d'une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée qui ne peut pas s'adapter aux avancées technologiques ou à la sophistication des produits pour faire passer le secteur à un niveau supérieur⁵⁶. Concernant les infrastructures physiques, il est crucial de stimuler les investissements en aval dans le stockage en vrac, la réfrigération, la transformation, le conditionnement et le contrôle de la qualité. Concernant le capital humain, on constate un déficit de gestionnaires expérimentés capables de gérer efficacement des entreprises à l'échelle industrielle, ainsi qu'un manque de prestataires de services capables de conseiller les entreprises pour les mener vers une taille susceptible d'attirer des investisseurs nationaux et internationaux.

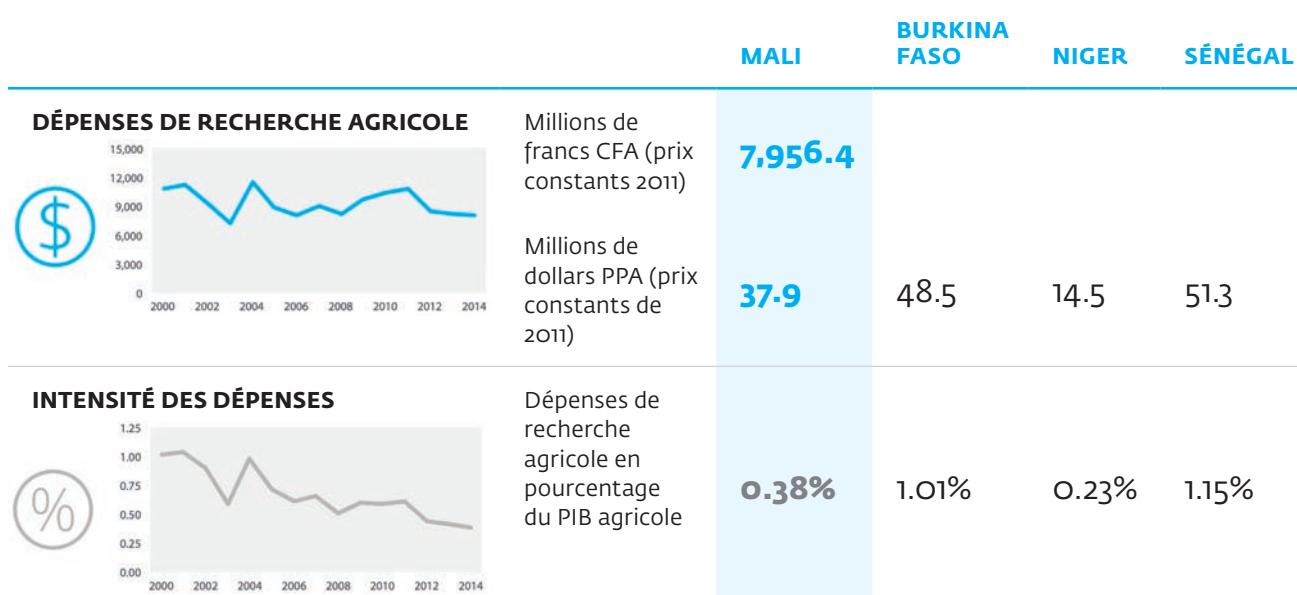
Dans le sous-secteur des cultures, les dépenses courantes et les subventions représentent en moyenne 60 % des dépenses totales, évinçant les dépenses d'investissement essentielles. Les subventions aux intrants ont représenté 42 %⁵⁷ des dépenses sur la période 2010-2018, les dépenses en capital représentant les 40 % restants. Si l'on retire de ce chiffre les coûts liés au fonctionnement des services publics (plus de 20 % des dépenses totales en capital dans le sous-secteur des cultures), la part des investissements réels ne serait que d'environ 30 %. Ce montant est loin d'être suffisant compte tenu des énormes besoins d'investissement dans la maîtrise de l'eau et la gestion durable des sols (cruciaux pour un pays du Sahel), dans la recherche et le conseil pour améliorer la productivité, et dans les infrastructures (routes rurales, infrastructures de stockage et de conservation, énergie rurale, etc.) pour favoriser le développement des chaînes de valeur.

L'adoption accrue des technologies numériques peut contribuer à accélérer l'évolution du Mali vers l'industrie manufacturière légère s'appuyant sur l'agriculture. Les technologies de transformation offrent un potentiel d'investissement privé plus élevé en raison (i) des exigences en capitaux plus faibles pour les jeunes entreprises de technologies agricoles légères ; (ii) de leur potentiel d'optimisation de chaînes de valeur entières de prestataires d'intrants, de producteurs et de sous-traitants, jusqu-là fragmentées, offrant un accès plus large aux marchés ; et (iii) de leur potentiel de croissance élevé, étant donné que le marché des technologies agricoles est encore au stade embryonnaire et que les premiers investisseurs peuvent en tirer des bénéfices. Comme décrit précédemment, le Mali a un potentiel significatif en ce qui concerne l'élevage, la pêche et la production horticole. En tant que grand pays enclavé, les subventions destinées à faciliter l'acquisition de camions, de fourgonnettes, et de motos-taxis électriques —réfrigérés ou non— sont essentielles pour garantir au Mali que l'offre réponde à la demande sans compromettre le bien-être des consommateurs et de l'environnement en raison de la dégradation des produits et des pertes et déchets après récolte.

Les données sur les transactions agricoles sont essentielles pour maximiser l'efficience des chaînes de valeur⁵⁸. Tirer parti de la technologie pour accroître le partage des informations afin de fournir des informations en temps opportun aux acteurs des différentes chaînes de valeur améliore la traçabilité et la transparence. Le secteur est très informel et dominé par l'argent liquide ; par conséquent, il est difficile d'avoir une visibilité claire et opportune sur la nature des flux, le volume des flux et les flux entre les acteurs. Cela rend le processus d'élaboration de politiques également plus difficile. Des initiatives comme celle d'AgriPay, un projet de services financiers numériques soutenu par la SFI et consacré aux chaînes de valeur agricoles, sont un pas dans la bonne direction⁵⁹.

Le montant que le Gouvernement du Mali a investi dans la recherche et le développement agricoles (R&D) a diminué au fil du temps (Graphique 3.6). La R&D est passé de 1 % de son PIB agricole en 2000, soit le minimum recommandé par les Nations Unies et l'Union africaine, à 0,38 % en 2014⁶⁰. Un financement public accru est nécessaire, non seulement pour couvrir le coût des salaires, mais aussi pour permettre un financement adéquat du fonctionnement quotidien des programmes de recherche, ainsi que les investissements nécessaires dans les infrastructures. En outre, la recherche agricole au Mali est l'une des plus dépendantes des donateurs en Afrique. La forte dépendance à l'égard des projets à court terme financés par les donateurs et les banques de développement, combinée à des niveaux modestes de financement public, ont entraîné des fluctuations significatives des dépenses de recherche agricole au fil du temps. Des événements tels que le coup d'État militaire de 2012 et les troubles dans le nord du pays —qui ont entraîné un gel temporaire de l'aide— mettent en évidence la vulnérabilité du pays aux chocs financiers, d'où sa nécessité de diversifier ses sources de financement de la recherche agricole.

GRAPHIQUE 3.6. DÉPENSES DE RECHERCHE AGRICOLE EN POURCENTAGE DE SON PIB AGRICOLE (2000 – 2014)



Source : Léa Vicky Magne Domgho, Ouleymatou Traoré et Gert-Jan Stads. "Agricultural R&D Indicators Fact Sheet". International Food Policy Research Institute. Washington, D.C., 2018, <https://www.asti.cgiar.org/sites/default/files/pdf/Mali-Factsheet-2017.pdf>.

Note : CFA = Franc CFA ; PPP = Parité de pouvoir d'achat ; \$ = dollar É.-U.

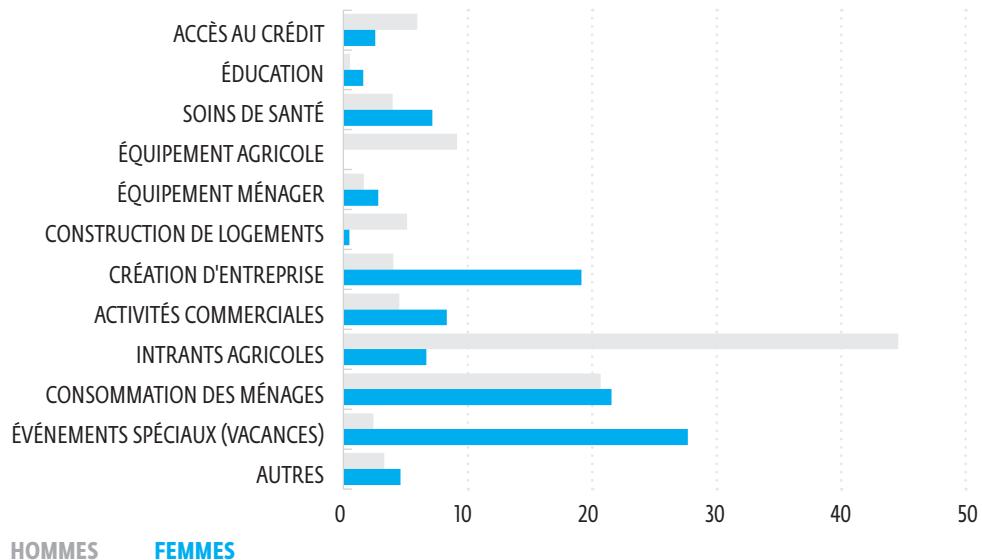
Avec 87 % de son effectif de chercheurs proches de la retraite, le Mali risque de perdre une grande partie de son capital humain qualifié pour développer la R&D et, par conséquent, l'investissement privé. Le Gouvernement du Mali doit investir davantage dans le recrutement et la formation, en tant que mécanismes destinés à motiver et à maintenir le personnel dans le temps, car son secteur agricole est en grande partie composé d'une main-d'œuvre peu instruite. En outre, alors que les femmes constituent la majorité des agriculteurs du Mali, seulement 15 % des chercheurs agricoles du pays sont des femmes. Étant donné que les femmes offrent des perspectives différentes pour relever les défis uniques et urgents des agriculteurs maliens, il est important que le pays se concentre sur l'amélioration de l'équilibre entre les genres —tant parmi ses chercheurs agricoles que parmi ses directeurs de recherche— afin de répondre plus efficacement à l'ensemble des priorités et des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs maliens.

Agri-Finance

Le secteur agricole est en retard comparé aux autres secteurs en termes d'inclusion financière et d'accès au crédit. Selon les indicateurs de solidité financière du FMI⁶¹ l'agriculture et la pêche ne recevaient pas plus de 3 % du crédit total de l'économie malienne en juin 2019, soit moins que le même secteur au Burkina Faso (de 4,7 %)⁶², FMI 2018) ou en Côte d'Ivoire (de 9,2 %⁶³ FMI 2018). Un récent rapport de la Banque mondiale⁶⁴ sur le Mali a révélé que moins d'un tiers des ménages agricoles obtiennent des crédits dans le pays, 14 % d'entre eux l'obtiennent via des sources informelles, 12 % via le financement de la chaîne de valeur (fournisseurs et coopératives) et seulement 4 % via des institutions financières. Les données relatives à l'inclusion financière, tant en termes d'accès aux services financiers que d'utilisation des services financiers, indiquent un taux d'utilisation plus faible des agriculteurs et des ménages vivant en zones rurales (Graphique 3.7). Conscient de cet obstacle important, le Mali, avec le soutien de la communauté des donateurs, a lancé plusieurs projets qui étendent le financement direct au secteur. Toutefois, des réformes structurelles doivent encore être entreprises pour une plus grande inclusion et des offres durables de produits de financement agricole adaptés au Mali, pour rattraper les pays-pairs régionaux de l'UEMOA (Côte d'Ivoire ou Burkina Faso).

GRAPHIQUE 3.7. ACCÈS DES MÉNAGES AGRICOLES AU CRÉDIT, PAR TYPE

Percentage



Source : Enquête agricole de conjoncture intégrée auprès des ménages (2017)

Le Gouvernement du Mali a pris plusieurs initiatives pour améliorer l'accès au financement dans le secteur agricole⁶⁵. Malgré des effets durables et certaines activités viables, la plupart des programmes n'apportent qu'une solution partielle et temporaire aux besoins croissants de financement dans le secteur agricole, et des réformes structurelles sont encore nécessaires. Le rapport 2018 de la Banque mondiale sur l'inclusion financière⁶⁶ reconnaît la solvabilité de la plupart des petits ménages de subsistance (non éduqués). Pourtant ces ménages doivent encore se doter d'une empreinte numérique montrant un flux financier stable, qui pourrait être utilisé par les ménages pour garantir leurs demandes de crédit. Ainsi, le cadre réglementaire doit permettre une certaine souplesse dans la création de produits et l'enregistrement des crédits pour améliorer le profilage des risques, y compris les services financiers numériques (SFN). Le rapport a également souligné le potentiel élevé de chaînes de valeur bien structurées pour obtenir des crédits auprès des institutions financières et les canaliser, indirectement, vers un grand nombre de petites et moyennes exploitations agricoles. Comme le secteur du coton qui, mieux organisé, bénéficie déjà du secteur bancaire, d'autres chaînes de valeur pourraient être soutenues pour une meilleure organisation et un meilleur accès au crédit. Le rapport encourage les mesures visant, d'une part à accroître la présence de fournisseurs de services financiers dans les zones rurales et, d'autre part, à faciliter l'évaluation et le suivi des clients, notamment par le biais d'institutions de microfinance et d'acteurs d'argent mobile pour étendre leurs canaux de distribution et leurs réseaux d'agents.

Le Gouvernement du Mali a également mis en place les premières fondations pour rendre opérationnel un cadre de financement⁶⁷ des récépissés d'entreposage en adoptant une loi régissant les récépissés d'entreposage en 2018. En raison de la pandémie de Covid-19 et des perturbations le long des chaînes de valeur alimentaires au Mali et dans le monde, faciliter l'accès à une infrastructure de stockage améliorée qui permet aux propriétaires de produits de base d'obtenir des crédits sur la base de leurs garanties stockées en toute sécurité, offre une opportunité pour les agriculteurs, les sous-traitants et les commerçants d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accroître la compétitivité du secteur. Toutefois, le cadre réglementaire actuel n'est pas conforme aux normes internationales. Pour que le mécanisme soit pleinement opérationnel, la première étape consistera à revoir et à compléter le cadre juridique et réglementaire. Par conséquent, un comité directeur des systèmes de récépissés d'entreposage (SRE) composé d'acteurs publics et privés concernés (représentants de la chaîne de valeur agricole, institutions financières, prestataires de services d'entreposage, et des principaux Ministères) devrait être créé à court terme pour soutenir le développement et l'adoption de décrets et lois nécessaires, dont la future agence de régulation. À plus long terme, le Gouvernement devrait poursuivre des activités qui favoriseront le financement des récépissés d'entreposage par des campagnes de communication et des activités de démonstration, et catalyseront les investissements privés dans les infrastructures et les services d'entreposage.

3.3. LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES DANS L'ESPACE AGRO-INDUSTRIEL

Une politique catalytique que le Mali peut efficacement exploiter pour promouvoir une croissance économique résiliente dans l'agro-industrie est la création des Zones économiques spéciales (ZES) agro-industrielles dirigées par le secteur privé et renforcées par un cadre juridique, réglementaire et institutionnel moderne pour les ZES. L'attribut politique le plus puissant et le plus dynamique des ZES pour un pays comme le Mali est leur qualité inhérente à servir de « zones de démonstration » catalytiques. Dans ces zones désignées, les gouvernements nationaux, étatiques et provinciaux ou municipaux et locaux peuvent expérimenter et piloter de nouvelles approches économiques, sociales, réglementaires et institutionnelles. Après avoir obtenu des résultats positifs grâce à des techniques de tâtonnement à une échelle relativement réduite, mais plus facilement gérable, un pays peut ensuite mettre en œuvre les réformes des zones-pilotes sur une base plus large à l'échelle nationale.

Les ZES peuvent fournir au Gouvernement de Transition et au futur Gouvernement malien un instrument politique efficace pour faire face à ces contraintes sur une base efficace en ciblant zone par zone. Les réformes spécifiques aux ZES peuvent être progressivement menées en ciblant les ZES individuelles avant d'être étendues et appliquées au reste de l'économie du Mali. Ces réformes ciblées des ZES peuvent à leur tour permettre à un État fragile et touché par des conflits (FCS) comme le Mali d'obtenir les résultats pratiques suivants dans le domaine de l'agro-industrie :

- Améliorer l'environnement des affaires et l'infrastructure des entreprises, dont les réseaux de transport ;
- Faciliter l'accès et l'utilisation efficaces, équitables et responsables des terres agricoles ;
- Fournir un meilleur accès aux intrants agricoles (par exemple, les semences, les engrains) et aux fournisseurs ;
- Promouvoir l'élargissement de l'offre de services techniques connexes, y compris les essais en laboratoire ;
- Faciliter l'accès aux chaînes d'approvisionnement et de valeur locales, régionales, continentales et même mondiales, en particulier pour les petits exploitants agricoles ;
- Améliorer les normes sanitaires et phytosanitaires ;
- Consolider les liens avec les institutions de recherche et autres institutions (comme la R&D, la formation ;
- Exploiter les plateformes de production et de distribution des réseaux numériques pour accroître la mécanisation ;
- Attirer les investissements nationaux, étrangers et de la diaspora à des fins de création d'emplois ;
- Fournir des terrains d'essai viables pour des techniques de culture innovantes et des sources d'énergie alternatives ;
- Améliorer les perspectives d'exportation du Mali ; et
- Consolider les liens entre la médecine, l'agroalimentaire et la protection de l'environnement.

Les ZES agro-industrielles peuvent cibler de manière unique les prestataires de réseaux numériques pour qu'ils s'installent dans les futures ZES malianes pour établir des plateformes de production et de distribution numériques. Ces plateformes seraient composées de vendeurs et d'acheteurs privés en intrants (semences, engrains), en produits (produits frais, transformés), et en produits financiers (par exemple récépissés d'entreposage, crédit-bail). Ce faisant, les ZES agro-industrielles ont la capacité d'accélérer la promotion des chaînes d'approvisionnement et de valeur stratégiques locales, régionales, continentales et même mondiales de l'agro-industrie au Mali. (Pour une discussion plus complète sur le rôle novateur que les ZES peuvent jouer au Mali, voir l'Annexe D).

ENCADRÉ 3.3. MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE ZES POUR LE MALI : QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

- **Facteurs d'échec des ZES** : Les enseignements tirés de l'expérience dans le monde montrent que trois facteurs sont principalement responsables de l'échec des régimes des ZES, y compris en Afrique. Il s'agit (a) de l'absence de lois/réglementations détaillées sur les ZES et les meilleures pratiques qui obligent les secteurs public et privé à adhérer aux normes internationales de développement et d'exploitation des ZES ; (b) de l'absence d'études de faisabilité complètes sur les ZES, comme l'exigent les lois et réglementations pour l'habilitation des ZES ; et (c) du manque d'infrastructures hors site de classe mondiale, notamment de réseaux de transport rationalisés.
- **Projet de loi sur les ZES du Mali** : Le projet de loi sur les ZES du Mali (tel que préparé par l'équipe juridique de la SFI en charge des ZES) est basé sur les normes internationales des meilleures pratiques décrites dans le chapitre 14 de la politique d'investissement de la CEDEAO et sur les lois et réglementations des ZES des pays suivants dans lesquels des ZES et autres zones économiques ont été couronnées de succès : le Bangladesh ; Djibouti ; Haïti ; la Jordanie ; le Maroc ; Panama ; et les Philippines.
- **Études de faisabilité sur les ZES** : Plus précisément, la future loi sur les ZES du Mali (lorsqu'elle sera adoptée) augmentera considérablement la probabilité de réussite du développement et du fonctionnement des ZES pour la nation sahélienne, en exigeant la réalisation d'études de faisabilité complètes sur les ZES qui encourageront, entre autres, la mise en place de partenariats public-privé viables (renforcés par des incitations à l'investissement de performance) pour construire les infrastructures hors site primordiales.
- **Élargissement de l'assiette fiscale** : La future loi sur les ZES du Mali favorisera également l'augmentation des recettes fiscales en imposant un simple impôt forfaitaire de 20 % dans les futures ZES du Mali où aucune activité économique réglementée n'est actuellement exercée. Cette caractéristique peut potentiellement servir d'« effet de démonstration » positif pour le régime fiscal national du Mali.

Source : Analyse de la SFI.

Les ZES agro-industrielles –renforcées par des plateformes de réseaux numériques– peuvent fournir au secteur privé une base économique solide nécessaire à l'élargissement de la transformation de l'agriculture au Mali. Cet élargissement peut se faire en aidant progressivement les agriculteurs privés maliens à accroître la complexité des produits tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire par la mécanisation et l'innovation ; en améliorant le capital humain grâce à une base de connaissances élargie et à la mise à niveau des compétences ; et en rationalisant les transports et la connectivité des technologies de l'information et de la communication (TIC), entre autres réalisations. Le développement stratégique d'infrastructures et de services essentiels sur une base ciblée par la mise en œuvre de mécanismes innovants de partenariats public-privé (PPP) dans les ZES peut permettre de tirer davantage parti des attributs positifs de la chaîne de valeur des ZES. Une telle stratégie peut ensuite être reproduite dans les pays voisins du Sahel de la région transfrontalière du Mali, dont beaucoup sont également des pays fragiles et touchés par des conflits.

L'un des obstacles qui empêche le Mali de mettre en place un régime de meilleures pratiques en matière de ZES est l'absence d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel moderne. À ce jour, il n'existe pas de lois ou de réglementations régissant les ZES au Mali. Le cadre juridique existant est constitué d'un article du Code des investissements. Étant donné la complexité des ZES, cet article n'est pas suffisant pour convaincre des investisseurs étrangers chevronnés d'investir dans une ZES en Afrique de l'Ouest. Il n'est pas surprenant que ce revers réglementaire du Gouvernement du Mali, juxtaposé à la situation sécuritaire précaire du Mali et à l'instabilité politique récurrente, explique pourquoi il n'existe aucune ZES à ce jour au Mali.

La solution immédiate consisterait à pousser le Mali à adopter le projet de loi sur les ZES au Mali. La loi sur les ZES, préparée sur la base des meilleures pratiques, permettra au Mali d'éliminer, en ciblant chaque ZES, un grand nombre de contraintes liées au marché et à la réglementation gouvernementale évoquées dans ce rapport. Ainsi, les opportunités d'échanges pour le secteur privé pourraient être élargis, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie et des soins de santé (Covid-19).

Recommendations

Harmoniser les lois et les codes régissant le secteur de l'agriculture, réduire la fragmentation institutionnelle et renforcer les capacités en réalisant les mesures suivantes :

- Procéder à un examen des lois, des codes et des réglementations en vigueur régissant le secteur de l'agriculture afin de déterminer les besoins d'actualisation, d'identifier les lacunes existantes, et faire des recommandations pour l'harmonisation ;
- Procéder à des réformes institutionnelles pour consolider le développement de l'irrigation, et fusionner les directions régionales de l'agriculture (DRA) avec les directions régionales du génie rural (DRGR) ;
- Réaliser une étude de faisabilité sur la numérisation des services phytosanitaires et autres services de certification afin de réduire les délais et les coûts et d'améliorer la capacité du Mali à faire face à la compétitivité internationale des cultures à haute valeur ajoutée ;
- Adopter un décret ou un arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances pour compléter le Code des Investissements et le Code des Douanes et des Impôts afin de faciliter et de simplifier l'importation de technologies de serre.

Exploiter la technologie au profit du capital physique et humain en réalisant les mesures suivantes :

- Soutenir les investisseurs privés pour stimuler les investissements en aval dans le stockage en vrac, la réfrigération, la transformation, le conditionnement et le contrôle de la qualité ;
- Augmenter la part du budget du PIB agricole consacrée à la R&D, en mettant l'accent sur le recrutement et la formation de chercheurs titulaires d'un doctorat, en particulier des femmes ;

- Fournir des incitations au secteur privé pour l'investissement, l'importation et le développement de technologies et de biens d'équipement qui réduisent les pertes et les déchets après récolte ;
- Bancariser et numériser les flux agricoles en investissant dans des systèmes d'information en temps réel sur les prix des produits de base. Fournir des données complètes et en temps réel sur ce qui est vendu, le prix et l'acheteur, permettra d'améliorer la traçabilité et la transparence dans le secteur.

Améliorer l'accès au financement en réalisant les mesures suivantes :

- Établir et rendre opérationnel un cadre législatif et réglementaire moderne pour un système de récépissé d'entreposage (SRE). Un système de récépissé d'entreposage est nécessaire pour débloquer des capitaux et stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier dans les chaînes de valeur axées sur les céréales et les exportations⁶⁸. Le système de récépissé d'entreposage est une méthode de financement des stocks dans laquelle des prêts sont accordés pour des marchandises détenues en garantie dans un entrepôt agréé. Actuellement, les prêts des banques commerciales et des produits d'assurance ne sont pas adaptés au secteur agricole, dans la mesure où les risques et les horizons temporels de ce secteur sont radicalement différents de ceux des activités non agricoles. Par exemple, les prêts sur cinq ans sont irréalistes pour les entreprises agroalimentaires dont l'objectif est de créer des plantations ou des vergers. Les investissements dans ce type d'entreprises sont concentrés sur le démarrage et nécessitent des années de patience et un suivi attentif avant de pouvoir récolter les fruits. Aussi, il est vital de tenir compte de ces facteurs lors de la conception des produits financiers destinés aux agro-industries. Le concept de capital patient est également très important pour le Mali et pour les parties prenantes qui doivent l'intégrer dans leur réflexion lors de l'exécution des programmes de dépenses publiques destinés à accroître les chaînes de valeur⁶⁹. La première étape consistera à examiner et à compléter le cadre juridique et réglementaire. Par conséquent, un comité de pilotage du SRE, composé des acteurs publics et privés concernés (représentants de la chaîne de valeur agricole, institutions financières, prestataires de services d'entreposage, et principaux ministères), devrait être créé à court terme pour soutenir le développement et l'adoption des lois et décrets nécessaires, y compris la future agence de régulation.
- Les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) et les fournisseurs de services de paiement direct pourraient soutenir la numérisation des paiements des agriculteurs, non seulement pour réduire les coûts et les risques de distribution, mais aussi pour aider les agriculteurs individuels à établir une empreinte numérique qui leur ouvrirait la porte à l'octroi de crédits à l'avenir
- Les aides, les subventions et autres programmes gouvernementaux devraient être acheminés, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire des services financiers numériques SFN) afin de favoriser l'inclusion financière, mais aussi de fournir aux ménages un flux financier stable qui pourrait être utilisé par les ménages pour « garantir » leurs demandes de crédit.
- S'appuyer sur les services financiers numériques pour fournir aux ménages ruraux et aux agriculteurs des actifs spécifiques à crédit, par le biais de mécanismes de paiement à la demande (Pay-As-You-Go - PAYG).

Poursuivre énergiquement une politique de ZES agro-industrielles et adopter le projet de loi sur les ZES en réalisant les mesures suivantes : Aggressively pursue an agribusiness SEZ policy and adopt draft SEZ law by doing the following:

- La solution immédiate à court terme est que le Mali adopte son projet de loi sur les ZES, en stricte conformité avec la Stratégie de mise en œuvre de la ZES du Mali décrite à l'Annexe D. La mise en œuvre d'une politique énergique en matière de ZES agro-industrielles peut déclencher, non seulement la création de la ZES agro-industrielle transfrontalière de SiKoBo par les développeurs et opérateurs du secteur privé en matière de ZES, mais aussi l'établissement d'autres agropoles ZES gérées par le secteur privé dans tout le Mali. Ces résultats économiques positifs fourniront par ailleurs au secteur privé des raisons supplémentaires d'investir au Mali, même dans les circonstances actuelles difficiles.

4. PRINCIPAUX OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

4.1. ÉNERGIE

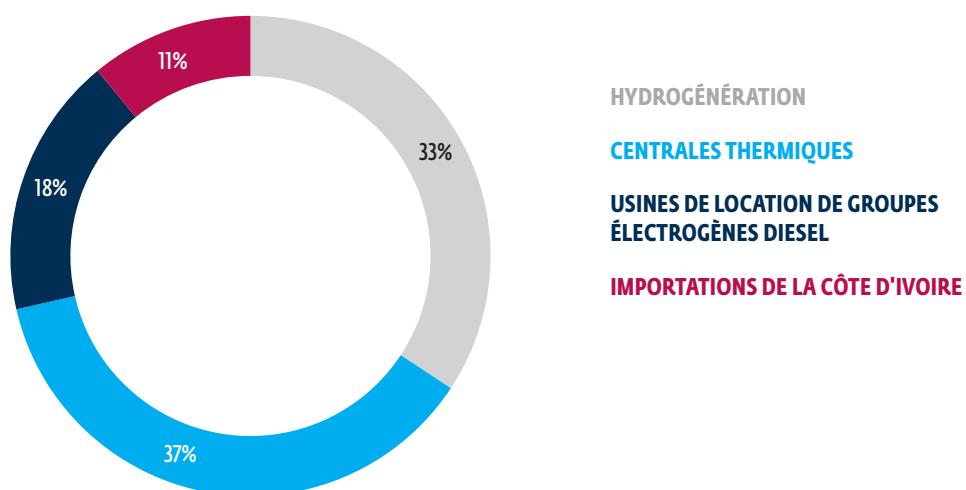
Malgré des progrès significatifs au cours des deux dernières décennies, l'accès à une alimentation électrique fiable au Mali reste faible, notamment dans les zones rurales. Le taux d'électrification national au Mali a atteint 51 % en 2018, contre seulement 28 % en 2010, le nombre de personnes ayant accès à l'électricité passant de 4,2 à 9,7 millions⁷⁰. Ces progrès récents signifient que le Mali a dépassé pour la première fois en 2018, le taux moyen d'accès à l'électricité de l'Afrique subsaharienne, qui est de 48 %. Ces progrès s'expliquent principalement par un taux d'accès à l'électricité relativement élevé dans les zones urbaines, soit 86 %, contre 78 % en Afrique subsaharienne. Si le taux d'accès rural s'est également amélioré, atteignant 25 % à la fin de 2018, il reste extrêmement faible (bien que proche de la moyenne de 32 % en Afrique subsaharienne). Le nombre d'individus n'ayant pas accès à l'électricité n'a que légèrement diminué, passant de 10,7 millions en 2010 à 9,4 millions en 2018, ce qui s'explique en grande partie par une croissance démographique relativement élevée. La croissance démographique et l'urbanisation sont deux tendances structurelles qui continueront à affecter l'expansion de la demande d'électricité au Mali, qui devra s'accompagner d'une expansion adéquate de l'offre d'électricité si le secteur veut atteindre ses objectifs de développement. Cette expansion est particulièrement importante car le Mali est classé 106^{ème} dans l'indice mondial de compétitivité⁷¹ pour l'indicateur « Qualité des infrastructures de distribution d'électricité » et que « l'accès à l'électricité » est cité par les entreprises malienヌes comme l'un des trois principaux obstacles aux opérations commerciales⁷².

Dans le périmètre de sa concession, la société d'électricité malienne verticalement intégrée (Énergie du Mali - Société Anonyme, EDM-SA) a le monopole de la transmission et de la distribution d'électricité, tandis que la production est ouverte au secteur privé. EDM-SA est donc l'unique acheteur de l'électricité fournie par les producteurs d'électricité indépendants (IPP). L'énergie fournie est produite par les centrales thermiques appartenant à EDM-SA et louées, par les importations d'électricité de Côte d'Ivoire et par les centrales hydroélectriques régionales (Manantali et Felou) appartenant à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et gérées par la société de gestion de l'Énergie de l'OMVS. L'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale, AMADER,

crée en 2003, est chargée de la fourniture de services d'électricité en milieu rural par le biais d'une approche de partenariat public-privé (PPP), dans laquelle des concessions d'électrification rurale sont accordées à des opérateurs privés. La Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE), qui relève du Cabinet du Premier ministre, a été créée par Ordinance en 2000 pour réguler le secteur de l'électricité et le secteur de l'eau. La CREE a pour mandat de protéger les consommateurs, de promouvoir la concurrence lorsque cela est possible, d'arbitrer les différends entre le Gouvernement du Mali et les opérateurs, et d'approuver les ajustements nécessaires pour garantir des tarifs reflétant pleinement les coûts. Toutefois, son rôle réel dans le secteur a été limité en raison de la forte intervention gouvernementale, par exemple, par le biais de négociations directes avec les opérateurs privés et de propositions d'inversion des ajustements tarifaires. Par ailleurs, le mandat de la CREE est limité au périmètre de concession de la Société EDM-SA. La régulation par contrat des concessions d'électrification rurale est assurée par l'AMADER.

Dans l'ensemble, le Mali dispose d'une dotation en énergie propre. Pour répondre à la demande croissante d'énergie domestique, le Mali a moins compté, au fil du temps, sur l'hydrogénération et davantage sur des unités thermiques et des locations coûteuses, entraînant une augmentation significative des coûts de fonctionnement de la société EDM-SA et détériorant davantage la viabilité du secteur. En 2019, la capacité totale installée dans le système interconnecté était de 455 MW répartis ainsi : 156 MW provenant de centrales hydroélectriques (soit 33 % contre 94 % en 2003) et 259 MW (soit 56 %) de centrales thermiques dont 103 MW provenant de centrales thermiques appartenant à EDM-SA, 66 MW provenant de la centrale thermique du IPP Albatros Energy Mali SA, 80 MW (18 %) de locations coûteuses à fuel lourd, et 50 MW d'importations d'électricité en provenance de Côte d'Ivoire (11 %) (Graphique 4.1). La réduction des coûts de production d'électricité est le principal défi auquel le secteur de l'électricité est confronté afin de rendre le secteur financièrement viable, accroître l'accès à l'énergie et attirer la participation du secteur privé.

GRAPHIQUE 4.1. RÉPARTITION DE L'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU MALI, 2019



Source : Société EDM-SA. Rapport annuel 2020.

Principaux obstacles

Le Mali est confronté à des contraintes structurelles majeures qui mettent en péril le développement durable de son secteur de l'électricité. On relève :

- **Un manque de planification stratégique (y compris d'un outil approprié pour gérer le secteur), un chevauchement des responsabilités et un manque de gouvernance.** La faiblesse des capacités de planification et de mise en œuvre, les ressources publiques limitées et le manque d'expérience dans les relations avec les investisseurs du secteur privé ont entraîné de nombreux problèmes structurels. Les projets de PPP ont généralement suivi des pratiques discrétionnaires (attribution sur la base d'une source unique), entraînant un coût de production plus élevé finalement répercuté sur l'utilisateur final. Ces projets ont été signés avec des opérateurs privés de manière non structurée, sans vision globale du secteur et sur la base de tarifs non fondés sur le principe du moindre coût. Par ailleurs, la capacité de production supplémentaire a été planifiée sans tenir compte de la nécessité de renforcer les infrastructures de transport et de distribution vieillissantes. Cela a conduit le Mali à payer les capacités de production aux IPP incapables (i) de distribuer l'énergie ou (ii) de déployer une production d'énergies renouvelables en raison de la capacité limitée du réseau à l'absorber. En outre, ce manque de planification stratégique a finalement eu pour conséquence de limiter les options du Mali : Le Mali doit, soit accroître la dépendance à l'égard des locations de centrales diesel d'urgence coûteuses pour répondre à une demande en forte croissance, soit augmenter les importations. Il y a un besoin criant de planification sectorielle basée sur une approche programmatique et de renforcement des capacités des acteurs publics pour la concevoir et la gérer. Le Mali a pris plusieurs engagements à cet égard, notamment en signant un moratoire pour l'attribution des projets d'expansion de la future génération par le biais d'une procédure de passation de marchés transparente et concurrentielle afin de bénéficier des prix les plus bas. Un plan de production au moindre coût est en cours d'élaboration sous la tutelle du Ministère de l'Énergie afin de définir les priorités, sur la base d'une approche au moindre coût et concurrentielle, pour de nouveaux investissements dans les infrastructures de production, de transport et de distribution. Toutefois, son achèvement dans les délais, son enregistrement légal acceptable et son application restent à garantir et à protéger des intérêts politiques et privés sélectionnés.

- **Un manque de financement a conduit à une infrastructure de transmission et de distribution obsolète avec des pertes élevées.** La qualité de l'électricité fournie par EDM-SA s'est détériorée en raison de la dégradation des réseaux de transmission et de distribution. Cette détérioration est due en grande partie au fait que le secteur de l'électricité ne génère pas suffisamment de liquidités pour soutenir ses réseaux de transmission et de distribution. La clientèle d'EDM-SA a augmenté rapidement, passant de 120 000 ménages à près de 400 000 au cours des douze dernières années. La croissance rapide de la demande a surchargé le réseau de transmission et de distribution et les transformateurs des principales sous-stations sont congestionnés en raison de la capacité du transit et de la flexibilité limitées. Les pertes du système d'EDM-SA ont été estimées à 22 % en 2018 et le taux de recouvrement des recettes est resté relativement faible, à environ 85 %. On estime que le segment du transport aura besoin d'1,4 milliard de dollars É.-U. d'ici 2034 et d'une moyenne de 27 millions de dollars É.-U. en investissements supplémentaires dans le réseau de distribution chaque année pour fournir des services d'électricité fiables et abordables au nombre croissant de clients. L'ampleur et le rythme rapide de ce plan d'investissement illustrent l'urgence de s'attaquer aux goulets d'étranglement au niveau des réseaux de transport et de distribution pour soutenir les objectifs de développement du secteur.
- **La viabilité financière et les performances opérationnelles de la compagnie nationale sont médiocres et se détériorent.** EDM-SA doit fonctionner à perte, avec des niveaux tarifaires bien inférieurs au recouvrement des coûts et des subventions insuffisantes pour assurer la viabilité du secteur. Les tarifs de l'électricité ne reflètent pas l'augmentation des coûts d'exploitation d'EDM-SA, ce qui entraîne des déficits d'exploitation croissants. Les coûts d'EDM-SA par unité d'électricité facturée ont considérablement augmenté dans un passé récent, atteignant 150 FCFA/kWh en 2018 et augmentant encore pour atteindre 165 FCFA/kWh en 2019, alors que les tarifs moyens sont restés largement inchangés. Ainsi, le déficit tarifaire équivaut désormais à 40 % du coût total de l'électricité par kWh (Tableau 4.1). Toutefois, compte tenu de l'extrême fragilité du contexte social, le Gouvernement du Mali n'a pas été en mesure d'ajuster les tarifs pour atteindre l'équilibre. De plus, la subvention de fonctionnement qu'EDM-SA reçoit de l'État malien pour combler le déficit tarifaire n'est ni régulièrement versée, ni suffisante. En conséquence, EDM-SA se retrouve avec des pertes opérationnelles (c'est-à-dire une augmentation de 29,4 millions d'euros en 2018) et ce déficit ne reflète en aucun cas, les liquidités nécessaires pour couvrir le service de la dette et financer les investissements en capital dans le transport et la distribution, ou en capacités de nouvelles sources de production. Enfin, la viabilité financière d'EDM-SA est compromise par les faibles taux de recouvrement, notamment auprès des entités publiques et paraétatiques, réduisant le montant des recettes facturées et perçues, détériorant davantage la trésorerie d'EDM-SA.

TABLEAU 4.1. TARIFS ET COÛTS

FCFA/KWH	2016	2017	2018	2019
Tarif moyen	97	96	100	100
• BT	104	104	107	106
• MT	85	84	88	90
Coût par unité d'électricité facturée	135	129	150	165
Déficit de recettes tarifaires	38	32	50	64

Note : kWh = kilowatt/heure ; BT = basse tension ; MT = moyenne tension..

- Pour continuer à fournir des services d'électricité, EDM-SA a eu recours à des prêts commerciaux à court terme. La Société nationale EDM-SA s'est appuyée sur ces prêts pour combler le déficit de trésorerie cumulé qui ne cesse de croître, et les charges financières détériorent davantage sa situation financière. Confrontée à des problèmes de liquidités croissants, EDM-SA a beaucoup compté sur les emprunts à court terme pour faire face à ses obligations, et a retardé les paiements aux fournisseurs de carburant et d'électricité. On estime qu'à la fin du mois de juin 2019, la dette d'EDM-SA, y compris les arriérés, représentait environ 3,1 % du PIB⁷³. La situation a atteint un point où EDM-SA ne peut plus couvrir le service de la dette à moins de contracter une dette supplémentaire, et EDM-SA est, de ce fait, insolvable.

Recommandations

Le secteur de l'énergie au Mali exige une profonde transformation pour en faire un secteur efficace et plus durable. Cela permettrait de créer un espace budgétaire et réduirait le besoin en subventions au fil du temps pour soutenir efficacement le développement à long terme des infrastructures énergétiques et répondre aux besoins annexes tels que le développement du capital humain. Dans l'ensemble, les principaux domaines d'amélioration nécessaires au fonctionnement actuel et la durabilité du secteur s'articulent autour de quatre objectifs : (i) Améliorer les performances financières et opérationnelles de la compagnie malienne d'énergie EDM-SA ; (ii) Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité, comprenant une méthodologie claire pour sélectionner toute capacité d'absorption de nouvelles sources de production sur la base du principe du moindre coût ; (iii) Encourager le développement de d'énergies renouvelables domestiques sur le réseau et bénéficier des importations régionales d'électricité ; et (iv) Établir les conditions d'un déploiement efficace des programmes de mini-réseaux pour accroître l'accès en zones rurales.

Parmi les recommandations préconisées ci-dessous, deux sont réalisables durant le mandat du Gouvernement de Transition. Pour les autres recommandations, les autorités maliennes doivent prendre des mesures intermédiaires afin d'ouvrir la voie à une transition du programme de réformes sans heurts avec le prochain gouvernement élu.

Améliorer les performances financières et opérationnelles d'EDM-SA.

- La viabilité financière d'EDM-SA peut être obtenue par une combinaison de mesures. Dans l'immédiat, il est nécessaire d'accroître l'efficacité de l'approvisionnement en carburant et de la gestion des carburants pour compléter les mesures de réduction des coûts en cours. Les coûts des combustibles représentent 50 % des dépenses annuelles d'EDM-SA. Conformément au plan de relance du secteur approuvé, le Gouvernement du Mali s'est engagé à réduire le coût du carburant dans le secteur de 10 % par an. Les domaines d'amélioration comprennent une réduction de la consommation de diesel, de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable et un approvisionnement en carburant concurrentiel.
- Deuxièmement, pour avoir la certitude dans la viabilité financière continue d'EDM-SA, il sera essentiel de procéder à examen régulier des coûts et un financement suffisant des recettes maximales autorisées par rapport aux dépenses éligibles. Ce financement pourrait être assuré par une combinaison de compensations et d'ajustements tarifaires jugés appropriés par le Gouvernement du Mali. Ce mécanisme fournira une meilleure certitude de financement au secteur. Dans l'immédiat, le Gouvernement de Transition actuel devrait initier le processus en nommant un conseiller pour définir la meilleure approche à adopter.
- Troisièmement, il est nécessaire et urgent d'améliorer la performance opérationnelle de la Société EDM-SA en renforçant le contrat de performance (CP) et en nommant un auditeur indépendant de ce CP. En 2019, dans le cadre du programme du FMI, le Ministère de l'Énergie a signé un contrat de performance de trois ans avec EDM-SA pour améliorer sa performance opérationnelle et à réduire ses coûts. Pour une mise en œuvre efficace du CP, il est impératif d'identifier un ensemble clair d'activités et d'indicateurs de performance pour mesurer les résultats d'EDM-SA. Conformément au CP signé, EDM-SA devait préparer un plan d'action pluriannuel et un plan d'amélioration des performances pour étayer la mise en œuvre. Ce plan d'amélioration des performances doit être mis en œuvre avec des indicateurs-clés de performance (KPI) clairement mesurables sur l'amélioration des performances opérationnelles et commerciales d'EDM-SA et la qualité de son service. Un auditeur technique indépendant doit évaluer régulièrement le CP pour améliorer la transparence et le contrôle.

- **Enfin**, le refinancement de la dette commerciale à court terme et l'amélioration d'EDM-SA est crucial pour soulager le service public d'une charge financière toujours plus lourde et restaurer sa capacité à fonctionner efficacement. La plupart des dettes commerciales d'EDM-SA ont une durée de remboursement inférieure à un an et des taux d'intérêt élevés —comparés aux dettes à des conditions préférentielles. La dette à court terme de EDM-SA peut être refinancée par (i) la rétrocession par le Gouvernement du Mali de financements concessionnels ; et (ii) le recouvrement des créances en souffrance du Gouvernement du Mali pour la consommation publique et les arriérés de paiement des subventions. En pratique, ce refinancement doit être poursuivi parallèlement à l'amélioration des performances commerciales et du recouvrement des recettes auprès des entités publiques et des clients privés. Le Mali s'est engagé à mettre en œuvre ces deux réformes dans le cadre du Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) pour le secteur, adopté en 2019 et actualisé en 2020. Leur mise en œuvre effective et immédiate sera essentielle pour améliorer la viabilité financière et la solvabilité d'EDM-SA.

Élaborer un plan directeur global pour le secteur de l'électricité

- Améliorer les capacités de planification et d'exécution du Gouvernement est essentiel pour garantir une approche programmatique structurée pour le secteur, pour donner la priorité aux investissements compétitifs de nouvelle génération à moindre coût, et pour moderniser les réseaux de transport et de distribution de manière coordonnée. La première étape sous la responsabilité du Gouvernement de Transition, est de finaliser rapidement le Plan Directeur, en cours d'élaboration par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau par le biais du projet d'amélioration du secteur de l'électricité au Mali dirigé par la Banque mondiale. Ce plan directeur est une pièce cruciale pour redresser le secteur et garantir (i) une passation des marchés de production alignée sur les priorités et le calendrier définis dans le document ; (ii) une passation des marchés pour les projets de production nationaux et régionaux sur une base concurrentielle ; et (iii) des investissements dans les infrastructures de transmission et de distribution efficacement orchestrés pour absorber la nouvelle capacité de production renouvelable. En encourageant l'abandon des accords négociés au profit des IPP acquis de manière concurrentielle, ce plan directeur ouvrira également la voie à de nouveaux investissements du secteur privé. Ainsi, ce plan directeur fixera des lignes directrices strictes pour les nouveaux investissements et leur ordonnancement et garantira la viabilité à long terme du secteur. Son adoption par le Gouvernement du Mali doit être garantie de manière efficace pour s'assurer du rejet de tout intérêt politique et privé.
- Des efforts considérables doivent également être déployés pour renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur de l'électricité afin d'améliorer sa gouvernance et ses performances globales. Afin d'atteindre les objectifs de développement du secteur, le renforcement des capacités est crucial au niveau du Ministère de l'Énergie (dans des institutions telles que la Direction nationale de l'Énergie, l'AMADER), du Ministère de l'Économie et des Finances, de la CREE et d'EDM-SA. Cela contribuerait à mieux équiper ces institutions en matière d'identification, de planification, de passation de marchés et d'exécution de projets, notamment les projets de partenariat public-privé. Une capacité adéquate à ce niveau institutionnel contribuerait à améliorer le cadre juridique et réglementaire du secteur en le rendant plus attractif pour la participation du secteur privé, et à combler l'asymétrie d'information souvent associée aux négociations et à la mise en œuvre des accords d'achat d'énergie (AAE)⁷⁴

Encourager le développement de solutions nationales en matière d'énergies renouvelables par le biais d'enchères et en tirant parti des importations régionales d'électricité

- L'exploitation de l'énorme potentiel du Mali en matière d'énergies renouvelables contribuera clairement à réduire les coûts de production d'électricité et à remédier aux graves lacunes du secteur de l'électricité. Pour obtenir le meilleur tarif possible, en particulier pour les projets solaires photovoltaïques, les enchères doivent être menées sur la base d'une répartition claire des risques et des documents de projet bancables. Il s'agirait notamment des éléments suivants :
 - S'assurer que les accords d'achat d'énergie (AAE) soient bancables et basés sur les meilleures normes de l'industrie. La bancabilité des termes-clés tels que la durée, les droits de résiliation, la protection tarifaire, le contrôle des performances, etc. permettrait à la fois d'attirer les investisseurs privés et de garantir le financement du projet par les prêteurs.
 - Veiller à ce qu'une répartition claire des risques soit respectée. Les risques supportés par le secteur privé devraient être limités, dans la mesure du possible, aux risques de construction et d'exploitation qui sont les mieux gérés et atténués par les IPP. Pour les autres risques, le secteur public devrait s'efforcer de les gérer ou de les réduire. Ces risques comprennent l'acquisition de terrains, l'assouplissement des procédures d'autorisation et de licence, la mise un environnement fiscal favorable (comme l'exonération de la Taxe sur la valeur ajoutée pour l'importation d'équipements). Cela contribuerait en fin de compte à renforcer la bancabilité de tout projet d'IPP.
 - Assurer la disponibilité d'un instrument de garantie pour sécuriser les obligations de paiement d'EDM-SA et du Gouvernement du Mali. Cette action permettrait de réduire la perception du risque, tant que le secteur n'est pas financièrement viable. Une telle garantie, sous la forme d'une garantie de risque politique couvrirait les paiements des AAE et éventuellement les droits de résiliation.
- Avec un cadre d'investissement clair, une visibilité sur la stratégie du secteur et une répartition appropriée des risques, le Mali devrait être en mesure d'attirer des investisseurs privés et de favoriser la concurrence entre les producteurs d'électricité indépendants. En conséquence, les enchères déboucheraient sur des tarifs hautement compétitifs, en particulier pour les projets photovoltaïques solaires, conformément ce qui a été observé dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal ou le Bénin. À cet égard, le Mali devra (i) concevoir la répartition des risques la plus appropriée en vue d'obtenir le tarif le plus concurrentiel possible ; et (ii) renforcer les capacités de l'unité PPP et des autres institutions impliquées dans les projets de PPP.

- Les importations d'électricité pré-négociées en provenance des voisins régionaux sont clairement l'option la moins coûteuse pour le Mali, qui permettra l'intégration du marché régional de l'énergie et aidera également le Mali à éliminer progressivement la production coûteuse d'énergie thermique. Une nouvelle ligne de transmission avec la Côte d'Ivoire est en cours de construction et permettra aux importations (aujourd'hui plafonnées à 50 MW) d'augmenter jusqu'à 200 MW d'ici 2023. Le projet d'interconnexion Guinée-Mali est approuvé et fournira 100 MW d'importations d'ici 2025 à partir du barrage de Souapiti. La ligne de haute tension Manantali-Bamako est en cours de modernisation dans le cadre du programme de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et permettra au Mali de recevoir l'électricité de la centrale hydro-électrique de Gouina (35 MW (sur 140MW attendus) en cours de développement.

Déployer des programmes de mini-réseaux efficaces pour accroître l'accès dans les zones rurales

- Avec seulement 25 % de la population rurale du Mali ayant accès à l'électricité, les efforts devraient se poursuivre pour créer les conditions d'un accès équitable aux services d'électricité dans les zones rurales et éloignées. Dans le cadre de l'initiative portée par Alliance Sahel, le Mali vise à doublement du taux d'accès à l'électricité d'ici 2023. Ce taux nécessiterait une augmentation de l'investissement actuel pour l'accès à l'électricité de 544 millions de dollars É.-U. à 3,4 milliards de dollars É.-U. Au-delà des initiatives destinées à étendre le réseau aux principales villes secondaires et étant donné que le système de transmission est fortement concentré dans le sud-ouest du pays, il est crucial pour le Mali de favoriser les mini-réseaux et les solutions de systèmes solaires domestiques.
- Le Mali a tenté de développer des mini-réseaux. On estime que 3,9 millions de personnes (21 % de la population non électrifiée) seront mieux desservies par des projets de mini-réseaux⁷⁵. Dans le cadre du programme PCASER, Projets de candidature spontanée d'Électrification rurale⁷⁶, 68 promoteurs privés ont développé environ 250 mini-réseaux entre 2004 et 2015, reliant environ 78 000 ménages ruraux. Malgré le succès initial, ces projets ont connu plusieurs revers qui ont entravé leur mise en œuvre : mauvais processus de sélection des promoteurs, problèmes entourant la mise en œuvre du programme –tels que l'absence de versement des subventions et l'empêtement du réseau, les tarifs de non-récupération des coûts utilisé comme outil politique et l'expropriation des mini-réseaux privés. On estime qu'entre 30 et 73 mini-réseaux seulement sont encore opérationnels aujourd'hui sur les 250 mini-réseaux fonctionnant en 2015.
- Le Mali devrait s'appuyer sur les enseignements tirés des précédents projets de mini-réseaux pour entreprendre les réformes politiques nécessaires et restaurer les fondamentaux du marché dans le but d'attirer d'importants investissements privés dans cet espace. Ces réformes comprennent notamment, mais pas exclusivement, la fixation de tarifs reflétant les coûts, l'octroi d'une compensation adéquate en cas d'empêtement sur le réseau, la clarification et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, la structuration des accords de concession bancables et la priorité donnée à la planification au moindre coût. En créant un environnement favorable, le Mali pourrait être un candidat potentiel pour les grands appels d'offres programmatiques de mini-réseaux actuellement développés par différentes institutions nationales et internationales de financement du développement (IFD).

4.2. TRANSPORT ET LOGISTIQUE

La géographie enclavée du Mali, sa grande superficie et la répartition inégale des activités économiques sur son territoire entre le Nord et le Sud, font que la connectivité des transports est essentielle pour relier les marchés de consommation aux zones de production. Le transport routier est de loin le mode de transport dominant, représentant la quasi-totalité du transport de marchandises depuis que le transport ferroviaire a cessé de fonctionner en 2018. Les autres modes de transport comprennent les voies navigables intérieures, avec Koulikoro servant de port fluvial sur le Niger (pourtant navigable seulement entre juillet et janvier) ; et les aéroports, dont l'aéroport international de Bamako pour lequel une concession potentielle est en cours de discussion. Dans la capitale malienne, les transports urbains sont inadéquats, peu fiables et inefficaces, bien que Bamako connaisse une urbanisation et une croissance démographique record.

Pour ses relations commerciales transfrontalières, le Mali est hautement dépendant des corridors de transport régionaux qui lui offrent les débouchés vers la mer. Le commerce maritime international transite par deux corridors ferroviaires et routiers qui traversent la Côte d'Ivoire et le Sénégal et relient, respectivement, les ports d'Abidjan et de Dakar. Un volume d'échanges moins important transite par d'autres ports comme Conakry ou Tema, et le fret de grande valeur et sensible au facteur-temps est acheminé par voie aérienne⁷⁷. Historiquement, le Corridor Abidjan-Bamako était le principal couloir d'accès maritime jusqu'à ce que la détérioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire pousse les commerçants à chercher de nouveaux accès à des routes alternatives à travers le Sénégal. Le Corridor intermodal Dakar-Bamako comprend deux axes routiers distincts traversant la frontière au Nord et au Sud et se réunissant au Sénégal entre Tambacounda et Dakar, et une ligne ferroviaire ininterrompue ce qui n'est pas le cas pour Abidjan-Bamako. En 2017, la part en volume du commerce maritime malien acheminé le long du Corridor Dakar-Bamako était d'environ 70 % contre 20 % le long du Corridor Bamako-Abidjan. Si l'on ajoute le commerce bilatéral, la part en volume d'échanges se déplaçant le long du Corridor Dakar-Bamako devient encore plus importante⁷⁸ et atteignait 4,6 millions de tonnes en 2017.

Le Gouvernement du Mali, par l'intermédiaire du CREDD, cherche à réduire ce déséquilibre commercial⁷⁹. Le programme consiste à diversifier et à augmenter la production agricole, à développer l'industrie manufacturière et l'industrie de transformation, à améliorer le transport et la logistique et à attirer davantage d'investissements privés. Le secteur des transports et de la logistique devrait jouer un rôle majeur en fournissant aux zones de production et aux centres de consommation des pays un accès fiable, rentable, facile et rapide aux marchés nationaux et internationaux. Tout en permettant le développement d'autres secteurs productifs, il génère également des opportunités de participation et de financement pour le secteur privé local et étranger.

L'analyse suivante porte sur les opportunités qui pourraient se concrétiser sur différentes périodes.

- **À court terme :** Sur un horizon de moins de 5 ans, relancer la concession du chemin de fer cargo Dakar-Bamako.
- **À moyen terme :** Sur un horizon de cinq à huit ans, restaurer et entretenir les routes d'accès aux zones de production agricole existantes et potentielles par le biais de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances, et moderniser et entretenir le Corridor routier Dakar-Bamako passant par le Nord par le biais de contrats de PPP à long terme ;
- **À plus long terme :** Sur un horizon de plus de 8 ans, construire et exploiter de nouveaux terminaux intérieurs et des plates-formes logistiques ; renouveler le parc des poids-lourds longue distance ; privatiser la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Bamako ; améliorer la fluidité du trafic et du transport de masse à Bamako ; et restaurer et entretenir les grands axes routiers à forte demande par le biais de contrats de PPP à long terme⁸⁰.

Principaux obstacles

La qualité et la densité globales des infrastructures de transport du Mali sont bien inférieures aux normes régionales. Le pays est classé 96^{ème} sur 160 pays dans l'indice de performance logistique 2018⁸¹ qui mesure la capacité des pays en développement à transporter efficacement les marchandises et à mettre en relation les fabricants et les consommateurs avec les marchés internationaux. L'état des routes des Corridors routiers Nord et Sud est inégal, et dans l'ensemble, de passable à mauvais, tout comme la voie ferrée centenaire. Dans les zones rurales, la mauvaise accessibilité routière entrave le développement de l'agriculture (voir la section sur les contraintes de transport). La proportion de la population rurale ayant accès à des routes praticables en toutes saisons est d'environ 22 %, ce qui est inférieur à la moyenne de 34 % en Afrique subsaharienne —entravant le développement rural et restreignant les gains en capital humain avec un accès limité aux services de santé et d'éducation. Il est crucial d'améliorer l'accès aux marchés par des routes praticables en toutes saisons pour faciliter les activités agricoles. Le Diagnostic-Pays Systématique (DPS) 2015 du Groupe Banque Mondiale pour le Mali (2015) a identifié le mauvais accès aux marchés et le manque de concurrence dans le secteur des transports comme des obstacles contraignants à l'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et des éleveurs⁸².

Une concession ferroviaire binationale attribuée à la compagnie ferroviaire Transrail a été lancée en 2003, mais a pris fin prématurément en 2015. L'opérateur ferroviaire était alors l'entité publique Dakar-Bamako Ferroviaire (DBF) qui a cessé ses activités en 2019. L'activité de transport de la compagnie Transrail a atteint un pic de 416 millions de tonnes-km en 2007, mais sa part dans le volume total de marchandises transportées est restée bien inférieure à celle de la route, et ce déséquilibre modal s'est accentué après 2010⁸³. L'entité publique DBF a réussi à transporter moins de 10 % du fret maritime pendant quelques années jusqu'à l'arrêt complet du trafic ferroviaire en 2018. Depuis lors, la totalité du fret international est acheminée par la route le long des Corridors Nord et Sud. L'efficacité du transport maritime est faible, avec un délai moyen de 23,7 jours pour que les marchandises atteignent Bamako depuis Dakar en 2015 (dont 13 jours en moyenne au port de Dakar) et le prix du transport est estimé à 30 % de la valeur des marchandises en 2016⁸⁴. Malgré la fin de la « concession Transrail » fin 2015, le processus de liquidation de la société Transrail est toujours en cours pour permettre une nouvelle concession propre et sans responsabilité pour l'exploitation de la ligne Dakar-Bamako, si elle est relancée par les deux pays. L'avenir immédiat du chemin de fer régional Dakar-Bamako est incertain compte tenu des plans nationaux du Sénégal pour relancer sa propre voie ferrée en construisant un écartement standard.

Outre l'insuffisance des infrastructures et la médiocrité des services, le système des transports et de la logistique du Mali souffre des distorsions du marché⁸⁵. Les dispositions de gouvernance dans le secteur du transport routier en Afrique de l'Ouest sont obsolètes, très inefficaces et source de distorsions : on peut citer, par exemple, le système du tour de rôle, les quotas pour les transporteurs nationaux, la répartition du fret non basée sur le marché, les charges en surpoids, les syndicats et les structures oligopolistiques, les institutions inefficaces, une multitude d'opportunités de recherche de rente, etc. Cela a conduit de grands commerçants et industries à investir dans le secteur des transports, principalement pour subvenir à leurs propres besoins de transport, mettant ainsi le segment le plus rentable du marché des transports hors de portée des opérateurs de transport routier commerciaux. En conséquence, les services de transport sont devenus moins lucratifs, incitant les transporteurs commerciaux à maximiser les profits à court terme, comme la surcharge et l'utilisation de véhicules obsolètes qui, non seulement entravent la conteneurisation, mais détériorent aussi prématurément l'infrastructure routière et mettent en danger la sécurité routière.

Les mauvaises performances du secteur des transports ont deux causes profondes : le sous-investissement chronique dans la construction et la maintenance des infrastructures de transport, et l'absence d'un cadre juridique et réglementaire adéquat applicable à la logistique des transports. La première cause est illustrée par l'insuffisance des ressources allouées au fonds routier, mais la situation est tout aussi mauvaise pour les infrastructures de transport urbain, ferroviaire, fluvial et aéroportuaire. La seconde perpétue l'informalité, les lobbies bien établis et l'inefficacité du transport routier et a donné lieu à une domination du marché par les opérateurs de transport opérant pour leur propre compte et à une réduction subséquente de l'utilisation de la flotte des transporteurs routiers commerciaux, entraînant une diminution de la rotation des camions et une hausse des prix du transport⁸⁶. En outre, les subventions indirectes accordées à l'industrie malienne du

camionnage compromettent les perspectives de développement d'un chemin de fer Dakar-Bamako durable (à l'exception de quelques tronçons à péage, les camions ne paient pas de droit d'accès comme le font les chemins de fer). L'assistance en cours du GBM encourage la formalisation dans l'industrie du camionnage et la promotion d'un environnement compétitif pour le transport routier.

Sur les 89 000 kilomètres qui composent le réseau routier national, l'entretien de 21 000 km est officiellement confié au fonds routier dont les ressources peuvent à peine couvrir 40 % des besoins. De plus, seule une partie de ces ressources est mise à la disposition du fonds routier et dépensée pour des travaux routiers, une situation qui se traduit par l'entretien effectif d'environ 7000 km de routes, auxquelles s'ajoutent environ 4000 km financés par l'Union européenne dans le cadre d'un programme temporaire de travaux de maintenance à forte intensité de main-d'œuvre. Le réseau national est subdivisé en routes nationales (14 000 km dont 5700 sont pavés et 1500 sont des routes en terre), en routes régionales (7000 km), en routes locales (29 000 km) et en routes communales (39 000 km). Environ 100 % des routes en terre et revêtues, 15 % des routes en terre nationales et régionales, et moins de 3 % des routes rurales sont entretenues chaque année. L'état des 68 000 km de routes rurales dépend des contributions locales ou communales insaisissables et des programmes de connectivité rurale financés par des institutions financières internationales (par exemple, le projet de mobilité et de connectivité rurale en cours subventionné par la Banque mondiale qui finance la réhabilitation d'environ 1700 km de routes rurales tout en amenant le fonds routier à financer l'entretien annuel de 1200 km de routes rurales). Cela explique pourquoi environ 70 % des routes nationales en terre et revêtues, sont en bon ou assez bon état, tandis qu'environ 95 % du reste du réseau est en mauvais état⁸⁷.

Recommandations

Développer un accès durable aux zones productives du Mali (opportunité à moyen terme)

- En raison des difficultés décrites précédemment, certaines zones productives ou potentiellement productives (agriculture, élevage et activités d'extraction) dans la partie sud du pays ne sont pas accessibles. Pour remédier à cette négligence, il faut accroître l'efficacité de la gestion des actifs routiers et des ressources du fonds routier, en commençant par libérer intégralement et en temps voulu les ressources légalement dues au fonds routier. Le fonds routier tire ses principales ressources d'une taxe sur les carburants fixée par le Ministère de l'Économie et des Finances et intégrée aux droits d'accise applicables aux carburants perçus par le Trésor public. Cette taxe sur le carburant est équivalente à 0,063 dollar É.-U. par litre, ce qui est très inférieur à la recommandation internationale d'au moins 0,150 dollar É.-U. par litre, et inférieur à la taxe moyenne sur le carburant allouée en Afrique subsaharienne. En se référant à une autre référence, les dépenses d'entretien des routes au Mali dépassent 0,5 % du PIB, alors que la règle générale est d'au moins d'1 %, voire plus si le réseau souffre d'un important retard d'entretien, comme c'est le cas au Mali.
- Ces conditions perpétuent l'indice d'accessibilité rurale déjà faible du Mali. De plus, la politique gouvernementale, consistant à limiter l'allocation des ressources nationales à la maintenance tout en empruntant l'argent des Institutions financières internationales (IFI) pour réhabiliter prématurément, est économiquement peu judicieuse.

- Si le Gouvernement augmentait la taxe sur les carburants et améliorait la gestion du patrimoine routier, de nouvelles ressources pourraient être consacrées de manière permanente à la restauration et à l'entretien des routes d'accès aux zones productives au lieu de dépendre des programmes occasionnels de connectivité rurale pilotés par les IFI⁸⁸. Un financement prévisible et fiable à long terme est une condition préalable au financement de contrats pluriannuels fondés sur les résultats et les performances qui offrent aux petits et moyens entrepreneurs la possibilité d'engager et de former de la main-d'œuvre locale, et d'acquérir des équipements de petite échelle en utilisant des prêts commerciaux locaux et des garanties mutualisées. Des routes fiables créent à leur tour des opportunités de création d'entreprises privées de transport de passagers et de marchandises.

Moderniser et entretenir le Corridor routier Dakar-Bamako

- Le projet de Corridor intermodal binational proposé ne prévoit aucun investissement dans les infrastructures routières, à l'exception des plateformes logistiques et des aires de repos. Pourtant, l'état des routes du Corridor Nord ou du Corridor Sud est inégal et dans l'ensemble, de passable à mauvais. Le Sénégal et le Mali peuvent raisonnablement affecter leurs maigres ressources nationales à la réhabilitation et à l'entretien d'un seul corridor routier et l'option à privilégier serait l'alignement nord⁸⁹.
- Bien que le Sénégal et le Mali donnent la priorité à l'entretien de leurs routes pavées, les ressources qu'ils peuvent mobiliser sont encore insuffisantes pour leurs besoins, en particulier le long des corridors qui accueillent des camions surchargés et où les défaillances prématuées des routes sont fréquentes. Les fonds d'entretien routier sont souvent détournés pour financer des travaux d'urgence et de réhabilitation, entraînant un cercle vicieux construction-désignation-reconstruction, un niveau de service inégal et des coûts élevés de fonctionnement pour le Gouvernement du Mali et les véhicules. Le manque de ressources est également aggravé par des obstacles institutionnels et de passation de marchés⁹⁰ dont la levée est au centre d'un dialogue sectoriel permanent avec les gouvernements d'Afrique subsaharienne. Pourtant, leur résolution ouvrirait la voie à la mise en œuvre de contrats de restauration et d'entretien à long terme des routes, déjà à la portée de certains pays, et en vertu desquels les routes très demandées seraient réhabilitées, modernisées et entièrement entretenues dans le cadre de contrats à long terme basés sur les résultats et les performances, et structurés comme un PPP.
- Une telle approche mériterait d'être explorée pour le Corridor Nord en tant que projet-pilote. Les contrats suivraient un accord de type « gouvernement payeur » plutôt que le plus classique de type « utilisateurs payeurs », transférant ainsi le risque de trafic sur le Gouvernement du Mali. Les paiements de roulement seraient payés par le fonds d'entretien routier qui percevrait une taxe adéquate sur le carburant et une redevance sur la distance de chargement perçue sur les camions. Cette redevance serait conforme à la redevance d'accès aux voies ferrées et refléterait également la politique de taxation du carburant pour l'utilisation des routes et des chemins de fer, et le fait que les coûts d'entretien des voies ferrées sont supportés par l'opérateur ferroviaire. Cette approche nécessiterait, entre autres, un renforcement et une restructuration du fonds routier dans les deux pays, une augmentation de la taxe sur le carburant allouée au fonds routier, ainsi que la mise en place d'un périmètre de sécurité et le soutien des ressources du fonds d'entretien routier allouées aux contrats de PPP pour la restauration et l'entretien à long terme des routes très fréquentées.

- Cette possibilité pourrait ne pas se concrétiser à moyen terme en raison du temps nécessaire pour mener à bien les réformes réglementaires préalables indispensables, comme l'augmentation de la taxe sur les carburants⁹¹, la restructuration du fonds d'entretien routier, y compris la mise en place de clôtures périphériques et le soutien de ses ressources affectées aux paiements des contrats de PPP, et la perception d'une redevance sur les distances pour les camions. Néanmoins, cette approche devrait être lancée et poursuivie activement, car elle est sans doute la meilleure option pour compléter, renforcer et soutenir l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet de Corridor intermodal Dakar-Bamako.

Les possibilités suivantes pourraient être réalisables à long terme, mais pour qu'elles puissent réellement se concrétiser, il est important de commencer à jeter les bases à court ou moyen terme.

Construire et exploiter des terminaux intérieurs et de plates-formes logistiques (opportunité à long terme)

- Les possibilités de participation privée et d'investissement seront évaluées pour la construction de nouveaux terminaux intérieurs, de plateformes logistiques et d'installations de dédouanement au Sénégal et au Mali.
- Le nouveau terminal intérieur de Nossombougou, au Mali, qui sera financé par la société Dubai Ports World (DPW) dans le cadre d'un accord conclu avec le Gouvernement qui nécessite encore une liaison ferroviaire (d'environ 30 km de long) avec le corridor ferroviaire, lorsque ce dernier deviendra utilisable.

Renouveler la flotte des véhicules lourds (opportunité à long terme)

- Les mouvements modaux doivent être réglementés le long du Corridor. Ces réglementations doivent formaliser et moderniser l'industrie du transport et de la logistique, professionnaliser l'industrie du camionnage, rationaliser et optimiser les mouvements de marchandises, les transbordements et les opérations de dédouanement.
- Dans le même temps, les réglementations doivent minimiser ses impacts néfastes actuels des flottes de véhicules lourds sur les zones urbaines de Dakar et de Bamako. Dans le cadre de la modernisation de l'industrie de la logistique, le GBM s'efforce de fournir des conseils et une assistance financière pour la mise à la casse et le renouvellement sélectif de la flotte de véhicules lourds obsolète et vieillissante sur le modèle d'un programme similaire mis en œuvre en Côte d'Ivoire⁹².

Privatiser les opérations de l'aéroport de Bamako (opportunité à long terme)

- Depuis 2012, le Gouvernement malien envisage la privatisation des opérations de l'entreprise malienne *Aéroports du Mali* (ADM)⁹³. Toutefois, en raison d'une forte résistance de la part du personnel hautement syndiquée, cette idée avait été freinée. Mais en 2017, face à une mauvaise gestion persistante présumée des opérations d'ADM, le Gouvernement a licencié son PDG et, un an plus tard, a officiellement annoncé son désir de privatiser ADM. Cette annonce s'est heurtée à un nouvel affrontement avec le personnel d'ADM, forçant le Gouvernement à retirer son projet.
- De 2012 à 2017, l'aéroport Bamako-Sénou a fait l'objet d'un programme de réhabilitation et de modernisation et a été rebaptisé Aéroport international Modibo Keita. Toutefois, en 2019, les médias locaux font état d'une baisse considérable de la qualité des services au sol et des services de sécurité alors que le trafic avait augmenté pour atteindre près d'un million de passagers.

Ce projet potentiel est hautement sensible. Avant la démission du dernier Président en août 2020, le Gouvernement avait atteint la phase finale de négociation d'un accord quasi-unique avec un opérateur privé. En supposant que le nouveau Gouvernement souhaite relancer le processus de privatisation de manière transparente et concurrentielle, une évaluation approfondie, l'accès à des données fiables et un engagement fort et crédible du Gouvernement pour faire appliquer le plan de réduction des effectifs requis sont indispensables. Ces conditions sont nécessaires avant d'évaluer la viabilité financière et de sonder l'appétit des opérateurs privés, compte tenu de l'important trafic de passagers. Néanmoins, la privatisation ne devrait pas générer beaucoup d'investissement puisque le terminal 'passagers' a été rénové récemment. Le financement proviendrait plutôt de la monétisation des actifs publics existants par le biais d'une taxe sur la vente et d'un droit d'entrée.

Améliorer la fluidité du trafic et du transport de masse à Bamako (opportunité à long terme)

- Ces activités se concentreraient d'abord sur (i) la professionnalisation et la formalisation des opérateurs de transport urbain, et (ii) le renforcement de la gouvernance métropolitaine en suivant les modèles utilisés et les expériences acquises dans d'autres capitales de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, le secteur privé, avec le soutien des IFI, pourrait explorer des modèles commerciaux appropriés et travailler avec le secteur financier local pour financer le renouvellement de la flotte des transports en commun à Bamako.

Restaurer et entretenir les routes revêtues à forte demande (opportunité à long terme)

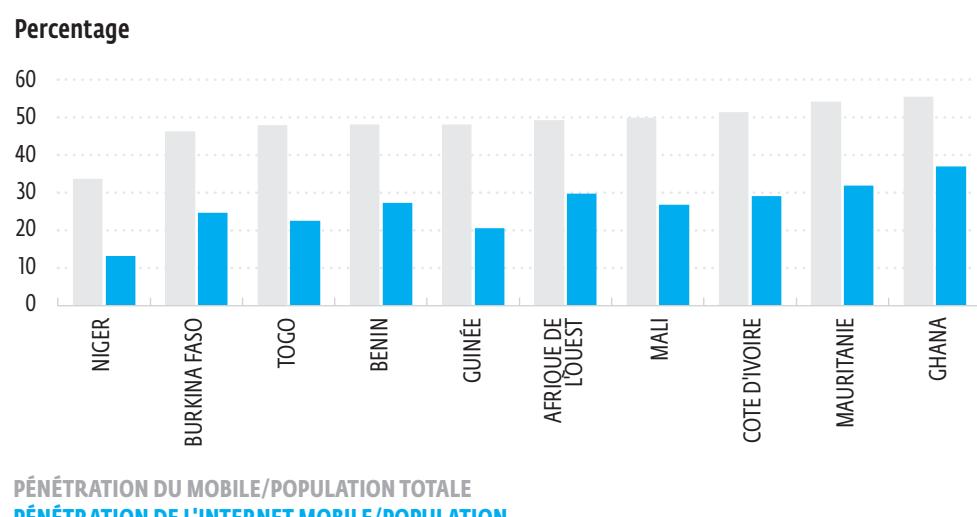
- Si les gouvernements du Mali et du Sénégal augmentaient les ressources du fonds d'entretien routier et amélioraient l'efficacité de la gestion des actifs routiers comme décrit précédemment, le Mali pourrait structurer des PPP pour la restauration et l'entretien à long terme du Corridor Nord. Le Mali pourrait préparer la voie à des contrats PPP comparables pour d'autres routes revêtues à forte demande.

- Comme pour le Corridor routier Dakar-Bamako, le fonds routier percevrait une redevance de charge sur la distance pour les camions empruntant les routes restaurées. Pour atteindre ce niveau de capacité, le fonds d'entretien routier devrait passer à un statut dit de troisième génération décrit dans le projet “*Scaling Up Private Sector Participation in Road Asset Management in Sub-Saharan Africa*”. Le nombre de contrats de restauration dépendrait évidemment de l'ampleur des ressources du fonds routier et permettrait d'exploiter le financement et le savoir-faire privés. Toutefois, la mise à niveau du fonds routier et de l'entretien des routes requiert un effort budgétaire substantiel et un renforcement considérable des capacités qui prendra du temps.

4.3. INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

L'accès à la connectivité numérique au Mali repose en grande partie sur le réseau mobile et est comparable à celui des pays-pairs (Graphique 4.2). Plus de 98 % des abonnés dépendent de la connectivité mobile, selon l'AMRTP, l'Autorité malienne des TIC du Mali⁹⁴. Le nombre des abonnés uniques à la téléphonie mobile s'élevait à 50 % de la population en 2019, comparé à une moyenne de 48 % en Afrique subsaharienne et de 42 % dans les pays à faible revenu⁹⁵. De même, le nombre des abonnés uniques à l'Internet mobile s'élevait à 26 % de la population en 2019, comparé à 25 % en Afrique subsaharienne et 19 % dans les pays à faible revenu. Le secteur, qui a généré un chiffre d'affaires total d'environ 925 millions de dollars É.-U. en 2019⁹⁶, contribue au PIB du pays à hauteur de 5,7 %⁹⁷ et emploie plus de 1200 travailleurs. La pandémie de Covid-19 devrait entraîner une baisse de 2 % des recettes de la connectivité mobile, sans pour autant en limiter le niveau d'accès⁹⁸.

GRAPHIQUE 4.2. PÉNÉTRATION DES SERVICES MOBILES EN % DE LA POPULATION TOTALE



Source : GSMA Intelligence, 2020. <https://data.gsmaintelligence.com/data>.

Le Mali dispose d'un accès relativement élevé à la connectivité internationale. Les deux opérateurs privés, Orange Mali et Sotelma/Malitel, ont mis en place leurs propres infrastructures nationales de fibre optique pour accéder à la capacité internationale des câbles sous-marins via les pays voisins. Maroc Telecom, qui détient 51 % de Sotelma/Malitel, a déployé le câble à fibre optique TransAfricain reliant le Maroc au Burkina Faso via la Mauritanie et le Mali. Ce câble de 5700 km améliore la connectivité à large bande des filiales de Maroc Telecom dans les pays susmentionnés en les reliant aux systèmes de câbles sous-marins de la région. En novembre 2019, le groupe Orange a annoncé son intention de déployer un nouveau réseau backbone dorsal international qui sera construit autour d'un réseau terrestre en fibre optique combiné à des câbles sous-marins. Ce réseau régional ouest-africain reliera toutes les principales capitales de la région, notamment Dakar, Bamako, Abidjan, Accra et Lagos. Le lancement commercial de la dorsale ouest-africaine a eu lieu le 10 novembre 2020⁹⁹

Des disparités significatives subsistent en matière d'accès à la connectivité numérique entre les utilisateurs. 80 % de la population des zones urbaines déclarent avoir accès à la téléphonie mobile, comparé à 66 % dans les zones rurales, tandis qu'au niveau national, 78 % des hommes déclarent disposer d'un service de téléphonie mobile, comparé à 61 % des femmes. Bien qu'elles soient à l'origine de la majeure partie des transactions quotidiennes d'achat de biens, les femmes sont toujours moins à même que les hommes de posséder un téléphone portable, et encore moins susceptibles d'utiliser l'Internet sur un portable. Le niveau d'alphabétisation, l'accessibilité financière et les préjugés culturels sont des facteurs déterminants dans l'écart hommes-femmes. Par conséquent, la majorité des femmes vivant dans les zones rurales n'ont toujours pas accès aux services monétaires mobiles, les déploiements de la 3G ayant, jusqu'à présent, été limités aux zones urbaines et à certains secteurs présentant un intérêt économique spécifique comme l'exploitation minière, malgré des avantages avérés en termes de valeur et de création d'emplois.¹⁰⁰

Le pays est également en retard quant à la qualité de l'Internet. En 2019, la vitesse de téléchargement des téléphones portables au Mali était de 43 % inférieure à la moyenne régionale et de 38 % inférieure à la moyenne du groupe de pays à revenus comparables. En moyenne, 32 % de la population est couverte par un réseau de la quatrième génération (4G). Le Mali a lancé un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir la connectivité numérique soutenues par la communauté internationale des donateurs. Ces initiatives sont :

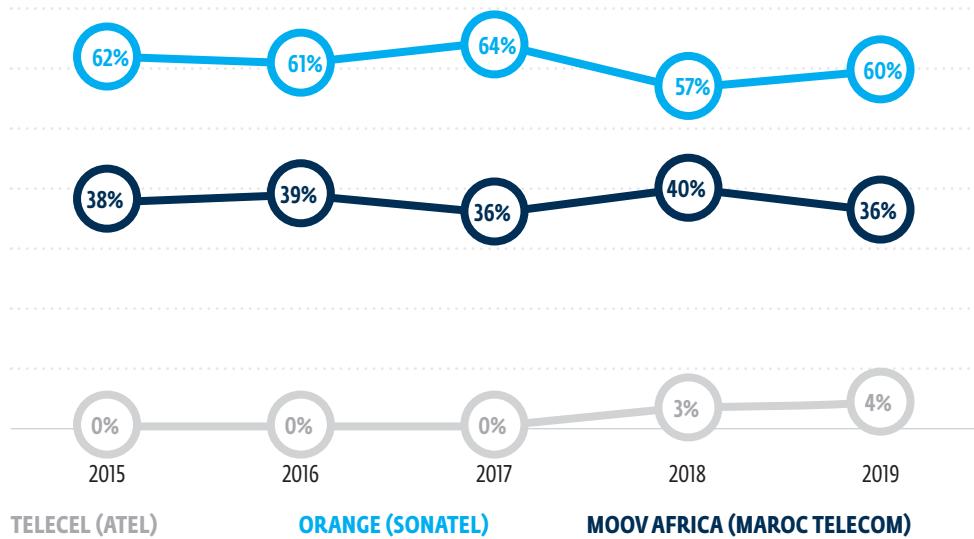
- **La Stratégie numérique 2020, Mali Numérique 2020.** La stratégie du Gouvernement a défini une vision ambitieuse pour le développement du secteur numérique autour de trois grands principes : (i) Créer une gouvernance dynamique et structurée et allouer les ressources adéquates ; (ii) Concentrer les ressources et mener des actions à fort impact ; et (iii) Rendre l'action pérenne. Le plan d'action visait une pénétration de 50 % de l'Internet mobile d'ici 2020. Il est actuellement en cours d'actualisation.
- **Le réseau optique et d'information malien.** Le Mali doit se moderniser en construisant un réseau de fibres optiques à Bamako, ainsi qu'en déployant des dorsales nationales. Toutefois, les aspects liés à la commercialisation de cette infrastructure ne sont pas encore clairement identifiés.

Principaux obstacles

Les disparités dans l'accès à la connectivité numérique résultent d'une accessibilité financière limitée. En 2019, le coût d'un forfait Internet mobile de 500 Mo représentait 20,5 % du revenu mensuel, comparé à une moyenne de 9,6 % en Afrique subsaharienne¹⁰¹. Le coût de la téléphonie mobile de base (appels et messages SMS) représentait 17 % du revenu, comparé à 7,8 % en Afrique subsaharienne. Ces niveaux d'accessibilité aux services sont en outre limités par le prix des appareils, 65 % des utilisateurs ne possédant pas de smartphone¹⁰².

L'accessibilité limitée aux services s'explique par la faible intensité de la concurrence et de la contestabilité sur le marché de détail de la connectivité mobile. Au cours des 17 dernières années, le marché a été dominé par un duopole entre Orange-Mali et Sotelma-Malitel. Un troisième opérateur mobile est entré sur le marché malien en 2017, sans répercussion majeure sur la concurrence et l'utilisation des services (Graphique 4.3). En décembre 2019, le pays a attribué une quatrième licence de téléphonie mobile. Toutefois les modalités générales concernant la création d'une nouvelle filiale d'Algérie Telecom (ATM Mobilis) doivent encore être discutées. L'appel d'offres pour cette quatrième licence a été soutenu par une action précédente dans une série antérieure d'opérations de politique de développement (DPO).

GRAPHIQUE 4.3. ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU MALI



Source : GSMA Intelligence, 2020. <https://data.gsmaintelligence.com/data>.

L'écart de qualité de l'Internet est principalement dû à un manque d'investissement dans la densification du réseau en raison de la concurrence limitée, comme décrit ci-dessus, de la faible intensité du partage des infrastructures et de la disponibilité limitée du spectre pour les opérateurs de téléphonie mobile. À ce jour, le pays ne dispose pas d'une société de télécommunications indépendante limitant le partage des infrastructures, pourtant crucial pour financer l'expansion des réseaux dans les zones difficiles de manière rentable. Le spectre radioélectrique qui permet le déploiement de la réseau de la quatrième génération (4G) a été attribué aux deux plus grands opérateurs de téléphonie mobile. D'un point de vue réglementaire, le spectre disponible est encore trop rare pour permettre un déploiement à grande échelle des services mobiles à larges bandes. Le pays est en retard par rapport à ses homologues régionaux en termes d'attribution de fréquences de 1 à 3 Gigahertz (GHz). En outre, il n'existe, à l'heure actuelle, aucune législation générale en matière de télécommunications au Mali. En lieu et place, le cadre réglementaire du secteur est constitué par un certain nombre de lois et de décrets.

Ces obstacles sont encore renforcés par un écosystème numérique sous-développé, une disponibilité limitée des compétences numériques et un faible développement des plateformes numériques publiques. La disponibilité des fonds de capital-risque pour soutenir l'entrepreneuriat numérique au Mali demeure encore faible malgré les 14 pôles technologiques du pays, soit un nombre supérieur à celui des autres pays du Sahel, mais inférieur à celui des autres pays de la sous-région (15 au Sénégal, 22 en Côte d'Ivoire et 25 au Ghana)¹⁰³. Cette situation est abordée plus en détail dans la section 4.4, accès au financement. Le pays Graphique se classe au 178^{ème} rang sur 193, selon le classement 2018 des Nations Unies sur l'Administration en ligne¹⁰⁴. Par ailleurs, 29,3 % de la population de plus de 15 ans ne possède aucune forme de document d'identité officiel, avec une forte disparité entre les sexes, puisque plus de 35 % des femmes n'en possèdent pas, comparé à près de 20 % des hommes.

Les plateformes de commerce électronique restent principalement ancrées dans le secteur informel en s'appuyant sur les plateformes de réseaux sociaux pour l'accès aux clients. Afin d'accroître la confiance des consommateurs, (i) des dispositions spécifiques visant la protection des transactions en ligne, jusqu'au règlement des litiges, (ii) la répression de la fraude et des cyber-attaques, et (iii) la délivrance de certificats électroniques pour la reconnaissance des signatures, sont nécessaires et devraient être soutenues par la création et l'opérationnalisation d'organismes de contrôle.

Recommandations

Les réformes suivantes peuvent débloquer les investissements du secteur privé dans le secteur numérique et contribuer à la croissance économique, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté. Au Mali, où plus de 50 % de la population vit dans des zones rurales et subsiste grâce à des activités agricoles, la disponibilité de la connectivité peut accroître la productivité et générer une valeur ajoutée ayant un impact positif sur les moyens de subsistance, ceux des femmes en particulier. D'après les conclusions d'une étude récente développée par la Banque mondiale et la Global System for Mobile Communications (GSMA), qui porte sur le Nigeria et dont les résultats sont applicables

au Mali, on estime qu'une augmentation de la pénétration de la téléphonie mobile de 70 à 79 % devrait accroître le PIB de +0,3 % ; et une augmentation du taux de pénétration du haut débit mobile de 20 à 39 % devrait accroître le PIB de +1,6 %. Une augmentation de la couverture 3G/4G créerait environ 20 000 nouveaux emplois ; et une augmentation de la pénétration du haut débit devrait réduire les niveaux de pauvreté, sortant immédiatement 100 000 personnes de la pauvreté.¹⁰⁵

Créer une feuille de route cohérente pour le développement des plateformes de commerce électronique. Le Mali doit définir une stratégie de réglementation et d'investissement cohérente pour encourager l'émergence d'un secteur du commerce électronique robuste en impliquant l'ensemble des parties concernées, notamment la Direction Générale du Commerce de la Consommation et de la Concurrence (DGCC), le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère de la communication et de l'économie numérique.

Les performances du marché et l'impact du secteur privé seront renforcés par l'examen des points suivants :

- Réformer l'ordonnance n° 2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux TIC pour répondre aux meilleures pratiques internationales (comme le régime d'autorisation générale, la flexibilité pour les opérateurs innovants souhaitant se déployer en zone rurale, le renforcement des droits de passage, l'encouragement au partage d'infrastructures, la transparence accrue des agences sectorielles) ;
- Améliorer la gouvernance des fonds collectés par l'Agence de gestion du fonds d'accès universel (AGEFAU) pour le Fonds de service universel (FSU), notamment (i) en renforçant la transparence et l'efficience du FSU ; (ii) en développant un modèle efficace de collaboration pour la connectivité ru-rale entre l'AGEFAU et les opérateurs mobiles ; et (iii) en publiant des cartes de couverture mobile actualisées par l'Autorité nationale des TIC, l'AMRTP.

La vente en gros de la fibre optique au Mali, caractérisée par une faible transparence et l'absence de données publiques sur les conditions et les tarifs de gros, doit être réformée pour accroître le déploiement et la disponibilité de la fibre. En outre, le Gouvernement du Mali devrait prendre les mesures suivantes :

- Backbone (réseau dorsal) et wholesale (vente en gros) :
 - Étudier la mise en œuvre des principes de gros des ‘coûts moyens incrémentaux de long terme’ (CMILT) (Long-Run Incremental Cost, LRIC dans son acronyme anglais), et élaborer un cadre réglementaire pour un accès et une interconnexion transparents à la capacité des backbones nationaux en fibre optique ;
 - Initier la concertation entre les acteurs-clés de la capacité du back-bone pour accélérer le déploiement du haut débit mobile, accroître la disponibilité de la capacité à large bande du kilomètre moyen et améliorer la qualité de service ;
 - Examiner la commercialisation de la capacité en fibres optiques ap-partenant à l’État et étudier les possibilités de concession ;
 - Supprimer les obstacles réglementaires à l'accès aux capacités trans-frontalières.

- Partage d'infrastructures :
 - Renforcer la concurrence et réduire les coûts pour les opérateurs grâce au partage des infrastructures. Le cadre réglementaire du Mali devrait faciliter l'ensemble des types d'accords de partage des infrastructures, qui peuvent impliquer le partage de composants des réseaux mobiles, y compris le partage dit « passif et actif » ;
 - Étudier les possibilités d'accords de partage des infrastructures mobiles, notamment l'introduction de « TowerCo » (Tower Companies) sur le marché aux couches passive et active du dernier kilomètre pour accroître le taux de couverture du réseau à la population.

4.4. ACCÈS AU FINANCEMENT

Le système financier malien est essentiellement constitué du secteur bancaire. 14 banques commerciales agréées représentent collectivement plus de 90 % du total des actifs du secteur financier. Le secteur de la microfinance est beaucoup plus petit, puisqu'il représente environ 3 % des actifs du système financier. Le reste du système financier malien comprend six institutions financières non bancaires (IFNB) –trois opérateurs de téléphonie mobile, deux fonds de garantie et une société de crédit-bail– et 11 compagnies d'assurance, qui représentent collectivement moins de 2 % du total des actifs du secteur financier¹⁰⁶.

Au cours de la dernière décennie, le secteur financier malien a progressé de manière substantielle malgré un contexte opérationnel difficile. Le ratio du crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB était d'environ 25 % en 2019, comparé une moyenne d'environ 30 % du PIB dans l'UEMOA. Le secteur bancaire a connu une concurrence accrue, et une proportion croissante de PME formelles et de grandes entreprises détiennent des comptes dans une institution financière. Alors que l'inclusion financière est à la traîne, le taux de pénétration élevé des services de téléphonie mobile et l'introduction récente de l'argent mobile ont déclenché une transformation positive. Ils ont permis à une proportion croissante de Maliens d'ouvrir des comptes à un prix abordable, à utiliser l'argent mobile pour effectuer des transactions financières et échanger des fonds de manière sûre et fiable.

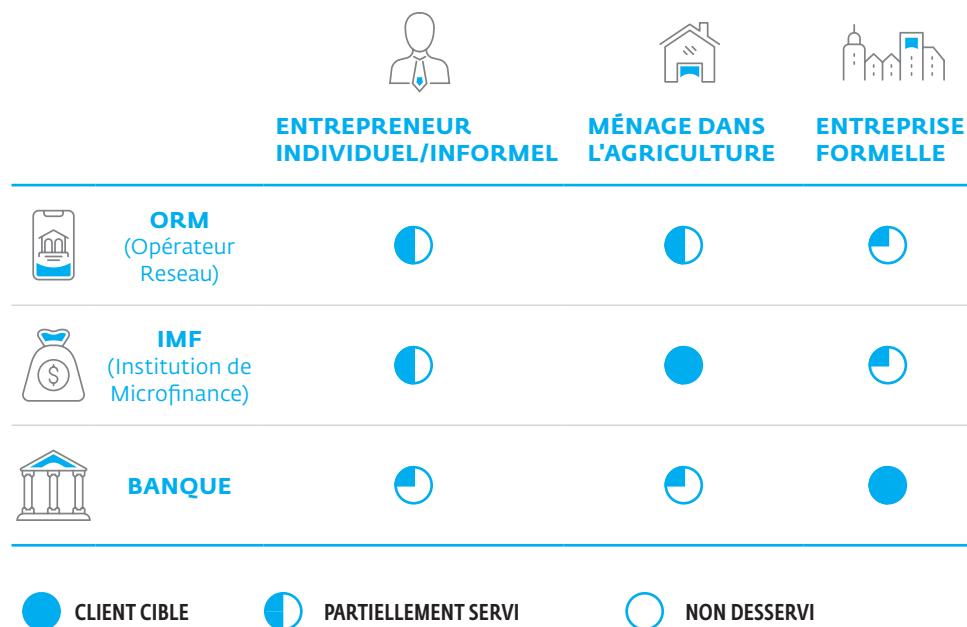
Néanmoins, les problèmes d'accès au financement restent aigus. Parmi les nombreux défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs Graphique le manque de financement abordable (28 % des entreprises du portefeuille de l'API-Mali -Agence de promotion des investissements). Selon les données de l'enquête auprès des entreprises de 2016, 20 % des entreprises maliennes considèrent l'accès au financement comme la deuxième contrainte la plus importante. Les banques commerciales ont une aversion au risque et offrent des instruments de financement garantis limités et inabordables.

Du côté de l'offre, malgré des niveaux de concurrence croissants, le secteur financier malien est segmenté en groupes-cibles (Graphique 4.4), avec (i) les banques traditionnelles se concentrant sur les besoins des entreprises formelles et les grandes entreprises, (ii) les institutions de microfinance (IMF) ciblant principalement une clientèle rurale de petits agriculteurs et de micro-entreprises, (iii) et les fournisseurs de solutions de Mobile Money en concurrence pour des clients de détail en offrant des produits de transfert d'argent. Du côté de la demande, le manque d'éducation financière de la population en général, les faibles niveaux de capitalisation associés à l'absence d'antécédents de crédit formels et à la difficulté d'évaluer la capacité de remboursement entraînent des exigences en matière de garanties élevées par les banques et un coût du crédit élevé.

Des disparités entre les hommes et les femmes et des clivages entre zones rurales et urbaines persistent en matière d'inclusion financière. Le Mali présente, avec le Bénin, le plus grand écart hommes-femmes en matière d'accès à un compte dans une institution financière (20 points de pourcentage). Le taux de possession de la population féminine d'un compte dans une institution financière est de 10 %, contre 27 % pour les hommes (2017). La loi n'interdit pas la discrimination dans l'accès au crédit basée sur le genre (rapport WBL 2020) et la proportion de femmes propriétaires de MPME n'est que de 9 %. Toutefois, plus de la moitié (68 %) des entreprises détenues par des femmes sont limitées en raison des restrictions de crédit (rapport 2018 sur les MPME - Finance Gap). L'utilisation des services financiers numériques (SFN) via Internet est également concentrée dans les segments les plus riches, les plus instruits et les plus urbains de la population : soit 45 % de la population urbaine contre 18 % de la population rurale (2016).

Les difficultés d'accès au crédit et au financement à long terme pour les MPME et autres groupes défavorisés sont aggravées par la pandémie mondiale de Covid-19. Dans l'ensemble, le crédit privé pour le financement des MPME est très limité, et les contraintes de crédit sont particulièrement aiguës pour les micro-entreprises, les femmes entrepreneurs et les agriculteurs. En conséquence, les MPME ont tendance à dépendre fortement de leurs propres ressources, y compris celles fournies par les amis et les familles, qui représentent 75 % du financement pour l'achat d'actifs immobilisés, suivis par les prêts bancaires (19 % du financement). Dans ce contexte, le financement par fonds propres joue un rôle minime, ne représentant que 2 %, tandis que les instruments financiers alternatifs tels que les fonds d'amorçage pour les start-up et les plateformes de financement participatif restent à un stade embryonnaire. Avec la crise sanitaire de la Covid-19 qui a eu des répercussions sur l'économie malienne en 2020, en particulier sur les petites entreprises qui disposent généralement de réserves de trésorerie minimales, le secteur financier est sur le point d'être durement touché en raison du manque de liquidités, de la détérioration de la qualité des actifs et des problèmes de solvabilité potentiels. Les incertitudes et les profils de risque accrus sont susceptibles d'amener les prêteurs à se retirer des segments les plus risqués tels que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Les difficultés à obtenir des crédits et des financements à long terme pour les MPME et d'autres groupes mal desservis sont aggravées par l'épidémie mondiale de Covid-19

GRAPHIQUE 4.4. COUVERTURE TYPIQUE DES SEGMENTS DE CLIENTÈLE PAR LES PRESTATAIRES DE SERVICES FINANCIERS AU MALI



Source : « From Mobile to Credit - Financial access for poverty reduction and economic growth in Mali ». Banque mondiale.

En avril 2020, dans le cadre de sa réponse à la pandémie de Covid-19, le Mali a annoncé une allocation supplémentaire de 20 milliards de FCFA au Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) existant afin d'apporter une aide financière aux MPME touchées par la pandémie de Covid-19. Cette allocation supplémentaire est destinée à soutenir les secteurs économiques clés (tels que le tourisme, l'hôtellerie, les exportations saisonnières) qui ont été les plus touchés par la crise sanitaire de la Covid-19. Le financement supplémentaire permettra au FGSP d'émettre des garanties de crédit partielles auprès des banques pour les inciter à émettre de nouveaux prêts (ou à prolonger les prêts existants) pour les entreprises dont les revenus et les ventes ont diminué en raison de la crise. Les garanties auront un taux de couverture plus élevé (jusqu'à 80 %) pour compenser les risques des prêts plus élevés aux entreprises en difficulté . Toutefois, suite aux récents changements politiques au Mali, cette mesure n'a pas encore été promulguée.

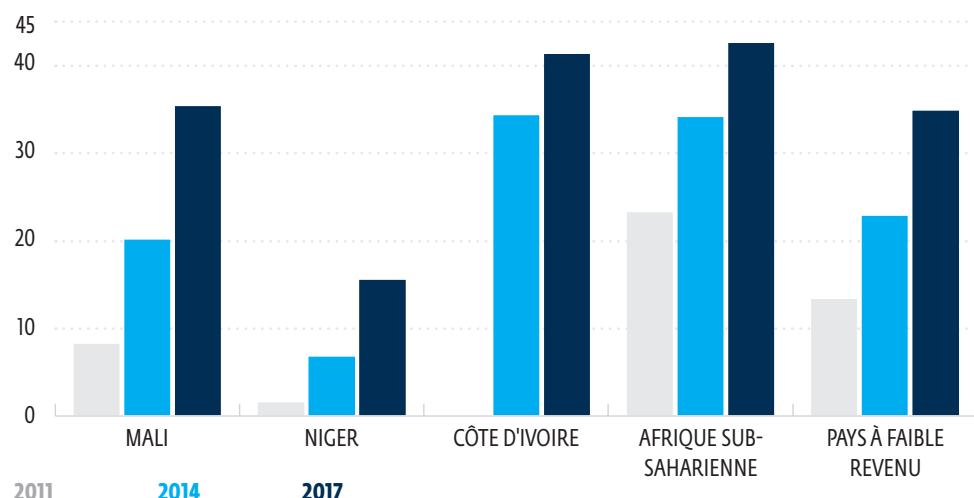
Les contraintes pour développer davantage le secteur financier local comprennent : (i) une inclusion financière faible ; (ii) des exigences élevées en matière de garanties requises par les institutions financières ; (iii) des services financiers numériques limités ; et (iv) un manque d'instruments financiers adéquats pour fournir des capitaux à long terme aux entrepreneurs. Les recommandations pour faire face à ces obstacles s'articulent autour (i) des services bancaires aux PME ; (ii) de la microfinance ; (iii) des services financiers numériques ; et (iv) de l'entreprenariat. L'accès au financement de l'agriculture est détaillé dans le chapitre 3 consacré à l'agriculture.

Services bancaires aux PME

La plupart des transactions financières continuent d'être traditionnellement effectuées en espèces, avec des connections limitées avec les systèmes financiers formels. Selon la base de données 2017 de *Global Findex*¹⁰⁷ seuls 35,4 % des adultes maliens (âgés de 15 ans et plus) sont titulaires d'un compte auprès d'une institution financière formelle, ce qui est inférieur à la moyenne de 43 % en Afrique subsaharienne (Graphique 4.5). La proportion d'adultes ayant un compte dans une banque formelle s'est améliorée, passant de 13,3 % à 18,2 %. Pour accéder au crédit, les Maliens ont principalement recours aux prêts de la famille et des amis, ou à des prestataires financiers informels. Seule une très petite proportion de la population, composée en grande partie de personnes employées dans le secteur formel, a accès aux services financiers, et les personnes vivant en zones rurales restent financièrement exclues –les niveaux d'inclusion financière dans les zones rurales du Mali étant parmi les plus faibles de l'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 4.5. PÉNÉTRATION DU SECTEUR BANCAIRE, 2011-2017

% d'adultes ayant un compte dans une institution financière

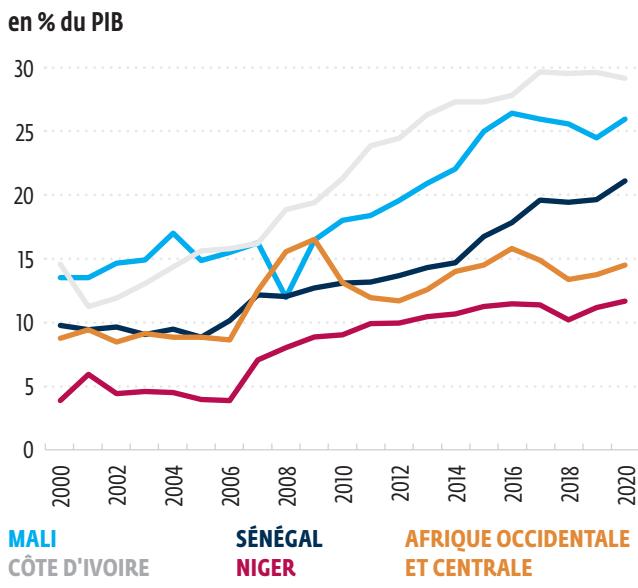


Source : Base de données Global Findex. Banque mondiale.

Au cours de la dernière décennie, le secteur bancaire malien a connu une croissance soutenue. Malgré un environnement politique et sécuritaire difficile au Mali, cette croissance place le secteur bancaire au quatrième rang de la région de l'UEMOA. Le crédit intérieur au secteur privé est passé de 13,5 % en 2000 à 20 % fin 2020, au-dessus de ses pays-pairs régionaux tels que la Côte d'Ivoire. (Graphique 4.6). Sur les 14 banques commerciales opérant au Mali, neuf appartiennent à des groupes bancaires africains et représentent plus de 90 % du total des actifs financiers. Elles restent toutefois relativement petites en termes de taille, de solidité et de couverture.

L'accès aux services financiers par le secteur formel des entreprises a également considérablement augmenté. Toutefois, il subsiste d'énormes disparités en matière d'inclusion financière et le crédit est fortement concentré sur quelques grands emprunteurs. Entre 2007 et 2016, la part des entreprises maliennes déclarant avoir un prêt ou une ligne de crédit a augmenté régulièrement, passant de 10 % à 26 % (Graphique 4.7). Pourtant, le crédit du secteur bancaire reste concentré sur les entreprises formelles, qui représentent moins de 5 % des emplois salariés. Alors que la plupart des 10 000 entreprises formelles opérant au Mali disposent d'un compte, seule une petite proportion d'entre elles a accès au crédit. Il y a de grandes variations dans l'accès au crédit selon la taille de l'entreprise : si environ la moitié des grandes entreprises déclarent détenir un prêt ou une ligne de crédit, le ratio tombe à 42 % pour les moyennes entreprises et à seulement 14 % pour les petites entreprises. Le déficit financier des micro, petites et moyennes entreprises formelles était estimé à 30 %, soit 371,5 millions de dollars É.-U., et 55 % des MPME étaient financièrement limitées en 2017.

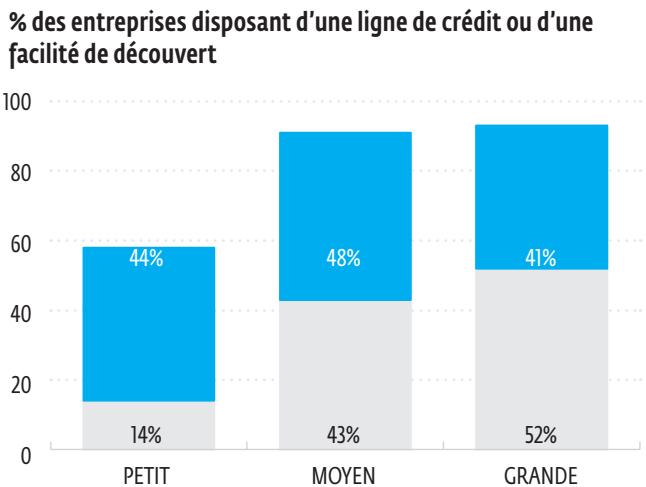
GRAPHIQUE 4.6. TOTAL DES ACTIFS DU SECTEUR FINANCIER, 2000 - 2020



* L'UEMOA est la moyenne simple des ratios actifs/PIB des pays membres.
** Excluant l'Afrique du Sud et le Nigéria
Source: Plateforme Open Data de la Banque mondiale.

Note : LOC. = Ligne de crédit ; OF = Facilité de découvert ; ASS = Afrique subsaharienne ; UEMOA = Union Économique et monétaire Ouest Africaine.

GRAPHIQUE 4.7. SOURCES DE CRÉDIT FORMEL PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2016



POSSÈDE UNE MARGE DE CRÉDIT^{*} N'A QU'UNE FACILITÉ DE DÉCOUVERT

* Il comprend "Avoir à la fois LOC et OF" et "Avoir uniquement LOC".
Source: Données de l'enquête auprès des entreprises 2016. Banque mondiale.
<https://www.enterprisesurveys.org/en/enterprisesurveys>.

Principaux Obstacles

L'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises formelles, en particulier pour les plus petites, est cruciale, car les MPME contribuent à plus d'un tiers du PIB et à 75 % des exportations du Mali. La part des entreprises maliennes considérant l'accès au crédit comme une contrainte majeure est en augmentation. Les petites entreprises n'ont accès qu'à des facilités de découvert, lesquelles ne peuvent être utilisées que pour financer des fonds de roulement, et non des investissements. Pour les grandes entreprises, y compris celles qui opèrent dans des secteurs tels que l'agroalimentaire qui jouent un rôle capital dans la création de valeur ajoutée agricole, la nature à court terme des prêts pose également un problème.

L'aversion accrue au risque et la réticence des banques commerciales à prêter à des segments jugés plus risqués et à évaluer les capacités de remboursement sont des goulets d'étranglement majeurs du côté de l'offre. Malgré la pression concurrentielle et la croissance rapide du crédit ces dernières années, le crédit reste hautement concentré sur un nombre limité d'emprunteurs 'grossistes' solvables avec lesquels les banques ont établi des relations : les 50 premiers emprunteurs du Mali reçoivent près d'un tiers du crédit total. Ce fait peut refléter non seulement l'aversion au risque du secteur bancaire qui hésite à se diversifier pour répondre aux besoins des petits clients, mais aussi le plafonnement du taux d'intérêt à 15 % imposé par la BCEAO qui décourage les prêts à des segments du marché perçus comme étant à haut risque. Au fil du temps, les banques ont également augmenté leur exposition aux titres d'État, et la dette publique intérieure détenue par les établissements bancaires est passée de 1,9 % à 6,8 % du PIB entre 2011 et 2017¹⁰⁸. La nature généralement courte du crédit fourni par les banques se reflète dans la composition des secteurs économiques, dont près de 50 % sont destinés aux échanges

Du côté de la demande, les facteurs limitant l'accès aux services financiers sont notamment le faible niveau d'éducation financière de la population, associé aux difficultés d'accès à des garanties fiables telles que les titres de propriété ou la présentation de flux de trésorerie réguliers (*p. ex.*, suite aux récoltes irrégulières dans l'agriculture). Les banques sont confrontées à d'importantes disparités d'information, telles que le manque d'informations fiables sur le crédit des PME clientes, perçu par les établissements bancaires comme un risque élevé. En conséquence, les banques fixent des exigences élevées en matière de garanties pour les prêts (certaines sont parmi les plus élevées au monde en pourcentage du capital), y compris en ce qui concerne le coût de l'enregistrement des biens. Les banques peinent également à développer ou à adapter leurs produits, car elles offrent aux clients des prêts d'une taille ou d'une durée inadéquates. Face à ces contraintes et en l'absence d'une stratégie claire vis-à-vis des personnes non bancarisées, les banques restent orientées vers des prêts souverains plus rentables.

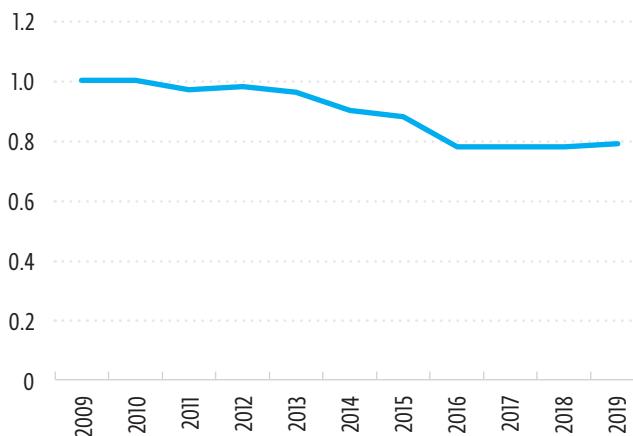
Par ailleurs, un cadre réglementaire obsolète et lacunaire du secteur financier a été un problème au cours de la dernière décennie. Le secteur financier du Mali est réglementé par la Banque centrale régionale (BCEAO) et supervisé par des institutions régionales et nationales –plus particulièrement, la Commission bancaire est chargée de superviser le secteur bancaire ainsi que les IMF systémiques¹⁰⁹. L'émergence des opérateurs de réseaux mobiles (ORM) a renforcé la complexité, puisque les ORM ont été encouragés à créer des sociétés indépendantes en tant qu'émetteurs de monnaie électronique non bancaires (Établissement de Monnaie Électronique), supervisés par les régulateurs régionaux du secteur financier, tandis que les ORM eux-mêmes sont soumis au contrôle des autorités nationales de régulation des TIC. Au sein de la zone de l'UEMOA, près d'une décennie s'est écoulée depuis la dernière révision de la législation bancaire, au cours de laquelle plusieurs changements novateurs sont intervenus dans le paysage financier. Il s'agit, notamment, de l'émergence d'agents de services bancaires, de la banque en ligne, de financements alternatifs, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/CFT) basée sur le risque et l'expansion de services financiers numériques. En ce qui concerne le financement à long terme, la réglementation et l'infrastructure régionales font également défaut. Le développement du marché de capitaux est entravé par l'absence d'un environnement propice et des éléments de réglementation essentiels sont manquants, en particulier pour les PME (notamment en ce qui concerne le capital-risque et le capital-investissement, les obligations sécurisées, les minibonds, les paniers d'obligations), tandis que la base des investisseurs institutionnels est insuffisamment mobilisée et que l'infrastructure est fragmentée (par exemple, la courbe des taux ne peut être construite en raison de la coexistence de deux systèmes d'émission d'obligations souveraines et d'un marché monétaire inactif, ne permettant pas d'ancrer les taux dans la courbe des coûts).

Microfinance

Le secteur de la microfinance au Mali, qui représente environ 3 % du total des actifs du secteur financier, mais dont le nombre de clients est similaire à celui des banques traditionnelles, a connu un état d'urgence au cours de la dernière décennie. Cette situation est due en grande partie au fait que les IMF ne disposent pas des ressources et des capacités nécessaires pour étendre leurs activités dans les zones rurales éloignées, sans compter les faiblesses de la gouvernance et de la supervision du secteur. Bien que le secteur des IMF ne se soit pas entièrement remis de la crise de 2009-2010, comme l'indique la liquidation en cours d'un certain nombre de petites institutions dont les licences ont été retirées, les récentes mesures prises par les autorités nationales et régionales –notamment une nouvelle loi sur la microfinance assortie de règles prudentielles plus strictes et une surveillance plus étroite de la BCEAO– ont contribué à réduire le niveau élevé de prêts non performants (NPL). En outre, les nouveaux entrants dans le secteur des IMF ont renforcé le professionnalisme du secteur et la qualité de la gouvernance, gagnant rapidement une part de marché importante, et facilitant la reprise générale du secteur (Graphique 4.8, Graphique 4.9).

GRAPHIQUE 4.8. PÉNÉTRATION GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES DE MICROFINANCE

(points de service des IMF / population adulte * 10 000)



(personnes détentrices d'un compte d'une IMF / population adulte)

Source: BCEAO, État d'Inclusion Financière 2009 – 2019.

Note: IMF = Institution de microfinance institution.

GRAPHIQUE 4.9. UTILISATION DES SERVICES DE MICROFINANCE



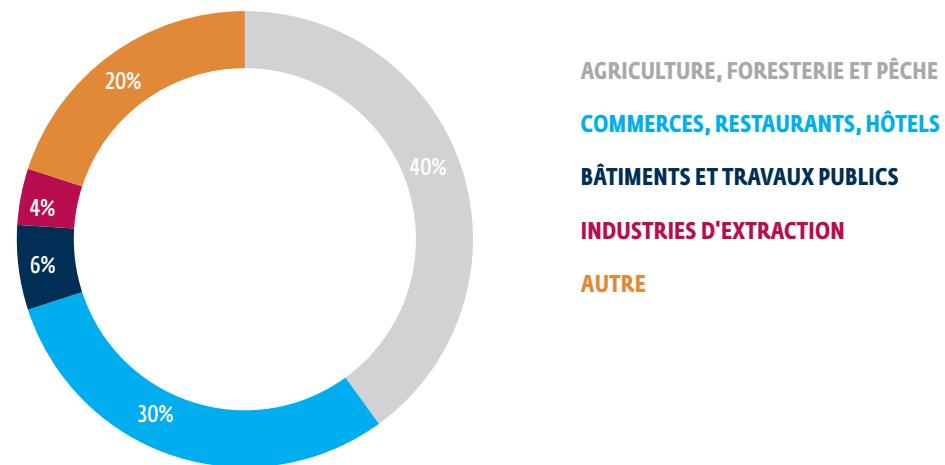
Source: BCEAO, État d'Inclusion Financière 2009 – 2019.

Note: IMF = Institution de microfinance institution.

Le secteur des IMF a traditionnellement joué un rôle crucial dans les zones rurales du Mali, amenant une proportion significative de la population dans le secteur financier. Les IMF sont les prêteurs de choix pour le secteur rural, avec une empreinte desservant environ un million de clients, pour la plupart des agriculteurs à faibles revenus. Actuellement, environ 65 % du portefeuille de prêts des IMF sont constitués de prêts aux agriculteurs et aux producteurs du secteur agricole, s'étendant au-delà de son objectif initial sur les zones de production de coton et de riz (Graphique 4.10). Il reste encore beaucoup à faire pour inciter les IMF à développer des produits et des services adaptés aux besoins des MPME (en particulier celles en zones urbaines et rurales) et les intégrer dans les principales chaînes de valeur agricoles, comme le coton. Il y a environ 100 IMF enregistrées et agréées par le Ministère de l'Économie et des Finances, mais sept grandes IMF dominent le marché avec plus de 82 % du total des actifs du secteur et 72 % de la clientèle.

GRAPHIQUE 4.10. RÉPARTITION DES CRÉDITS DES IMF, PAR SECTEUR

(en % de l'encours du crédit)



Sources: CCS/SFD et BCEAO.

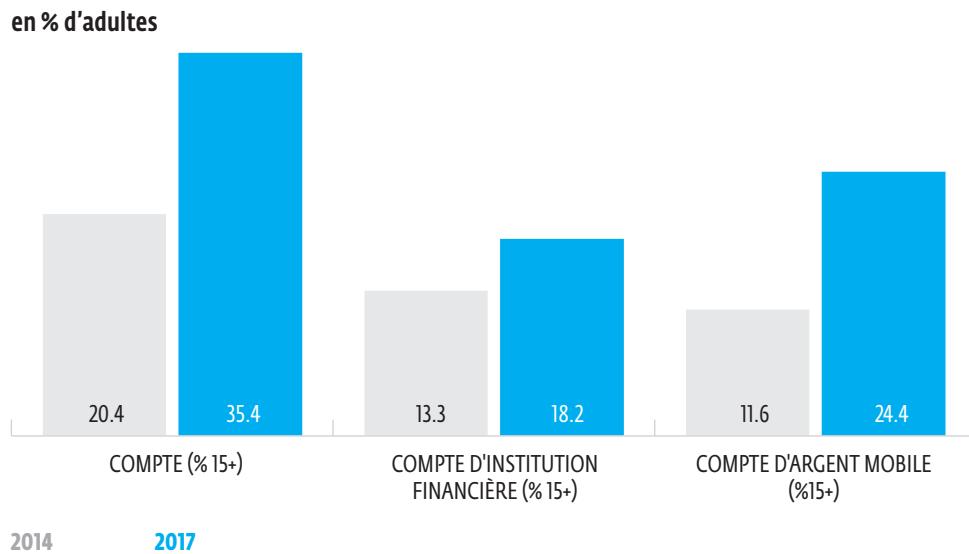
Les IMF sont confrontées à de nombreux défis restant encore à relever, à commencer par la qualité de la gouvernance d'entreprise et la gestion professionnelle. Si des efforts ont été déployés pour assainir le secteur et renforcer les capacités des élus, il convient d'accorder une plus grande attention (i) à l'augmentation du niveau d'instruction des membres des conseils d'administration des grandes coopératives financières, et (ii) au renforcement des capacités de gestion stratégique et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. En revanche, le relâchement des cellules de contrôle et de surveillance et de la capacité institutionnelle du Ministère des Finances empêche le secteur d'atteindre son plein potentiel. Les IMF sont également confrontées à des défis pour passer au numérique (ce qui dynamiserait leur portée et leur efficience), car plusieurs d'entre elles travaillent encore sans système de gestion de l'information ou avec des systèmes faibles, qui est un prérequis essentiel, et ne peuvent financer de tels investissements.

Services financiers numériques

Depuis 2010, l'entrée des ORM au Mali a accru la concurrence dans le secteur financier et a provoqué des perturbations positives du marché, permettant aux segments mal desservis d'accéder à de nouveaux produits financiers. En effet, l'inclusion financière est de plus en plus conditionnée par les paiements numériques, les politiques gouvernementales et une nouvelle génération de services financiers accessibles par le biais des téléphones mobiles et de l'Internet¹¹⁰. Au Mali, ce développement a été favorisé par la crise politique, et a stimulé l'utilisation des services financiers mobiles, en particulier pour les transferts d'argent, puisque l'argent mobile constitue un moyen sûr et abordable de transférer des fonds, vers et depuis, les zones touchées par la situation sécuritaire. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au Mali s'élève à 111 %, soit le troisième taux le plus élevé d'Afrique subsaharienne¹¹¹.

L'argent mobile a le potentiel de transformer l'accès au financement en s'attaquant aux contraintes liées à la proximité et au coût. Le taux de pénétration des agents d'argent mobile est considérablement plus élevé que celui des services bancaires traditionnels, avec des coûts nettement inférieurs. À ce jour, 24,4 % des adultes maliens ont un compte mobile, comparé à seulement 11,6 % en 2014, montrant à quel point le nombre de détenteurs de comptes mobiles a augmenté (Graphique 4.11). Avec cette proportion, le pays se positionne fortement par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 21 %. En 2016, le Mali comptait 287 agents mobiles actifs pour 100 000 adultes, un taux beaucoup plus élevé qu'en Côte d'Ivoire (146), au Niger (100) et au Sénégal (176). En revanche, il n'y avait au Mali, que 3,8 agences bancaires pour 100 000 personnes et 3,3 points de service des IMF.

GRAPHIQUE 4.11. TENDANCES EN MATIÈRE D'ACCÈS FINANCIER AU MALI



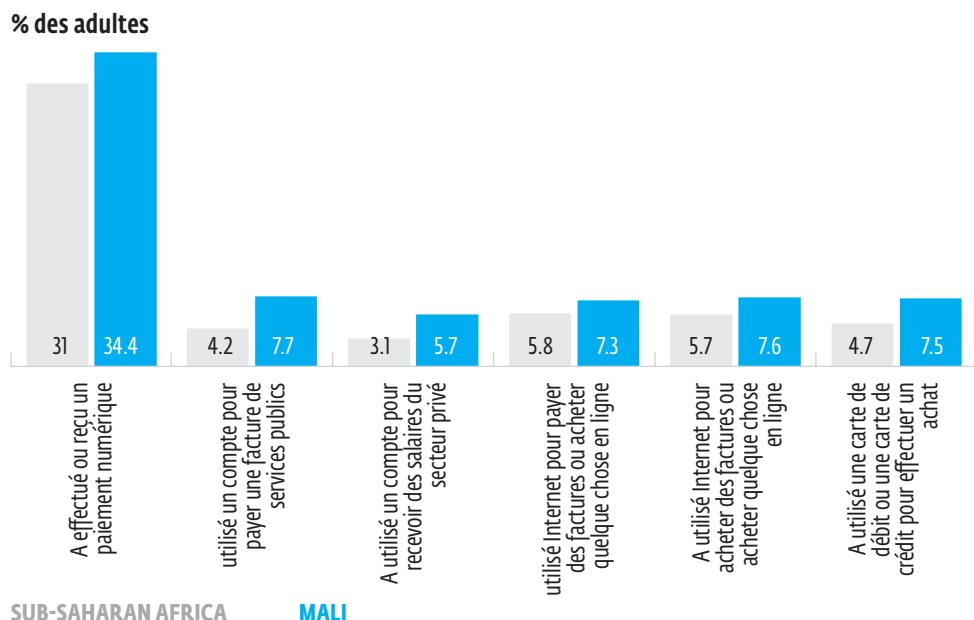
Source : Base de données Global Findex 2017. Groupe Banque mondiale. <https://globalfindex.worldbank.org/>.

L'argent mobile peut également constituer un point d'entrée pour accéder à un ensemble plus large de produits financiers sophistiqués. Pourtant, les segments de population nouvellement intégrés n'utilisent l'argent mobile que pour des services transactionnels. Jusqu'à présent, le marché de l'argent mobile au Mali a été dominé par les produits de première génération (principalement des transferts de personne à personne - P2P) et a été utilisé principalement pour les transferts de fonds domestiques et la vente de temps d'antenne pour les appareils mobiles. La diversification des produits d'argent mobile pour inclure l'épargne et des produits de crédit nécessiterait que les ORM concluent des partenariats avec d'autres institutions – y compris avec les IMF.

À ce jour, le Mali compte deux des 33 déploiements d'argent mobile dans la région de l'UEMOA¹¹². Avec sept millions de comptes d'argent mobile, le Mali représente 10 % du nombre total de comptes de l'UEMOA (77 millions), le classant à la cinquième place du marché d'argent mobile de la région. En termes de parts de marché régional, le Mali se situe au-dessus de ses pairs comme le Niger (4,46 %), la Guinée-Bissau (1,22 %) et le Togo (6,13 %). À l'instar des autres marchés d'Afrique subsaharienne, le taux d'activité du SFN est d'environ 43 %, similaire à la moyenne régionale, mais inférieur à celui du Burkina Faso et du Sénégal. En termes d'utilisation, les recharges de temps de connexion et les encaissements constituent les transactions les plus importantes, représentant, respectivement, environ 15 et 22 % du volume des transactions du pays. Le Mali compte 148 000 points d'accès d'argent mobile, représentant 22 % du total de la région avec un taux d'activité de 30 %. Le Mali, comme le Bénin, représente 12 % du volume des transactions d'argent mobile de la région et jusqu'à 13 % en termes de valeur.

Les produits de SFN de première génération dominent toujours le marché au Mali (Graphique 4.12). Alors que les segments de population nouvellement intégrés utilisent l'argent mobile principalement pour les services transactionnels tels que les transferts de fonds et les transferts de personne à personne, le paiement de factures et de services publics, les recharges de temps de connexion et les paiements en gros, les produits de deuxième génération émergent –notamment le crédit numérique, l'épargne et l'assurance, les paiements des commerçants, les transferts de fonds internationaux et les services de portefeuille de la banque. Pourtant, la diversification des produits d'argent mobile pour inclure l'épargne et des produits de crédit sophistiqués nécessiterait que les ORM concluent des partenariats avec d'autres institutions –y compris avec les IMF.

GRAPHIQUE 4.12. UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES AU MALI ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Source : Base de données Global Findex 2017. Groupe Banque mondiale. <https://globalfindex.worldbank.org/>.

La loi actuelle sur le bureau de crédit a été révisée en mai 2019 pour abroger l'article 53 relatif au consentement du consommateur préalable au partage des données financières personnelles. Toutefois, contrairement au Sénégal, au Togo, au Burkina, à la Côte d'Ivoire et au Niger, le Mali n'a pas encore exigé des facturiers de services publics qu'ils fournissent au bureau de crédit les données des consommateurs après paiement. Une telle réforme présente l'avantage d'élargir la base de données, et d'améliorer les possibilités de prêts alternatifs. En effet, sans données sur les consommateurs, il est impossible de construire des algorithmes de crédit et des outils de notation pour le secteur financier afin de soutenir davantage le prêt numérique.

Sur le plan réglementaire, les directives de la Banque centrale régionale BCEAO publiées en 2015¹¹³ ont ouvert le marché des SFN aux ORM pour concurrencer indépendamment des banques en autorisant deux types d'établissements de monnaie électronique. Ces deux types d'émetteurs de monnaie électronique étaient basés soit un modèle bancaire, soit un modèle non bancaire. Cela ouvert la voie à une pluralité d'émetteurs de monnaie électronique, dont les banques et les institutions financières non bancaires (institutions de microfinance et établissements de monnaie électronique), d'émettre de la monnaie électronique sous réserve de certaines conditions préalables. Toutefois, des réglementations distinctes en matière de microfinance limitent fortement la participation des IMF à des activités non essentielles telles que l'émission de monnaie électronique. Les institutions financières non bancaires (IFNB) et autres institutions non bancaires comme les opérateurs de réseaux mobiles (ORM), doivent créer une entité juridique distincte et demander une licence d'établissement de monnaie électronique (EMI). Pour obtenir une licence, celles-ci doivent respecter des normes distinctes en matière de gouvernance d'entreprise et se consacrer exclusivement à l'émission de monnaie électronique. Certains ORM sont en train de créer (ou ont déjà créé) des filiales de monnaie électronique pour utiliser cette licence EMI¹¹⁴. Pour offrir des produits d'épargne et de prêt numériques, les IFNB doivent continuer à s'associer avec des institutions financières¹¹⁵.

Principaux obstacles

L'accès limité à une connectivité numérique de qualité et abordable entrave l'économie numérique du Mali par le biais des services financiers numériques et de l'esprit d'entreprise. La population malienne étant largement non bancarisée, les services financiers numériques ont été essentiellement fournis par les ORM, et les banques commencent tout juste à développer leurs propres produits numériques. Cette expansion attendue de l'infrastructure numérique, discuté précédemment dans le chapitre sur l'infrastructure numérique, devrait dynamiser le commerce électronique et offrir des opportunités d'entrepreneuriat à neuf millions de jeunes Maliens (soit 47 % de la population).

L'interopérabilité est partiellement effective dans le pays par le biais des cartes de paiement, mais la BCEAO montre sa volonté de la développer. Bien que l'interopérabilité ne soit pas imposée par la réglementation, l'Instruction de 2015 régissant les modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique exige que ceux-ci prennent les mesures techniques et opérationnelles nécessaires pour faciliter l'interopérabilité avec d'autres systèmes de paiement¹¹⁶ BCEAO has developed a “road map for interoperability” to encourage interoperability among competitors while taking measures to secure full interoperability through a regional payments switch by 2021¹¹⁷. La BCEAO a élaboré une « feuille de route pour l'interopérabilité » pour l'encourager entre les concurrents, tout en prenant des mesures pour garantir une interopérabilité totale par le biais d'un commutateur de paiements régional, le GIM-UEMOA, d'ici 2021 . Malgré les difficultés de réalisation face à un fournisseur dominant, une collaboration efficace sur le marché peut émerger lorsque les acteurs du marché comprennent les avantages partagés potentiels des effets de réseau¹¹⁸.

Des réglementations régissant les réseaux d'agents bancaires et les agences bancaires existent, mais elles s'appliquent principalement aux EMI. Le cadre juridique pour les agents contractuels est prévu par catégorie de prestataires. Les EMI disposent de directives claires pour la gestion des réseaux d'agents, ce qui leur a permis d'augmenter le nombre d'agents et de développer un réseau d'agents de proximité. Les instructions sont moins favorables pour les IMF qui sont tenues d'établir de véritables succursales pour offrir des services bancaires d'agence. La Loi uniforme portant réglementation bancaire de 2010 autorise les banques à proposer des services d'agents bancaires, mais les conditions sont jugées trop strictes par le marché (obligation de dépôt de 10 000 dollars É.-U. pour les intermédiaires des opérations bancaires (IOB)¹¹⁹.

La réglementation relative à la connaissance du client (*Know-your-customer*) permet le SFN, mais restreint toujours l'accès aux comptes financiers traditionnels. La procédure KYC à plusieurs niveaux est autorisée pour les titulaires de comptes de monnaie électronique et permet une utilisation limitée de l'argent mobile sans documents d'identification formels. Les lignes directrices relatives à la monnaie électronique pour 2015 fixent les seuils de transaction et les seuils mensuels pour les clients détenteurs de portefeuilles mobiles à 200 000 FCFA (380 dollars É.-U.) avant qu'une pièce d'identité valide ne soit exigée. En théorie, les clients peuvent effectuer des transactions sans pièce d'identité valide jusqu'à ce montant. Toutefois en pratique, les opérateurs de réseau mobile exigent une pièce d'identité lors de l'achat d'une carte SIM. Il n'y a pas actuellement d'autorisation KYC à plusieurs niveaux pour les institutions financières qui exigent toujours que les nouveaux clients fournissent une pièce d'identité avec photo et un justificatif de domicile, ce qui limite l'adoption de ce système¹²⁰. Le régime actuel de LCB/FT (Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) empêche les banques commerciales (par opposition aux émetteurs de monnaie électronique) d'adopter des régimes KYC simplifiés ou à plusieurs niveaux pour les produits ou les clients à faible risque, tels que des plafonds prédefinis, l'intégration numérique des clients par des procédures permanentes simplifiées (tout en maintenant des dispositions adéquates pour atténuer les risques de LCB/FT). L'identification biométrique est autorisée, mais soumise à l'autorisation des autorités étatiques.

Enfin, le développement d'un écosystème de technologie financière (Fintech) au Mali nécessite un cadre juridique et politique complet. Avec la croissance des utilisateurs de monnaie électronique et de l'innovation technologique en plein essor, il est possible de promouvoir les solutions Fintech innovantes pour favoriser un meilleur accès à des comptes de transactions sécurisées, et encourager leur utilisation fréquente (par exemple, l'intelligence artificielle, l'apprentissage sur machine, l'informatique en nuage, la blockchain). L'utilisation de la technologie de contrôle (SupTech) est également de plus en plus pertinente pour renforcer le contrôle et réduire les risques liés au SFN. À cet égard, il est essentiel que le régulateur des télécommunications soit impliqué dans la surveillance de l'écosystème par le biais d'outils « SupTech ».

ENCADRÉ 4.1. INCLUSION FINANCIÈRE NUMÉRIQUE : UN PROGRAMME DE RÉFORMES RÉGIONAL

Le Mali devrait engager un dialogue plus étroit et plus régulier avec les instances de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (y compris le Régulateur régional des marchés financiers - CREPMF). Cet engagement permettrait d'accélérer la promulgation des mises à jour juridiques et réglementaires nécessaires pour assurer des conditions de concurrence équitables entre les fournisseurs de services financiers (banques commerciales, IFNB, IMF et ORM), ce qui favoriserait la concurrence et l'innovation, ainsi qu'une prestation de services financiers rentables en termes de coûts. Plus précisément, cet ordre du jour comprendra les points suivants :

- **Un système d'information sur le crédit :** Réviser la législation sur les informations de crédit afin d'améliorer la qualité des données disponibles dans le registre des crédits et autoriser les bureaux de crédit à utiliser d'autres données (dont celles des clients des services publics prépayés et postpayés, par exemple les factures) pour enrichir leurs mécanismes de notation.
- **Des mesures de diligence raisonnable personnalisée :** Connaître son client (KYC) simplifié et échelonné sur les risques. Amender la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) existante pour permettre aux banques et aux institutions financières d'introduire une gamme de produits avec des exigences simplifiées en matière de KYC et d'intégration des clients — comme cela est autorisé pour les émetteurs de monnaie électronique. Cette action pourrait faciliter une expansion de la portée des banques et une réduction de l'utilisation de l'argent liquide dans l'économie, en particulier dans les zones rurales et parmi les segments de clientèle qui sont moins susceptibles de disposer de documents officiels.
- **Un cadre relatif à l'agent bancaire :** Modifier le cadre réglementaire relatif aux agents bancaires pour permettre aux banques de tirer pleinement parti du modèle d'agent bancaire et garantir des conditions de concurrence équitables entre les fournisseurs de services financiers (y compris les fournisseurs d'argent mobile et les IMF). Le développement d'un réseau d'agents de proximité (selon les termes définis par le contrat d'Agent) permettrait aux banques de conclure des contrats avec des « super-agents » pouvant ensuite développer le réseau d'agents de manière rentable.

De telles réformes ne peuvent être mises en œuvre qu'à l'échelon régional de la BCEAO et de l'UEMOA. D'autres mesures souhaitables, telles que l'assouplissement des plafonds de taux d'intérêt pour le crédit numérique, peuvent être mises en œuvre par le biais à travers le Conseil des ministres de l'UEMOA et d'autres instances où siègent les autorités maliennes. L'objectif est de construire un environnement réglementaire qui favorise la concurrence et l'innovation dans la fourniture de services financiers (y compris par la réglementation des entreprises FinTech), et propice à la fourniture de produits d'épargne, d'assurance et de crédit par le biais de plateformes numériques.

Source: Personnel de la SFI.

Recommandations

Les pistes pour accélérer l'inclusion financière au Mali vont dans deux directions : (i) Faciliter l'accès aux services financiers à faible coût en supprimant les contraintes liées à l'offre et à la demande, telles que les disparités d'information généralisées et l'aversion au risque des institutions financières ; et (ii) Favoriser l'intermédiation financière et améliorer l'accès au crédit en élargissant la base de clientèle du secteur bancaire et en faisant de l'argent mobile et des services financiers numériques un point d'entrée-clé.

Bien que la majeure partie du travail réglementaire nécessaire pour accélérer l'inclusion financière au Mali soit effectuée au niveau régional (UEMOA et BCEAO), plusieurs orientations peuvent être suggérées pour améliorer l'accès au financement des segments mal desservis, tels que les agriculteurs, les entreprises et les entrepreneurs si le Gouvernement malien supprimait les contraintes liées à l'offre et à la demande. Ces orientations comprennent : (i) l'exploitation de l'argent mobile et des services financiers numériques comme un point d'entrée-clé de l'inclusion financière et l'utilisation d'un outil puissant pour intégrer les personnes désavantagées dans le secteur financier formel ; (ii) la revitalisation du secteur de la microfinance en renforçant la gouvernance et des capacités pour une meilleure inclusion des communautés rurales et agricoles ; (iii) la réactivation du Fonds de garantie pour le secteur privé existant pour en faire une plateforme efficace pour les MPME en manque de liquidités et des autres entreprises durement touchées par la crise de la Covid-19 ; et enfin (iv) le déploiement des programmes d'alphabétisation financière visant à éduquer la population en général, et les jeunes en particulier, sur les opportunités et les risques inhérents au financement de leur entreprise.

- **Faire de l'argent mobile et des services financiers numériques le point d'entrée-clé vers l'inclusion financière.** Le Mali joue un rôle-clé pour encourager l'adoption des services financiers numériques et promouvoir une concurrence fondée sur le marché. Parmi les options possibles, on peut citer l'adoption systématique du paiement électronique par les institutions publiques, et la création d'un environnement réglementaire favorable aux produits d'épargne, d'assurance et de crédit basés sur les services financiers numériques (par exemple, plafonnement flexible des taux d'intérêt pour le crédit numérique ; intégration des prestataires de SFN dans le système d'information sur le crédit).
 - Adopter un décret ministériel pro-SFN instituant un calendrier de mise en œuvre de la numérisation des paiements publics (à cosigner par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Économie numérique) sur une période de 1 à 3 ans. Le décret instituerait un Comité gouvernemental de haut niveau sur la transformation numérique, coprésidé par le Président et le Premier Ministre, chargé de piloter la numérisation de certains paiements G2P/P2G. Le Comité aiderait à identifier les paiements prioritaires à numériser, tels que les salaires de la fonction publique et autres transferts sociaux, en collaboration avec les ministères et organismes publics concernés (par exemple, le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Éducation et le Ministère des Télécommunications). L'objectif serait d'inciter les organismes publics et les employeurs du secteur privé à payer les salaires et autres transferts en monnaie électronique plutôt qu'en espèces.

- Finaliser l'adhésion du Trésor Malien au programme du Groupe Interbancaire Monétique (GIM-UEMOA)¹²¹ de l'UEMOA. Il s'agit du service régional interbancaire de commutation et de compensation de cartes conçu pour faciliter les paiements numériques dans la région de l'UEMOA et réduire les coûts des transactions transfrontalières pour les fournisseurs de services financiers. Le GIM-UEMOA devenant un système de paiement totalement interopérable d'ici 2021, et élargissant sa composition pour inclure le plus grand nombre possible d'opérateurs, notamment les opérateurs de paiement par téléphone mobile, les fournisseurs de services financiers seront en mesure de fournir davantage de SFN, et à un coût moindre, y compris des transactions par porte-monnaie électronique entre les ORM et entre les ORM et les banques commerciales. L'adhésion au GIM-UEMOA permettra au Trésor public de numériser les programmes de transfert monétaires, d'ouvrir des portefeuilles électroniques et de distribuer des cartes de débit prépayées. À ce jour, un accord technique a été conclu sur la numérisation des programmes monétaires.
- Adopter une réglementation régionale (au niveau de la BCEAO) ou nationale pour favoriser l'accès au crédit numérique en autorisant les bureaux de crédit régionaux ou nationaux à collecter des sources d'information alternatives sur le crédit, telles que les données des consommateurs sur les services publics prépayés et postpayés (factures) et autres sources de données disponibles.

Renforcer la gouvernance et les capacités opérationnelles dans le secteur de la microfinance.

- Le Mali peut renforcer ces capacités en facilitant la mise en place des systèmes d'information de gestion partagé et de technologie de l'information en fournissant un accès au canal des données de services supplémentaires non structurées (USSD, *Unstructured Supplementary Service Data*) et en améliorant l'accès à un financement abordable grâce à la mise en place d'une facilité de refinancement. Il est ainsi possible de :
 - Clarifier les rôles et les responsabilités dans la gouvernance, la réglementation et le contrôle du secteur des IMF. Attribuer au Ministère des Finances la fonction de tutelle unique (en collaboration avec la BCEAO) et au Ministère de l'Industrie, la fonction de promotion.
 - Faciliter l'accès à l'USSD par les IMF, en continuant à réduire son coût et en facilitant son accès par les fournisseurs de services financiers à valeur ajoutée (FSVA). Le régulateur des télécommunications du Mali (AMRTP) demande actuellement aux entreprises de payer 250 dollars É.-U. pour déclarer un service à valeur ajoutée offrant l'USSD, laissant de nombreuses petites entreprises et start-up exclues de facto de ce marché. Mettre en place une équipe au sein du régulateur malien pour aider les FSVA à obtenir leur 'short code' USSD et à adhérer à la plateforme USSD (par exemple, le Togo multipliant le nombre de codes actifs).
 - Développer une facilité de refinancement pour les IMF en mettant en place un fonds de garantie pour les IMF avec la BCEAO, en s'appuyant sur les systèmes de garantie gouvernementaux existants. Les éléments de garantie de ce fonds pourraient être les suivants : (i) Un mécanisme de garantie de portefeuille pour partager le risque de crédit des prêts de microfinance accordés par les IMF de niveau 1 ; (ii) Une garantie sur les prêts de refinancement pour les IMF de niveaux 2 et 3 pour leur permettre de bénéficier de conditions de financement plus attrayantes.

Rendre opérationnel et renforcer le Fonds de garantie pour le secteur privé.

- Cette action permettra au Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) d'assumer davantage de risques et de catalyser la rétrocession de prêts aux MPME grâce à des produits financiers sophistiqués et des instruments d'atténuation des risques. Le FGSP a été redynamisé en 2020 dans le cadre du programme gouvernemental en réponse à la Covid-19, et un financement supplémentaire pour renforcer les ressources existantes du Fonds doit encore être déployé. À l'avenir, il sera essentiel d'assurer de bonnes relations de travail entre le Fonds et les institutions financières, et de renforcer ses capacités pour lui permettre de d'étendre de nouveaux produits tels que les garanties de portefeuille. Il sera primordial de prendre en compte les éléments suivants :
 - Mener une évaluation des besoins du Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali afin de déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités et de développement de produits. Le Fonds a été conçu pour fournir des garanties et d'autres produits d'atténuation des risques aux banques partenaires, comblant ainsi le déficit de financement des MPME d'une manière concurrentielle et axée vers le marché. Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le FGSP a récemment été réactivé pour gérer de manière proactive l'augmentation attendue des prêts non performants dans les portefeuilles des banques.
 - Renforcer la transparence et établir de bonnes relations de travail avec les banques commerciales partenaires en nommant trois membres indépendants au Conseil d'Administration sur une base concurrentielle et issus du secteur privé, en créant un Comité permanent d'audit et des risques, et en assurant des rapports prudentiels réguliers.

Déployer des programmes d'éducation financière en partenariat avec les ORM et les banques et institutions financières monétaires intéressées

- Les programmes d'éducation financière se concentreraient sur la sensibilisation, et faciliteraient l'utilisation des comptes numériques par les personnes ayant un niveau d'éducation générale et financière limité. L'analphabétisme et l'absence de documents d'identité appropriés sont les raisons les plus fréquemment citées pour expliquer l'exclusion financière. Au Mali, où une majorité d'individus utilisent un téléphone de base et où le taux d'analphabétisme est élevé (particulièrement chez les femmes), des partenariats entre les ORM et les institutions financières intéressées, ayant pour objectif la diffusion de messages comportementaux dans les langues locales via les téléphones portables, seraient un outil puissant pour atteindre les clients financièrement exclus. Des programmes d'éducation financière à grande échelle et largement ciblés peuvent également permettre aux clients, inactifs ou faibles utilisateurs, de développer des compétences et des capacités financières internes, comme les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises souhaitant élaborer leurs propres plans d'affaires et d'investissement et soumettre des demandes à l'attention d'acteurs financiers. Les programmes d'éducation financière réussis se définissent par les caractéristiques suivantes : (i) simples et réalisables ; (ii) personnalisés en fonction des besoins et des situations des individus ; (iii) programmés pour coïncider avec les processus décisionnels ; (iv) accessibles et divertissants ; et (v) ciblés pour atteindre ceux qui sont prêts à apprendre, comme les jeunes adultes¹²².

Créer un Observatoire national des services financiers chargé de la protection des consommateurs et de la sensibilisation aux produits et aux services financiers.

- Ses principales missions seraient les suivantes : Veiller au respect de la réglementation et à la concurrence loyale dans le secteur bancaire, contrôler et sanctionner les pratiques répréhensibles des banques commerciales en recevant les plaintes des consommateurs et en réglant les litiges. L'Observatoire s'associerait également aux ORM et aux banques et aux IFM intéressées pour mettre en place des programmes d'éducation financière destinés aux jeunes, présentant les caractéristiques décrites ci-dessus, et mettrait l'accent sur la facilitation de l'utilisation de comptes financiers numériques pour les personnes ayant un niveau d'alphabétisation limité.

Entrepreneuriat

L'écosystème de l'entrepreneuriat au Mali, bien qu'encore émergent, n'a cessé de se développer avant la pandémie. Cette croissance est démontrée par le nombre d'organisations d'appui à l'entrepreneuriat (ESO dans son acronyme anglais), telles que les incubateurs, les accélérateurs, les 'Fab' d'opérateurs et les espaces de travail en commun qui ont vu le jour. Une étude récente de la Banque mondiale¹²³ estime qu'en 2015, le Mali comptait quatre ESO en activité. En 2019, le pays comptait 24 structures. Malgré le nombre croissant d'ESO, leur capacité et la qualité de leurs services sont encore très variables. Seules quelques-unes offrent des programmes structurés, dont le mentorat, qui aident efficacement les start-up dans leur croissance, de l'idéation au prototypage et aux marchés. La majorité des ESO fournissent des services qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins, ni à la maturité des start-up. La même étude souligne la fragilité de leurs modèles d'entreprise, mettant en évidence la façon dont les ESO elles-mêmes fonctionnent en « mode start-up » et gagneraient à renforcer leurs capacités, à développer des programmes d'études plus solides et structurés et des stratégies de financement adaptées à la réalité locale..

Bien que le nombre de femmes-chefs d'entreprise soit en augmentation, les femmes-chefs d'entreprise sont toujours plus confrontées à des obstacles que leurs homologues masculins. Avec un score d'une valeur de seulement 0,678 de l'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD de 2017, le Mali occupe la fin de la liste, se classant 157^{ème} sur 160 pays étudiés. Seulement 7,3 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire (contre 28,8 % en ASS) et seulement 12 % des femmes sont alphabétisées (contre 27 % des hommes). L'absence de formation professionnelle et de soutien adapté aggrave la capacité des femmes non instruites à acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des activités à plus forte valeur ajoutée. Des agriculteurs ruraux à l'élite urbaine, les femmes-entrepreneures sont victimes de discrimination. Les traditions patriarcales ont également été reproduites dans les cadres réglementaires, empêchant les femmes d'accéder à la terre, à l'équité et à l'héritage sur un pied d'égalité. Selon le rapport 2020 de la Banque mondiale « Les femmes, l'Entreprise et le Droit »¹²⁴ (WBL), des améliorations ont été apportées aux indicateurs relatifs au lieu de travail et aux salaires, le Mali figurant parmi les économies ayant connu des réformes politiques. Toutefois, en raison des normes sociétales, il est toujours plus difficile pour les femmes-entrepreneures d'avoir un accès égal au crédit des banques et autres fournisseurs financiers¹²⁵.

La récente pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance d'un écosystème entrepreneurial solide. Les entreprises formelles étant touchées par la crise économique et contraintes de licencier un grand nombre de leurs employés (29 % en moyenne), de nombreux demandeurs d'emploi se sont tournés vers des entreprises de taille plus modestes pour trouver un emploi. Au cours des derniers mois, le pays a vu se multiplier des initiatives entrepreneuriales, dont plusieurs portent sur les prestations de services dans les domaines de la santé et de l'éducation. On peut citer, parmi elles, une entreprise fournissant des services de soins de santé aux patients à domicile et une autre dispensant des cours en ligne aux étudiants diplômés.

L'importance grandissante de l'entrepreneuriat pour la croissance économique du pays se reflète dans l'attention accrue que lui porte le Gouvernement. Les initiatives du Mali telles que les « Tech Fridays » ont récemment contribué à mettre en lumière le thème de l'entrepreneuriat et la nécessité de renforcer l'écosystème entrepreneurial. De ces initiatives est né un vivier d'entrepreneurs prometteurs (opérant principalement dans le secteur du numérique), dont beaucoup ont reçu un financement de démarrage, sous forme de prix ou de subventions, pour tester ou affiner leurs idées ou produits commerciaux. Si ces initiatives ont eu le mérite d'attirer l'attention sur l'esprit entrepreneurial, leur impact est resté assez limité et n'a pas permis de résoudre les problèmes systémiques qui touchent les entrepreneurs, à savoir l'absence (i) d'un cadre législatif approprié pour les start-up, (ii) d'instruments de financement spécifiques, (iii) de dispositifs de soutien adéquat au renforcement des capacités, et (iv) d'accès aux réseaux et aux marchés régionaux.

Sous l'égide du Ministère de l'Économie numérique, un dialogue hautement participatif a été lancé en 2018 pour identifier les principaux goulets d'étranglement auxquels sont confrontés les entrepreneurs et formuler des recommandations pour renforcer davantage l'écosystème entrepreneurial. Cela a abouti à la « Loi sur la création d'entreprises au Mali » qui a été adoptée par le Conseil des ministres en septembre 2019. Comme d'autres lois nationales sur la création d'entreprises, telles que les lois sénégalaise et tunisienne, la « loi malienne portant sur la création d'entreprises » comprend une série de mesures et d'incitations fiscales pour les nouvelles entreprises du secteur numérique afin qu'elles enregistrent leurs activités, et sortent ainsi du secteur informel où la plupart opèrent. La loi malienne prévoit la mise en place de mécanismes de financement spécifiques (tels qu'un fonds d'investissement pour les entreprises en phase de démarrage) visant à fournir le capital patient dont les entreprises en phase de démarrage ont besoin. Toutefois, le décret d'accompagnement qui détaille davantage la mise en œuvre de ces mesures a été rédigé, mais il n'a pas encore été adopté en raison des récents changements de gouvernements.

Les entreprises en phase de démarrage requièrent un accès à un financement approprié et axé sur la croissance. Les entrepreneurs n'ont normalement pas accès aux prêts commerciaux traditionnels en raison d'un manque d'antécédents de crédit, d'un flux de trésorerie négatif ou de garanties insuffisantes. Les banques locales et les institutions de garantie partielle, telles que le Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP), sont réticentes à prêter aux MPME, invoquant les risques et coûts élevés comme principales raisons, suivis par le manque de financement à long terme et de garanties adéquates. La faiblesse des cadres réglementaires en matière de titres et d'exécution des contrats augmente l'incertitude et les coûts d'exécution des demandes de garantie, poussant les banques à exiger davantage de garanties pour compenser des

pertes futures. L'augmentation des coûts et des risques liés à la conduite des affaires au Mali réduit encore l'intérêt des banques à prêter aux MPME et, lorsqu'elles les financent, limitent leur offre à des crédits essentiellement à court terme. La plupart des banques restreignent leurs prêts à quelques MPME bien établies disposant d'une longue expérience et de garanties solides, tandis que les entreprises plus petites et moins établies restent, soit exclues soit mal desservies. Par conséquent, l'accès à d'autres ressources de financement alternatives, telles que les amis et la famille, le capital d'investissement providentiel ou le capital-risque, est crucial pour augmenter les chances de réussite de toute nouvelle entreprise.

Les mécanismes de financement des risques adaptés au stade de l'amorçage (environ 50 000 à 200 000 dollars É.-U.) sont à un stade embryonnaire. Le premier réseau malien « d'anges financiers » (*Mali Angels*) créé en avril 2019, a été perçu comme un signe positif vers l'octroi de fonds d'amorçage aux entrepreneurs en phase de démarrage. Toutefois, à ce jour, aucun investissement n'a été réalisé. Le fonds d'investissement prévu par la loi malienne portant sur la création d'entreprises devrait également contribuer à répondre aux besoins de financement des entrepreneurs du secteur numérique. En outre, le Ministère des PME a étudié des mécanismes de financement alternatifs tels que les plateformes de financement de crowdfunding, actuellement absentes au Mali.

Les fonds d'investissements privé (« *private equity* » - PE) constituent une alternative institutionnelle importante au financement bancaire. Les gestionnaires de fonds, au-delà du fait de fournir les fonds nécessaires, adoptent également une approche active et concrète avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. Il s'agit notamment de travailler avec les entreprises pour affiner leurs stratégies, de les guider pour renforcer leurs capacités de gestion, de tirer parti des réseaux pour présenter des fournisseurs et des clients, de les conseiller sur les possibilités d'expansion, etc. Les fonds PE améliorent la productivité et les performances financières. Il est prouvé que les entreprises investies par les fonds PE (i) affichent des performances opérationnelles de 4,5 à 8,5 % supérieures à celles des entreprises non investies par des fonds PE au cours des trois premières années suivant l'investissement, (ii) qu'elles font preuve d'une meilleure gestion (en particulier pour les entreprises familiales), et (iii) qu'elles sont jusqu'à 50 % moins susceptibles d'échouer que les entreprises investies par des fonds de capital-investissement présentant des caractéristiques similaires. Les fonds de PE encouragent également les meilleures pratiques internationales dans des domaines tels que la gouvernance d'entreprise, notamment la mise en place d'un conseil d'administration indépendant et l'introduction de pratiques acceptables en matière de comptabilité, de rapports financiers, d'audit et de gouvernance d'entreprise, environnementale et sociale, ainsi que des pratiques de la directive sur la distribution des assurances.

Plusieurs leçons sont applicables au Mali. Elles ont été tirées du programme *SME Ventures* de la SFI, un programme d'investissement conçu pour identifier et habiliter les gestionnaires de fonds dans les marchés émergents à effectuer des investissements dans les PME. Ces leçons pourraient guider les types de financement qui pourraient être envisagés :

- Limiter les financements à l'échelle d'un seul pays aux grands marchés plus stables et privilégier les fonds régionaux. Les fonds PE investissant dans les PME au Mali devraient être des fonds régionaux investissant dans plusieurs régions francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

- Investir dans des propositions de fonds et les gestionnaires de fonds qui émergent sur le marché (et ne pas forcer la création de fonds ou de co-entreprises). Veiller à avoir des équipes basées sur le terrain, dans le développement de réseaux pertinents, et la capacité à créer de la valeur et des antécédents de succès.
- Veiller à ce que les conditions commerciales et juridiques soient conformes, y compris les frais de gestion et les structures de fonds normalisées. Il est plus difficile pour un plus grand nombre d'investisseurs de participer à des structures moins normalisées.
- Au moment de l'investissement, fixer un montant cible minimum pour la collecte de fonds et assurer sa viabilité.
- Étudier la possibilité d'un financement concessionnel et d'une couverture de première perte pour couvrir le risque macroéconomique potentiellement plus élevé. Utiliser un financement concessionnel pour encourager les gestionnaires de fonds de haute qualité à investir dans les marchés frontaliers et fragiles.

Recommandations

Les recommandations suivantes pourraient aider le Mali à libérer son potentiel entrepreneurial en jetant les bases d'un écosystème de start-up dynamique et en tirant parti de sa jeunesse avec un ensemble de compétences et d'instruments appropriés :

Mettre en place un ensemble d'instruments de financement et de lignes de crédit dédiés et adaptés aux besoins des start-up et des jeunes entrepreneurs.

- L'une des dispositions de la loi malienne portant sur la création d'entreprises « *Start-up Act* » adoptée par le Conseil des ministres en 2020 est de créer un mécanisme de financement pour les start-up numériques. Afin de soutenir efficacement l'écosystème entrepreneurial technologique, le Mali devrait procéder à l'adoption du décret d'accompagnement et envisager d'élargir les dispositions de cette loi à l'ensemble des start-up et pas seulement à celles opérant dans l'espace numérique. Ceci constituerait une mesure efficace pour fournir les fonds d'amorçage dont les start-up et les jeunes entrepreneurs ont besoin pour développer leur entreprise.

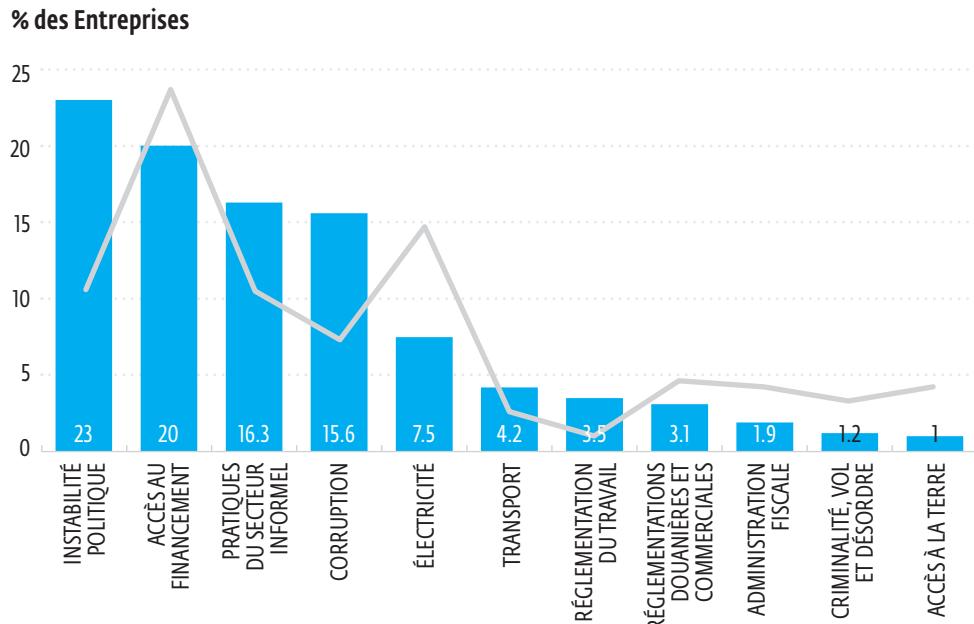
Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de fonds d'investissements privé (PE) et de quasi-fonds propres couvrant le niveau national et le niveau sous-régional.

- L'accès à des mécanismes de financement dédiés est cité par les entrepreneurs comme le principal défi à l'entrepreneuriat. Ces dernières années, des investisseurs privés se sont efforcés d'introduire des fonds PE (par exemple Zira Capital). Toutefois, la plupart de ces financements sont restés limités et accessibles aux entrepreneurs uniquement à Bamako. Une étude de faisabilité menée à l'échelle nationale permettrait d'identifier au mieux le mécanisme de financement nécessaire.

4.5. LE CLIMAT DES AFFAIRES

Le climat des affaires au Mali est en déclin en raison de l'instabilité prolongée et de la pandémie de Covid-19. À cet effet, l'enquête auprès des entreprises¹²⁶ de 2016 de la Banque mondiale indique que l'instabilité politique est la principale contrainte pour les entreprises maliennes (Graphique 4.13). L'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM¹²⁷) classe régulièrement le Mali parmi les pays les moins performants (129^{ème} place sur 141 pays en 2019, 125^{ème} sur 140 pays en 2018 et 123^{ème} sur 137 pays en 2017). Le conflit et l'instabilité prolongés ont contribué à l'aggravation d'une économie déjà fragile, impactant toutes les entreprises. Mais la situation a particulièrement touché celles qui opèrent dans les zones touchées par le conflit et qui ont vu leurs coûts de fonctionnement et leurs risques opérationnels augmenter. Le rapport du FEM sur les risques régionaux¹²⁸ énumère les cinq principaux risques pour le Mali, à savoir : (i) le choc des prix de l'énergie ; (ii) les crises budgétaires ; (iii) le commerce illicite ; (iv) le chômage ou le sous-emploi ; (v) et les attaques terroristes. La situation politique volatile a également affecté les ressources financières disponibles pour les entreprises, enregistrant une diminution de l'intérêt général des investisseurs et des banques pour investir ou financer les entreprises. Comme détaillée dans la section précédente, la pandémie de Covid-19 a engendré une limitation des liquidités des entreprises, obligeant nombre d'entre elles à réduire leur taille ou à arrêter leurs activités. En réalité, le secteur privé formel au Mali opère dans un environnement commercial particulièrement difficile et instable.

GRAPHIQUE 4.13. PRINCIPAUX OBSTACLES CITÉS PAR LES ENTREPRISES MALIENNES, 2016



AFRIQUE SUBSAHARIENNE MALI 2016

Source:Enquête auprès des entreprises. Banque mondiale. 2016. <https://www.enterprisesurveys.org/en/>

Principaux obstacles

L'économie malienne reste largement informelle, et la formalisation des entreprises constitue un processus long et lourd. Selon les statistiques de l'INSTAT¹²⁹, 55 % du PIB provient du secteur informel. Si la mise en place du guichet unique pour la création d'entreprise a permis de réduire le temps et le coût de création d'une entreprise, les procédures d'obtention des licences d'exploitation restent compliquées et n'incitent pas les entreprises à se formaliser.

L'impôt synthétique, introduit pour élargir l'assiette fiscale aux petites entreprises, pourrait avoir eu l'effet inverse, et créer des incitations perverses pour que les entreprises restent petites et informelles. L'impôt synthétique a été introduit en 2014 en remplacement de plusieurs taxes locales, comme celles sur le bétail et les moulins. Son but était d'amener les petites entreprises informelles à rejoindre le système fiscal par le biais d'un impôt unique¹³⁰. Toutefois, l'impôt synthétique a pu inciter les entreprises à rester petites, car les paiements d'impôts deviennent nettement plus élevés une fois que les entreprises sont formalisées. Pour éviter d'être soumises à l'impôt synthétique, les entreprises ont tendance à sous-déclarer leurs recettes afin de rester en dessous du seuil d'imposition. La simplification des bases d'imposition applicables aux petites entreprises, en définissant des taux et des seuils uniques, les inciterait à s'enregistrer en tant qu'entreprise formelle.

L'absence de correspondance entre le numéro d'identification fiscale (NIF) et le numéro d'identification nationale (NINA) complique encore le processus de formalisation. Le NIF est le numéro d'identification fiscal qui devrait être associé à chaque individu, mais dans la mesure où il n'y a pas de correspondance directe avec le numéro d'identification nationale (NINA) introduit en 2006. Le Mali a vu une prolifération de NIF utilisés pour enregistrer plusieurs sociétés.

Le climat des affaires au Mali est affecté par plusieurs autres défis, notamment l'accès à l'électricité, l'accès au financement et l'accès à la terre, ainsi que la corruption et l'enregistrement des biens. Selon l'indice de compétitivité mondiale 2019¹³¹, le classement du Mali dans la catégorie « accès à l'électricité » a chuté du 129^{ème} rang en 2017 au 125^{ème} en 2019 en raison des procédures, du temps et des coûts liés à l'obtention d'un raccordement permanent à l'électricité qui peuvent prendre jusqu'à 30 jours. À cela s'ajoute un approvisionnement en électricité faible et peu fiable. Bien que le Mali connaisse un nombre relativement faible de coupures de courant (4,2 contre 13 en ASS), les pertes dues aux coupures de courant sont sensiblement plus élevées au Mali (6,5 % des ventes) que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne.

Un autre domaine dans lequel les performances du Mali sont faibles est celui de l'administration foncière. En l'absence d'un registre foncier officiel, l'enregistrement des biens est complexe. Les propriétaires fonciers ont souvent du mal à démontrer qu'ils sont les seuls propriétaires d'une parcelle de terre car les titres de propriété sont souvent vendus à plusieurs personnes, ce qui entraîne de longs litiges. D'autre part, il y a un manque général de terres disponibles pouvant être achetées ou louées à des prix favorables. Cela devient particulièrement problématique pour les entreprises des secteurs agroalimentaire et manufacturier, qui doivent avoir accès à des terres pour leurs activités.

La corruption est également très répandue. 34 % des entreprises maliennes déclarent avoir fait l'objet d'au moins une demande de paiement de pots-de-vin, un pourcentage supérieur à la moyenne de 24 % des autres pays d'Afrique subsaharienne. L'incidence de la corruption est particulièrement élevée en ce qui concerne l'accès aux permis de construire (74 % des entreprises affirment être exposées à des demandes de pots-de-vin contre 31 % en ASS), les contrats gouvernementaux (63 % des entreprises contre 26 %) et les demandes de réunions avec des fonctionnaires des impôts (32 % contre 19 %).

Selon la Déclaration sur le climat de l'investissement au Mali 2020, préparée par le Département d'État américain, de nombreuses entreprises affirment que la corruption est le principal obstacle aux investissements étrangers et au développement économique du Mali¹³². Bien que la corruption soit un crime punissable en vertu du Code pénal, des pots-de-vin sont fréquemment signalés dans de nombreux grands contrats et projets d'investissement. Certains investisseurs signalent que les fonctionnaires d'État sollicitent souvent des pots-de-vin pour mener à bien des procédures par ailleurs routinières. En 2019, le classement mondial en matière de corruption de *Transparency International* pour le Mali s'est détérioré pour atteindre la 130^{ème} place sur 180 pays classés (contre la 120^{ème} place sur 180 en 2018). Le score de corruption publique perçue du Mali par *Transparency International* était de 29 sur 100 en 2019 (0 étant "très corrompu" et 100 étant "très propre"). Comparé à d'autres pays en développement, le Mali a été classé au 67^{ème} centile pour le contrôle de la corruption sur le tableau de bord de la *Millennium Challenge Corporation* (MCC) pour l'exercice 2020 (sur la base des rapports de la Banque mondiale et de Brookings *Worldwide Governance Indicators* (WGI).

L'accès aux systèmes judiciaires formels est long, corrompu et inefficace. Alors que les contrats sont normalement protégés par la présence des tribunaux maliens, l'exécution des décisions judiciaires constitue souvent un processus long. Le système judiciaire est également caractérisé par une corruption et une inefficacité élevées. Le Mali est classé 106^{ème} sur 128 pays selon l'indice sur l'État de droit publié par le *World Justice Project*¹³³. Par conséquent, pour économiser du temps et des ressources en matière de résolution des conflits, les parties privilégiennent souvent les accords informels, tandis que les multinationales choisissent de choisir la juridiction d'un pays étranger pour le règlement des litiges dans leurs contrats commerciaux.

Recommandations

Sur la base des obstacles identifiés ci-dessus, les recommandations suivantes sont formulées.

Améliorer le système fiscal

- Réformer l'impôt synthétique. La lutte contre le secteur informel est très complexe et ne dépend pas uniquement des règles fiscales. La fiscalité, et notamment les règles relatives aux obligations documentaires et comptables, joue encore un rôle significatif, car les coûts de mise en conformité peuvent dissuader la création d'entreprises formelles bien plus que les impôts eux-mêmes. À cette fin, il serait souhaitable de réformer l'impôt synthétique pour réaménager les tranches d'imposition. Les personnes physiques, dont le chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, se situe entre 20 et 50 millions de FCFA, devraient être soumises au régime de l'impôt synthétique. Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 0 et 20 millions de FCFA devraient être soumises à un impôt forfaitaire, tel qu'il est appliqué dans des pays similaires comme la Côte d'Ivoire. Il est souhaitable de transférer une partie des recettes de l'impôt synthétique aux collectivités locales, en les associant dans les modalités de recouvrement avec la DGI (Direction générale des impôts) ou le Trésor Public.
- Améliorer la gestion du numéro d'identification fiscale (NIF). Pour garantir une transparence fiscale adéquate, il devrait y avoir un lien direct entre le NIF et le NINA. En encourageant la création du NIF basé sur le NINA dans la mesure où il est lié à la propriété de l'entreprise, le Gouvernement du Mali éviterait les situations où une seule personne peut utiliser plusieurs NIF en fonction de ses intérêts et de ses besoins, et ainsi frauder avec le système. Les mesures complémentaires pour atteindre cet objectif sont notamment les suivantes (i) Améliorer la toponymie et le codage des rues, et créer un cadastre fiscal ; (ii) Moderniser le processus d'enregistrement pour la déclaration d'impôts ; (iii) Examiner les dossiers des contribuables afin d'en retirer les mauvais payeurs chroniques. En formalisant les entreprises, le Gouvernement du Mali élargira l'assiette des contribuables, veillera à ce que tous les acteurs économiques opèrent sur un pied d'égalité, et réduira la concurrence déloyale entre les entreprises formelles et informelles.
- Poursuivre la numérisation des procédures fiscales. La numérisation des services fiscaux, y compris l'introduction d'un formulaire de déclaration d'impôt électronique et un système de paiement des impôts en ligne, est l'étape primordiale pour élaborer une structure fiscale moderne et efficace. La numérisation des impôts, par l'introduction d'un système automatisé de détection des mauvais payeurs et des procédures en ligne, contribuerait à améliorer la transparence globale et à lutter contre l'évasion fiscale. Le Mali devrait introduire un système automatisé de gestion des risques, ainsi qu'une application effective des procédures électroniques au sein de l'Administration fiscale (DGI) et des autres services compétents chargés du contrôle et du recouvrement des impôts. En numérisant son système fiscal, le Mali assurera d'une part, une plus grande transparence, et réduira d'autre part, les coûts de transaction et du temps passé à payer les impôts, autant d'éléments qui seront largement bénéfiques pour le secteur privé.

Accès à la terre

- Établir un système cadastral national associé à l'attribution d'un numéro d'identification national unique cadastral pour chaque parcelle de terrain (NINACAD - Numéro d'Identification National unique Cadastral) et géré par un guichet unique en ligne dédié. Dans un premier temps, et dans l'immédiat, le Gouvernement de Transition devrait adopter un décret définissant le cadre juridique et réglementaire du guichet unique. Le Secrétariat permanent chargé de la réforme foncière a initié un système cadastral à Bamako et à Kati, mais celui-ci doit être mis en œuvre au niveau national pour être plus complet. Le système doit être opérationnel sur tous les sites et pouvoir recevoir les données des 704 communes du Mali. L'identification NINACAD doit être associée à chaque parcelle de terrain, et il doit être disponible en ligne pour que chacun puisse y accéder. Cela permettrait d'assurer une identification exhaustive et transparente des parcelles du territoire national dans un cadre référentiel unique et normalisé. Le système cadastral faciliterait également l'accès à toutes les informations cadastrales relatives aux parcelles individuelles, y compris la documentation (extrait du plan cadastral), l'identification du propriétaire et l'identification de la nature des locaux et des activités qui y sont exercées. Afin de garantir une bonne administration foncière, il faudrait créer un guichet unique en ligne dédié au foncier. Il permettrait de rationaliser les procédures, d'assurer un accès transparent aux informations et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion foncière. Cette mesure garantirait un enregistrement correct de la propriété foncière et accélérerait les processus. La mise en place d'un cadastre national contribuera à réduire (i) le temps nécessaire pour obtenir des permis de construire ; (ii) le temps nécessaire pour obtenir des titres fonciers ; et (iii) le nombre de litiges fonciers. Dans le même temps, la création d'un cadastre national facilitera les transactions, réduira les délais de construction et les coûts pour les promoteurs, dont les avantages peuvent être transférés aux consommateurs par une baisse des prix de l'immobilier. En outre, cette mesure permettra de remédier aux doublons dans les titres fonciers, et aux inexactitudes générales. En retour, un meilleur régime foncier entraînera une augmentation des investissements (y compris des IDE), notamment dans les secteurs du logement, de l'agriculture et de l'industrie.

Systèmes judiciaires formels et mécanismes de résolution des conflits (moyen terme)

- Le nouveau programme gouvernemental du Mali concernant le climat de l'investissement et soutenu par un projet de la Banque mondiale, a identifié l'indice ‘exécution des contrats’ comme l'un de ses domaines d'intervention. À cette fin, une solution durable consisterait à donner la priorité aux réformes destinées à renforcer les mécanismes judiciaires dans leur ensemble, et en particulier à soutenir les activités destinées à améliorer l'efficience des juridictions commerciales.

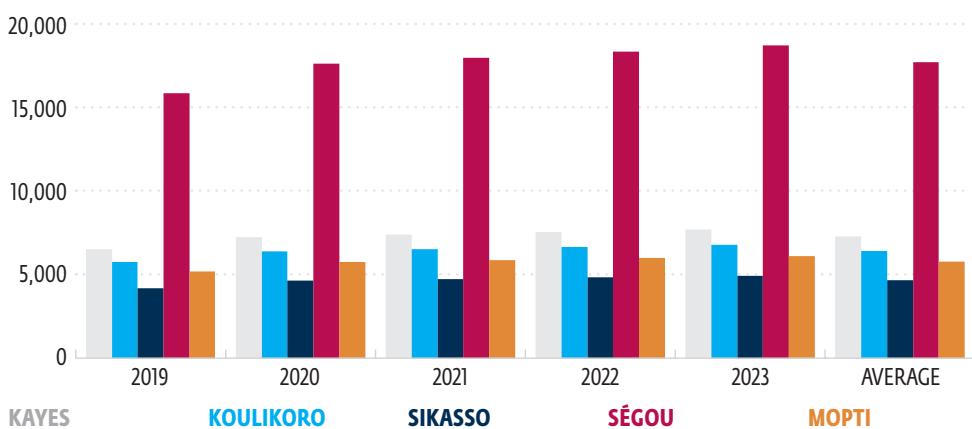
ANNEXES

ANNEXE A. ANALYSE DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES

Fonio

GRAPHIQUE B.1. PRODUCTION DE FONIO, PAR RÉGION

Tonnes métriques (en milliers)



Source: PNISA 2019-2023

Le Mali est le troisième producteur mondial de fonio derrière la Guinée (500 000 tonnes métriques) et le Nigeria (90 000 tonnes métriques). Le Gouvernement vise une production nationale moyenne annuelle d'un peu moins de 42 000 tonnes métriques pour la période 2019-2023.

Avec des rendements moyens de 600 kg/ha, le fonio a l'avantage d'être une culture nutritive et résiliente qui peut pousser et mûrir dans des sols épuisés et peu profonds en seulement 70 jours. En tant que tel, le fonio joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux des Régions de Ségu, Kayes, Koulikoro et Mopti. Les ménages agricoles plantent généralement le fonio après avoir récolté le riz, le sorgho ou le millet. Bien qu'il existe des opportunités d'exportation évidentes car de plus en plus de consommateurs dans le monde considèrent cette céréale ancienne comme un « super aliment » sans gluten, ces marchés resteront hors de portée des producteurs, transformateurs et exportateurs maliens s'il n'y a pas d'améliorations significatives de l'efficacité du traitement post-récolte et du contrôle de la qualité. Étant donné l'offre limitée de fonio de qualité, la céréale est considérée comme un luxe et réservée aux occasions spéciales ou aux personnes ayant des besoins diététiques. Avec un prix de détail local moyen de 1250 FCFA (2,13 dollars É.-U.) par kilogramme, la consommation par habitant sur les marchés urbains est estimée à moins d'un kilogramme¹³⁴. Si la majeure partie de la valeur est ajoutée au stade de la transformation (notamment le fonio précuit), le marché de gros du grain de fonio au Mali est estimé entre 3,5 et 5,4 millions de dollars É.-U¹³⁵.

Bien qu'il soit possible d'améliorer le rendement, sans l'adoption de technologies et de pratiques innovantes pour réduire la charge de transformation (battage, vannage, mouture et nettoyage), l'expansion de la production serait vaine. Le principal défi auquel est confrontée la chaîne de valeur du fonio se situe dans la phase post-récolte. Des investissements continus en Recherche et Développement, ainsi que l'adoption de technologies conçues pour des cultures similaires, comme le teff, une céréale originaire d'Éthiopie, pourraient contribuer à améliorer le processus de transformation du fonio au Mali¹³⁶.

En tant que culture à forte intensité de main-d'œuvre, la fabrication de produits à valeur ajoutée, tels que le fonio précuit et la farine de fonio, offre des possibilités de créer des emplois pour les femmes en particulier. Mais sans une chaîne de valeur plus structurée où les producteurs ne se contentent pas de le cultiver seulement pour survivre, mais aussi comme une matière première pour des transformateurs modernes, les banques et les investisseurs privés auront des difficultés à financer la chaîne de valeur étant donné les contraintes soulignées précédemment.

Farafena est une entreprise qui tire parti du potentiel du fonio au Mali. Basée au Canada, mais cofondée par un ressortissant malien, l'entreprise fournit à des partenaires détaillants, tels que Whole Foods, des produits de haute qualité à base de fonio¹³⁷. Farafena travaille en étroite coordination avec plus de 900 petits exploitants agricoles qui cultivent et transforment le grain pour l'exporter au Canada. L'entreprise construit actuellement une installation de transformation et de conditionnement dans la Région de Sikasso, dont l'ouverture prévue en 2020 permettrait non seulement de créer davantage d'opportunités économiques au niveau local, mais aussi d'utiliser la blockchain et la technologie des 'registres distribués' (*distributed ledger technology*, DLT dans son acronyme anglais) pour permettre à leurs clients de savoir exactement où et comment le fonio a été cultivé et traité. En cas de succès, des entreprises comme Farafena peuvent devenir des modèles pour d'autres entreprises du secteur privé qui cherchent à tirer parti des opportunités offertes par cette céréale ancienne.

Sésame

Selon la Banque mondiale, le coût d'opportunité de la non-amélioration de la production et de la transformation primaire du sésame varie entre 9 et 67 millions de dollars É.-U. par an¹³⁸. Avec des exportations en 2018 estimées à un peu plus de 20 000 tonnes métriques et évaluées à 4,2 millions de dollars É.-U.¹³⁹, la chaîne de valeur des graines de sésame du Mali en est encore à ses débuts, mais elle continue de présenter des opportunités pour les producteurs, les transformateurs et les marchés qui cherchent à approvisionner le marché national, régional et mondial. La production étant concentrée dans les Régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso, Kayes et Mopti, la chaîne de valeur se caractérise par un manque de données, une qualité inégale des produits, une faible productivité et une capacité limitée d'agro-transformation¹⁴⁰.

Culture résiliente adaptée aux climats secs et chauds à pluviométrie limitée, la production et la transformation du sésame nécessitent un soutien continu aux interventions destiné à améliorer les rendements et la qualité. Les graines de sésame sont également très prisées pour leur teneur en huile (53 % à 60 %) et en protéines (18 % à 22 %). Comparé aux agriculteurs sénégalais, les producteurs maliens reçoivent de meilleurs intrants et un meilleur soutien technique de la part des institutions de recherche, des Organisations non gouvernementales et des acteurs du secteur privé ; on peut donc dire que la chaîne de valeur malienne est en position de force¹⁴¹. Alors que des entreprises comme PROSEMA ont acheté, nettoyé et exporté des milliers de tonnes de graines de sésame nettoyées provenant de petits exploitants vers les marchés africains, européens et asiatiques¹⁴², la transformation des graines de sésame reste dominée par des entreprises appartenant à des femmes et produisant de l'huile de sésame artisanale, des savons et de l'alimentation pour les animaux.

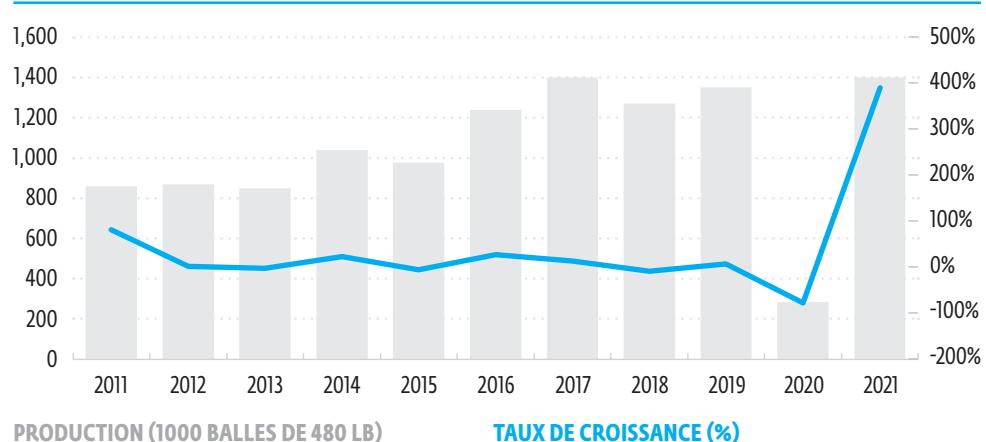
Selon une enquête menée auprès des producteurs de sésame, les principales contraintes auxquelles sont confrontés les agriculteurs sont le manque de semences de qualité et la persistance des difficultés liées à la fixation des prix et à la commercialisation. Des initiatives, telles que la mise à disposition d'informations fiables sur le marché à tous les acteurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'organisation d'une commercialisation de groupe pour gérer les fluctuations de prix, permettront de positionner la chaîne de valeur sur des bases plus robustes. D'autres réformes, telles que faciliter l'accès au financement (par exemple, le financement par récépissé d'entreposage), augmenter la quantité et la qualité des services de certification, favoriser une meilleure coordination des actions entre les agriculteurs, les agents de vulgarisation, les transformateurs et les exportateurs, contribueront grandement à faire en sorte que les graines de sésame jouent un rôle-clé dans l'augmentation des revenus ruraux, tout en offrant aux consommateurs un produit nutritif de haute qualité.

Coton

Le coton est la première culture d'exportation du Mali avec une part de 11 % de son panier d'exportation. Le coton brut et le coton préparé contribuent pour, approximativement, 250 millions de dollars É.-U. aux recettes d'exportation du pays. Toutefois, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les marchés mondiaux du coton a eu une incidence notable sur la position du Mali dans ce sous-secteur. Plus précisément, la pandémie a fortement réduit la demande et, selon les données du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), la superficie mondiale cultivée et la production devraient chuter, respectivement, de 6 % et 5 %, en comparaison avec la récolte 2019-2020. Au Mali, l'USDA estime une réduction de 70 % des surfaces cultivées et une baisse de 67 % de la production pour la saison de récolte 2020-2021¹⁴³. L'USDA s'attend également à ce que les exportations du Mali chutent de 32 % par rapport à l'année précédente. Les exportations pour la période 2020-2021 devraient être de seulement 174 000 tonnes métriques. En revanche, le Mali était le plus grand producteur de coton d'Afrique en 2017 avec plus de 700 000 tonnes métriques récoltées.

La production et la commercialisation du coton au Mali sont gérées par une entreprise publique, la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT). La CMDT fournit les intrants aux agriculteurs, gère l'octroi des crédits au secteur, collecte, égrène et commercialise le produit final. Si cette centralisation a ses avantages, elle a aussi ses faiblesses¹⁴⁴. Cette année, la CMDT a immédiatement réduit le prix offert par tonne, passant de 275 000 FCFA (493 dollars É.-U.) à 200 000 FCFA (358 dollars É.-U.) par tonne métrique. En conséquence, les agriculteurs ont choisi de ne pas participer à la campagne de cette année et ont préféré planter des céréales (maïs, millet, sorgho). Malgré les tentatives de correction en offrant une prime de commercialisation de 50 000 FCFA (90 dollars É.-U.) en juin, les données confirment que la plupart des agriculteurs ont maintenu leur refus de cultiver du coton, car « cela n'était pas dans leur intérêt ». Ce sentiment a été aggravé par le fait que la subvention des intrants pour les engrains a été supprimée en 2020¹⁴⁵.

GRAPHIQUE B.2. PRODUCTION DE COTON AU MALI ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL



Source : Département de l'agriculture des États-Unis. : <https://www.indexmundi.com/agriculture/?country=ml&commodity=cotton&graph=production-growth-rate>

La part globale des terres cultivées au Mali ne représente que 0,7 % des champs de coton mondiaux et seulement 0,25 % des stocks finaux prévus¹⁴⁶. Alors que les gouvernements continuent de réévaluer leurs stratégies commerciales à la lumière de la crise sanitaire de la Covid-19, la relance de la base manufacturière textile du Mali, au travers de l'adoption de technologies de production et de fabrication culturellement adaptées, est essentielle. Si elles étaient conçues pour répondre à l'augmentation de la demande nationale et régionale de vêtements et de tissus, les opportunités pour les agriculteurs, les producteurs de textiles, les créateurs et les tailleurs devraient continuer à exister. Par ailleurs, le traitement efficace des sous-produits du coton, tels que les graines de coton pour la fabrication d'huile comestible et d'aliments pour animaux, est également une ouverture importante pour la participation du secteur privé.

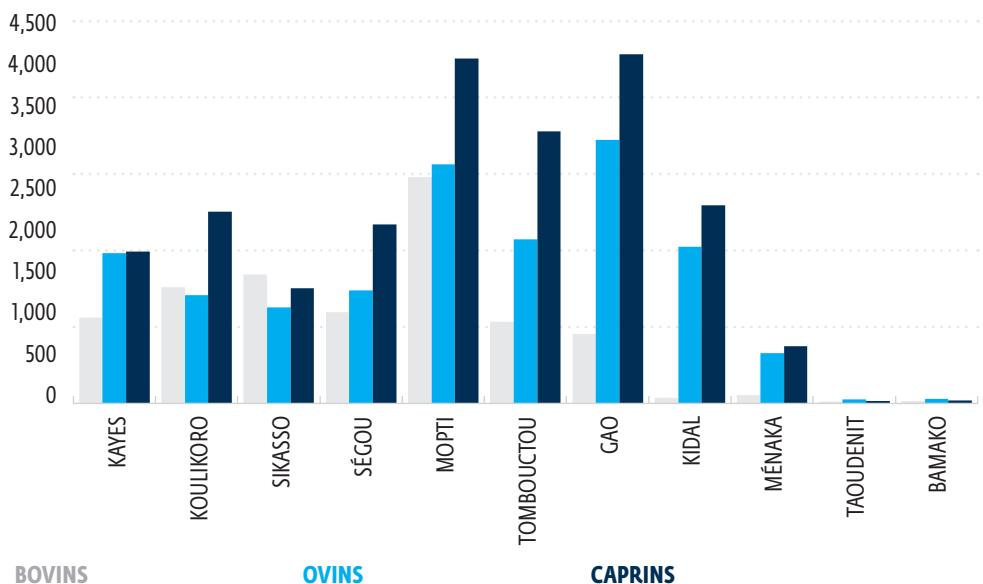
Bien qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 2,9 % au PIB du secteur, la production de coton reçoit 58 % des subventions aux intrants du Gouvernement du Mali, ce qui souligne le décalage entre l'allocation des ressources et la priorité déclarée du Gouvernement du Mali de diversifier et de moderniser le secteur agricole.

L'élevage

Le Mali dispose d'avantages comparatifs évidents en termes de production de bétail. Toutes les Régions du pays, y compris le district de Bamako, sont en mesure de produire de la viande, des produits laitiers et du cuir pour les marchés nationaux et régionaux, ce qui fait de l'élevage un secteur vital, mais sous-évalué. Avec un cheptel bovin actuellement estimé à 10,7 millions de têtes, les éleveurs maliens sont confrontés à des défis tout au long de la chaîne de valeur. Il serait important de surmonter ces défis pour réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté, en particulier parmi les ménages ruraux.

GRAPHIQUE B.3. DISPONIBILITÉ MOYENNE ANNUELLE DU BÉTAIL

Animaux (en milliers)

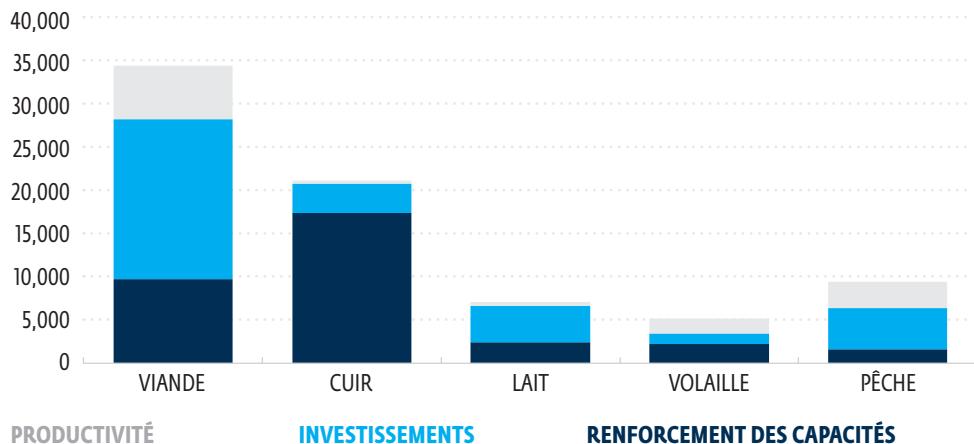


Source: PNISA (2019-2023).

Dans la chaîne de valeur de la viande rouge, on compte neuf abattoirs et 259 abattoirs en plein air en activité.¹⁴⁷ Les exploitations périurbaines, comme Afrique Color, ont profité des opportunités pour engranger les bovins sur une période de 60 à 90 jours.

GRAPHIQUE B.4. ÉLEVAGE ET PÊCHE : PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT ANNUEL MOYEN

En milliers de dollars américains



Source: PNISA (2019-2023).

Toutefois, il est nécessaire de trouver des moyens innovants pour réduire le coût des aliments pour animaux afin de rester compétitif, surtout si l'on tient compte des inefficacités des abattoirs publics. L'offre d'aliments pour animaux de qualité reste à la traîne malgré la forte demande d'options abordables. Il est nécessaire de mettre en place une meilleure intégration avec les chaînes de valeur du riz et du maïs pour garantir que les sous-produits de la phase de transformation bovine soient pleinement utilisés¹⁴⁸. Cet approvisionnement en aliments pour animaux est crucial car les abattoirs privés requièrent des animaux d'une certaine taille et d'une certaine qualité pour être rentables.

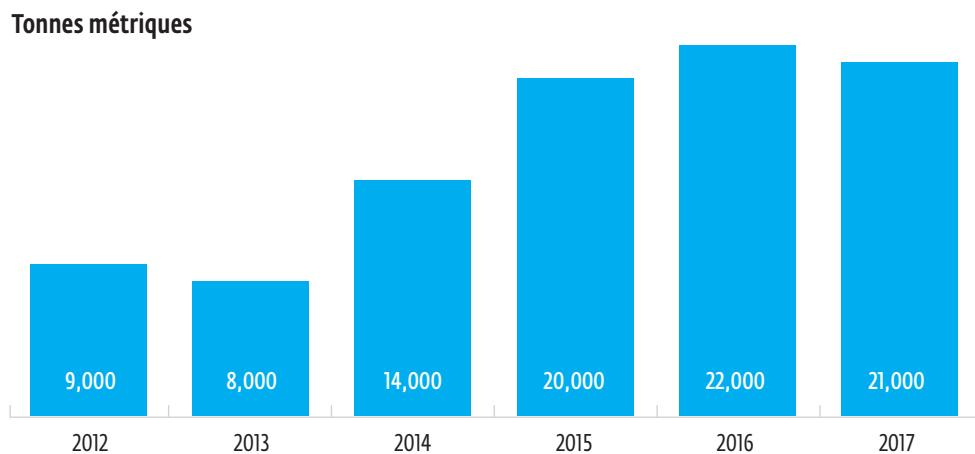
En proie à des faiblesses, telles que des niveaux élevés d'informalité, de fragmentation et de sous-investissement, des investissements ciblés dans la production et récolte d'aliments pour animaux, les services vétérinaires, la technologie de la chaîne du froid et les abattoirs et les crémeries certifiés contribueraient à répondre à la demande croissante en matière d'alimentation et de nutrition. Les projections de la consommation de viande en 2025 sont estimées à 18 kg par habitant pour les résidents ruraux, et à 25 kg par habitant urbain. Avec des chiffres similaires au Sénégal et en Côte d'Ivoire, la demande de viande continuera de croître à un taux annualisé d'environ 4%¹⁴⁹. Le Gouvernement et ses partenaires reconnaissent l'importance d'asseoir le secteur de l'élevage et la chaîne de valeur de la viande sur des bases solides, et ont l'intention de consacrer en moyenne 25 millions d'euros par an aux investissements et à l'amélioration de la productivité. Se référer au Plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) 2019-2023. http://www.passip.org/passip_intranet/pdf-intranet/Politique/9-36%20PNISA_version_finale_sept2014.pdf.

Le marché du lait peut également s'améliorer de manière significative une fois que le goulet d'étranglement que constitue la disponibilité d'aliments pour animaux de qualité aura été résolu. Alors que la production dans les zones urbaines et périurbaines est en hausse, le Mali a importé environ 22 000 tonnes de produits laitiers pour une valeur de 35,7 millions dollars É.-U.¹⁵⁰ Avec 30 usines industrielles et semi-industrielles de transformation du lait dans le pays, la collecte et la commercialisation du lait sont caractérisées par l'absence d'infrastructures adéquates pour minimiser les altérations et garantir la sécurité des produits¹⁵¹. En tant que tels, les investissements privés dans la santé du bétail, la technologie de pasteurisation et la logistique de la chaîne du froid peuvent aider les producteurs et les transformateurs à être mieux positionnés pour répondre à la demande croissante de produits laitiers.

Mangue

La chaîne de valeur de la mangue au Mali a bénéficié des efforts concertés de la part du Gouvernement, des donateurs et des entreprises privées, mais des faiblesses persistent. Avec une production estimée entre 500 000 et 750 000 tonnes par an, la majorité des mangues malienches ne sont pas de la variété (Kent, Kett, Valencia) prisée sur le marché mondial. Le marché de la mangue au Mali est caractérisé par trois types d'acteurs : (i) les commerçants et exportateurs qui approvisionnent les marchés européens en variétés Kent et Kett ; (ii) les exportateurs qui approvisionnent les marchés du Maghreb et du marché commun de la CEDEAO ; et (iii) les commerçants fournissant des variétés locales (comme Amélie). Toutefois, on estime que 40 % des mangues collectées dans les plantations ne parviennent jamais au consommateur final en raison de l'absence de services de transport, de logistique et de stockage appropriés¹⁵². Dans un développement positif, l'introduction d'une logistique multimodale permet d'acheminer des conteneurs de mangues réfrigérées vers l'Europe via Dakar ou Abidjan en seulement 10 jours, avec une estimation de 21 000 tonnes métriques exportées en 2017.

GRAPHIQUE B.5. EXPORTATIONS DE MANGUES, 2012-2017



Source: Ministry of Agriculture, Mali, 2018.

La poursuite des investissements dans la lutte contre la mouche des fruits pour répondre aux normes internationales strictes, la construction de routes vers les principales zones de production et le soutien aux services de certification et de normalisation sont nécessaires pour accroître la participation du secteur privé. Étant donné le nombre d'années qui s'écoulent avant que les vergers ne commencent à produire des fruits, l'obtention de financements est un défi de taille pour les producteurs-commerçants. En outre, la nature périssable de ce fruit rend les banques commerciales réticentes à financer les exportateurs. Les infrastructures de traitement et de conditionnement sont également limitées. Aussi, les entreprises spécialisées dans les services d'entreposage et de transport frigorifiques, la fabrication d'emballages et les équipements de fabrication de jus peuvent aider les producteurs de mangues maliens à atteindre de nouveaux marchés tout en minimisant les pertes après récolte¹⁵³.

La production de plants de manguiers présente également une opportunité de création d'emplois pour les jeunes et de rendements pour les investisseurs. Les plantules restent en pépinière durant deux ans et demi à trois ans avant d'être transplantées. Une fois en production, un hectare de manguiers peut donner cinq tonnes métriques de fruits. Au prix de gros de 75 000 FCFA le kilo (134 dollars É.-U.) et avec un coût d'investissement estimé à un million de FCFA (1792 dollars É.-U.) par hectare, la filière mangue bien financée et structurée pourrait rapporter des dividendes pendant des décennies¹⁵⁴.

ANNEXE B. ANALYSE SWOT — SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des terres arables et des ressources en eau abondantes pour la production de céréales et de cultures à haute valeur ajoutée, et l'élevage. Une histoire ancienne de compétences en matière d'agriculture et d'élevage. Un élément central de l'identité culturelle. Une situation stratégique avec (sept) voisins : <ul style="list-style-type: none"> Quatre voisins partagent la même monnaie (UEMOA), Cinq voisins partagent les mêmes normes comptables (SYSCOA/OHADA). Les politiques gouvernementales favorables ont fait du développement agricole une priorité nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur agro-industriel du Mali se caractérise par des niveaux d'informalité et de fragmentation élevés, qui s'applique aux producteurs, aux transformateurs, aux commerçants et aux consommateurs (par exemple, les entreprises alimentaires). La main-d'œuvre est principalement constituée d'hommes et femmes ayant peu ou pas de scolarité formelle. Les infrastructures et les services habilitants sont soit inexistant, soit d'un coût prohibitif. Des préoccupations concernant la qualité et la disponibilité en temps voulu des intrants (à savoir les engrains pour la production de coton). Les sources de financement appropriées font défaut.

OPPORTUNITÉS**MENACES**

- Fourniture de services de crédit et de (micro) assurance basés sur la météo et/ou sur des indices.
- Construction et exploitation des entrepôts et des silos dans le cadre des systèmes de récépissés d'entreposage.
- Modernisation les services de certification afin de réduire les coûts et améliorer la compétitivité internationale pour les cultures à haute valeur ajoutée en particulier.
- Amélioration des liens par une meilleure intégration avec les fournisseurs locaux, notamment par le biais d'alliances entre les investisseurs d'ancre solvables et les petits exploitants agricoles et les coopératives.
- Réduction des pertes post-récolte.
- Renforcement des capacités des organisations intermédiaires et des coopératives de producteurs, y compris les associations de transformation/industrielles.
 - Mettre l'accent sur la formation basée sur l'emploi (apprentissage par la pratique) par opposition aux ateliers de renforcement des capacités.
- Fourniture des biens, des services et des infrastructures conçus pour minimiser les pertes post-récolte :
 - Réalisation des emballages et des machines connexes pour les céréales, les fruits, les légumes, la viande et les produits laitiers.
 - Machines de traitement plus efficaces et efficientes pour les céréales, les fruits, les légumes, la viande et les produits laitiers.
 - Services de transport à climatisation contrôlée
 - Technologies d'économie d'énergie et d'eau (par exemple, pompes à eau solaires, fertigation goutte à goutte souterraine, puits tubulaires).
- Soutien gouvernemental et institutionnel aux zones économiques spéciales (ZES) (sécurisées ou renforcées), y compris les ZES transfrontalières.
- Développement des chaînes de valeur verticalement intégrées (par exemple, la viande et les produits laitiers) avec des rôles définis et des incitations pour les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les consommateurs (ménages et restaurants).

- Insécurité causée par l'extrémisme, le crime transnational organisé et un gouvernement central faible.
 - Vol de bétail et risque de conflit civil pour l'accès aux terres agricoles.
- Covid-19
 - Restrictions sur le commerce régional et international.
 - Restrictions à la mobilité (accès aux marchés, aux matières premières),
 - Impact sur le pouvoir d'achat (baisse des salaires, envoi de fonds, accès au financement),
 - Impact sur la santé et le bien-être des personnes,
 - Impact sur la santé des plantes et le bien-être des animaux en raison de la mobilité réduite des techniciens.

Note : SWOT = Forces (Strengths), Faiblesses (Weaknesses), Opportunités (Opportunities), Menaces (Threats).

ANNEXE C. TIRER PARTI DES ZES POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIVÉ

C.1. Un Outil Politique Ciblé Pour Éliminer Les Contraintes Du Mali

Il y a un outil politique catalytique que l'État malien peut efficacement exploiter pour promouvoir une croissance économique résiliente dans l'espace agro-industriel (y compris la transformation à valeur ajoutée et les chaînes d'approvisionnement/de valeur à forte croissance). Cet outil est constitué de zones économiques spéciales de ZES agro-industrielles dirigées par le secteur privé et soutenues par un cadre juridique, réglementaire et institutionnel moderne La mise en œuvre réussie d'un régime national de ZES peut s'intégrer efficacement dans le programme de réformes du Mali (i) pour stimuler à la fois l'IDE privé et l'investissement national en ces temps de turbulences ; (ii) augmenter les recettes d'exportation diversifiées ; et (iii) générer des emplois locaux.

Les ZES dirigées par le secteur privé peuvent également fournir un outil politique précis aux pays d'Afrique de l'Ouest. Cet outil, les ZES de sécurité nationale SAFE, peut aider le Mali à commencer à mettre en œuvre l'accord d'Alger de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM) (Accord de paix d'Alger) afin d'apaiser le conflit dans les régions du Nord. Dans cet esprit, les ZES peuvent donner une réelle substance aux initiatives de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR dans son acronyme anglais) qui constituent une partie essentielle de l'accord de paix. Les ZES peuvent en outre fournir aux secteurs public et privé une plate-forme pionnière pour faire face aux effets négatifs sanitaires, économiques, politiques et sociaux, causés en partie par la pandémie de Covid-19 au Mali, y compris l'effondrement de l'ordre constitutionnel. Par ailleurs, les ZES dirigées par le secteur privé peuvent finalement s'avérer être un instrument politique novateur pour aborder et résoudre les défis démographiques, économiques et sociaux croissants auxquels sont confrontés d'autres pays fragiles et touchés par des conflits dans la Région transsaharienne.

C.2 Le Cas Des Zes Au Mali

Le concept

Les ZES intégrées peuvent déclencher une transformation structurelle dynamique. Lorsqu'elles sont correctement situées, conçues, financées, construites, développées, exploitées, gérées, administrées, entretenues, commercialisées, gouvernées et réglementées – les ZES peuvent résoudre bon nombre de problèmes socio-économiques actuels, tels que l'éducation, le logement, la santé et les inégalités en matière de sécurité alimentaire, qui fracturent les sociétés du monde entier. Les ZES permettent aux décideurs politiques (i) de tirer parti des économies d'échelle et des plateformes de réseaux numérisés, particulièrement pour les petites nations ou les nations enclavées comme le Mali ; (ii) de créer des chaînes d'approvisionnement ou de valeur locales, régionales, continentales, voire mondiales ; (iii) d'élargir les possibilités d'éducation, d'apprentissage et d'approfondissement des connaissances, notamment par la formation sur le terrain (c'est-à-dire l'apprentissage par la pratique) ; (iv) de renforcer les systèmes de santé nationaux ZES par ZES, pouvant améliorer la prestation de

services de santé (appuyée par la production stratégique de fournitures médicales, d'équipements et de médicaments essentiels) ; et (v) de relancer la reprise économique dans des environnements en proie à des conflits sociaux, des insurrections djihadistes (criminalité transnationale organisée), voire des pandémies.

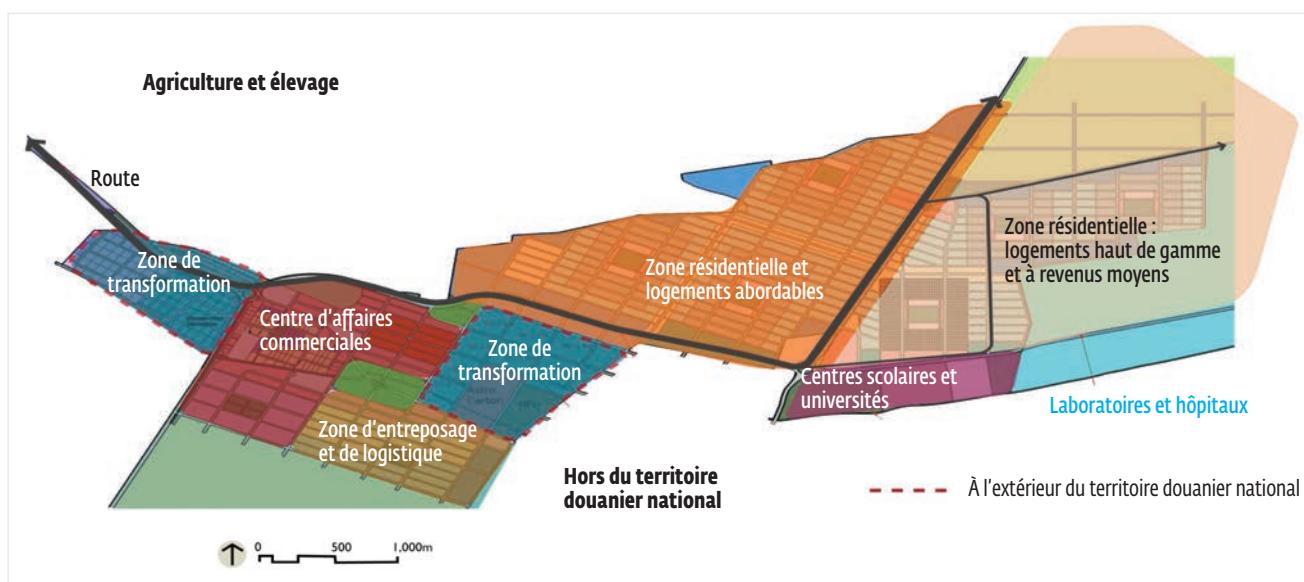
Les ZES s'inspirent des premiers entrepôts des cités-États, comme Hong Kong et Singapour (Graphiques D.1 et D.2). « Municipalité industrielle intégrée » ou « cité-État de la renaissance », la ZES désigne généralement une zone géographique délimitée, physiquement sécurisée et parfois clôturée. Elle comprend des sites de développement intégrés et à usage mixte, avec des terrains et des installations viabilisés qui offrent généralement une réglementation administrative sur place, une gestion privée, des infrastructures modernes, des services connexes et des incitations basées sur les performances qui peuvent être fournies sur une base décentralisée ou locale.

La zone géographique qui en résulte peut être consacrée à une gamme pratiquement illimitée d'activités économiques et sociales polyvalentes, telles que l'industrie manufacturière, le commerce, la logistique, l'entreposage, le traitement des minéraux, la pétrochimie, l'agro-industrie, la production d'électricité, la haute technologie, les soins de santé, l'éducation, le logement (y compris le logement abordable), le tourisme, les services financiers et autres activités similaires.

Si elle est initialement conçue comme une pépinière d'entreprises ou un cluster, une ZES peut également répondre aux besoins des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Il est important de noter que ces zones de développement spatial sont régies par un cadre juridique, réglementaire et institutionnel unique, différent de celui qui s'applique dans le reste du pays hôte.

GRAPHIQUE C.1. SCHÉMA DIRECTEUR D'UNE ZES AGRO-INDUSTRIELLE INTÉGRÉE ET À USAGE MIXTE

Zone auxiliaire de la SEZ



Source : Illustration de la SFI.

Note : SEZ = Zone économique spéciale.

GRAPHIQUE C.2. LES ZES OFFRENT DES OPPORTUNITÉS POUR UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES À USAGES MULTIPLES, AFIN DE STIMULER LES INVESTISSEMENTS, LA CRÉATION D'EMPLOIS FORMELS ET LE COMMERCE



Source: IFC illustration.

Note: SEZ = special economic zone.

C.3. Un Débat Injustifié

Attributs positifs des ZES

Les principaux moteurs du succès des ZES comprennent quatre facteurs. Il s'agit de (i) l'attraction, la pénétration et la pérennisation ciblées des investissements ; (ii) la création, la diffusion et le partage de connaissances innovantes ; (iii) la construction, le développement et l'exploitation d'infrastructures sociales inclusives ; (iv) la promotion, la mise en œuvre et la réalisation cohérentes des exportations ; et (v) la création, la pérennisation et la synergie d'emplois stratégiques. Correctement situées, conçues, développées, exploitées et gouvernées, les zones de croissance spatiales peuvent produire de tels résultats positifs, car ces zones économiques et sociales offrent un environnement juridique, réglementaire et commercial plus libéral et plus flexible. Ces zones disposent également d'institutions et d'infrastructures administratives plus efficientes que celles existant dans l'économie en général. Ainsi, les ZES, entre les mains de bons décideurs, peuvent servir de plateformes efficaces de réforme politique pour n'importe quelle nation —y compris les pays touchés par des conflits, des pandémies et les États fragiles ou en faillite comme le Mali— afin de créer de nouveaux marchés et de maximiser les financements publics et privés pour un développement qui contribue positivement à une croissance inclusive, équitable et durable pour combattre l'extrême pauvreté.

Aucun pays au monde ne confirme les conclusions précédentes avec plus de force que la Chine. Ce sont précisément les ZES innovantes, et peu orthodoxes, que le Vice-Premier ministre chinois Deng Xiaoping a astucieusement adoptées et mises en œuvre en tant que principal outil de politique industrielle axé sur l'entreprise privée et le marché qui ont permis à l'économie planifiée de la Chine de créer des « bulles de capitalisme » et d'atteindre un décollage du développement de masse cruciale dans le jargon de W. W. Rostow au cours des années 1980-2000.¹⁵⁵ Le succès de la Chine avec les ZES est l'une des principales raisons pour lesquelles ce pays d'Asie de l'Est a connu (en dehors de la période de la Covid-19) quatre décennies d'expansion économique ininterrompue –sans précédent dans l'histoire du monde moderne– qui a catapulté la Chine d'une économie agraire à la deuxième économie la plus puissante du monde et à un poids lourd industriel et technologique aujourd'hui¹⁵⁶.

Comme l'a souligné le prix Nobel Paul Romer, la croissance économique et le développement fulgurants de la Chine reflètent son adhésion à deux méta-idendités par le biais des ZES. La combinaison du : (i) concept de marché (renforcé par l'institution juridique de la propriété privée ou des droits de propriété quasi-privés) et ; (ii) de zones géographiques capables d'attirer des populations croissantes grâce à des ZES à grande échelle, soutenues par des infrastructures de pointe¹⁵⁷. Cette croissance économique inégalée basée sur le développement des zones spatiales explique en grande partie comment près de 800 millions d'individus sont sortis de l'extrême pauvreté¹⁵⁸. En conséquence, l'extrême pauvreté est passée d'environ 75 % de la population chinoise totale en 1984 à moins de 1 % aujourd'hui.

Le phénomène de zones spatiales chinoises a ensuite déclenché une prolifération de ZES performantes dans le monde entier. D'innombrables économies –allant (i) de l'Amérique du Sud et Centrale à l'Asie du Sud et de l'Est, en passant par le Moyen-Orient et l'Afrique– ont connu un succès relatif grâce au modèle de ZES en tant qu'outil de politique industrielle stratégique permettant de relancer des réformes et des activités économiques et sociales transformationnelles et structurelles¹⁵⁹. Selon la Banque mondiale, le succès économique de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud et du Vietnam est attribuable à la stratégie selon laquelle chaque nation « choisit d'investir dans les infrastructures, les zones économiques spéciales et, surtout, le capital humain, et générant ainsi une main-d'œuvre de haute qualité connectée au monde extérieur¹⁶⁰ À ce jour, environ 5400 zones économiques formelles et autres zones spatiales dans près de 147 pays sont en activité dans le monde et ont créé environ 66 millions d'emplois (données pré-Covid-19)¹⁶¹. Avec 1587 ZES, la Chine se taille la part du lion en accueillant environ 48 % des ZES du monde¹⁶².

Les détracteurs ignorent les effets dynamiques des ZES

Malgré les vertus éprouvées des ZES, les multiples détracteurs abondent (Hamada, 1974 ; Madani, 1999 ; Kaplinsky, 1993 ; OCDE, 2018). De nombreux fondamentalistes du marché néoclassique, qui se concentrent strictement sur les questions d'efficience allocative statique et fixe (par exemple, les effets directs sur l'emploi et les flux d'IDE), considèrent souvent les ZES comme des options de deuxième ou troisième choix en matière de développement économique¹⁶³. Leur argument est souvent que cet outil politique s'écarte des principes du Consensus de Washington. Le consensus doit être capitalisé. Il s'agit d'un terme d'art qui préconise une approche de réformes économiques à l'échelle nationale visant à créer des « règles du jeu équitables » dans l'économie en général. Cette critique ignore les effets dynamiques et le rôle de catalyseur –tels que fondés sur la théorie de la croissance endogène du prix Nobel Paul Romer– que les ZES peuvent jouer dans la promotion de réformes et d'une croissance plus larges dans l'économie en général, permettant même parfois à un pays comme la Chine de modifier progressivement ses avantages concurrentiels existants (Gomory et Sylla, 2013).

Les fondamentalistes du marché ignorent généralement les effets dynamiques des zones spatiales. Ces effets inclus : (i) les incubateurs d'amélioration de la gouvernance, des garanties institutionnelles, juridiques, réglementaires et sociales qui peuvent surmonter les défaillances du marché, de la réglementation gouvernementale, de la gouvernance et de la coordination ; (ii) des essais par tâtonnement des réformes catalytiques pouvant engendrer des avancées à l'échelle du pays ; (iii) le développement des compétences de la main-d'œuvre locale par le biais de la formation en cours d'emploi, de l'accumulation des connaissances et de programmes de mise à niveau des compétences pour améliorer les capacités du capital humain local ; (iv) les transferts de technologie ; (v) l'adoption accélérée des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris des plateformes de réseaux numériques de production et de distribution ; (vi) la diversification et la mise à niveau de la production et des exportations ; (vii) les gains de l'efficacité en matière de production, d'approvisionnement et de commerce réalisés par les entreprises nationales ; (viii) l'intégration économique et sociale dans l'économie nationale ; (ix) la formation de clusters industriels ; (x) l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur locales, régionales, continentales et mondiales (comme dans l'espace agro-industriel) ; et (xi) les changements structurels dynamiques, dont une industrialisation accrue, l'ouverture des marchés et la numérisation¹⁶⁴.

L'approche par une concurrence équitable (level playing field) peut produire des rendements plus élevés pour la société lorsqu'elle se concentre sur les biens et services socio-économiques essentiels. Ces produits de première nécessité sont nécessaires au développement du capital humain comme les soins de santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, l'éducation et le logement¹⁶⁵. (The Changing Nature of Work, p. 128). Comme le souligne la Banque mondiale dans sa publication-phare de 2019, « la manière la plus directe d'assurer l'équité [à toute société] est de soutenir le développement de la petite enfance¹⁶⁶ ». La publication poursuit : « Garantir à chaque enfant l'accès à la nutrition, la santé, l'éducation et la protection [sociale et juridique] adéquates, en particulier dans les premières années de la vie, garantit une base solide

pour le développement des compétences à l'avenir » (Id.) « Parce que l'acquisition de compétences est cumulative, les retours sur les investissements précoces sont les plus élevés [pour la société]¹⁶⁷ » (Id.) Comme démontré ci-dessous, les ZES, en juxtaposition symbiotique avec les plateformes de réseaux numériques qui agrègent l'offre sur le marché concerné, constituent un conduit innovant pour déclencher sur une base ciblée, la fourniture efficace et équitable de ces produits de première nécessité qui peuvent ensuite être déployés dans l'ensemble de l'économie.

D'autres critiques des ZES rapportent que les réussites de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine n'ont pas été reproduites de manière uniforme dans le monde entier, en particulier en Afrique¹⁶⁸. L'absence d'infrastructures et de services publics adéquats dans les ZES, le manque de travailleurs qualifiés et compétents, l'absence de leadership politique effectif, les défis liés aux capacités techniques des régulateurs gouvernementaux des ZES, et la désignation des zones spatiales sur la base de considérations politiques plutôt que sur la base de considérations de marché robuste constituent les principales lacunes qui empêchent les nations africaines de tirer pleinement profit des zones spatiales¹⁶⁹. L'absence d'études de faisabilité comprenant des analyses et de la demande et le manque de volonté aboutissent invariablement à l'implantation de zones spatiales sur des sites de développement en Afrique qui, ne répondent pas au test de viabilité commerciale.

En avançant leurs positions, les critiques omettent de reconnaître certaines réformes. Des réformes innovantes du cadre juridique, réglementaire et institutionnel des ZES qui ont le pouvoir de faire respecter la loi (en s'appuyant fidèlement sur la discipline de l'analyse économique du droit)¹⁷⁰ peuvent résoudre la majorité des défaillances du marché et des réglementations gouvernementales mises en évidence. Comme le souligne Farole, « un cadre juridique et réglementaire efficace est une première étape nécessaire au développement de programmes de zones »¹⁷¹ ... « La mise en place d'un [tel] cadre... établit les « règles du jeu »... « Il joue un rôle fondamental pour résoudre des questions foncières souvent difficiles, faciliter la mise en place d'infrastructures nécessaires et garantir le respect des normes de travail et environnementales ». « Bien qu'il ne soit pas une garantie de succès, l'absence d'un cadre juridique et réglementaire solide condamnera normalement un programme de ZES à l'échec »¹⁷² (Id.).

En effet, les études de cas d'autres ZES (comme celles du Bangladesh) montrent une mise en œuvre réussie du modèle international de ZES. Ces études démontrent que les zones spatiales –lorsqu'elles sont correctement situées, conçues, financées, construites, développées, gérées, gouvernées et réglementées– constituent des vecteurs de réformes extrêmement efficaces pour corriger les défaillances et les distorsions omniprésentes du marché et de la réglementation gouvernementale qui entravent le fonctionnement efficace des marchés. En d'autres termes, plutôt que de créer des distorsions du marché, les meilleures pratiques en matière de ZES (renforcées par des lois sur les ZES améliorant l'efficience et préservant l'équité) éliminent ces distorsions pour permettre aux pays d'accueillir de nouveaux marchés, de nouvelles entreprises et de nouvelles possibilités d'emploi. Ces pays créent également de nouvelles chaînes de valeur ou d'approvisionnement locales, régionales, continentales et mondiales qui n'existeraient pas « sans » le régime des ZES.

En fournissant des infrastructures publiques et sociales fondamentales (par exemple, ports, routes, écoles, hôpitaux) peuvent être fournies et partagées sur une base collective grâce à des financements innovants, en augmentant l'offre de biens quasi-publics (par exemple, l'information, la R&D), en protégeant et en faisant respecter l'ensemble des droits de propriété privée (comme la propriété intellectuelle), en élargissant l'assiette fiscale nationale grâce à des régimes spéciaux d'imposition forfaitaire et en instaurant un environnement favorable à la création d'externalités positives ou de retombées telles que l'apprentissage et l'accumulation de connaissances grâce à des établissements d'éducation et de formation. La génération actuelle de zones spatiales en pleine évolution peut améliorer les performances de marchés contraints et créer des marchés totalement nouveaux dans les cas où les distorsions entravent l'entreprise de « marché libre ».

Les zones spatiales et les ZES ont progressé au cours des cinq dernières décennies., Elles ont cessé de constituer des enclaves commerciales exclusives pour devenir des moteurs de croissance modernes reliant les centres de connaissances des pays à leurs secteurs industriels et commerciaux¹⁷³. Elles sont passées d'activités commerciales à fonction unique à des activités économiques, industrielles et sociales à fonctions multiples ; elles ont cessé de se focaliser sur des objectifs et des résultats purement économiques à la constitution d'incubateurs (pépinières) de réformes sociales et politiques ; et de la promotion des exonérations fiscales génératrices de distorsion à la création de cadres fiscaux compétitifs. Elles sont passées du stade de moteur des réformes au niveau national à celui de facilitateur de la coopération régionale transfrontalière, de l'exploitation des *avantages comparatifs statiques* des nations à la galvanisation des changements *dynamiques, transformationnels et structurels* de leurs dotations en facteurs naturels¹⁷⁴.

C.4. La Stratégie De Mise En Œuvre Des Zes Au Mali

Première étape : Promulgation du projet de loi relatif au régime des ZES au Mali

Malgré les résultats positifs obtenus au Bangladesh, en Éthiopie, au Gabon et au Vietnam, le succès des ZES n'a pas été reproduit en Afrique. Ce manque de succès est attribué (i) à des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels de faible qualité ; (ii) à l'absence d'études de faisabilité complètes et rigoureuses ; et (iii) à des problèmes d'infrastructures. En l'absence d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel moderne pour les ZES, le Mali ne peut pas mettre en place des ZES aux pratiques exemplaires. À ce jour, il n'y a pas de lois ou de réglementations régissant les ZES au Mali. Le cadre juridique existant consiste en seul article du Code des investissements. Étant donné la complexité des ZES, cet article n'est pas suffisant pour constituer un argument commercial convaincant pour inciter les investisseurs étrangers dans les ZES en Afrique de l'Ouest. Il n'est pas surprenant que cet échec de la réglementation gouvernementale, juxtaposée à la situation sécuritaire précaire et à l'instabilité politique récurrente du Mali, explique pourquoi aucune ZES n'existe aujourd'hui au Mali. Pour cette raison, le Mali n'est pas actuellement en mesure d'établir des ZES dans les domaines de l'agro-industrie, du secteur médical et de la relance économique.

La solution immédiate est que le Mali adopte le projet de loi relatif au régime des ZES préparé et soumis par la SFI à l'ancien Gouvernement du Mali. La loi relative au régime des ZES, préparée par la SFI, permettra au Mali d'éliminer bon nombre des défaillances du marché et de la réglementation gouvernementale évoquées dans ce rapport et, par conséquent, d'accroître les opportunités commerciales pour le secteur privé, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie et des soins de santé (Covid-19). La nouvelle loi malienne sur la ZES offrira également à la nation transsaharienne les outils politiques nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger de 2015. Cet accord jettera les bases pour lutter contre le danger manifeste et présent que représente le mouvement d'insurrection jihadiste dans le pays. Sans ce dernier aspect, le secteur privé, qu'il soit national, régional ou étranger, ne développera pas d'opportunités commerciales au Mali.

Sans cette loi, le Mali aura beaucoup de mal à endiguer les menaces djihadistes et de terrorisme croissantes dans le pays. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à son tour, pourrait être incapable d'arrêter la propagation cancéreuse du mouvement terroriste dans la région du Sahel et dans le reste du marché commun de la CEDEAO, y compris la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Ghana, le Togo et le Bénin. Un tel résultat exposerait l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest à une insécurité accrue, à une propension à une plus grande instabilité politique, à une intensification de l'insécurité alimentaire, à une nouvelle dégradation de l'ordre public, voire à un effondrement économique dans certains pays.

Sans cette loi, le futur Gouvernement du Mali démocratiquement élu sera incapable d'établir efficacement un nouveau contrat social avec le peuple malien. Ce nouveau contrat social, mis en œuvre de manière progressive et graduelle à travers les futures ZES du Mali, peut commencer à promouvoir (i) l'égalité des chances économiques et sociales grâce à une nutrition, des soins de santé, une éducation et une formation des adultes accessibles à tous ; (ii) une croissance et un développement économiques inclusifs et équitables ; et (iii) la responsabilisation des dirigeants politiques, entre autres caractéristiques. Ces résultats positifs, à leur tour, se traduiront par une société plus juste et plus équitable pour tous les citoyens du Mali, indépendamment de leur appartenance religieuse, de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur statut social et autres caractéristiques distinctives. Ces résultats économiques, politiques et sociaux positifs fourniront alors au secteur privé, et plus particulièrement aux investisseurs comme aux entrepreneurs économiques et sociaux, une raison légitime d'investir au Mali, même dans les circonstances difficiles actuelles.

Deuxième étape : Le déploiement des ZES au Mali

Le Groupe Banque mondiale a déjà commandité une analyse du marché et de la demande des ZES pour le Mali. De manière préliminaire, l'analyse montre plusieurs sites au Mali dans lesquels les investissements des ZES ont le potentiel de s'implanter et de provoquer une création significative d'entreprises et d'emplois dans le domaine de l'agro-industrie¹⁷⁵. Même si le Gouvernement de Transition et le futur Gouvernement du Mali démocratiquement élu devraient commencer lentement avec quelques ZES, ce pays enclavé d'Afrique de l'Ouest peut progressivement créer d'autres ZES à mesure que les acteurs des secteurs public et privé acquièrent progressivement une expérience pratique.

L'une des premières ZES que le Mali devrait mettre en œuvre est celle de SiKoBo. SiKoBo est la ZES transfrontalière pour l'agro-industrie qui sera située à Sikasso au Mali, à Korhogo en Côte d'Ivoire et à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. La ZES de SiKoBo devrait également être établie en tant que ZES de sécurité nationale SAFE, étant donné que les djihadistes se sont répandus dans le sud du Mali et le nord de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Le fait d'impliquer dès le départ trois pays de la CEDEAO dans la conception de la ZES transfrontalière proposée pourrait potentiellement minimiser les risques du projet. Si l'un des trois gouvernements ne parviendrait pas à assumer son poids et sa responsabilité –résultat qui garantirait généralement l'échec de la zone au niveau de chaque pays– les deux autres gouvernements (avec le soutien des partenaires internationaux du développement et des développeurs et opérateurs de la ZES du secteur privé) peuvent assumer de plus grandes responsabilités pour assurer le succès de la ZES au niveau transfrontalier. Une ZES de sécurité nationale SAFE réussie à SiKoBo peut même constituer un rempart contre la menace djihadiste croissante au Mali et dans la région de la CEDEAO.

Une étude de faisabilité complète et rigoureuse doit être entreprise. Cette étude doit être réalisée par un (des) développeur(s) et opérateur(s) potentiel(s) du secteur privé de la ZES ou par des experts techniques mandatés par le Gouvernement du Mali et les partenaires internationaux de développement (par exemple, la Banque mondiale, la SFI, la Banque africaine de développement) avant qu'un financement ne soit alloué au développement de toute ZES. Cet exercice permettra de déterminer si la ZES transfrontalière proposée est d'un point de vue technique, économique, financier, social et environnemental faisable et commercialement viable. Ce même exercice doit être effectué pour les multiples agropoles de ZES que le Gouvernement de Transition ou le futur Gouvernement du Mali démocratiquement élu pourrait souhaiter établir. Cette recommandation s'applique avec la même force et le même effet aux nombreuses ZES médicales (y compris les villages et les parcs médicaux) que le Mali a besoin pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Comme souligné ci-dessus, le Mali doit donner vie à l'accord de paix d'Alger de 2015. Le Mali, en collaboration avec les partenaires internationaux de développement et autres acteurs étrangers, pourrait envisager la création d'une ZES de sécurité nationale SAFE dans l'une des Régions du Nord (p. ex., Tombouctou) du pays. Environ 10 000 à 15 000 membres des forces de sécurité des Nations Unies, une éventuelle mission de maintien de la paix de la CEDEAO, le contingent existant de troupes françaises, allemandes et américaines, et la force conjointe G5-Sahel (FC-G5S) comprenant environ 10 000 hommes fournis par les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger) et soutenus par des fonds de l'UE, la France, les États-Unis, les Émirats arabes unis, la Chine et l'Arabie saoudite peuvent être déployés de manière plus stratégique pour contrer la menace d'insurrection djihadiste dans le nord du Mali.

Les ZES de sécurité nationale SAFE, établies dans le Nord, conduiraient à la mise en place d'une gouvernance décentralisée. Cette mise en œuvre est expressément prévue par l'accord de paix d'Alger, qui permettrait au Gouvernement du Mali de mettre en œuvre de facto une forme de gouvernement fédéraliste. Autrement dit, les Régions du Nord –organisées et administrées comme des ZES décentralisées de sécurité nationale SAFE– peuvent commencer à fonctionner comme des Régions semi-autonomes d'une manière administrative qui est quelque peu similaire à celle de la région du Kurdistan dans le nord de l'Irak en vertu de la constitution fédérale irakienne. Pour garantir le

succès, la conception, le financement, le développement et le fonctionnement de ces ZES doivent être exécutés en stricte conformité avec les résultats et les conclusions des études de faisabilité complètes et rigoureuses. Le défi consistera à se concentrer sur les activités qui pourraient rendre les ZES proposées commercialement viables.

C.5. Aperçu Du Projet De Loi Relatif Au Régime Des Zes Au Mali

Le projet de loi relatif au régime des ZES au Mali, préparé par la SFI, constitue une entreprise novatrice dans une juridiction de droit civil français. Cette loi peut permettre au Mali de créer des cités commerciales semi-autonomes, des ZES médicales intelligentes, des districts industriels et des ZES agro-industrielles en fonction de facteurs naturels du pays. Le projet de loi malien sur les ZES intègre les réformes ciblées suivantes présentées dans le schéma D.3. Une caractéristique innovante de ce projet de loi est que les incitations fiscales et à l'investissement applicables sont centrées sur un impôt forfaitaire spécial de 20 % dans les ZES qui reproduit une approche utilisée par les premières ZES en Chine. Une autre caractéristique innovante est que les entreprises privées des ZES ne peuvent prétendre aux incitations applicables pour réduire l'incidence fiscale de l'impôt forfaitaire de 20 % que si deux conditions fondées sur la performance sont remplies : Les deux conditions sont (i) si ces entreprises exercent des activités économiques ou sociales spécifiques qui favorisent le bien public ou commun ou d'autres résultats économiques et sociaux positifs au nom des individus ; et (ii) si les avantages marginaux de ces incitations dépassent leurs coûts marginaux.

GRAPHIQUE C.3. TRÉFORMES CIBLÉES DE LA LOI SUR LES ZES DU MALI

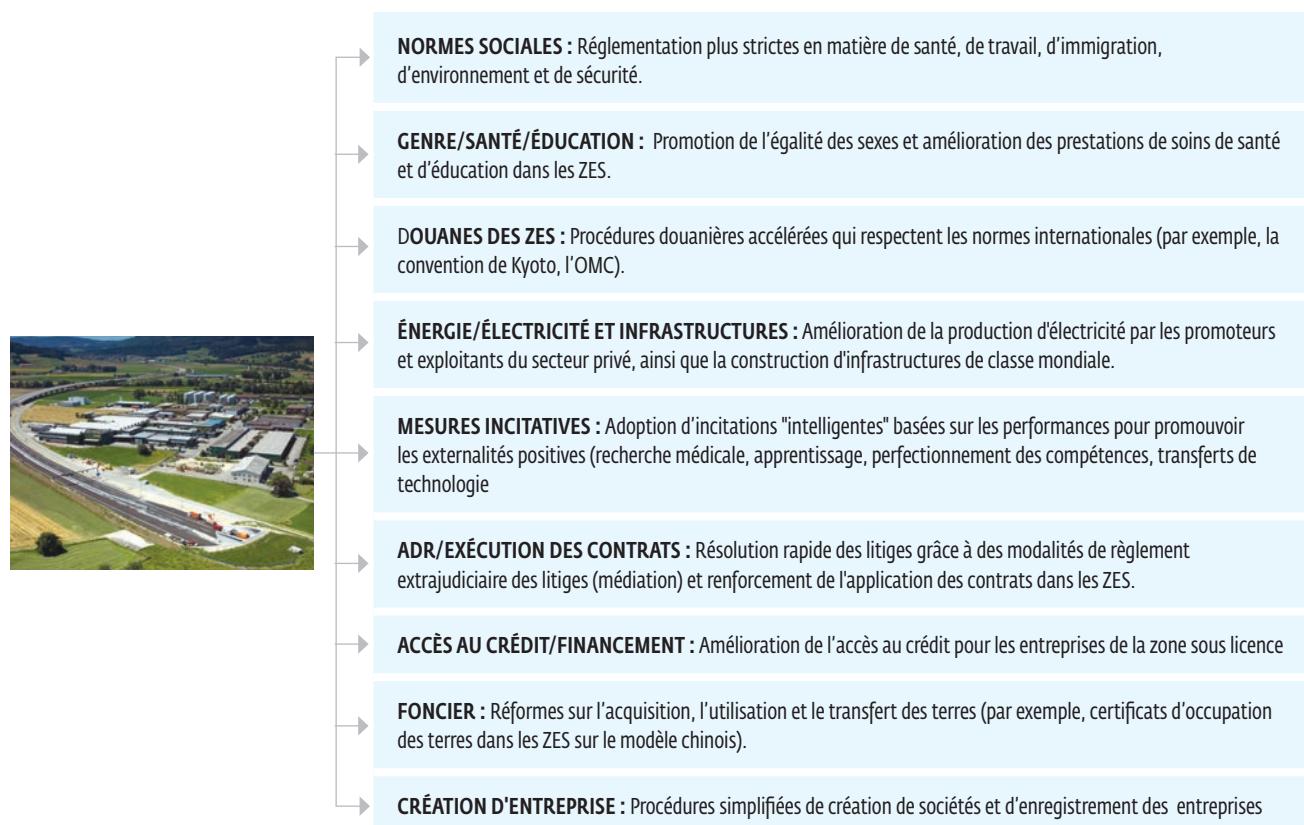


Illustration de la SFI.

Ces résultats rentables et basés sur les performances comprennent plusieurs facteurs. Il s'agit de (i) la construction d'infrastructures dans les ZES qui réduisent les défaillances du marché comme la pollution de l'air, de l'eau et le bruit ; (ii) la création d'emplois locaux pour les travailleurs peu, moyennement et hautement qualifiés ; (iii) la construction d'infrastructures hors site dans les cas où le Mali ne dispose pas des ressources publiques suffisantes pour le faire ; (iv) la création de centres de recherche technique, professionnelle et en cours d'emploi pour améliorer la capacité du capital humain local ; et (v) le lancement d'activités de R&D pour atteindre une croissance économique inclusive et équitable. Le projet de loi malien sur les zones économiques spéciales adopte également des normes visionnaires de protection sociale, de réformes pour « faire des affaires » et des techniques modernes de résolution des litiges, notamment (i) des protections visant à préserver les droits en matière d'immigration, de travail, de soins de santé, d'environnement et des droits des femmes ; (ii) d'un pilotage catalytique à ‘effet de démonstration’ des réformes dans les domaines de l'énergie, du foncier et de réformes de garanties des entreprises ; et (iii) un système de justice basé sur le marché et reposant sur des modes alternatifs de règlement des conflits (y compris les négociations entre parties privées, la médiation et l'arbitrage international).

Le projet de loi sur les ZES du Mali pour atteindre les objectifs du chapitre 14 de l'ECOWIP¹⁷⁶. Ainsi, la loi garantira une localisation optimale des ZES et la construction d'infrastructures essentielles grâce aux mécanismes favorables au marché par : (i) l'établissement de zones spatiales sur des sites fonciers appropriés sur la base d'études de faisabilité complètes et rigoureuses qui évaluent correctement les facteurs techniques, d'ingénierie, d'architecture, de demande du marché et autres facteurs économiques et financiers pertinents qui sous-tendent le développement et l'exploitation réussis des ZES ; et (ii) le développement d'infrastructures piloté par le secteur privé dans le cadre d'accords de PPP novateurs. Ces accords devraient inciter le secteur privé à fournir l'ensemble des infrastructures (y compris les infrastructures hors site lorsque le gouvernement du pays-hôte n'est pas en mesure de les fournir). Parmi les autres caractéristiques innovantes, on peut citer (i) la rationalisation de la réglementation de l'administration communale (telle que l'autorité administrative semi-autonome de la ZES et les autres entités gouvernementales ayant une compétence réglementaire partagée en matière de ZES par le biais de protocoles d'accords) ; (ii) des procédures rationalisées de permis de construire ; (iii) une réglementation douanière efficace qui crée des zones de contrôle douanier dans les ZES, conformément à la Convention de Kyoto révisée (CKR) et à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC ; et enfin (iv) des protections exhaustives de la propriété privée.

En définitive, la loi malienne sur les ZES, pionnière en la matière, permettra à l'État malien d'atteindre les objectifs, les réformes et les effets économiques et sociaux suivants au bénéfice du peuple malien. Il s'agit de :

Générer des effets positifs en matière de bien-être économique et social

- Volumes d'investissement et d'échanges : Accroître les possibilités globales d'investissement et de commerce au Mali ;
- Diversification économique : Soutenir la diversification de l'économie malienne par le développement et l'exploitation des ZES par le secteur privé ;

- **Réduction de la dépendance aux produits de base :** Réduire la dépendance à l'égard de la production et des exportations de l'or et du coton, grâce à un renforcement de la production et de la distribution industrielle, agro-alimentaire, médicale et numérique ;
- **Secteurs émergents :** Accroître les investissements directs étrangers, de la diaspora et nationaux des ZES dans des secteurs stratégiques, tels que les secteurs de l'agro-industrie, l'énergie, le secteur médical, l'environnement, l'économie numérique, la cyber-intelligence et la cybersécurité ;
- **Création d'emplois :** Créer de meilleures opportunités d'emplois pour les travailleurs maliens peu, semi et hautement qualifiés ;
- **Productivité du travail renforcée :** Améliorer la productivité du travail des travailleurs maliens grâce à des programmes ciblés de formation, d'apprentissage, d'accumulation de connaissances et de renforcement des capacités, tels que l'apprentissage en ligne et la formation en cours d'emploi ;
- **Égalité du genre :** Promouvoir l'égalité des genres par l'application de dispositions de protection égale dans les ZES, y compris le principe du « à travail égal, salaire égal » ; et
- **Développement inclusif et équitable :** Encourager une croissance économique et un développement inclusifs et équitables pour réduire l'extrême pauvreté.

Améliorer les infrastructures et la fourniture d'énergie

- **Infrastructure et Énergie :** Améliorer la fourniture d'infrastructures physiques de haute qualité dans les ZES, notamment la fourniture d'infrastructures sociales telles que des réseaux de transport, des établissements de soins de santé, des infrastructures éducatives et des logements abordables ; **Énergie :** Fournir de l'électricité 24/24 et 7/7 à des prix abordables dans chaque ZES par des promoteurs et les exploitants de ZES du secteur privé par le biais de centrales électriques et de générateurs sur sites (par exemple, des centrales et des fermes solaires).

Obtenir des effets positifs sur les soins de santé

- **Soins de santé universels :** Élaborer une couverture et une protection d'une assurance maladie universelle progressive ZES par ZES ;
- **Réponses à la Covid-19 et autres maladies :** Améliorer la prestation de soins de santé au Mali, zone par zone, pour faire face aux pathologies médicales, aux urgences et aux menaces biologiques, incluant les maladies infectieuses émergentes et ré émergentes, telles que la Covid-19, le VIH, la tuberculose, la dengue, le virus chikungunya, le virus Ébola et d'autres maladies similaires ;
- **Économie de la connaissance biomédicale :** Promouvoir, soutenir et stimuler, dans la mesure du possible, l'économie biomédicale de la connaissance au Mali par la mise en œuvre de partenariats stratégiques établis avec des universités malientes et étrangères, des centres de recherche et de développement, des Organisations non gouvernementales axées sur la santé, des cliniques médicales et autres, des institutions scientifiques et technologiques et d'autres associations médicales afin d'accélérer les innovations en matière de brevets médicaux.

Intégrer les écosystèmes Agro-industrie - Santé-Environnement

- **Contrôle de la contamination** : Réglementer l'interaction cruciale entre la science médicale, la production agro-alimentaire et l'environnement naturel afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé pour les individus, les animaux et les plantes, et sauvegarder l'environnement. Renforcer le lien naturel entre les systèmes de soins de santé humaine et la science vétérinaire pour promouvoir un contrôle efficace de la contagion et des niveaux de vie plus élevés pour le peuple malien ;
- **Protection de l'environnement** : Protéger l'environnement physique, l'approvisionnement en eau, les ressources naturelles et la diversité biologique sur chaque site de ZES, y compris dans toute zone auxiliaire de ZES, tout en assurant un développement économique durable en conformité avec tous les traités, conventions et accords internationaux en matière d'environnement ratifiés par le Mali ;
- **Recherche et développement scientifique** : Stimuler la recherche scientifique, le développement et les découvertes ainsi que les avancées technologiques, les innovations et les inventions, en particulier dans les domaines de la médecine, des soins de santé, de la biologie, de la chimie, de l'environnement et de l'agro-alimentaire ;
- **Chaînes d'approvisionnement ou de valeur locales, régionales, continentales et mondiales** : Améliorer les conditions commerciales permettant aux producteurs et les fournisseurs maliens de l'agro-industrie de participer aux chaînes d'approvisionnement ou de valeur locales, régionales, continentales et mondiales.

Accélérer les réformes du climat des affaires et de l'entrée des investissements en termes de :

- **Facilitation des affaires** : Rationaliser et simplifier les procédures de création et d'enregistrement des entreprises afin de réduire la taille de l'économie informelle ;
- **Foncier** : Réaliser des réformes en matière d'acquisition, d'utilisation et de transfert de terres, en ce qui concerne les titres, les certificats fonciers et les registres des ZES) ;
- **Réformes anti-corruption** : Promouvoir l'exploitation et la gestion des ZES par des promoteurs et opérateurs privés afin de réduire les possibilités de corruption ;
- **Finances** : Améliorer l'accès au crédit par la création ciblée de sociétés d'investissement de ZES, de plates-formes de réseau de numérisation bancaire mobile ZES et de mécanismes de financement alternatifs ZES, tels que le crédit-bail ZES et les récépissés d'entreposage ZES ;
- **Réforme par technique de tâtonnement** : Piloter, zone par zone, d'autres réformes—en matière de gouvernance, d'investissement, de commerce, d'énergie, d'immigration, de travail, d'environnement, d'enregistrement des entreprises, d'accès au financement, de règlement des différends, de développement des infrastructures, d'administration des douanes et de soins de santé aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire—avant d'appliquer ces réformes ciblées à l'échelle nationale.

NOTES

- 1 Le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé le taux de croissance réel potentiel du Mali à environ 5 % par an (FMI, rapport-pays N° 20/153, 2019)..
- 2 À la date de publication de ce rapport, les estimations de croissance réelle du PIB malien étaient de -1,2 % en 2020 et de 3,1% en 2021, tant pour la Banque mondiale que pour le FMI. Les autorités maliennes retiennent quant à elles un taux de -1,2 % pour 2020 et des projections plus optimistes pour 2021 (5,1 % pour le premier trimestre 2021) Institut National de la Statistique (INSTAT), 2021. <https://instat-mali.org/fr>
- 3 Estimations de l'Organisation internationale du travail, 2020. https://www.ilo.org/gateway/faces/home/statistics?locale=EN&countryCode=MLI&_adf.ctrl-state=19ouhhtef6o_4.
- 4 Banque mondiale, Rapport « *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* » (WBL), 2020. (Washington, DC : Banque mondiale, 2020).
- 5 Kelvin Bahia, Pau Castells, et al, « *The Welfare Effects of Mobile Broadband Internet : Evidence from Nigeria* ». (Document de travail de recherche sur les politiques N° 9230. Banque mondiale, Washington, DC, 2020).
- 6 Cette section repose en grande partie sur les publications précédentes de la Banque mondiale. Voir le Cadre de partenariat-pays (CPP) pour la République du Mali pour la période FY16-19, Groupe de la Banque mondiale (3 novembre 2015) ; République du Mali, Diagnostic systématique-pays (DSP), Groupe de la Banque mondiale (25 juin 2015) et mise à jour du DSP 2022 à venir. Voir également l'article « *Dans un Mali en état d'urgence, plus rien n'est audible au sujet de la France* ». Le Monde, pp. 1, 28, Tribune. Collectif d'universitaires (Dakouo, Grémont, Holder, Sangaré). 2 décembre 2019..
- 7 Agence américaine pour le développement international (USAID). « *Democracy, Human Rights, and Governance, Final Report* ». USAID, Washington, D.C. Juin 2014, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/Mali_2014DRG%20Assessment_public_FINAL.pdf.
- 8 Diagnostic systématique pays du Mali. Banque mondiale pour le Mali. 22 juin 2015.
- 9 Ibid.
- 10 Ibid.
- 11 Commission de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : « 4ème Sommet extraordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Mali ». (Communiqué final, Commission de la CEDEAO, Accra, Ghana, 9 janvier 2022). <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Final-Communiqué-on-Summit-on-Mali-Eng-080122.pdf>.
- 12 USAID. "Mali." *Landlinks Country Profile*. <https://www.land-links.org/cpimtru-profile/mali/>.
- 13 Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation. « Enquête démographique et sanitaire du Mali 2018 ». Université de Washington, Seattle, 2018. <http://ghdx.healthdata.org/record/mali-demographic-and-health-survey-2018>.
- 14 Le niveau très faible de capital humain reflète les contraintes d'accès aux services de base d'éducation et de santé, ainsi que la qualité de ces services et l'efficacité avec laquelle ils sont fournis, limitant la productivité et la compétitivité de la prochaine génération de travailleurs.
- 15 Banque mondiale (2020). Mali : Actualisation sur la situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la Covid-19. Printemps 2020..
- 16 WTO (2020), Mali Trade Profile, https://www.wto.org/english/thewto_e/countries_e/mali_e.htm
- 17 UN Comtrade Database (2020), <https://comtrade.un.org/data/>
- 18 Les dépenses du secteur de la sécurité au Mali, mesurées en pourcentage du PIB, à 4,1 % du PIB en 2018 contre 2,2 % du PIB avant la crise de 2011, sont inférieures à celles d'autres pays en conflit (12,1 % et 7,7 % en Afghanistan et en Irak, respectivement) et similaires à celles des pays qui ne connaissent pas de conflit..
- 19 CNUCEDStat. « Profil du pays : Mali ».
- 20 Étude de cas ECOPA : « Le conflit et son impact sur l'investissement au Mali ». Rapport pour la SFI. Juillet 2019..
- 21 Banque mondiale. « Phase II : La crise de la Covid-19 sous l'angle de la migration ». *Migration and Development Brief 33*. Banque mondiale. Washington, D.C. octobre 2020. <https://www.worldbank.org/en/topic/socialprotectionandjobs/publication/migration-and-development-brief-33>.
- 22 Portail de contenu Covid-19 de l'Université Johns Hopkins. Février 2022. url: <https://systems.jhu.edu/>

[research/public-health/ncov/](https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7903333/)

- 23 Le 21 mars 2020, la BCEAO a annoncé (i) l'augmentation de la liquidité totale mise à la disposition des banques par des adjudications hebdomadaires et mensuelles ; (ii) l'extension du cadre de garantie pour accéder au refinancement de la Banque Centrale ; (iii) la mise en place d'un cadre avec le système bancaire pour soutenir les entreprises ayant des difficultés de remboursement liés au Covid-19 ; (iv) l'affectation de 25 milliards de FCFA au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) pour augmenter le montant des prêts concessionnels aux pays éligibles afin de financer les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ; (v) la communication sur guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux PME/PMI ; (vi) l'ouverture de négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique pour encourager l'utilisation des moyens de paiement digitaux ; et (vii) l'assurance d'un approvisionnement adéquate de billets de banque pour un fonctionnement satisfaisant des distributeurs automatiques de banques (DAB). Le 23 mars, la BCEAO a augmenté les liquidités mises à la disposition des banques lors de ses adjudications hebdomadaires et mensuelles permettant aux taux moyens de refinancement de rester relativement proches du plancher dans le corridor de politique monétaire de 2,5 % à 4 %. Enfin, le 27 mars, la BCEAO a annoncé une stratégie d'adjudication intégrale à un taux d'intérêt fixe de 2,5 %, permettant ainsi aux banques de satisfaire pleinement leurs besoins de liquidités à un coût moindre. Des discussions sur les politiques macroprudentielles et monétaires et du secteur financier sont menées avec les autorités au niveau régional (UEMOA).
- 24 Ces estimations sont incluses dans le registre des entreprises de l'Agence de promotion des investissements (API) du Mali et reconnues comme actives <https://apimali.gov.ml/>.
- 25 Rapport de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). 2016.
- 26 Source : Recensement des MPME au Mali. Avril 2019.
- 27 On estime que les entreprises formelles emploient environ 100 000 personnes..
- 28 L'emploi actif est défini par l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) comme la population engagée ou activement à la recherche d'une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit dans les sept jours précédent l'enquête. Elle exclut la majorité des étudiants et des retraités..
- 29 "Rapport de l'ONEF," 2016.
- 30 Source : INSM (2017). Enquête auprès des ménages au Mali. Disponible sur le site : <https://www.instat-mali.org/fr/publications/enquete-modulaire-et-permanente-aupres-des-menages-emop>.
- 31 OIT (Organisation internationale du travail). Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un tableau statistique. 3e éd. Genève : OIT 2018.
- 32 Idem
- 33 Banque mondiale. Women, Business and the Law 2021. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2021..
- 34 Idem
- 35 OIT. Femmes et hommes dans l'économie informelle. Genève : OIT 2019.
- 36 Idem
- 37 Indice de transformation Bertelsmann Stiftung (ed.). Données de 2020. <https://btি-project.org/en/?&cb=ooooo>.
- 38 A sample of 500 formal companies representative of the private sector in Mali was surveyed to assess the impact of Covid-19 on the business sector. The companies surveyed operate in Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou, Koulikoro, and Mopti. They are in more than eight business sectors: (a) agriculture and agribusiness; (b) retail trade; (c) construction and real estate; (d) education; (e) service delivery; (f) health; (g) financial services; (h) tourism, hotel, and catering; and (i) other. All company sizes are represented: very small companies and start-ups (0-4 employees), small companies (5-19 employees), medium companies (20-99 employees), large companies (100-250 employees), and very large companies (250 and more employees).
- 39 L'ACR repose sur une théorie sous-jacente qui postule que les modèles d'échanges entre les pays sont régis par leurs différences relatives de productivité. Si les différences de productivité sont difficiles à observer, la mesure de l'ACR peut être utilisée pour « révéler » ces différences. Lorsqu'un pays a un avantage comparatif révélé pour un produit donné ($ACR > 1$), on en déduit qu'il est un producteur/exportateur compétitif de ce produit par rapport à un pays qui produit/exporte ce bien à un niveau égal ou inférieur à la moyenne mondiale – suggérant que les dotations en ressources du pays le rendent très compétitif dans ces secteurs.
- 40 Bien qu'il soit un contributeur-clé au panier d'exportation du Mali et à la croissance du PIB, le secteur minier n'est pas exploré dans ce DPSP compte-tenu des opportunités d'investissement du secteur privé à court et moyen terme et des défis de gouvernance auxquels le secteur est confronté.
- 41 FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture. Base de données statistiques 2016 (Terres arables). Consulté sur <http://www.fao.org/faostat/en/#data/RL>
- 42 FAO, AQUASTAT Base de données statistiques 2016. Consulté sur , <http://www.fao.org/aquastat/en/>.
- 43 Díaz-Alcaide, S. ; P. Martínez-Santos et F. Villarroya. « A Commune-Level Groundwater Potential Map for the Republic of Mali. » Water 2017, 9, 839.
- 44 INSTAT. Rapport mensuel de l'Enquête sur l'impact du Coronavirus sur les conditions de vie des ménages au Mali. Août 2020 et avril 2021.
- 45 Idem.
- 46 These subsectors are cotton, rice, coarse cereals, horticulture, livestock, and peanuts.

- 47 CFA franc to US dollar exchange rate is CFAF 588 = US\$1.
- 48 Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015–25) (National Investment Plan for the Agriculture Sector, 2015–25), http://www.passip.org/passip_intranet/pdf-intranet/Politique/9-36%20PNISA_version_finale_sept2014.pdf.
- 49 PNISA 2015–25.
- 50 Banque mondiale. Rapport annuel EBA 2019. « *Enabling the Business of Agriculture* ». Mali. Consulté sur <https://eba.worldbank.org/en/reports>.
- 51 Banque mondiale. Rapport annuel 2019. « *Enabling the Business of Agriculture* ». Mali.
- 52 Banque mondiale. Mali : Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière. Rapport 2021 sur la performance de la gestion des finances publiques.
- 53 Voir le PER de la Banque mondiale pour une analyse plus détaillée..
- 54 Banque mondiale. « *Enabling the Business of Agriculture* ».
- 55 Le programme e-voucher est d'améliorer l'efficacité de la subvention en réduisant les intermédiaires et la lourdeur des procédures administratives du système actuel. Le programme se compose de plusieurs éléments : une plate-forme numérique pour les messages SMS, une base de données fiable des agriculteurs enregistrés électroniquement dans des Régions sélectionnées, et un répertoire des négociants en produits agricoles. Ce faisant, la distribution des engrains (ou des semences) devient transparente et garantit une qualité élevée au fur et à mesure, de son déroulement et encourage la participation du secteur privé. Consulter Banque mondiale : Numérisation de l'Agriculture, Résultats des programmes de coupons électroniques au Mali, au Tchad, au Niger et en Guinée. AFCW3 Economic update. Spring 2019. Washington, D.C.
- 56 « *On the Functioning of Agricultural Markets in Mali. Strategies for Development* ». USAID et Cross-Boundary. Washington, D.C. 2019. <https://vdocuments.net/on-the-functioning-of-agricultural-markets-in-mali-on-e-fctioning-f-aca-aes.html>.
- 57 Revue des dépenses publiques 2020. Banque mondiale. La subvention a été enregistrée dans la section des dépenses communes jusqu'en 2016 et est gérée par le Ministère de l'Agriculture ; elle a été incluse dans le budget du Ministère pour les besoins de l'analyse.
- 58 Banque mondiale. Numérisation de l'Agriculture : Résultats des Programmes de Coupons Électroniques au Mali, au Niger, en Guinée, et au Tchad (2019). AFCW3 Printemps 2019. Washington, D.C.
- 59 Groupe Banque Populaire. Rapport Annuel 2018. Consulté sur : https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/RA_BP_2018_VF.pdf.
- 60 Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), projet ASPI. 2017.
- 61 FMI. Mali : Première revue de l'Accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation et de modification de critères de réalisation —Communiqué de presse ; Rapport des services du FMI ; et Déclaration de l'administrateur pour le Mali. Les estimations du FMI sont basées sur les chiffres de la BCEAO. Rapport-Pays n°20/8, FMI. Janvier 2020. Washington, D.C.
- 62 FMI, Guide de compilation des indicateurs de solidité financière. Washington, DC : FMI 2019).
- 63 FMI, Guide de compilation des indicateurs de solidité financière.
- 64 « *From Mobile to Credit, Access to financial services for poverty reduction and economic growth in Mali* ». Diagnostic rural du Mali. Groupe de la Banque mondiale, 2018.
- 65 Le Mali a mis en place le Fonds national pour la modernisation et le développement agricoles, conformément à une recommandation de la loi d'orientation de l'agriculture du Mali. Le fonds, géré par les Ministères des Finances et du Développement rural avec une allocation gouvernementale de 8,4 millions de dollars É.-U. (5 milliards de FCFA) en 2017, se compose de trois postes de financement : (i) les projets de développement agricole ; (ii) les garanties de prêts ; et (iii) la gestion des risques de catastrophes. Le Gouvernement participe de manière significative à trois banques qui sont des partenaires-clés dans la mise en œuvre de ses programmes, qui fournissent des financements dans l'agriculture et des zones rurales : la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), la Banque de Développement du Mali (BDM) et la Banque Malienne de Solidarité (BMS). Par le biais du système bancaire, notamment la BDM, le Gouvernement malien a instauré une subvention pour l'acquisition de tracteurs en 2015, en fournissant 1000 tracteurs à la communauté agricole à un prix réduit de 50 %. Dans le cadre du programme des tracteurs, la contribution des agriculteurs éligibles a été fixée à 20 % des coûts, les banques ont été invitées à appliquer un taux d'intérêt fixe actualisé de 8,75 %, et le fonds de garantie privé (participation majoritaire de l'État) a dû fournir 50 % de la garantie. Le Gouvernement achète également des prix fixes pour le coton, par l'intermédiaire de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) pour assurer une plus grande stabilité aux exportateurs et aux producteurs, et réduisant ainsi le niveau de risque sur leur financement.
- 66 « *From Mobile to Credit, Access to financial services for poverty reduction and economic growth in Mali* ». Banque mondiale, 2018.
- 67 Le financement des récépissés d'entreposage est une méthode de financement des stocks dans laquelle des prêts sont accordés pour des marchandises détenues en garantie dans un entrepôt. L'exploitant de l'entrepôt délivre un reçu pour les marchandises stockées, qui peut être utilisé comme une forme de garantie mobilière pour demander un prêt à une banque. Les récépissés sont généralement réglementés par la loi et constituent des titres de propriété des biens stockés qui peuvent être vendus, échangés ou utilisés pour la fourniture contre des instruments financiers.
- 68 SFI. « Comment les récépissés d'entreposage peuvent améliorer la vie ». Extrait du site Internet : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/news_ext_content/ifc_external_corporate_site/news+and+events/news/

how+warehouse+receipts+can+improve+lives.

- 69 Acumen Fund. « *Patient Capital Solves Tough Problems by Bridging Markets and Philanthropy* ». Consulté sur le site Internet <https://acumen.org/about/patient-capital/>.
- 70 *Tracking SDG7: The Energy Progress Report 2020*. Banque mondiale, Washington, D.C. License : CC BY-NC-ND 3.0 IGO. © Banque mondiale.
- 71 Klaus Schwab. « *The Global Competitiveness Index 2019* » (Insight Report, Forum économique mondial, Genève, 2019).
- 72 Banque mondiale. « *Enterprise Survey, 2016* » (Banque mondiale, Washington, D.C.), <https://www.enterprisesurveys.org/en/enterprisesurveys>.
- 73 Fonds monétaire international. Rapport-pays du FMI n° 19/289. Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'Administrateur pour le Mali. Août 2019. FMI. Washington, D.C., 5 septembre 2019).
- 74 Il s'agit d'un contrat de livraison d'électricité, bilatéral, conclu entre deux parties, en général un producteur et un acheteur d'électricité, consommateur ou négociant. Celui-ci reprend les conditions générales de la vente de l'électricité. (NDLT).
- 75 Programme de développement du marché des mini-réseaux verts. SEforALL (Sustainable Energy for All) Africa Hub & Banque africaine de développement..
- 76 Il s'agit d'un programme de type "bottom approach" où les développeurs soumettent des demandes à l'AMADER pour développer des mini-réseaux dans les sites de leur choix.
- 77 Le Corridor Abidjan-Bamako est long de 1182 km via Bobo Dioulasso (534 km par route et 648 km par rail) et de 1111 km par route ; le Corridor de Dakar-Bamako est long de 1227 km par rail, de 1210 km par route via l'itinéraire sud, et de 1346 km par route via l'itinéraire nord..
- 78 La valeur du commerce bilatéral avec le Sénégal était deux fois plus élevée qu'avec la Côte d'Ivoire en 2017.
- 79 La valeur des importations est deux fois plus élevée que celle des exportations, et le volume des exportations est neuf fois plus élevé que celui des importations.
- 80 Le court terme signifie ici dans les trois ans, le moyen terme dans les trois à six ans, et le long terme au-delà de six ans.
- 81 Banque mondiale. Indice de performance logistique. <https://ipi.worldbank.org/about>.
- 82 Groupe de la Banque mondiale. « *Republic of Mali: Systematic Country Diagnostic—Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity* ». Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, 2015.
- 83 Selon Abel Bove et al., document de travail du SSATP, Programme de politiques de transport en Afrique, SSATP N°108 « Le transport routier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ». Washington, D.C. : Banque mondiale, avril 2018, « Le transport routier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale », Transrail a transporté 317 000 t en 2010, représentant 35 % du transit maritime vers le Mali et probablement environ 20 % du volume total des échanges commerciaux, si l'on ajoute le commerce bilatéral Mali-Sénégal. En 2004, Transrail a transporté son volume record de 464 000 tonnes, soit probablement la moitié du transit maritime de l'époque. https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publication/SSATPWP108_West_Central_Africa_Trucking_o.pdf.
- 84 Banque mondiale. « *Projet de corridor intermodal Dakar-Bamako (P171122)* ». Note conceptuelle (WB-P171122). Document d'information sur le projet, phase de conception. Banque mondiale, Washington, D.C., septembre 2019
- 85 David MacWilliam. « *Burkina Faso and Côte d'Ivoire. Poverty and Social Impact Assessment (PSIA) of Road Transport Reforms along the Abidjan-Ouagadougou Corridor; as supported under the Regional Trade Facilitation and Competitiveness DPO (P129282)* ». Banque mondiale, P98465, Washington, D.C., juin 2015.
- 86 Actuellement, le prix du transport entre un port maritime et Bamako est d'environ 2500 dollars É.-U. (1,4 million de FCFA) pour une cargaison de camion. Les conteneurs sont généralement lourds, et un camion ne peut transporter qu'un seul conteneur de 20 pieds en raison de son poids ou un conteneur de 40 pieds. La valeur des marchandises conteneurisées est relativement faible, le premier quartile est de 9000 dollars É.-U., la médiane est de 17 800 dollars É.-U., et le troisième quartile de 33 000 dollars É.-U. Pour les marchandises de moindre valeur, le prix du transport peut représenter jusqu'à 30 % de la valeur de la cargaison.
- 87 Politique nationale des transports, des infrastructures de transport et du désenclavement, Ministère de l'équipement, des transports et du désenclavement, 2014, Mali ; rapports de performance à mi-parcours 2019 et 2020 du Fonds routier ; et l'ISR de juin 2020 sur le projet de mobilité rurale et de connectivité (*Rural Mobility and Connectivity Project*).
- 88 L'augmentation de la taxe sur le carburant n'aurait aucune incidence sur le prix du carburant à la pompe, mais réduirait le montant des taxes perçues par le Trésor public sur le carburant routier.
- 89 Au Sénégal, plus de la moitié du trafic s'est déplacé vers le tracé Sud lorsque l'état de la section non pavée entre Tambacounda et Kidira (frontière malienne) est devenu si mauvais qu'il a fallu environ huit heures pour parcourir ses 180 km, alors que l'autre section de 440 km de Tambacounda-Moussala (frontière malienne) venait d'être revêtue et pouvait être parcourue en 5 heures. Au Mali, le reste du tracé Sud est plus court (440 km), mais non pavé et vallonné, alors que l'alignement Nord (710 km) est pavé, dont environ 40 % est en très mauvais état. Toutefois, le Sénégal a programmé le revêtement de la section Tambacounda-Kidira pour 2020-2021, et le Mali a commencé la réhabilitation de 135 km du tracé Nord. Parce que d'une part, le tracé Sud (i) est destiné à améliorer l'accès à la Région reculée de Kédougou au Sénégal et non à porter un Corridor de transit international ; (ii) traverse une zone de collines et deux parcs nationaux au Sénégal et au Mali ; et (iii) n'est toujours pas pavé au Mali (440 km). D'autre part, le Mali ayant déjà décidé d'implanter le futur terminal intérieur de Nossombougou le long du tracé Nord, il serait judicieux de concentrer désormais, l'effort financier

- public nécessaire à l'entretien et à la modernisation du Corridor routier sur le seul tracé Nord.
- 90 A. Labeau, J. Morel, G. Veuillot et al. « *Scaling Up Private Sector Participation in Road Asset Management in Sub-Saharan Africa* ». Groupe de la Banque mondiale (PPIAF/SSATP). Washington, D.C. 25 novembre 2019.
- 91 Ce prélèvement n'aurait aucun effet sur le prix du carburant à la pompe, mais permettrait d'allouer au fonds d'entretien routier une plus grande partie des droits d'accise capturés par le Trésor public sur les carburants routiers..
- 92 Banque mondiale. « Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce (PAMOSET) dans les corridors ». 7 juin 2016 ; Rapport n°PAD1854. Banque mondiale Washington, D.C..
- 93 Sur 26 aéroports, six sont ouverts au trafic international, dont cinq ont des vols réguliers et trois un trafic important : il s'agit de Bamako, Tombouctou et Mopti. Cependant, depuis que les graves problèmes de sécurité ont éclaté dans le nord-est du pays, le trafic aérien à Tombouctou et à Mopti a considérablement diminué.
- 94 Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP), 2018.
- 95 GSMA Intelligence, 2019
- 96 GSMA Intelligence, 2019.
- 97 AMRTP, 2019. Voir le site Internet : <https://www.amrtp.ml/OM/>
- 98 En se basant sur les projections de GSMA Intelligence..
- 99 Marie-France Réveillard, « Orange lance Djoliba, le premier backbone panafricain d'Afrique de l'Ouest », Afrique La Tribune. 11 novembre 2020, <https://afrique.latribune.fr/africa-tech/telecoms/2020-11-11/orange-lance-djoliba-le-premier-backbone-panafricain-d-afrigue-de-l-ouest-862102.html>.
- 100 Une étude récente de la Banque mondiale estime que le fait d'avoir au moins un an de couverture 3G/4G augmente la consommation totale de 5,8 %, la consommation alimentaire de 6,2 % et la consommation non alimentaire de 6,3 %. Kalvin Bahia et al. 2020. « *The Welfare Effects of Mobile Broadband Internet : Evidence from Nigeria* ». Policy Research Working Paper n°9230. Mai 2020. Groupe Banque mondiale. Washington, D.C.
- 101 UIT, Paniers de prix des TIC, 2019.
- 102 GSMA Intelligence, 2019.
- 103 Dario Giuliani & Sam Ajadi. "618 Active Tech Hubs: The Backbone of Africa's Tech Ecosystem," GSMA, Ecosystem Accelerator blog. 10 juillet 2019, Accédé sur <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/blog/618-active-tech-hubs-the-backbone-of-africas-tech-ecosystem/>.
- 104 Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA). 2020. Indice de développement de l'e-Gouvernement des Nations Unies (EGDI). *United Nations E-Government Survey*. New York.
- 105 Kalvin Bahia et al. 2020. Op. cit.
- 106 Banque mondiale. « Promouvoir l'accès au financement et aux activités génératrices de revenus au Mali ». Document d'information sur le projet, n° P168812. 24 avril 2020. Washington, D.C. .
- 107 Base de données Global Findex. 2017. Groupe Banque mondiale. Consulté sur : <https://globalfindex.worldbank.org/>
- 108 FMI. Mali. Consultations de 2018 au titre de l'article IV et huitième et neuvième revues de l'Accord au titre de la Facilité élargie de crédit - Communiqué de presse ; Rapport des services du FMI et déclaration de l'Administrateur pour le Mali. Rapport du FMI No.18/141. Juin 2018. Fonds monétaire inter-national. Washington, D.C.
- 109 La responsabilité réglementaire des petites IMF relève du Ministère des Finances, qui délègue les fonctions associées à la Cellule de contrôle et de surveillance des systèmes financiers décentralisés (CCF-SFD).
- 110 Selon l'enquête de Global Findex 2017, 1,7 milliard de personnes n'ont pas accès aux services financiers formels dans le monde. Avec une population de près de 1,2 milliard de personnes en ASS, les estimations de l'enquête Global Findex 2017 indiquent que des progrès ont été réalisés depuis 2011, le nombre d'adultes titulaires d'un compte dans une institution financière passant de 34 % à 43 %, comparé à une moyenne mondiale de 68,5 %. Banque mondiale. Base de données Global Findex 2017, Consulté sur : <https://globalfindex.worldbank.org/>.
- 111 Le taux de pénétration des abonnés mobiles uniques était de 50 % à la fin de l'année 2021, alors que le taux de pénétration total des connexions mobiles atteignait 111 %. La différence provient de la possession de cartes multi-SIM, qui s'élève à 2,21 par individu. GSMA. 2020. <https://data.gsmaintelligence.com/data>.
- 112 L'une est la filiale d'un opérateur de télécommunications (Orange Finances Mobiles Mali) et est agréée comme établissement de monnaie électronique (EMI), l'autre est un service d'argent mobile émis par la SOTELMA dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de Développement du Mali (BDM).
- 113 Voir la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour son instruction relative à la monnaie électronique n°008-05-2015 (qui remplace les directives initiales de 2006). Elle régit les modalités d'exercice de l'émission et de la gestion de la monnaie électronique et permet à des entités non bancaires de fournir des services de monnaie électronique dans le cadre d'un régime prudentiel spécifique. Elle comprend des éléments-clés pour l'inclusion financière tels que l'interdiction de l'exclusivité des agents, la protection des clients et les valeurs de transaction échelonnées. Par ailleurs, la BCEAO a publié des réglementations supplémentaires pertinentes régissant les systèmes de paiement, les réseaux d'agents, la connaissance du client, la protection des consommateurs et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme..
- 114 Patrick Meagher. « Cadre réglementaire pour les services financiers numériques en Côte d'Ivoire ». Étude diagnostique. Juillet 2017. Consultative Group to Assist the Poor -CGAP. Washington, D.C. Voir le site Internet :

<https://www.cgap.org/research/publication/regulatory-framework-dfs-Côte-divoire>

- 115 Voir pour exemple de MTN MFS, qui pour offrir son produit de micro-crédit numérique Momo, a dû s'associer avec *Bridge Bank*. Voir également CGAP. « *Market System Assessment of Digital Financial Services in WAEMU* ». 2016. Washington, D.C. <https://www.cgap.org/research/publication/market-system-assessment-digital-financial-services-waemu>.
- 116 L’Article 7 de la BCEAO pour son instruction relative à la monnaie électronique n°008-05-2015 stipule que : « Toutes les solutions de monnaie électronique doivent garantir la haute disponibilité de la plateforme, la non rétractation des transactions et des dispositions (dont les caractéristiques techniques) qui facilitent l’interopérabilité avec d’autres systèmes de paiement ». Ces dispositions doivent être vérifiées au moyen d’audits réalisés au moins une fois tous les trois ans.
- 117 *Regional payments switch* (Groupement interbancaire monétique de l’UEMOA). GIM-UEMOA. 2020, <https://www.gim-uemoa.org/>.
- 118 Patrick Meagher. « Cadre réglementaire pour les services financiers numériques en Côte d’Ivoire ». Op. cit.
- 119 Le cadre réglementaire actuel ne permet que le déploiement d’institutions spécialisées (intermédiaires en opérations de banque - OIB) qui peuvent fournir des services à plusieurs banques, et exige que les agents individuels soient autorisés avec des dépôts de garantie très élevés. Le cadre ne fait pas de distinction entre les agents primaires et secondaires. Autrement dit, les agents doivent avoir une relation directe avec la banque, et ce cadre ne s’applique pas aux IMF.
- 120 La carte d’identité nationale (CIN) est délivrée sur présentation d’un certificat de nationalité qui doit être attesté par un juge du tribunal local en présentant une copie de son acte de naissance ou une copie du document d’enregistrement de la naissance d’un parent. L’ensemble du processus peut entraîner des frais de 10 à 13 FCFA (16,66 à 21,65 dollars É.-U.) et la délivrance de la CIN peut prendre un à trois mois après la fin du processus de demande. Bien que le Global Findex rapporte que 68 % des adultes avaient une carte d’identité en 2017, un autre rapport n’indique qu’un taux d’enregistrement de 45 % pour la CIN. Groupe de la Banque mondiale. ‘L’état des systèmes d’identification en Afrique’ : Country Brief 2017. Washington, D.C. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28310>.
- 121 Groupement Interbancaire Monétique – Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. <https://www.gim-uemoa.org/en/node>.
- 122 Banque mondiale. 2019. « *From Mobile to Credit: Financial Access for Poverty Reduction and Economic Growth in Mali* ». Mali Rural Diagnostic, GBM. Washington, D.C
- 123 Banque mondiale. *Diagnostic SAEI*. Mali. 2019.
- 124 Banque mondiale. 2020. rapport « Les femmes, l’Entreprise et le Droit » (*Women, Business and the Law*). Washington, D.C.
- 125 Données de l’Initiative de financement en faveur des femmes-entrepreneures (We-Fi) sur « la promotion des liens avec le marché et l’accès au financement pour les femmes du Sahel grâce à la technologie numérique, à la technologie financière mondiale et au renforcement des capacités ». Groupe Banque mondiale.
- 126 Banque mondiale. Enquête sur les entreprises. 2016
- 127 Klaus Schwab. « *The Global Competitiveness Report, 2019* ». *Insight Report. World Economic Forum*. Genève. 2019.
- 128 Forum économique Mondial (FEM) « *Regional Risks for Doing Business, 2019* ». *World Economic Forum*. Genève. 2019.
- 129 Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT). 2018. « Enquête Démographique et de Santé ». <https://dhsprogram.com/publications/publication-FR358-DHS-Final-Reports.cfm>.
- 130 Données provenant du rapport « *Élargissement de l’Assiette Fiscale* ». Banque mondiale, 2020.
- 131 Klaus Schwab. Op cit.
- 132 US Department of State. Bureau of Economic and Business Affairs. “*2020 Investment Climate Statements : Mali*.” <https://www.state.gov/reports/2020-investment-climate-statements/mali/>.
- 133 *World Justice Project Rule of Law Index*. <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/>.
- 134 USAID (United States Agency for International Development), Cross Boundary report commissioned for *On the Functioning of Agricultural Markets in Mali: Strategies for Development*, 2018.
- 135 Idem
- 136 Millet’s Place, “*What Is Teff?*,” retrieved from <https://www.milletsplace.com/what-is-teff>.
- 137 Elaine Watson, “*Farafena Looks to Take West African Foods to a Wider Audience*,” Food Navigator-USA, October 23, 2019, <https://www.foodnavigator-usa.com/Article/2019/10/23/Farafena-looks-to-take-West-African-foods-to-a-wider-audience>. Philip P. Pan
- 138 Banque mondiale. Mali : Croissance et Diversification, 2018.
- 139 Dossa et al. “*Enhancing Sesame Production in West Africa’s Sahel : A Comprehensive Insight into the Cultivation of This Untapped Crop in Senegal and Mali*,” *Agriculture and Food Security*. 2017..
- 140 Banque mondiale. Mali : Croissance et Diversification. Op. Cit..
- 141 Dossa et al. Op. Cit
- 142 PROSEMA. Nos Activités. <http://prosema-int.org/web/nos-activite>.
- 143 USDA, Cotton: *World Markets and Trade* (October 2020).

- 144 USAID CrossBoundary report.
- 145 L'Essor, « Prof. Baba Berthé, PDG de la CMDT: 'C'est une Année Vraiment Catastrophique,' » 2020, <https://lessor.site/pr-baba-berthe-pdg-de-la-cmdt-cest-une-annee-vraiment-catastrophique.html> (2020).
- 146 USDA. Cotton: World Markets and Trade. Op. Cit.
- 147 USAID. Op. Cit.
- 148 Uidem.
- 149 USAID Cross Boundary report.
- 150 Direction nationale du Commerce et de la concurrence (DNCC).
- 151 USAID. Op. Cit.
- 152 Idem.
- 153 Voir l'article de Vincent Defait et Soumaila Diarra. "Mali Ramps Up Mango Export Capacity," SPORE, February 5, 2019, <https://spore.cta.int/en/marketing/all/article/mali-ramps-up-mango-export-capacity-sido85efbab7-7ff5-4134-99cc-8a63a21c0707>.
- 154 USAID. Op. Cit.
- 155 W.W. Rostow. 1959. *The Stages of Economic Growth, The Economic History Review, New Series*, Vol. 12, No. 1 (1959), pp. 1-16 (publié par Blackwell, Behalf of the Economic History Society. <http://www.jstor.org/stable/2591077>;
- Zeng, Douglas Zhihua. 2015. *Global Experiences with Special Economic Zones : Focus on China and Africa*. Document de travail de recherche sur les politiques. 7240, pp.1, 8 (Groupe Banque mondiale. Avril 2015).
- 156 Douglas Zhihua Zeng, "Global Experiences with Special Economic Zones," July 2019.
- 157 Paul Romer. "Interview on Urbanization, Charter Cities and Growth Theory," PaulRomer.net, 29 avril 2015, <https://paulromer.net/interview-on-urbanization-charter-cities-and-growth-threory/>.
- 158 Philip P. Pan, "China Rules—The Land that Failed to Fail: How China Defied the Naysayers, Special Report," New York Times, Novembre 25, 2018, pp. 4, 5, 9; Zeng, "Global Experiences."
- 159 Douglas Zhihua Zeng, "Global Experiences". Op. Cit."
- 160 Groupe de la Banque mandible. "The Changing Nature of Work". Rapport sur le développement dans le monde 2019. Un rapport phare du Groupe de la Banque mondiale. 1, 30 (souligné par l'auteur).
- 161 CNUCED (2019). Politique d'investissement de la CEDEAO (2018). *Foreign Direct Investment and Economic Zones in ASEAN*, ASEAN Investment Report (2017).
- 162 Yi Lu et al., "Place-Based Policies, Creation, and Agglomeration Economies: Evidence from China's Economic Zone Program," American Economic Journal: Economic Policy 11, no. 3 (2019): 325–60.
- 163 Voir l'étude : « Joint Study and Survey of Special Economic Zones (SEZs) and Cross Border Economic Zones (CBEZs) to Match Complementary SEZs and Identify Prioritized Areas ». pp. 1, 13. Novembre 2018. Mekong Institute, Kon Kaen, Thaïlande.
- 164 Douglas Zhihua Zeng, "Global Experiences". Op. Cit.
- 165 Groupe de la Banque mondiale. "The Changing Nature of Work". Op. Cit.
- 166 Groupe de la Banque mondiale. "The Changing Nature of Work". Op. Cit..
- 167 Groupe de la Banque mondiale. "The Changing Nature of Work". Op. Cit.
- 168 Farole, Thomas. 2011. « Zones économiques spéciales en Afrique : Comparer les performances et tirer les leçons de l'expérience mondiale ». Directions in Development. Groupe de la Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2268>.
- 169 Farole. « Zones économiques spéciales en Afrique ». Op. Cit. ; Lu et al., "Place-Based Policies."
- 170 Pour une explication de l'analyse économique du droit, voir Robert Cooter et Thomas Ulen, Law and Economics, 5th ed., (Boston : Addison Wesley, 2007), 1, 2-12.
- 171 Farole. « Zones économiques spéciales en Afrique ». Op. Cit. Souligné par l'auteur.
- 172 Farole, *Special Economic Zones in Africa*.
- 173 « L'université de Pékin est en train de construire Clinical Medicine Plus X, un pôle de recherche sur la médecine de précision, les grandes données sur la santé et la médecine intelligente. Dans le cadre de l'initiative « Startup India », sept nouveaux parcs de recherche ont été créés sur les campus de l'Indian Institute of Technology pour promouvoir l'innovation par le biais d'incubateurs et de collaboration entre les universités et les entreprises du secteur privé. Au Mexique, le Research and Technology Innovation Park abrite actuellement plus de 30 centres de recherche couvrant la recherche en biotechnologie, nanotechnologie et robotique. Sept de ces centres sont dirigés par des universités ». Extrait de The Changing Nature of Work, 80.
- 174 Romer, "Interview on Urbanization, Charter Cities and Growth Theory."
- 175 Voir l'Étude sur le potentiel d'investissement en Zone Économique Spéciale (ZES) au Mali, *Entrepreneurial Solutions Partner (ESP)*. USAID. Feed The Future. Groupe Banque mondiale. Mars 2018.
- 176 Il s'agit du Projet de politique d'investissement de la CEDEAO (ECOWIP). Chapitre 14, pp 112-125. Juillet 2018. (NDLT).

IFC

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

CONTACTS**Zineb Benkirane**

zbenkirane@ifc.org

Diletta Doretti

ddoretti@worldbank.org

ifc.org